



Les constructions infinitives régies par un verbe de perception

Fabrice Marsac

► To cite this version:

Fabrice Marsac. Les constructions infinitives régies par un verbe de perception. Linguistique. Université Marc Bloch - Strasbourg 2, 2006. Français. NNT : . tel-02295404

HAL Id: tel-02295404

<https://hal.science/tel-02295404>

Submitted on 24 Sep 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Université Marc Bloch, Strasbourg 2
U.F.R. des Lettres

E.A. 1339 LiLPa – Linguistique, Langues et Parole

Les constructions infinitives régies par un verbe de perception

Thèse pour le doctorat en SCIENCES DU LANGAGE

présentée par Fabrice MARSAC

sous la direction de

MM. les Professeurs Jean-Christophe PELLAT et Martin RIEGEL

le 17 novembre 2006

Membres du jury :

Sylvianne RÉMI-GIRAUD, Professeur à l'Université Lumière de Lyon
Georges KLEIBER, Professeur à l'Université Marc Bloch de Strasbourg
Claude MULLER, Professeur à l'Université Michel de Montaigne de Bordeaux
Jean-Christophe PELLAT, Professeur à l'Université Marc Bloch de Strasbourg
Martin RIEGEL, Professeur émérite à l'Université Marc Bloch de Strasbourg
Michael SCHECKER, Professeur à l'Université de Fribourg-en-Brisgau

REMERCIEMENTS

Nos remerciements vont tout d'abord à MM. les Professeurs Jean-Christophe PELLAT et Martin RIEGEL, qui nous ont fait l'honneur de diriger notre travail et ont toujours su être bienveillants à notre égard. Nous leur témoignons notre gratitude et les remercions de nous avoir conservé leur confiance pendant ces années de collaboration. Nous sommes fier d'avoir travaillé sous leur direction et avons grandement apprécié leur patience, leur disponibilité, la qualité de leur encadrement et la fréquence des conseils scientifiques qu'il nous ont donnés, ainsi que les nombreux encouragements qu'ils nous ont adressés. Puissent-ils recevoir nos plus vifs remerciements pour nous avoir inculqué les principes fondamentaux de la recherche en linguistique.

Nous tenons à assurer de notre profonde reconnaissance M. le Professeur Georges KLEIBER, qui nous a suggéré diverses références bibliographiques en les accompagnant de ses précieux enseignements. Les entrevues qu'il nous a accordées nous ont toujours ouvert des perspectives. Qu'il soit sincèrement remercié aujourd'hui pour le temps qu'il nous a consacré hier. À travers lui, nous remercions également les membres de l'équipe SCOLIA pour leur énergie dynamisante.

Nous remercions vivement Mme le Professeur Sylvianne RÉMI-GIRAUD et M. le Professeur Claude MULLER d'avoir accepté la double (et sans doute lourde) charge d'évaluer ce travail et d'en être les rapporteurs. Nos remerciements les plus sincères vont également à M. le Professeur Michael SCHECKER.

Nos remerciements, également, à Rudolph SOCK pour son soutien moral de tous les moments, ses conseils et ses encouragements précieux. Nous lui savons gré de nous avoir transmis cette énergie bienfaisante. À travers lui, c'est toute son équipe que nous remercions pour son accueil et sa générosité.

Enfin, un grand merci à mon père, Robert, à Marianne, Dominique, Pierre, Fabrice et Roland, nos courageux relecteurs, qui ont accepté la charge laborieuse de traquer les coquilles.

SOMMAIRE

Introduction	1
---------------------	----------

I. LA PROPOSITION INFINITIVE : ÉTAT DE LA QUESTION

<i>1. Analyse de la grammaire traditionnelle -----</i>	<i>7</i>
1.1. Les étiquettes : les choix successifs de 1961 à nos jours	8
1.2. Les verbes introducteurs	10
1.3. Le sujet de l'infinitif	12
1.4. Forme et position des compléments d'objet cliticisés de l'infinitif	18
1.5. Nature et fonction de la proposition subordonnée infinitive	21
1.6. Quelques tests syntaxiques pour identifier une proposition subordonnée infinitive	21
1.7. La proposition subordonnée infinitive : un infinitif en emploi verbal	23
1.8. Bilan d'étape	24
<i>2. Élargissement du concept de proposition infinitive -----</i>	<i>27</i>
2.1. Variations de contraintes portant sur le sujet interprétatif de l'infinitif	28
2.2. Variations de contraintes portant sur l'infinitif	38
<i>3. Mise en cause de la proposition infinitive -----</i>	<i>130</i>
3.1. La proposition infinitive n'est pas une proposition	130
3.2. La proposition infinitive est un type particulier de prédication seconde	137
3.3. Les verbes de perception régissent deux compléments directs	141

II. LES INFINITIVES DE COMPTE RENDU DE PERCEPTION : VERS UNE ANALYSE SYNTAXIQUE EN TERMES DE *SCISSION ACTANCIELLE*

<i>4. Analyse sémantico-logique et cognitive des ICP -----</i>	<i>149</i>
4.1. Les ICP constituent une unité logique	150
4.2. V ne sélectionne pas SN2	157
4.3. SN2 n'est pas l'objet de perception de V	162
<i>5. Spécificités cognitives, sémantiques et syntaxiques de la structure que P par rapport à l'ICP -----</i>	<i>168</i>
5.1. Perception <i>indirecte</i> ou <i>épistémique</i>	170
5.2. Arguments en faveur de l'hypothèse CRPI	173
5.3. Proposition finie (PF) ou proposition non finie (PNF) : une question de sous-catégorisation	180
<i>6. Vers une solution en syntaxe -----</i>	<i>188</i>

6.1. L'hypothèse de la double complémentation	189
6.2. L'hypothèse <i>prédicat de l'objet</i>	193
6.3. Les ICP : (syn)thèse	206
 Conclusion	 213
 Bibliographie	 217
Corpus	225
Index des auteurs	239
Index des notions	241

Introduction

Nous avons choisi d'étudier les constructions infinitives régies par un verbe de perception telles que *Jean n'a pas vu la voiture venir.* et *J'entends siffler le train.* Elles s'instancient dans les structures phrastiques complexes SN1 V SN2 V_{inf}, où SN1 et SN2 symbolisent respectivement le groupe nominal sujet du verbe de perception et celui qui lui est postposé. Ce dernier peut également l'être au verbe à l'infinitif, dont la tradition grammaticale considère qu'il est le sujet, la séquence SN2 V_{inf} constituant à ses yeux le modèle accompli de ce qu'il est convenu d'appeler la « proposition infinitive ». Cette construction partage avec d'autres la caractéristique de deux éléments réunis en une séquence prédicative dépendant d'un verbe recteur. Il s'agit des infinitifs compléments directs ou indirects dont le sujet sous-entendu est contrôlé par l'autre complément du verbe recteur (*Paul a persuadé Jean de partir. Paul a suggéré à Jean de partir.*), des complétives en *que* (*Jean a vu que la voiture venait.*), des relatives prédicatives dont l'antécédent est l'objet d'un verbe de perception (*La voiture, Jean l'a vue qui sortait du garage.*), des attributs de l'objet complétifs (*Jean a trouvé ton livre intéressant.*) et des attributs de l'objet dits « à élargissement de l'objet » ou « amalgamés » (*Les spectateurs l'ont vue nue.*).

D'un point de vue formel, plusieurs caractéristiques distinctives définissent les constructions infinitives régies par un verbe de perception. D'une part, l'infinitif n'est ni prépositionnel (**J'ai entendu la voisine à/de/par/pour chanter sous la douche.*) ni introduit par *de* ou *à* complémentateurs comme dans les constructions infinitives à contrôle ; il ne commute pas avec *que* P (**J'ai entendu la voisine qu'elle chantait sous la douche.*) et peut parfois précéder SN2 (*J'ai entendu chanter la voisine sous la douche.*). D'autre part, SN2 se cliticise sur V à la manière d'un complément d'objet direct (*Les étudiants, je les entends parler dans le couloir. Des étudiants, j'en entends (quelques-uns/plusieurs) parler dans le couloir.*) et peut parfois être supprimé (*J'entends parler dans le couloir.*).

À nos yeux, l'intérêt de ces constructions infinitives réside dans le paradoxe sur lequel bute leur analyse et qui justifie qu'on les (ré)examine de plus près. D'un côté, l'analyse syntaxique indique que le sujet interprétatif de l'infinitif fonctionne comme le complément d'objet direct du verbe recteur, l'infinitif occupant du coup dans la complémentation de ce verbe une position non prévue par son schéma actanciel. D'un autre côté, l'analyse sémantico-logique montre que la construction infinitive forme une unité argumentale propositionnelle. Ainsi, la séquence SN2 V_{inf} ne présente pas au niveau syntaxique l'unité qui est la sienne au niveau interprétatif. D'où la question qui guidera notre travail : SN2 est-il vraiment le complément d'objet direct de V ?

Jusqu'à aujourd'hui, au moins quatre grandes théories syntaxiques ont accordé un statut actanciel et fonctionnel différent à l'infinitif des constructions infinitives régies par un verbe de perception. La grammaire générative transformationnelle et la grammaire distributionnelle transformationnelle l'ont considéré comme le résultat fonctionnellement inexploitable de la réduction d'une complétive. En syntaxe non transformationnelle, la solution la plus répandue¹ consiste à analyser l'infinitif comme un deuxième complément (d'objet) direct de V. Les deux autres solutions, plus isolées, font de l'infinitif respectivement un prédicat du complément

¹ Cf. notamment MOIGNET (1973), BRESNAN (1982), LE GOFFIC (1994), MULLER (2000) et MEL'ČUK (2003).

d'objet direct de V² et une apposition à ce complément³. Ainsi, quel que soit le cadre théorique choisi, la même idée revient : au niveau syntaxique de l'analyse, il y a plus d'un actant dans la complémentation du verbe recteur.

Notre objectif principal est de proposer une analyse syntaxique des constructions infinitives régies par un verbe de perception qui puisse s'articuler avec leurs propriétés sémantico-logiques et cognitives. Dans cette perspective, l'hypothèse que nous allons défendre est que les verbes de perception régissant ces constructions sont, malgré les apparences, des verbes monocomplétifs directs.⁴ Pour ce faire, nous tâcherons de démontrer que la discontinuité morphosyntaxique de la séquence SN2 V_{inf} n'engage pas sa constituance. Chemin faisant, nous serons amené à nous poser la question suivante : si la séquence SN2 V_{inf} constitue dans son entier l'actant complétif (direct) de V, pourquoi est-ce seulement SN2 qui occupe la fonction de complément d'objet direct liée à ce statut ?

Notre travail sur les constructions infinitives régies par un verbe de perception s'articule en deux mouvements :

La première partie (I.) est consacrée à un état de la question sur la notion de proposition infinitive. Partant de l'analyse traditionnelle prototypique (1.), nous voyons comment d'autres cadres théoriques modifient l'extension de la notion et les conséquences qui s'ensuivent (2.), avant de passer en revue les principales raisons qui ont amené certains auteurs à remettre en cause la notion même de proposition infinitive (3.). L'objectif de ce parcours est multiple. D'abord, il s'agit naturellement de laisser la parole aux principaux auteurs qui se sont déjà exprimés sur le sujet ; ensuite, de relever dans cette littérature les spécificités morphosyntaxiques et distributionnelles susceptibles de distinguer les constructions infinitives régies par un verbe de perception des nombreux autres types de constructions infinitives ; enfin, au fur et à mesure de la présentation, de nous positionner nous-même vis-à-vis des analyses effectuées dans les différents cadres théoriques envisagés et de faire apparaître, chemin faisant, les points problématiques non résolus qui légitiment notre contribution.

Dans la deuxième partie (II.), nous tâchons, dans une démarche essentiellement comparative, de cerner au mieux les spécificités sémantiques, cognitives et syntaxiques des structures SN1 V_{perception} SN2 V_{inf} en les confrontant successivement aux relatives prédicatives (4.), à la complétive *que* P (5.) et aux prédicats de l'objet complétifs et amalgamés (6.). Cette deuxième étape a trois objectifs : l'approche cognitive devra montrer que les constructions infinitives régies par un verbe de perception n'engagent pas le même type de perception que les relatives prédicatives (4.3.) ou que la structure *que* P (5.1., 5.2.) ; l'approche sémantique devra montrer qu'elles constituent l'argument final de V (4.1., 4.2.) mais qu'elles ne bénéficient pas du degré d'autonomie caractéristique des structures prédicatives à complémenteur (5.3.1.) ; enfin, l'approche syntaxique devra montrer que la discontinuité formelle de la séquence SN2 V_{inf} n'est pas liée à la constituance mais à la sous-catégorisation (5.3.2.), ce qui nous permettra de proposer une nouvelle analyse en termes de *scission actancielle* (6.3.6.).

Les exemples que nous utilisons sont de deux types : ceux numérotés entre parenthèses sont construits ou empruntés ; ceux entre crochets sont issus d'un corpus essentiellement

² Cf. en particulier GUIMIER (1999).

³ Nous n'avons trouvé cette analyse que chez WILMET (1998).

⁴ Cette hypothèse a notamment été amorcée par BALLY (1950), TESNIÈRE (1953, 1965) et WAGNER & PINCHON (1962), qui relevaient la disjonction et l'autonomie morphosyntaxique des deux segments SN2 et V_{inf}, mais passaient outre en considérant l'infinitive dans son entier comme le complément du verbe de perception.

constitué à partir de six romans d'Amélie Nothomb⁵ et d'exemples d'Internet. Dans la première partie, nous n'utilisons que des exemples construits ou empruntés. Dans la deuxième, la majorité des exemples provient du corpus.

⁵ *Les combustibles* (1994), *Attentat* (1997), *Mercure* (1998), *Stupeur et tremblements* (1999), *Cosmétique de l'ennemi* (2001), *Robert des noms propres* (2002).

I.

LA PROPOSITION INFINITIVE

ÉTAT DE LA QUESTION

La première partie de notre travail est consacrée à un état des lieux sur la proposition infinitive, dont l'objectif principal est de définir la notion et de recenser les différentes constructions qui sont analysées ici ou là comme des propositions infinitives. Parallèlement, il s'agira plus spécifiquement de mettre en évidence les propriétés morphosyntaxiques et distributionnelles des constructions infinitives régies par un verbe de perception par rapport à celles des autres types de constructions infinitives. Chemin faisant, nous verrons pourquoi les constructions infinitives régies par un verbe de perception ne sont pas des propositions au sens syntaxique du terme.

Pour cela, nous adopterons principalement la démarche méthodologique de RÉMI-GIRAUD (1993) : d'abord, nous rappellerons les principales caractéristiques de la proposition subordonnée infinitive de la grammaire traditionnelle (1.) ; ensuite, nous verrons les différentes extensions possibles de la notion de proposition infinitive et les conséquences qui s'ensuivent (2.). Enfin, nous présenterons les principales raisons pour lesquelles certains auteurs remettent en cause la notion même de proposition infinitive (3.).

1. Analyse de la grammaire traditionnelle

Les Instructions ministérielles de 1961 programment l'étude de la *subordonnée infinitive* pour la classe de 6^e, une prescription illustrée par deux exemples :

- (1) Nos deux maîtres fripons regardaient rôtir des marrons.⁶
- (2) Je vois mes honneurs croître et tomber mon crédit.⁷

Les groupes de mots soulignés représentent précisément le type de constructions infinitives que nous prenons pour objet d'étude, à savoir celles que l'on trouve d'ordinaire après un verbe de perception. L'analyse des grammaires qui reconnaissent l'existence de la proposition subordonnée infinitive est bien entendu fidèle aux Instructions officielles du Ministère de l'Éducation nationale. La séquence est décrite comme une construction héritée du latin et possédant des caractéristiques morphosyntaxiques qui la marginalisent dans la classe des propositions subordonnées complétives. Les définitions rappellent que la notion désigne l'ensemble des propositions dont le noyau verbal est un infinitif et qui dépendent directement d'un verbe de perception ou plus généralement se trouvent « derrière les verbes qui laissent apparaître un sujet propre de l'infinitif » (ARRIVÉ, GADET & GALMICHE 1989 : 338).

L'objectif de ce développement, où nous prenons pour fil conducteur l'analyse de la grammaire scolaire du XIX^e et du XX^e siècle, est d'effectuer un premier examen de cette construction atypique, qui soit la synthèse des différents traitements proposés par les traités de grammaire⁸ que nous avons consultés.

Pour ce faire, nous allons inventorier, en les commentant brièvement, les critères distinctifs qui fondent la définition de la proposition subordonnée infinitive traditionnelle : les verbes introducteurs (1.2.), le sujet de l'infinitif (1.3.), la nature et la fonction de l'infinitive (1.4.), les différentes opérations qui servent à la mettre en évidence (1.5.) et l'emploi verbal de

⁶ Remarquons l'ambiguïté de la phrase : est-ce que ce sont les marrons qui rôtissent ou quelqu'un (que l'on ne mentionne pas) qui les fait rôtir ? Notons que l'antéposition du SN complétif devant l'infinitif lèverait l'ambiguïté.

⁷ Cet exemple montre que le SN complétif peut précéder ou suivre l'infinitif. Notons cependant que la mobilité du SN complétif n'est envisageable que s'il constitue l'argument initial de l'infinitif au niveau sémantico-logique. S'il en constitue l'argument final, sa postposition est requise : *Nos deux maîtres fripons regardaient (le cuisinier) rôtir des marrons. Nos deux maîtres fripons regardaient (*le cuisinier) des marrons rôtir.*

⁸ Nous ne nous sommes pas arrêté à la consultation des grammaires en tant que telles mais avons pris en compte un éventail plus large de types d'ouvrages traitant des constructions infinitives qui nous intéressent : nomenclatures, programmes officiels, terminologies, cahiers d'exercices, encyclopédies, précis et dictionnaires.

l'infinitif qui en est le noyau (1.6.). Mais avant cela, on envisagera brièvement l'évolution de l'étiquette (1.1.).

1.1. Les étiquettes : les choix successifs de 1961 à nos jours

L'appellation *subordonnée infinitive* des Instructions ministérielles de 1961 change quelques années plus tard. La circulaire 75-250 (BOEN n° 30, du 31 juillet 1975), dont l'objet fut de constituer une *Nomenclature grammaticale pour l'enseignement du français dans le second degré* (titre de la circulaire), stipule en effet qu'« une proposition subordonnée dont le noyau verbal est un infinitif est dite *proposition infinitive* » (p. 2372). On observe que le terme *subordonnée* a été remplacé par celui de *proposition*, même si le cotexte stipule clairement que la proposition en question est bien une subordonnée : sans cette précision, nous serions tenté de prendre en compte d'autres types de propositions, comme les indépendantes dont le noyau verbal est un infinitif : *Que faire après la thèse ? Ne pas s'encombrer l'esprit de questions inutiles. Soutenir la thèse et se qualifier !* L'extension de la nouvelle étiquette serait alors beaucoup plus vaste que celle de la précédente, ce qui n'est pas le cas. Aucun exemple ne vient cependant expliciter la définition donnée. D'ailleurs, aucun exemple ne figurera non plus dans le rectificatif de la circulaire 75-250 (BOEN n° 38, du 23 octobre 1975). Il faudra attendre le BOEN n° 47, du 25 décembre 1975, dont le complément à la circulaire 75-250 propose un exemple représentatif – mais un seul – de la proposition infinitive (p. 3982) :

(3) J'entends les oiseaux chanter.

La nouvelle étiquette officielle désignait donc bien le même type de constructions infinitives que celles illustrées par (1, 2). Notons tout de même que l'exemple (3) ne semble pas représenter à lui seul l'étendue des occurrences possibles. En effet, à relire la définition qui précède, nous envisageons spontanément d'autres phrases, que la nomenclature ne retient pourtant pas, telles que :

(3a) Je me demande comment vous convaincre.

(3b) Je cherche un refuge où m'abriter.

Il semble que ces deux exemples contiennent également des propositions subordonnées (l'une interrogative, l'autre relative) dont le noyau verbal est un infinitif : pourquoi ne pas les avoir prises en compte ? Aujourd'hui, la *Terminologie grammaticale* (2000), qui remplace la *Nomenclature grammaticale pour l'enseignement du français dans le second degré*, choisit l'étiquette *proposition subordonnée infinitive*⁹ (p. 21) et l'illustre par quelques exemples :

(4) J'ai laissé Geneviève continuer son travail.

(4a) Je l'ai laissée continuer son travail.

(5) J'ai vu ce comédien jouer le rôle d'Harpagon.

(6) J'ai entendu chanter cette admirable cantatrice.

Nous aurons noté que cette dénomination est la plus exhaustive qui évoque les trois caractéristiques des constructions qui nous occupent : ces segments de phrase¹⁰ sont des

⁹ Nous retrouvons la même étiquette avec la même extension chez RIEGEL, PELLAT & RIOUL (2004 : 335), ELUERD (2002 : 167), BONNARD (2001 : 161). Mais la plupart des auteurs ont plutôt tendance à utiliser l'expression réduite *proposition infinitive* pour désigner les constructions qui nous occupent, notamment : TOMASSONE (1998), CALAS & ROSSI (2001), ARRIVÉ, GADET & GALMICHE (1989), POUGEOISE (1998), DENIS & SANCIER-CHÂTEAU (2003), CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ & PEYTARD (2002), BAYLON & FABRE (1995), MERCIER-LECA (1998).

¹⁰ Nous empruntons l'expression à CALAS & ROSSI (2001).

propositions qui sont des subordonnées et dont le noyau est un verbe non conjugué, en l'occurrence un infinitif. Et c'est précisément l'étiquette que choisissent d'adopter la plupart des grammaires scolaires¹¹ de ces dernières années. Quelques auteurs utilisent enfin l'expression réduite *infinitive*¹² pour désigner ces segments de phrase, dont nous recueillons ici des exemples supplémentaires, de VARGAS (1995) :

- (7) Les Français ont vu leur niveau de vie baisser.
- (8) Les Français laissent leurs économies travailler.
- (9) Les promeneurs écoutaient les oiseaux crier dans les branches.
- (10) On sentait monter la colère des enseignants.

Notons cependant que cette étiquette n'est attestée par aucun document officiel, qu'elle est la plupart du temps hyperonymique¹³ et qu'elle sert parfois simplement à éviter les redites. Quelques auteurs¹⁴ contournent les problèmes de définition liés aux termes *proposition* et *subordonnée* en parlant de *constructions infinitives* : mais l'expression désigne alors tous les segments dont le noyau est un infinitif, que le sujet de l'infinitif soit coréférent ou non à celui du verbe principal, qu'il soit exprimé ou non et que le groupe infinitif occupe ou non une fonction nominale dans la phrase. Pour finir ce rapide parcours terminologique, notons que quelques auteurs¹⁵ – quelle que soit l'étiquette qu'ils utilisent – précisent que les constructions infinitives que nous étudions entrent dans la classe des *complétives*. Ainsi, à cumuler l'ensemble des termes usités, nous obtiendrions l'expression à rallonge *proposition subordonnée complétive infinitive*, dont nous avons relevé une occurrence chez DUBOIS & LAGANE (1993 : 185). Il n'existe pas, à notre connaissance, d'autre appellation spécifique pour désigner les constructions infinitives qui nous occupent.

Conclusion

Les quatre termes qui composent l'ensemble des étiquettes utilisées pour désigner les constructions infinitives que nous étudions sont donc *proposition*, *subordonnée*, *infinitive* et *complétive*, chacun d'entre eux véhiculant des informations grammaticales chères à la tradition : *proposition* implique une prédication, dont l'infinitif est le prédicat et le SN complétif l'argument initial, schéma que nous pouvons représenter par le binôme thème (ce dont on parle) – rhème (ce que l'on dit de ce dont on parle) au niveau communicatif ; *subordonnée* signifie que la proposition est enchâssée dans une proposition principale (appelée *matrice* ou *rectrice*), dont elle dépend syntaxiquement et sémantiquement ; *infinitive* rappelle que le noyau de cette construction atypique est un verbe non tensé de type infinitif ; enfin, *complétive* signifie que la

¹¹ Cf. SCULFORT dir. (1999), MOLINIÉ dir. (1999), BENTOLILA dir. (2001), BESCHERELLE (2002).

¹² VARGAS (1995), POPIN (1995), BESCHERELLE (2002), MERCIER-LECA (1998), ASLANIDES (2001).

¹³ BESCHERELLE (2002) et ASLANIDES (2001), ce ne sont pas les seuls, lui donnent une extension plus grande. Pour BESCHERELLE (2002), constitue une infinitive tout infinitif provenant de la réduction d'une subordonnée relative (*Il regardait par la fenêtre les enfants qui jouaient dans la cour.* > *Il regardait par la fenêtre les enfants jouer dans la cour.* : « l'absence du pronom relatif a pour conséquence qu'un même mot est à la fois objet du verbe de la principale et sujet du verbe à l'infinitif » (§ 419)), complétive (*Jacques pense qu'il viendra.* > *Jacques pense venir.* : « lorsque le sujet du verbe de la subordonnée est le même que celui de la principale, on peut transformer le verbe de la complétive en un infinitif sans sujet exprimé » (§ 420)) ou circonstancielle (*Il a eu une amende parce qu'il avait brûlé le feu.* > *Il a eu une amende pour avoir brûlé le feu.* : « lorsque le verbe de la proposition circonstancielle a le même sujet que celui de la proposition principale, la transformation infinitive est fréquente » (§ 421)). ASLANIDES (2001) propose un traitement similaire.

¹⁴ RIEGEL, PELLAT & RIOUL (2004 : 495-499, 510 sq.) et MONNERET & RIOUL (1999 : 227-243).

¹⁵ TOMASSONE (1998), VARGAS (1995), POPIN (1995), POU GEOISE (1998), DENIS & SANCIER-CHÂTEAU (2003), RIEGEL, PELLAT & RIOUL (2004), SCULFORT dir. (1999), MOLINIÉ dir. (1999), MONNERET & RIOUL (1999). CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ & PEYTARD (2002) parlent cependant de *propositions infinitives objets* (p. 110) et réservent le statut de *complétives* aux propositions objets introduites par *que* (p. 111).

proposition subordonnée occupe la fonction de complément d'objet (en l'occurrence direct) du verbe principal. Et c'est bien là le point de vue de la grammaire traditionnelle, que nous allons maintenant développer en détail.

1.2. Les verbes introducteurs

La grammaire traditionnelle considère les verbes de perception¹⁶ comme les principaux recteurs de Propositions Subordonnées Infinitives (désormais PSI) : *apercevoir, voir, regarder, entendre, écouter, sentir*. Quelques auteurs¹⁷ rappellent que *voici* peut compléter la liste, le présentatif étant issu (dans une perspective diachronique) de la soudure de l'impératif P2 de *voir* et de la particule adverbiale *ci* :

- (11) Voici venir les temps où vibrant sur sa tige / Chaque fleur s'évapore ainsi qu'un encensoir. (BAUDELAIRE, « Harmonie du soir », *Fleurs du mal*)

Mais *voici* constitue alors un recteur de PSI très particulier, dont le statut non verbal est notamment confirmé par l'impossibilité qu'il a de régir un complément circonstanciel de manière ou d'être porté à la forme négative : **Voici avec attention ma nouvelle maison. *Ne voici pas ma nouvelle maison*. Finalement très proche du mot outil (aucune glose n'en verbalise le sens sous forme de définition), *voici* ne sert qu'à annoncer, introduire, présenter ou amener dans la situation de communication une entité ou un procès. Son figement (dû à la perte du sens verbal) est tel que le verbe qui suit ne peut exprimer que deux aspects, le progressif (11) et le résultatif (11a), l'ingressif (11b) et l'égressif (11c) étant manifestement exclus :

- (11a) Voici venus les temps où vibrant sur sa tige...
(11b) *Voici commencer à venir les temps où vibrant sur sa tige...
(11c) *Voici finir de venir les temps où vibrant sur sa tige...

Le figement du présentatif contraint également très fortement le choix du verbe qui le suit, place presque exclusivement réservée à *venir* (11d), même si GREVISSE (1961 : 999) relève deux exemples (insolites) dans la littérature (11e, f) :

- (11d) Voici venir/???partir/*retenir/??s'arrêter/?arriver les temps où vibrant sur sa tige...
(11e) Et voici commencer le rêve de Shakespeare. (J. LEMAÎTRE, *Impressions de théâtre*)
(11f) Voici, de la maison, sortir un Salavin épineux et glacé. (G. DUHAMEL, *Deux Hommes*)

MOLINIÉ dir. (1999 : 35) cite l'autre présentatif, *voilà*, mais sans exemple à l'appui. De tous les ouvrages que nous avons consultés, seul GOOSSE (1993) mentionne le verbe *falloir* (12) et les archaïsmes juridiques (13) ou littéraires (14) en constructions prépositionnelles :

- (12) Il m'a fallu argumenter avec moi-même. (BRETON, *Nadja*)
(13) Le propriétaire peut exiger que les meubles qui dépérissent par l'usage soient vendus, pour le prix en être placé comme celui des denrées. (*Code civil*, art. 603)
(14) Une grande toile sur châssis pour les peintres déposer leurs ordures. (CORBIÈRE, *Amours jaunes*)

¹⁶ GOOSSE (1993) précise qu'il s'agit de « verbes exprimant des perceptions des sens » (p. 1277). On trouve aussi l'expression *verbes de sensation* chez CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ & PEYARD (2002 : 115).

¹⁷ POU GEOISE (1998), MERCIER-LECA (1998), GOOSSE (1993), BENTOLILA dir. (2001), DENIS & SANCIER-CHÂTEAU (2003), SCULFORT dir. (1999), MOLINIÉ dir. (1999).

Quelques auteurs¹⁸ incluent dans la liste les verbes d'opinion et de déclaration, comme *croire*, *penser*, *dire*, *affirmer*, *prétendre*, *savoir*, *espérer*, et expliquent que la construction obtenue en (15) résulte d'une stratégie d'évitement de la structure enchâssée correspondante (15a) :

- (15) La fille que je croyais être ta sœur.
(15a) La fille dont je croyais qu'elle était ta sœur.

La PSI se déploie ainsi à l'intérieur de la relative¹⁹, le pronom relatif fonctionnant sémantiquement comme sujet interprétatif de l'infinitif (15b) mais syntaxiquement comme complément d'objet direct du verbe principal (15c) :

- (15b) La fille₂ que₂ je₁ croyais _{2/*1}être ta sœur.
(15c) La fille *qui/*dont/que je croyais être ta sœur.

Parfois, nous trouvons mentionnés les verbes causatifs de mouvement²⁰, comme *envoyer*, *emmener*, *mener*, *conduire*, *amener* :

- (16) J'ai envoyé mon fils s'informer.²¹

Quelques auteurs²² proposent également le verbe *empêcher*, mais sans expliquer pourquoi ni donner d'exemple à l'appui. Enfin, la plupart des auteurs²³ intègrent dans la liste *faire* et *laisser* (qui sont les verbes les plus cités après ceux de perception) :

- (17) J'ai fait entrer les étudiants.
(18) Laissez passer la voiture.

Notons que VARGAS (1995) et POU GEOISE (1998) excluent *faire* alors qu'ils acceptent *laisser*, sans toutefois s'en expliquer.

Conclusion

Dans les grammaires qui reconnaissent l'existence de la PSI, seuls les verbes de perception sont toujours cités comme verbes recteurs. Les verbes causatifs de mouvement, les présentatifs *voici* et *voilà*, le verbe impersonnel *falloir* et même *faire* et *laisser* ne font jamais l'unanimité.

¹⁸ MERCIER-LECA (1998), GOOSSE (1993), BENTOLILA dir. (2001).

¹⁹ La relative de l'exemple (15) est de type adjectif et fonctionne comme épithète liée, ce qu'indiquent l'absence de virgule et la possibilité de la commuter avec un adjectif qualificatif : *La fille blonde*. En tant qu'expansion du nom *fille*, la relative forme avec ce dernier un constituant immédiat du SN supérieur, à droite du déterminant *la* : SN → Dét. + NE ; NE → N + P' ; P' → C + P''. D'un point de vue sémantique, cette relative est de type restrictif qui participe, par spécification, à l'identification du référent du nom qu'elle détermine : il ne s'agit pas de n'importe quelle fille mais de celle dont je croyais qu'elle était ta sœur.

²⁰ VARGAS (1995), POU GEOISE (1998), ARRIVÉ, GADET & GALMICHE (1989), RIEGEL, PELLAT & RIOUL (2004), ELUERD (2002).

²¹ Les verbes causatifs de mouvement sont à distinguer des verbes de mouvement, l'agent de l'infinitif n'étant pas coréférent au sujet du verbe principal : comparer (16) avec *J'ai couru acheter du pain*.

²² VARGAS (1995), POU GEOISE (1998), ARRIVÉ, GADET & GALMICHE (1989).

²³ CALAS & ROSSI (2001), ARRIVÉ, GADET & GALMICHE (1989), LEEMAN-BOUIX (1994), GOOSSE (1993), RIEGEL, PELLAT & RIOUL (2004), SCULFORT dir. (1999), CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ & PEYTARD (2002).

1.3. Le sujet de l'infinitif

D'après la grammaire traditionnelle, le sujet de l'infinitif peut appartenir à cinq structures grammaticales différentes (groupe nominal, groupe prépositionnel, pronom relatif, nom propre et pronom personnel) :

- (19) J'entends les oiseaux chanter.
- (20) Le professeur fait lire aux élèves des livres beaucoup trop compliqués.²⁴
- (21) Les musiciens que j'ai entendus jouer.
- (22) Pierre a vu Sophie passer dans la rue.
- (23) Elle s'est sentie défaillir.

Notons toutefois que « la construction prépositionnelle de l'agent de l'infinitif est impossible, quel que soit le verbe opérateur, si l'infinitif n'a pas de complément » (GARDES-TAMINE 1988 : 58) :

- (20a) *Le professeur fait/laisse lire aux élèves.

Dans la proposition infinitive *stricto sensu*²⁵, le sujet est impérativement distinct de celui du verbe principal²⁶, ce qui explique pourquoi les phrases qui suivent sont à écarter :

- (24) Jacques₁ pense _{1/*X}venir.
- (25) J'₁attends d'_{1/*X}être prêt.
- (26) Avant de me₁ _{1/*X}décider, je₁ veux _{1/*X}connaître votre opinion.

Notons aussi qu'un sujet interprétatif de l'infinitif de type groupe prépositionnel n'est reconnu comme tel que si le verbe principal est *faire* ou *laisser*. Dans le cadre de la grammaire traditionnelle, en effet, tout sujet prépositionnel de l'infinitif situé après un autre type de verbe principal est exclu, même s'il est bien distinct de celui du verbe principal :

- (27) Pierre₁ apprend à Marie₂ à _{*1/2}conduire.
- (28) Pierre₁ demande à Marie₂ de _{*1/2}l'aider.

La raison en est que dans ces cas de figure le groupe prépositionnel occupe la fonction de complément d'objet indirect (ou second) du verbe principal, comme en atteste sa pronominalisation :

- (27a) Pierre lui apprend à conduire.
- (28a) Pierre lui demande de l'aider.

De plus, après des verbes comme *apprendre* et *demander*, le groupe infinitif est pronominalisé, le cas échéant, indépendamment du complément nominal :

- (28b) Pierre le lui demande.

²⁴ Le groupe prépositionnel peut également apparaître sous la forme d'un complément d'agent : *Il a fait laver sa voiture par ses enfants*.

²⁵ L'expression est de CALAS & ROSSI (2001) : elle désigne la proposition subordonnée infinitive de la grammaire traditionnelle ; les auteurs désignent les autres types de propositions infinitives par l'étiquette *lato sensu*.

²⁶ On parle aussi de sujet *propre, formel, exprimé* ou *non coréférentiel*.

Aussi, que le groupe prépositionnel constitue au niveau sémantico-logique l'argument initial de l'infinitif ne change rien : les exemples (27, 28) ne contiennent pas de PSI pour la grammaire traditionnelle. On considère que l'infinitif et son éventuelle complémentation fonctionnent comme complément d'objet direct (ce que prouve le clitique objet *le*) et que le verbe principal régit également un deuxième complément d'objet, indirect, même si ce dernier fonctionne comme sujet interprétatif de l'infinitif. C'est donc parce que l'approche pronominale de la complémentation verbale fait apparaître deux segments morphosyntaxiquement autonomes que la grammaire traditionnelle ne reconnaît pas de PSI dans les exemples (27, 28), l'infinitif de la PSI ne devant être pronominalisable :

(20b) Le professeur leur fait lire des livres beaucoup trop compliqués.

(20c) *Lire des livres beaucoup trop compliqués, le professeur le leur fait.

La grammaire traditionnelle conclut de cette impossibilité que l'infinitif et son sujet sémantique ne constituent pas deux compléments indépendants mais un seul, ce qui explique pourquoi *faire* et *laisser* sont comptés parmi les verbes recteurs de PSI, contrairement à *apprendre* ou *demande*.

Le sujet de la PSI est d'ordinaire exprimé mais un contexte favorable peut en permettre l'ellipse²⁷ :

(29) J'entends marcher dans le jardin...²⁸

(30) Ses enfants crient, et il laisse faire !²⁹

(31) Il fait repeindre sa cuisine.

Dans ce cas de figure, certains auteurs, comme GREVISSE (1961 : 657), refusent de voir une PSI et considèrent que l'infinitif occupe la fonction de complément d'objet direct du verbe principal, ce qui revient à dire qu'il n'est pas en emploi verbal :

(29a) On entendait aller et venir dans l'enfer. (Hugo)

L'effacement du sujet interprétatif de l'infinitif est envisageable avant tout si le sens lexical du verbe principal le permet :

(29b) Je ?vois/???regarde marcher dans le jardin.

Enfin, quand le sujet n'est pas exprimé, c'est qu'il renvoie à un référent indéfini ou mentionné dans le cotexte (30). Quand il est exprimé, le sujet se place parfois après l'infinitif, à condition que ce dernier ne régit pas de complément d'objet :

(19a) J'entends les oiseaux chanter leur air favori.

(19b) *J'entends chanter leur air favori les oiseaux.³⁰

(19c) *J'entends chanter les oiseaux leur air favori.

Le sujet interprétatif de l'infinitif lui sera cependant toujours postposé après *faire* :

²⁷ On parle alors de sujet *effacé*, *zéro*, *absent*, *non réalisé* ou encore *elliptique*.

²⁸ Les exemples (29-31) sont de LEEMAN-BOUIX (1994).

²⁹ L'exemple (30) nous paraît plus problématique que les exemples (29, 31) : le verbe vicair *faire* remplaçant la PSI correspondante (*Ses enfants crient, et il les laisse crier !*), le sujet interprétatif de l'infinitif est donc tout de même un peu là, comme en filigrane.

³⁰ Si le groupe sujet de l'infinitif était plus long que celui constitué de l'infinitif et de sa complémentation, l'exemple serait plus acceptable : *?J'entends chanter leur air favori les oiseaux du printemps arrivé*. Cela se trouve notamment en poésie, la rime imposant souvent le rejet du sujet en fin de vers.

(20d) *Le professeur fait aux élèves lire des livres beaucoup trop compliqués.³¹

Toutefois, la catégorie grammaticale du sujet joue aussi un rôle décisif dans son positionnement, quelle que soit la transitivité de l'infinitif. Soit le corpus suivant, où l'infinitif est respectivement intransitif (32-32c), transitif direct sans (33-33c) ou avec (34-34c) COD réalisé, transitif indirect sans ou avec COI réalisé (35-35c), bitransitif direct-indirect³² (36-36c) et bitransitif indirect³³ (37-37c) :

(32) Je vois le train partir/partir le train.³⁴

(32a) Je vois Paul partir/partir Paul.

(32b) Je le vois partir.

(32c) Le train que je vois partir...

(33) J'entends les oiseaux chanter/chanter les oiseaux.

(33a) J'entends Paul chanter/chanter Paul.

(33b) Je les entends chanter.

(33c) Paul, que j'entends chanter, ...

(34) J'entends les oiseaux chanter leur air favori/*chanter les oiseaux leur air favori/*chanter leur air favori les oiseaux.

(34a) J'entends Isabelle et Nathalie chanter leur air favori/*chanter Isabelle et Nathalie leur air favori/*chanter leur air favori Isabelle et Nathalie.

(34b) Je les entends chanter leur air favori.

(34c) Les oiseaux, que j'entends chanter leur air favori, ...

(35) J'ai vu mon fils obéir (à sa mère)/obéir mon fils (à sa mère).

(35a) J'ai vu Pierre obéir (à sa mère)/obéir Pierre (à sa mère).

(35b) Je l'ai vu obéir (à sa mère).

(35c) Pierre, que j'ai vu obéir (à sa mère), ...

(36) Je regarde mon fils écrire une lettre/*écrire mon fils une lettre. Je regarde mon fils écrire à Jacques/???écrire mon fils à Jacques. Je regarde mon fils écrire/écrire mon fils.

(36a) Je regarde Pierre écrire une lettre/*écrire Pierre une lettre. Je regarde Pierre écrire à Jacques/???écrire Pierre à Jacques. Je regarde Pierre écrire/écrire Pierre.

(36b) Je le regarde écrire (une lettre) (à Jacques).

(36c) Pierre, que je regarde écrire (une lettre) (à Jacques), ...

(37) J'ai entendu cette élève parler de Paul/*parler cette élève de Paul. J'ai entendu cette élève parler à Isabelle/parler cette élève à Isabelle. J'ai entendu cette élève parler/parler cette élève.

(37a) J'ai entendu Nathalie parler de Paul/???parler Nathalie de Paul. J'ai entendu Nathalie parler à Isabelle/parler Nathalie à Isabelle. J'ai entendu Nathalie parler/parler Nathalie.

(37b) Je l'ai entendue parler (de Paul) (à Isabelle).

(37c) Nathalie, que j'ai entendue parler (de Paul) (à Isabelle), ...

³¹ Même remarque quand le sujet interprétatif de l'infinitif a la forme d'un objet direct ou d'un complément d'agent : **Il fait son fils réviser tous les soirs. *Il a fait par ses enfants laver sa voiture.*

³² En emploi absolu de l'un des compléments d'objet ou des deux.

³³ *Ibidem.*

³⁴ Pour chaque type de transitivité, le sujet de l'infinitif sera respectivement instancié comme groupe nominal, nom propre, pronom clitique et pronom relatif.

Les exemples (32-37c) nous conduisent à deux conclusions quant au positionnement du SN complétif par rapport à l'infinitif :

- (i) Si le sujet de la PSI est un pronom personnel ou un pronom relatif, il se positionne avant l'infinitif, quel qu'en soit le type de transitivité et qu'il soit en emploi absolu ou non, le pronom personnel se plaçant avant le verbe principal et le pronom relatif avant le sujet du verbe principal (*L'enfant que Paul entendait pleurer...*) ou avant le verbe principal (*L'enfant qu'entendait pleurer Paul...*).
- (ii) Si le sujet de la PSI est un groupe nominal ou un nom propre, il se positionne avant ou après l'infinitif. Au moins deux cas de figure le contraignent cependant à se placer avant l'infinitif : le complément d'objet direct de l'infinitif est réalisé ; au moins l'un des compléments d'objet de l'infinitif bitransitif indirect est réalisé.

Les dernières indications que la grammaire traditionnelle fournit sont celles qui prévoient la construction du sujet de l'infinitif : il s'agit alors de distinguer entre les formes sans préposition (le sujet prend la forme de l'objet direct) et celles précédées d'une préposition (le sujet prend la forme de l'objet indirect ou du complément d'agent). Ce développement devra montrer que deux contraintes principales agissent sur la forme du sujet : la réalisation ou l'absence du complément d'objet direct de l'infinitif et le type lexical du verbe recteur. Deux principaux cas de figure sont à distinguer³⁵ :

➔ L'infinitif ne régit pas de complément d'objet direct

Ce cas de figure est consécutif à l'impossibilité lexicale de l'infinitif de régir un complément d'objet direct ou à la non réalisation du complément en question si l'infinitif est en emploi absolu. Quoi qu'il en soit, le sujet prend alors la forme de l'objet direct (absence de préposition)³⁶, comme en atteste le corpus suivant, où l'infinitif est respectivement intransitif (38-38b), transitif direct avec ou sans COD réalisé (39-39b), transitif indirect avec ou sans COI réalisé (40-40b), bitransitif direct-indirect³⁷ (41-41b) et bitransitif indirect³⁸ (42-42b) :

- (38) J'ai entendu mon père ronfler toute la nuit.
- (38a) Je l'ai entendu ronfler toute la nuit.
- (38b) Mon père, que j'ai entendu ronfler toute la nuit, a eu beaucoup de mal à se lever ce matin.

- (39) J'ai envoyé les enfants manger (des hamburgers) au Mc Donald's.
- (39a) Je les ai envoyés manger (des hamburgers) au Mc Donald's.
- (39b) Les enfants que j'ai envoyés manger (des hamburgers) au Mc Donald's...

- (40) J'ai laissé ma fille renoncer (à témoigner).
- (40a) Ma fille, je l'ai laissé(e) renoncer (à témoigner).³⁹
- (40b) C'est ma fille que j'ai laissé(e) renoncer (à témoigner).

³⁵ À ce sujet, cf. notamment GOOSSE (1993 : 1279-1282) et CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ & PEYTARD (2002 : 115, 116).

³⁶ Quelques auteurs, notamment GREVISSE (1961), GOOSSE (1993), CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ & PEYTARD (2002), emploient l'étiquette latine *accusatif* pour désigner la forme que prend le sujet de l'infinitif dans ce cas de figure.

³⁷ En emploi absolu total (absence des deux compléments d'objet) ou partiel (absence de l'un des compléments).

³⁸ *Ibidem*.

³⁹ Les Rectifications orthographiques de 1990 conseillent de ne plus accorder *laisser* quand il est suivi d'un infinitif, d'où les parenthèses. Comme *faire* ne s'accorde jamais dans ce cas de figure, il est plus facile de ne pas accorder *laisser* dans les mêmes circonstances.

- (41) J'ai fait écrire mon fils (à son grand-père) cet après-midi.
 (41a) Je l'ai fait écrire (à son grand-père) cet après-midi.
 (41b) Mon fils, que j'ai fait écrire (à son grand-père) cet après-midi, ira chez ses grands-parents pour les fêtes de Noël.
- (42) Hier, j'ai emmené cette élève parler (de ses problèmes familiaux) (au psychologue de l'internat).
 (42a) Hier, je l'ai emmenée parler (de ses problèmes familiaux) (au psychologue de l'internat).
 (42b) Oui, c'est bien cette élève que j'ai emmenée parler (de ses problèmes familiaux) (au psychologue de l'internat) hier.

Les exemples (38-42b) montrent que le sujet prend la forme de l'objet premier si l'infinitif ne régit pas de complément d'objet direct, quelle que soit la nature du verbe principal : verbe de perception, verbe causatif de mouvement, *faire* ou *laisser*. Toutefois, après *faire* et *laisser*, il arrive que le sujet de l'infinitif sans complément d'objet direct prenne la forme de l'objet second quand celle de l'objet premier conviendrait :

- (43) Si vous croyez que c'est commode de lui faire changer d'idée. (P. Benoit)⁴⁰
 (43a) Si vous croyez que c'est commode de le/la faire changer d'idée.
- (44) Laissons faire aux poètes. (Gide)
 (44a) Laissons faire les poètes.
- (45) Il s'est porté un coup d'allure bénigne qui l'a pourtant suffisamment effrayé pour lui faire renoncer à son projet. (Robbe-Grillet)
 (45a) Il s'est porté un coup d'allure bénigne qui l'a pourtant suffisamment effrayé pour le faire renoncer à son projet.

Selon GOOSSE (1993 : 1279), cette hésitation de l'usage s'explique par le fait que « dans l'ancienne langue, même quand l'infinitif se présentait sans objet direct, l'agent pouvait se mettre au datif » :

- (46) Laissons faire un peu à Nature. (Montaigne)
 (47) Faites votre devoir et laissez faire aux dieux. (Corneille)
 (48) J'aurais fait changer d'avis à Lucile. (Marivaux)

➔ L'infinitif régit un complément d'objet direct

Il faut avant tout que l'infinitif soit transitif direct⁴¹ et que son complément d'objet soit effectivement réalisé en discours. Alors, le sujet interprétatif de l'infinitif prend la forme de l'objet premier ou second⁴², en fonction du type de verbe recteur. Deux configurations sont à distinguer, selon que le verbe principal est *faire* ou n'est pas *faire* :

• Le verbe principal est *faire*

⁴⁰ Les exemples (43, 44, 45) sont tirés de GOOSSE (1993).

⁴¹ Cela exclut des deux prochains corpus les infinitifs intransitifs et (bi)transitifs indirects.

⁴² Quelques auteurs, notamment GREVISSE (1961), GOOSSE (1993) et CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ & PEYARD (2002), emploient l'étiquette latine *datif* pour désigner la forme que prend le sujet de l'infinitif dans ce cas de figure.

Si tel est le cas, le sujet de l'infinitif prend la forme de l'objet prépositionnel (parfois celle du complément d'agent) et la préposition peut être intégrée ou externe :

L'infinitif transitif direct

- (49) Je ferai bâtir ma maison à/par cet architecte.
- (49a) Je lui ferai bâtir ma maison.
- (49b) Je la lui ferai bâtir.
- (49c) C'est à/par cet architecte que je ferai bâtir ma maison.

L'infinitif bitransitif direct-indirect

- (50) Vous faites dire à Cicéron une chose qu'il n'a jamais dite. (Littré)
- (50a) Vous lui faites dire une chose qu'il n'a jamais dite.
- (50b) C'est à Cicéron que vous faites dire une chose qu'il n'a jamais dite.

Les exemples (49-50b) montrent que le sujet interprétatif de l'infinitif régissant un complément d'objet direct après *faire* prend la forme de l'objet prépositionnel. Toutefois, après *faire*, il arrive que le sujet de l'infinitif régissant un complément d'objet direct prenne la forme de l'objet premier, notamment quand il s'agit d'un pronom personnel :

- (51) Les femmes les plus naïves ont un sens merveilleux qui [...] les fait ressaisir bientôt tout l'empire qu'elles ont laissé perdre. (Martin Du Gard)⁴³
- (52) Des nouvelles un peu moins bonnes les firent précipiter leur départ. (Gide)
- (53) Il m'est impossible de le faire aborder ce sujet. (Duhamel)

L'abandon de cette coutume littéraire s'explique, selon GOOSSE (1993 : 1280), par le fait qu'« en construisant l'agent au moyen d'une préposition lorsqu'il y a un autre syntagme nominal (ou pronominal) non prépositionnel, la langue se prémunit contre les risques de confusion ».

• Le verbe principal n'est pas *faire*

Si tel est le cas, le sujet interprétatif de l'infinitif prend la forme de l'objet premier du verbe recteur :

L'infinitif est transitif direct

- (54) On le vit briser ses meubles. (Sand)
- (55) Je vois souvent ce garnement de Pierre voler des surgelés au rayon frais.
- (56) Je les ai envoyées manger ce qu'elles voulaient au Mc Donald's.
- (57) Je l'ai sentie serrer mon bras si fort...
- (58) Le professeur a laissé le bruit envahir la classe.

L'infinitif est bitransitif direct-indirect (en emploi absolu du complément indirect)

- (59) J'ai vu mon fils écrire une lettre (à son grand-père) cette après-midi.
- (59a) Je l'ai vu écrire une lettre (à son grand-père) cette après-midi.
- (60) J'ai envoyé l'employé dont on parlait (te) livrer la marchandise.
- (60a) Je l'ai envoyé (te) livrer la marchandise.
- (61) Je laisserai mon père vendre la maison (à qui il veut).
- (61a) Je le laisserai vendre la maison (à qui il veut).

Or, là encore, GOOSSE (1993) rappelle que la norme ne trouve pas dans la littérature son meilleur élève :

⁴³ Les exemples (51-53) sont tirés de GOOSSE (1993).

- (62) Je me souvins même des paroles que j'avais entendu prononcer à Patience aussitôt après l'événement. (Sand)
- (63) Je lui ai même entendu dire qu'il avait appris la flûte. (Romains)
- (64) Il resta toujours fidèle aux exercices de piété qu'il lui avait vu pratiquer. (Bremond)

Conclusion

Trois principales contraintes pèsent sur le positionnement et sur la forme du sujet interprétatif de l'infinitif : sa structure grammaticale, la réalisation ou l'absence du complément d'objet direct de l'infinitif et le type lexical du verbe principal.

1.4. Forme et position des compléments d'objet cliticisés de l'infinitif

Le développement qui vient devra montrer le comportement syntaxique des compléments d'objet de l'infinitif quand ils sont cliticisés. Pour cela, nous reprenons ici respectivement les exemples (34b, 35b, 36b, 37b, 40a, 42a, 49b, 50a, 60a et 61a) sous (a-j), où nous avons pronominalisé en plus les compléments d'objet de l'infinitif :

- (a) Je les entends le chanter.
- (b) Je l'ai vu lui obéir.
- (c) Je le regarde la lui écrire.⁴⁴
- (d) Je l'ai entendue lui en parler.
- (e) Ma fille, je l'ai laissée y renoncer.
- (f) Hier, je l'ai emmenée lui en parler.
- (g) Je la lui ferai bâtir.
- (h) Vous la lui faites dire.⁴⁵
- (i) Je l'ai envoyé (te) la livrer.
- (j) Je le laisserai la vendre (à qui il veut).

D'après les exemples (a-j), nous pouvons distinguer entre deux cas de figure, selon l'autonomie syntaxique dont l'infinitif bénéficie par rapport au verbe principal :

❶ Le verbe principal n'est pas *faire*

Le premier constat qui s'impose est que les compléments d'objet des infinitifs sont cliticisés autour de leur pivot tant que le verbe principal est un verbe de perception (a, b, c, d), un verbe causateur de mouvement (f, i) ou *laisser* (e, j). Ce phénomène prouve l'autonomie syntaxique dont bénéficie l'infinitif par rapport au verbe principal : chaque noyau prédicatif reste le régisseur actif de sa propre complémentation. L'exemple (ja) montre d'ailleurs que le lieu de satellisation des compléments cliticisés de l'infinitif est le même si l'objet direct du verbe principal n'est pas pronominalisé :

- (ja) La maison, je laisserai mon père la vendre (à qui il veut).

Les exemples (c, d, f, i, j) contiennent un infinitif bitransitif. Or, si les deux compléments de l'infinitif sont pronominalisés, quelques contraintes (les mêmes que pour un verbe à temps fini) fixent leur ordre de positionnement. Si l'infinitif régit un objet direct (c, i, j),

⁴⁴ Nous tronquons délibérément la pronominalisation pour l'exemple (36b), qui devrait donner : *Je le regarde lui en écrire une*. Cela nous permet d'éviter l'écueil de la discontinuité du constituant *une lettre* une fois pronominalisé, discontinuité qui résulte du caractère indéfini/quantifié du syntagme nominal.

⁴⁵ Même remarque que pour l'exemple (c).

le pronom correspondant se positionne avant celui de l'objet second si ce dernier est de rang 3 (c) ou 6 (ca) :

(ca) Je le regarde la leur écrire.

En revanche, si le pronom objet second est de rang 2, c'est lui qui prend la première place (i), comme s'il est de rang 1 (ia), 4 (ib) ou 5 (ic) :

(ia) Il l'a envoyé me la livrer.

(ib) Il l'a envoyé nous la livrer.

(ic) Je l'ai envoyé vous la livrer.

Lorsque l'infinitif bitransitif régit deux proclitiques, *en* se place toujours en deuxième position, qu'il soit un objet indirect (d, f) ou l'objet direct (k) de l'infinitif :

(k) Des pommes, je l'ai emmené vous en acheter.

Enfin, le pronom dont la préposition n'est pas intégrée ne se cliticise pas mais reste positionné derrière l'infinitif :

(da) Je l'ai entendue parler de lui avec elle.

② L'infinitif forme un bloc verbal avec *faire*

Si tel est le cas, le complément d'objet direct pronominalisé de l'infinitif ne se cliticise pas sur son pivot mais remonte se positionner avant *faire*, comme le montrent (g, h) et (ga, ha) :

(ga) *Je lui ferai la bâtir.

(ha) *Vous lui faites la dire.

Si le sujet interprétatif de l'infinitif est pronominalisé en même temps que son complément d'objet direct, le rang du premier détermine comme précédemment l'ordre des proclitiques :

(gb) *Je lui/leur la ferai bâtir.

(gc) Il me/te/nous/vous la fera bâtir.

En tant que clitique de *faire*, le complément d'objet direct de l'infinitif conserve la forme de l'objet premier même si le sujet interprétatif de l'infinitif n'est pas exprimé (gd, hb) ou est exprimé sans être pronominalisé (ge, hc) :

(gd) Ma maison, je la ferai bâtir bientôt.

(hb) Cette réplique, vous la faites dire/prononcer avec trop de cynisme.

(ge) Ma maison, je la ferai bâtir à/par cet architecte.

(hc) Cette réplique, vous la faites dire/prononcer avec trop de cynisme à ces jeunes étudiants.

Ouvrons une courte parenthèse pour rappeler que la montée de l'objet de l'infinitif avant *faire* ne vaut plus lorsque la phrase prend la modalité impérative à la forme positive, seul cas de figure où le complément de l'infinitif s'intercale entre *faire* et l'infinitif (gf, hd) :

(gf) Fais-la lui bâtir.

(hd) Faites-la lui dire.

- (gg) Ne la lui fais pas bâtir.
 (he) Ne la lui faites pas dire.

Alors, le rang des pronoms ne joue plus dans la détermination de leur ordre et le pronom représentant l'objet direct de l'infinitif reste attaché à *faire*, ce que tend sans doute à montrer le trait d'union (gh) :

- (gh) Fais-la moi/toi/lui/nous/vous/leur bâtir.
 (gi) *Fais moi/toi/lui/nous/vous/leur la bâtir.

Si l'infinitif est un verbe bitransitif et que ses deux compléments sont effectivement réalisés, il est impossible de pronominaliser tous les compléments. Soit :

- (hf) Vous lui faites dire à son supérieur hiérarchique une chose qu'il n'a jamais dite.

Les trois segments soulignés représentent respectivement le sujet interprétatif de l'infinitif, son objet second et son objet direct. De ces trois actants, seul le premier est pronominalisé. Or, s'il est possible de cliticiser l'objet direct de l'infinitif en même temps que son sujet interprétatif (hfa), il est impossible d'en faire autant avec l'objet second (hfb) ou les deux objets (hfc) :

- (hfa) Cette chose qu'il n'a jamais dite, vous la lui faites dire à son supérieur hiérarchique.
 (hfb) *Vous lui lui faites dire une chose qu'il n'a jamais dite.
 (hfc) *Vous la lui lui faites dire.

L'agglutination opérée par *faire* et l'infinitif donnant à *faire* le statut d'auxiliaire (ou de semi-auxiliaire), il n'y aura jamais plus de positions actanciennes de libres que d'actants programmés par la valence de l'infinitif, en l'occurrence trois. Or, le sujet syntaxique de la phrase occupant déjà une position actancielle, il n'en reste que deux à combler, soit une de moins que le nombre prévu par la valence de *dire*. Mais doit être respecté également le rôle de chaque actant programmé par l'infinitif. Soit :

- (hfd) *Vous lui lui faites dire.

L'agrammaticalité de (hfd) ne provient pas du nombre d'actants pronominalisés mais du cumul fonctionnel de deux actants complétifs prépositionnels alors que l'infinitif attend au moins un objet direct, problème qui ne se pose pas dans : *Vous le lui faites dire. Vous lui en faites parler.*

Conclusion

Le sujet interprétatif de l'infinitif se pronominalise toujours sous la forme de l'objet premier du verbe principal si ce dernier n'est pas *faire* ; dans le cas contraire, il prend la forme de l'objet premier si l'infinitif ne régit pas de complément d'objet direct et celle de l'objet second si l'infinitif en régit un. Les compléments d'objet de l'infinitif se cliticisent sur leur pivot si le verbe principal n'est pas *faire* ; dans le cas contraire, les clitiques de l'infinitif remontent avant le bloc verbal (*faire* + infinitif) mais seulement un des objets d'un infinitif bitransitif peut être pronominalisé. Le plus souvent, l'ordre des clitiques objets dépend du rang de celui qui représente l'objet second de l'infinitif, sauf si l'un des clitiques est *en*. En somme, contrairement à ce qui se produit quand le verbe principal est un verbe de perception, un verbe causateur de mouvement ou *laisser*, l'infinitif est complètement agglutiné à *faire* et constitue avec lui une locution verbale causative : cette soudure syntaxique empêche les clitiques de l'infinitif de se satelliser autour de leur pivot, sauf quand la phrase est à la forme impérative positive.

1.5. Nature et fonction de la proposition subordonnée infinitive

La tradition considère la séquence infinitive [(sujet) + infinitif (+ compléments)] comme une proposition dépendant du verbe principal, donc subordonnée, en n'omettant pas d'ajouter que le rapport de subordination n'est exceptionnellement pas exprimé par un mot subordonnant (on parle souvent de subordination *zéro*) : autre façon de dire que la proposition n'est ni conjonctive ni relative. C'est pourquoi beaucoup de grammaires étudient ensemble les infinitives et les participiales. En ce sens, l'infinitive se définit comme une unité phrastique complète où l'infinitif constitue le noyau d'une véritable proposition. L'absence de mot subordonnant est parfois expliquée par le mode infinitif, qui servirait à lui-même de marqueur de subordination, comme s'il jouait le rôle du marqueur lexical ou syntaxique absent : « c'est le mode qui indique la dépendance » (MERCIER-LECA 1998 : 159). L'infinitif sert alors de noyau de subordination : « quand leur verbe est à l'infinitif, [les propositions sujets, attributs et objets] sont reliées au verbe principal par le moyen de la modalité » (CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ & PEYTARD 2002 : 111)⁴⁶.

Parallèlement, la grammaire traditionnelle enseigne que la proposition subordonnée infinitive constitue *in extenso* le complément d'objet direct du verbe principal : « il découle du principe d'unicité que la proposition infinitive occupe une fonction objet dans sa totalité » (CALAS & ROSSI 2001 : 194). Ou encore, à partir de l'exemple *J'entends le train siffler*. : « l'infinitif n'est pas indépendant de le train ; si on analyse le train comme complément d'objet de entendre, on ne sait que faire de siffler, puisqu'il ne peut y avoir deux compléments d'objet directs juxtaposés pour un même verbe (pas plus que deux sujets, deux attributs, etc. » (LEEMAN-BOUIX 1994 : 85). Et en tant que complément d'objet direct, la PSI est comptée tantôt parmi les compléments essentiels du verbe⁴⁷, tantôt parmi les complétives⁴⁸.

Conclusion

Pour la grammaire traditionnelle, la PSI occupe la fonction de complément d'objet direct du verbe principal, ce qui implique que l'infinitif et son sujet interprétatif constituent une unité syntagmatique. Si l'on adopte ce point de vue en grammaire syntagmatique, la PSI occupe dans le syntagme verbal la place du syntagme nominal objet : SV → Vtd. + SN.

1.6. Quelques tests syntaxiques pour identifier une proposition subordonnée infinitive

Pour justifier l'analyse de la grammaire traditionnelle, les auteurs proposent une batterie de tests syntaxiques. Nous apprenons ainsi que l'infinitif ne peut pas être pronominalisé (65a), ce qui en démontre le statut verbal, que « le segment [sujet + pivot infinitif] peut être remplacé par une proposition conjonctive introduite par *que* »⁴⁹ (65b), par le groupe complexe GN + relative prédicative (65c) ou par un groupe nominal (65d) et que le sujet de l'infinitif a « la forme d'un C.O.D. (c'est-à-dire qu'il se pronominalise comme un C.O.D.) »⁵⁰ (65e, f) :

⁴⁶ Pour ces auteurs, nous trouvons la même idée notamment chez MARTINET (1969), c'est donc le mode infinitif qui joue le rôle du subordonnant absent.

⁴⁷ Cf. *Terminologie grammaticale* (2000 : 21), MERCIER-LECA (1998), GOOSSE (1993).

⁴⁸ Ce terme n'a pas la même extension partout. Certains auteurs considèrent en effet que la PSI n'est pas une complétive puisqu'elle n'est pas conjonctive : c'est notamment le cas de ELUERD (2002), CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ & PEYTARD (2002).

⁴⁹ CALAS & ROSSI (2001 : 194).

⁵⁰ MONNERET & RIOUL (1999 : 229). Les auteurs reconnaissent ainsi l'existence d'une PSI dans *Je le fais manger*. mais pas dans *Je lui fais manger son gâteau*, le pronom *lui* ayant la forme d'un objet indirect, ce que confirme l'apparition de la préposition quand on le dépronominalise : *Je fais manger son gâteau à Paul*. Cette conception nous paraît cependant réductrice, puisque *lui* constitue également l'argument initial de *manger* au

- (65) Il entend les cloches sonner.
- (65a) *Il l'entend les cloches.
- (65b) Il entend que les cloches sonnent.
- (65c) Il entend les cloches qui sonnent.
- (65d) Il entend la sonnerie des cloches.
- (65e) Il les entend sonner.
- (65f) *Il entend elles sonner.

LEEMAN-BOUIX (1994 : 85) complète la liste précédente par le test du questionnement :

- (65g) Qu'est-ce qu'il entend ? Les cloches sonner.⁵¹

Cette conception traditionnelle de la PSI est loin de faire l'unanimité⁵² dans les traités de grammaire. Parfois, d'ailleurs, certains auteurs tâchent de la respecter au mieux mais se sentent en même temps obligés de laisser transpirer leur propre conviction : « la pratique analytique imposée est de réunir ces deux objets en un seul, appelé *proposition subordonnée infinitive* » (POPIN 1995 : 14). Parfois, encore, cela aboutit à des incohérences : MERCIER-LECA (1998)⁵³ analyse fidèlement la PSI comme complément d'objet direct du verbe principal mais propose immédiatement après la même fonction pour le sujet interprétatif de l'infinitif (p. 160).

Conclusion

Les tests couramment utilisés montrent que l'infinitif seul n'est pas en emploi nominal et que la PSI commute (à tout le moins hors contexte) avec des constructions à verbe conjugué (complétives ou relatives). Mais aucun autre test que celui de la commutation par *que* P ne semble propre à établir de façon convaincante l'unité syntaxique de l'infinitive, même si la plupart établissent un lien prédicatif entre l'infinitif et le syntagme nominal complétif. Nous aurons ainsi relevé la pauvreté et le caractère plutôt flou des tests utilisés par la grammaire traditionnelle pour défendre l'hypothèse de la PSI.

niveau sémantico-logique (dans les deux cas de figure, c'est bien Paul qui mange). De plus, pour le deuxième exemple, si le verbe conjugué n'était pas *faire* mais *laisser*, le sujet interprétatif de l'infinitif prendrait de préférence la construction directe : *Paul, je l'/?lui ai laissé manger son gâteau*. C'est le degré d'autonomie de l'infinitif par rapport au verbe personnel qui joue ici : si l'infinitif est indépendant, son sujet et son complément d'objet direct prennent tous les deux la forme d'un objet premier mais ne se satellisent pas autour du même verbe (*Je laisse Paul manger son gâteau. Je le laisse manger son gâteau. Je le laisse le manger.*) ; si l'infinitif est agglutiné au verbe tensé, son complément d'objet direct empêche son sujet interprétatif d'occuper la fonction d'objet premier du bloc verbal recteur et le relègue à celle d'objet second (*Je fais manger son gâteau à Paul. Je le fais manger à Paul. *Je le le fais manger. Je le lui fais manger.*). Dans ce dernier cas de figure, deux verbes fusionnent en un bloc verbal recteur, ce qui empêche le cumul de fonctions identiques et entraîne une redistribution des rôles. Ce type de fusion est à éviter avec les verbes de perception : « dans le cas où le sujet de l'infinitif est l'objet premier du verbe principal, on peut, afin de lui donner plus de relief, l'exprimer à la forme du datif (*lui, leur* ; à devant les substantifs) : *Je lui ai vu faire cela. Nous avons toujours laissé prendre de grandes libertés à nos domestiques*. Cette construction [...] est à éviter dès qu'une amphibologie en résulterait. La langue parlée recourt sans gêne à une phrase ambiguë telle que : *J'ai entendu dire des bêtises à ton ami* ; mais on ne peut que blâmer un tel abus de ce tour » (WARTBURG & ZUMTHOR 1947 : 138).

⁵¹ Cette réponse ne nous semble pas naturelle. MERCIER-LECA (1998) et BENTOLILA dir. (2001) proposent le même test.

⁵² Cf. notamment WILMET (1998), POPIN (1995), GARDES-TAMINE (1988) et LE GOFFIC (1994) : hormis WILMET (1998), qui raisonne en termes d'*apposition*, tous postulent que le verbe principal régit deux compléments directs, dont seul le premier est un véritable objet.

⁵³ Il en va de même chez BENTOLILA dir. (2001 : 301, 302).

1.7. La proposition subordonnée infinitive : un infinitif en emploi verbal

Quand l'infinitif n'est pas précédé d'un déterminant⁵⁴ et qu'il n'est pas le centre d'un groupe occupant une fonction nominale, il est nécessairement en emploi verbal : « les valeurs de l'infinitif connaissent une série de degrés, depuis l'emploi verbal à part entière jusqu'au statut de nom véritable » (RIEGEL, PELLAT & RIOUL 2004 : 334). Cet infinitif (contrairement à ses deux autres emplois) est le centre, le nœud, le noyau verbal d'une phrase, dont il constitue la tête du groupe verbal. En tant que verbe, l'infinitif « détermine la structure des compléments, notamment le placement des clitiques, et il peut prendre une forme active, passive ou pronominale ; c'est lui qui est en relation de sélection avec le sujet et les compléments » (RIEGEL, PELLAT & RIOUL 2004 : 334). L'infinitif connaît trois emplois verbaux, selon qu'il constitue le centre d'une indépendante (66), d'une subordonnée (67) ou qu'il s'emploie en corrélation avec un semi-auxiliaire (68) :

- (66) Et pains d'épice de voler à droite et à gauche, et filles et garçons de courir, de s'entasser et s'estropier.⁵⁵ (Rousseau)
- (67) Il a emmené les enfants voir *Blanche-Neige*.⁵⁶
- (68) Et le chien se mit à tourner autour de la pièce.⁵⁷ (Maupassant)

Des trois emplois verbaux de l'infinitif, c'est donc celui représenté par l'exemple (67) qui nous intéresse plus particulièrement. L'objectif du développement à venir est double : d'une part, montrer en quoi l'infinitif des PSI se distingue des autres infinitifs verbaux ; d'autre part, rappeler les critères de reconnaissance qui permettent de l'opposer à l'infinitif nominal.

Le sujet interprétatif de l'infinitif des PSI (69), contrairement à celui de l'interrogative indirecte (70) et de la relative (71), n'est pas coréférent au sujet du verbe principal :

- (69) J₁entends le train₂ *_{1/2}siffler.
- (70) Elle₁ me₂ demande quoi _{1/*2}faire.
- (71) Elle₁ cherche une salle₂ où _{1/*2}fêter son anniversaire.

En somme, ce sujet exprimé donne à la PSI « la structure d'une phrase complète dont cependant les deux termes (groupe nominal sujet + groupe verbal) sont permutable » (RIEGEL, PELLAT & RIOUL 2004 : 336). Notons que l'absence de coréférence entre les sujets vaut également si celui de l'infinitif n'est pas exprimé (72), ce qui explique que nous donnions spontanément le sens de (72a) ou de (72b) à (72) :

- (72) J₁entends *_{1/X}siffler.
- (72a) J'entends qu'on siffle/quelqu'un siffler.
- (72b) Quelqu'un siffle. Je l'entends (faire).

⁵⁴ Certains infinitifs passent dans la catégorie du nom commun par *conversion* (on dit aussi *transfert*, *transposition*, *translation* ou *dérivation impropre*) : ils changent ainsi de catégorie grammaticale (et donc de sens) sans changer de forme. À ce sujet, cf. notamment RIEGEL, PELLAT & RIOUL (2004 : 338, 339, 546, 547).

⁵⁵ L'indépendante peut être déclarative, interrogative, exclamative ou injonctive. L'infinitif équivaut alors au mode personnel correspondant, sauf qu'il « présente l'idée verbale en soi et doit s'appuyer sur un contexte linguistique ou situationnel pour prendre sa valeur temporelle » (RIEGEL, PELLAT & RIOUL 2004 : 335).

⁵⁶ Le français compte trois possibilités (l'infinitive, l'interrogative indirecte et la relative) : *J'entends siffler le train. Elle ne sait plus quoi inventer. Elle cherche une salle où fêter son anniversaire.*

⁵⁷ L'infinitif et le semi-auxiliaire s'agglutinent pour former le noyau du groupe verbal d'une périphrase modale ou aspectuelle : l'auxiliaire marque le mode, le temps, la personne et donne les indications aspectuelles ou modales ; l'infinitif porte l'essentiel du sens verbal (état ou processus) et sélectionne le sujet et les compléments. À la différence des verbes « pleins », les semi-auxiliaires sont « transparents sémantiquement » (DELAVEAU & KERLEROUX 1985 : 41).

Nous observons aussi, d'un point de vue morphosyntaxique, que les PSI ne sont pas introduites par un élément subordonnant faisant office de complémenteur (*Elle a emmené Ø les enfants voir un film au cinéma.*), contrairement aux interrogatives indirectes (*Ils se demandent quoi se dire.*) et aux relatives (*Je cherche une salle où fêter mon anniversaire.*) : les outils interrogatif et relatif *quoi* et *où* occupent respectivement la fonction de complément d'objet direct de *dire* et de complément circonstanciel de lieu de *fêter* et fonctionnent comme outils de subordination.

Maintenant que nous avons rappelé les deux principales différences qui opposent les PSI aux autres emplois verbaux de l'infinitif (non coréférence du sujet interprétatif de l'infinitif avec celui du verbe principal et absence de mot subordonnant), il nous semble utile de montrer en quoi l'infinitif des PSI se distingue également de son homologue en emploi nominal. D'ores et déjà, au moins deux pistes sont à écarter. D'abord, ce n'est vraisemblablement pas appuyée sur les différentes propriétés verbales de l'infinitif des PSI que la distinction serait la meilleure : en effet, l'infinitif nominal « peut prendre une forme active, passive ou pronominale, être modifié par une négation, recevoir les compléments du verbe (objet ou attribut) ou des compléments circonstanciels et il a interprétativement un sujet » (RIEGEL, PELLAT & RIOUL 2004 : 338). Le rôle verbal de l'infinitif en emploi nominal se remarque aussi à la possibilité de le faire commuter avec une complétive, une relative ou une circonstancielle (selon le cas de figure). Ensuite, la piste du contrôle de l'infinitif ne nous semble pas plus exploitable que la précédente dans l'opposition que nous cherchons à établir, le sens lexical d'un même verbe principal dans une même architecture syntaxique permettant parfois jusqu'à trois configurations sémantiques distinctes :

(73) Pierre₁ propose à Marie₂ de _{1/2/1+2}sortir depuis plus d'une heure.

Il semble donc que la seule raison de considérer que l'infinitif des PSI est en emploi verbal reste l'échec systématique de la pronominalisation de la PSI (69a) ou de l'infinitif (69b), manipulation que tolère généralement son homologue en emploi nominal (73a) :

(69a) *Je l'entends.

(69b) *Je l'entends le train.

(73a) Pierre le propose à Marie depuis plus d'une heure.

Conclusion

Pour la grammaire traditionnelle, l'infinitif des PSI est en emploi verbal : il est le prédicat d'une proposition sémantico-logique, dont le groupe nominal complétif du verbe principal constitue l'argument initial. Mais cette prédication n'a pas l'apparence syntaxique d'une proposition à cause de l'absence de mot subordonnant et de l'impossibilité morphologique pour l'infinitif de marquer l'accord en personne avec son sujet interprétatif. D'un point de vue morphosyntaxique, l'impossibilité de pronominaliser l'infinitif des PSI constitue pour la grammaire traditionnelle une preuve évidente de son statut verbal.

1.8. Bilan d'étape

Ici, notre objectif est double : répertorier les traits distinctifs⁵⁸ (morphologiques, syntaxiques et sémantiques) des constructions typiques que la grammaire traditionnelle appelle *propositions subordonnées infinitives* (en rappelant systématiquement les implications

⁵⁸ Les traits distinctifs (ou discriminatoires) constituent les contraintes que doit vérifier une séquence infinitive pour appartenir à la classe des PSI.

linguistiques de chaque trait discriminatoire) et définir par là même le prototype⁵⁹ de la proposition infinitive. Il s'agit de ne retenir que les traits les plus saillants et de les mentionner par ordre croissant d'importance⁶⁰, ce qui nous permettra ultérieurement (2.) d'inventorier les différents types de propositions infinitives en fonction du respect ou non de tel ou tel trait de saillance⁶¹ du prototype. Nous voyons cinq caractéristiques :

Être une proposition

Pour la grammaire traditionnelle, le terme *proposition* a une acception avant tout syntaxique : « la proposition est une unité syntaxique élémentaire constituée d'un sujet et d'un prédicat » (*DLSL* : 384). D'après cette définition, il faut donc que la séquence constitue un syntagme, *i.e.* un bloc syntaxique. Or, ce premier critère de reconnaissance n'est pas vérifié par la PSI, qui ne se pronominalise pas en tant qu'ensemble et dont le sujet interprétatif est toujours pronominalisé indépendamment du groupe verbal à l'infinitif. L'autre critère de reconnaissance que donne la définition est celui du sujet : mais là encore, dans un cadre théorique essentiellement syntaxique, peut-on parler de sujet alors que le noyau verbal de la proposition est un infinitif, c'est-à-dire un verbe non tensé (qui ne marque pas l'accord en personne avec son sujet interprétatif)⁶² ? Le dernier critère de reconnaissance, lié au précédent, est le mode du verbe de la proposition : doit-il être conjugué ou non ? Là encore, les uns considèrent que n'importe quel verbe (à temps fini ou non) constitue une proposition, les autres « restreignent le nombre de propositions au nombre de propositions à un mode personnel » (*DLSL* : 384). Ce débat montre combien il serait imprudent de définir le prototype de la proposition infinitive par des traits de saillance qui ne font pas l'unanimité : par conséquent, il paraît nécessaire de partir d'une autre définition (plus partagée) de la proposition...

Deux possibilités s'offrent alors, selon que nous prenons *proposition* au sens communicatif ou au sens logique actuel. Dans le premier emploi, il faut nécessairement un thème⁶³ et un rhème/propos/commentaire⁶⁴ pour établir une proposition. Le rhème est ainsi

⁵⁹ Nous utilisons ce terme dans le sens proposé par E. Rosch dans les années 70 : « un prototype est une instance typique d'une catégorie ; les autres éléments sont assimilés selon leur ressemblance perçue avec le prototype » (*DLSL* : 388). Le prototype est l'entité qui vérifie le mieux l'ensemble des traits définitoires de la catégorie : moins une entité vérifie de traits, plus elle s'éloigne de l'image prototypique que l'on a de la catégorie, et inversement, ce qui explique pourquoi une autruche n'est pas spontanément classée dans la catégorie des oiseaux. Ainsi, au même titre que la pomme est un fruit plus typique que l'amande, nous considérons la PSI (telle que la définit la grammaire traditionnelle) comme la plus typique des propositions infinitives et la posons par conséquent comme le prototype de cette catégorie : « expérimentalement, le prototype est cité en premier dans les tests, il est catégorisé plus vite, son nom est appris plus tôt par l'enfant et il sert de point de référence cognitif. Il possède donc un caractère saillant du point de vue social, mémoriel et perceptif » (*DLSL* : 389). Cette acception correspond à celle de la version standard de la théorie du prototype de KLEIBER (1990).

⁶⁰ « L'intérêt du concept de prototype pour la *sémantique* réside principalement dans la mise en avant d'une gradualité de l'appartenance d'unités à une classe » (*DLSL* : 389).

⁶¹ « Il [le prototype] permet d'organiser non des significations mais des référents selon des traits de saillance » (*DLSL* : 389).

⁶² Pour la grammaire traditionnelle, le sujet est aussi et surtout le mot ou groupe de mots qui impose sa personne au verbe : ce lien syntactico-sémantique privilégié est d'ordinaire marqué morphologiquement par l'accord en personne. C'est pourquoi, l'infinitif étant invariable, il est difficile de parler de sujet de l'infinitif dans le cadre d'une analyse (morpho)syntaxique. Ce paradoxe terminologique est relevé par la plupart des grammaires que nous avons consultées : certaines prennent position, d'autres ne font que le noter.

⁶³ « Dans une phrase assertive, on appelle *thème* le constituant immédiat (syntagme nominal) au sujet duquel on va dire quelque chose (prédicat) : le thème peut être sujet ou non de la phrase (ex. *le livre* dans *Le livre est sur la table.* et *Pierre* dans *C'est Pierre que j'ai vu hier.* sont des thèmes) » (*DLSL* : 482).

⁶⁴ « Le *commentaire* est la partie de l'énoncé qui ajoute quelque chose de nouveau au thème, qui en « dit quelque chose », qui informe sur lui, par opposition au topique, qui est le sujet du discours, l'élément qui est donné par la situation, par la question de l'interlocuteur, qui est l'objet du discours, etc. Ainsi, dans *Pierre est venu hier.*, *Pierre* est le topique et *est venu hier* est le commentaire [...] » (*DLSL* : 93).

constitué de l'infinitif (et de ses éventuels compléments) et le thème du sujet interprétatif de l'infinitif. Dans cette optique, il y a autant de propositions que de verbes :

[[Marion]_{thème1} [écoute [[Amélie]_{thème2} [chanter]_{rhème2}]^{proposition2}]_{rhème1}]^{proposition1}.⁶⁵

Au sens logique actuel, le sujet interprétatif de l'infinitif constitue son argument initial et son complément d'objet son argument final. On exprime alors la prédication sous la forme logique d'un prédicat à n arguments : $F(x)$ pour un prédicat monovalent, $F(x, y)$ pour un bivalent et $F(x, y, z)$ pour un trivalent.⁶⁶ Notons que cet encodage logique exclut les compléments circonstanciels, qui ne sont pas programmés par la valence de l'infinitif.⁶⁷ Selon nous, c'est dans cette dernière acception que nous gagnerions à prendre le terme *proposition*.

Être une subordonnée

Le terme *subordonnée* indique de son côté que la séquence infinitive doit dépendre d'une proposition principale, qui la régit et dans laquelle elle s'enchâsse (ce qui exclut les infinitives indépendantes et celles centrées autour du nom) : la subordonnée est un membre de phrase centré autour d'un verbe, elle « n'a pas d'autonomie grammaticale, et ne pourrait pas être utilisée telle quelle comme une phrase simple » (*DLSL* : 452, 453). Par conséquent, elle est un constituant immédiat du groupe verbal de la phrase : elle fait partie de la complémentation du verbe recteur, dans laquelle elle constitue l'actant complétif du verbe transitif direct (SV → Vtd. + SN).⁶⁸

Ne pas être introduite par un marqueur de subordination

D'ordinaire, un rapport de subordination entre deux propositions est matérialisé par un subordonnant : une conjonction (ou une locution conjonctive) de subordination, un pronom relatif ou un mot interrogatif. Ainsi, le mot subordonnant a toujours au moins deux rôles : il matérialise le début de la subordonnée (rôle démarcatif) et l'enchâsse dans la principale (rôle intégratif). Parfois, c'est notamment le cas pour les relatives, le mot introducteur occupe en plus une fonction dans la subordonnée : ces subordonnées sont « introduites par un terme relatif qui amalgame la marque de subordination et l'indication d'une fonction à l'intérieur de la subordonnée »⁶⁹ (RIEGEL, PELLAT & RIOUL 2004 : 475). Et c'est bien le subordonnant qui

⁶⁵ Nous ouvrons une parenthèse pour rappeler qu'en analyse logique le découpage propositionnel donnerait un autre résultat : [[Amélie entend]^{proposition principale} [le train siffler]^{proposition subordonnée infinitive}]^{phrase complexe}, très critiqué : « la grammaire traditionnelle use d'un découpage qui fait d'une subordonnée un simple ajout à une proposition principale [...]. Ce type d'analyse est à bannir, puisque la subordonnée, loin d'être "ajoutée" à la principale, en fait partie intégrante. On peut même dire que la subordonnée [...] est un constituant du groupe verbal [...]. L'ensemble [...] est appelé par certains linguistes *phrase matrice*. On désigne ainsi la phrase qui "accueille" une autre phrase, c'est-à-dire celle qui est le lieu d'un enchâssement » (DELHAY & CHOI-JONIN 1998 : 174).

⁶⁶ Certains linguistes considèrent que des prédicats comme *racheter* dans : *Ma voiture, il me l'a rachetée six mille euros.* sont quadrivalents, les quatre arguments étant respectivement représentés en syntaxe par le sujet (*il*), le complément d'objet direct (*l'*), le complément d'objet second (*me*) et le complément de prix (*six mille euros*). Au niveau sémantique, ces arguments constituent respectivement l'acheteur, l'élément acheté, le vendeur et le coût de la transaction.

⁶⁷ Pour une étude approfondie des compléments argumentaux et non argumentaux du français, nous renvoyons à CHEBIL (2004). L'auteur fait une analyse systématique de tous les SN directement régis par le verbe et définit précisément les critères syntactico-sémantiques permettant de distinguer entre ceux qui sont des arguments du prédicat et ceux qui ne le sont pas. Le postulat principal est qu'une même structure syntaxique (V + SN) accueille une multitude de configurations sémantiques distinctes, selon que le SN est ou n'est pas programmé par la valence du verbe recteur.

⁶⁸ Cette analyse s'applique plutôt bien à la PSI régie par un verbe de perception. En revanche, si le recteur est un verbe causateur de mouvement, par exemple, il est impossible de la maintenir.

⁶⁹ Il en va de même quand le subordonnant est un mot interrogatif. Dans *Je me demande qui inviter.*, par exemple, *qui* occupe la fonction de complément d'objet direct du verbe *inviter*.

donne à la proposition qu'il introduit sa cohésion syntaxique : une proposition introduite par un mot subordonnant (quel qu'il soit) constitue toujours une unité phrastique, un syntagme. On caractérise les rapports de subordination selon la nature du subordonnant et, quand rien n'introduit la subordonnée, on parle de *subordination zéro*, comme cela est le cas pour les participiales et les infinitives. L'absence de subordonnant est la cause du manque de cohésion de la PSI. Cette troisième contrainte exclut notamment les infinitives introduites par un outil interrogatif ou par un pronom relatif : *Elle se demande où aller. Elle cherche une ville où habiter.*

Or, cette absence de marqueur de subordination n'est pas sans conséquences. Quelques auteurs, notamment GARDES-TAMINE (1988), excluent de la classe des subordonnées les PSI de la grammaire traditionnelle, précisément parce qu'elles ne sont pas introduites par un terme subordonnant et que leur verbe n'est pas à un mode personnel. En ce qui nous concerne, nous préférons pour le moment considérer que « le terme introducteur n'est qu'un indicateur de subordination parmi d'autres » (RIEGEL, PELLAT & RIOUL 2004 : 474) et que son absence ne constitue donc pas à elle seule une preuve suffisante de non-subordination. En effet, ces constructions « ont une structure propositionnelle articulée autour d'une forme verbale et d'un sujet éventuellement non exprimé » (RIEGEL, PELLAT & RIOUL 2004 : 475) et ont un caractère nettement subordonné, institué certainement par le mode infinitif lui-même (mode de dépendance par définition, puisqu'il ne marque ni le temps ni la personne).

Occuper la fonction de complément d'objet direct du verbe régent

La quatrième contrainte fait de l'infinitive un constituant immédiat du syntagme verbal de la phrase complexe, *i.e.* un actant complétif du verbe régent. Cette fonction, attribuée à la proposition complète, implique que celle-ci constitue une unité syntaxique, un syntagme. Le verbe recteur est alors considéré comme transitif direct et la proposition subordonnée infinitive comme le complément d'objet de ce verbe. Au niveau sémantico-logique, la PSI constitue donc l'argument final y du prédicat bivalent $F(x, y)$: la PSI est un complément argumental.

Avoir un sujet propre

La dernière contrainte, sémantique et syntaxique, implique que le sujet interprétatif de l'infinitif n'est pas coréférent à celui du verbe principal : les expressions référentielles qui constituent les deux sujets ne doivent pas désigner les mêmes entités extra-linguistiques. Cette contrainte exclut donc les subordonnées infinitives dont le sujet interprétatif est coréférent à celui du verbe principal, à savoir les interrogatives indirectes, les relatives et surtout l'immense majorité des structures $V - V_{inf}$ (*J'aimerais comprendre. Il veut chanter.*).

2. Élargissement du concept de proposition infinitive

Comme nous venons de le voir, dans la tradition grammaticale, *proposition infinitive* ne désigne pas l'ensemble des prédictions dont le noyau verbal est un infinitif, mais celles qui dépendent directement d'un verbe de perception ou, plus généralement, qui se trouvent « derrière les verbes qui laissent apparaître un sujet propre de l'infinitif » (ARRIVÉ, GADET & GALMICHE 1989 : 338). Pourtant, fréquemment, l'étiquette désigne un ensemble de propositions plus vaste que celui délimité par la tradition : le concept de proposition infinitive « n'est pas univoque », « il finit par recouvrir un assez grand nombre de structures syntaxiques distinctes, sinon hétérogènes, qu'il convient d'inventorier et, si possible, de classer » (RÉMI-GIRAUD 1993 : 125).

C'est pourquoi l'objectif de ce développement est la recension des différentes extensions possibles du concept de proposition infinitive. Dans ce but, nous allons moduler les principaux traits de saillance du prototype de la proposition infinitive (*i.e.* ceux de la PSI) et montrer précisément quelle modulation entraîne quelle extension d'occurrences : dans l'ordre, nous étudierons les variations de contraintes portant sur le sujet interprétatif de l'infinitif (2.1.) avant celles qui portent sur l'infinitif seul (2.2.).

Nous espérons que nous aurons ainsi, au final, inventorié, classé et commenté l'ensemble des constructions du français susceptibles d'appartenir à la catégorie hyperonymique des propositions infinitives et que nous aurons montré comment l'élargissement conceptuel de la notion s'est produit pendant la seconde moitié du XX^e siècle. Cet état des lieux en deux étapes se justifie par le fait qu'« on ne peut guère poser correctement la problématique de la proposition infinitive sans distinguer le « fonds ancien » reposant sur la tradition des apports plus récents liés à la grammaire générative, les deux « strates » pouvant cohabiter sans se confondre dans certains manuels » (RÉMI-GIRAUD 1993 : 127).

2.1. Variations de contraintes portant sur le sujet interprétatif de l'infinitif

Les trois contraintes portant sur le sujet interprétatif de l'infinitif que nous allons moduler concernent respectivement son instanciation (2.1.1.), son type de construction (2.1.2.) et sa référence (2.1.3.).

2.1.1. Un sujet propre non réalisé

La modulation de la contrainte d'instanciation du sujet propre de l'infinitif entraîne une première extension importante du concept de proposition infinitive. Tous les auteurs ne s'entendent pas sur ce point : les uns affirment que l'instanciation du sujet interprétatif de l'infinitif est obligatoire⁷⁰, d'autres qu'elle ne l'est pas et les derniers ne se prononcent pas⁷¹. Ceux qui considèrent que le sujet de l'infinitif n'est pas obligatoire, comme LEEMAN-BOUX (1994) ou BONNARD (1993), comptent parmi les propositions infinitives les groupes infinitifs des exemples suivants : (a) *J'entends marcher dans le jardin...* (b) *Ses enfants crient, et il laisse faire !* (c) *Il fait repeindre sa cuisine.* (d) *Jean regarde jouer.*⁷² LEEMAN-BOUX (1994) justifie les trois premiers exemples par le fait d'un contexte favorable, permettant une plus ou moins bonne restitution du sujet (b, c)⁷³ ou son absence (a)⁷⁴. BONNARD (1993) justifie le

⁷⁰ « Le sujet de l'infinitif est exprimé et il est différent de celui du verbe régent » (RÉMI-GIRAUD 1993 : 127). « Il [l'infinitif] possède alors un support propre exprimé, auquel s'applique le prédicat » (DENIS & SANCIER-CHATEAU 2003 : 294). « On range dans [la] catégorie [des propositions infinitives] des propositions qui possèdent un SUJET EXPRIMÉ, lequel s'identifie aisément : si la proposition infinitive est isolée et son verbe mis implicitement à un mode personnel, ce « sujet » sera le sujet de l'infinitif » (CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ & PEYTARD (2002 : 115). Nous trouvons également cette nécessité d'un sujet exprimé chez MONNERET & RIOUL (1999 : 229).

⁷¹ Les auteurs qui ne se prononcent pas sur le caractère obligatoire ou facultatif du sujet de l'infinitif sont les plus nombreux. En général, ils mettent alors l'accent sur le fait qu'il ne doit pas être coréférent à celui du verbe régent : « [la subordonnée infinitive] doit avoir un sujet propre, différent de celui du verbe principal, ce qui lui donne la structure d'une phrase complète » (RIEGEL, PELLAT & RIOUL 2004 : 336).

⁷² Ce dernier exemple est donné et considéré comme correct par BONNARD (1993 : 306) et RÉMI-GIRAUD (1993 : 126). Nous le considérons personnellement comme déviant et le ferions précéder d'un astérisque ou de points d'interrogation. D'un point de vue cognitif, en effet, la perception d'un événement par le sens de la vue permet difficilement l'abstraction des entités impliquées, d'autant que le trait [+ attention] est présent dans le sens lexical de *regarder*.

⁷³ Dans l'exemple (b), *faire* reprend l'ensemble de la proposition [ses enfants crient] : *Ses enfants crient, et il laisse ses enfants crier !* Le sujet interprétatif de l'infinitif (*ses enfants*) est donc en quelque sorte compris dans le verbe vicaire. Cela dit, *faire* peut ne reprendre que le groupe verbal de la proposition et permettre ainsi la répétition du sujet : *Ses enfants crient, et il les laisse faire !* Dans l'exemple (c), l'absence du sujet de l'infinitif signifie que

dernier exemple par l'effacement du sujet, opération rendue possible par le manque de cohésion de la proposition infinitive : « la proposition infinitive ne présente pas le trait de solidarité qui caractérise en principe la proposition ; on peut supprimer l'un des deux termes sans priver de sens la phrase »⁷⁵ (p. 306).

Certains auteurs sont tout de même catégoriquement opposés à une telle extension du concept de proposition infinitive. GREVISSE (1961 : 657), par exemple, analyse ces infinitifs à sujet propre non réalisé comme des emplois nominaux compléments du verbe principal et cite l'exemple (1) :

(1) On entendait aller et venir dans l'enfer. (HUGO)

Pour l'auteur, le segment *aller et venir* constitue en l'occurrence le complément d'objet direct du verbe principal. Pourtant, la plupart des tests de reconnaissance de la fonction concernée (pronominalisation, dislocation, questionnement, construction semi-clivée et diathèse passive) échouent, ce qui s'explique surtout par le fait que les infinitifs coordonnés constituent un objet particulier, de type prédicatif :

- (1a) *On l'entendait dans l'enfer.
- (1b) *Aller et venir, on l'entendait dans l'enfer.
- (1c) Qu'est-ce qu'on entendait dans l'enfer ? *Aller et venir.
- (1d) ??Ce qu'on entendait dans l'enfer, c'est aller et venir.
- (1e) *Aller et venir était entendu dans l'enfer.

Inversement, nous constatons que le segment *aller et venir* est finalement assez proche du prototype de la proposition infinitive. D'abord, les prédicats infinitifs coordonnés ont un argument initial commun, que l'on peut mettre en évidence en faisant commuter le segment avec *que* P :

(1f) On entendait que le diable allait et venait dans l'enfer.

La même possibilité est offerte sans l'emploi du mot subordonnant :

(1g) On entendait le diable aller et venir dans l'enfer.

Ensuite, l'argument initial restitué et le sujet du verbe régent ne peuvent pas être coréférents (1h, j), ce qui satisfait la contrainte du sujet propre :

- (1h) *Le gardien₁ entendait que le gardien₁ allait et venait dans l'enfer.
- (1i) Le gardien entendait que le diable allait et venait dans l'enfer.

c'est très certainement un peintre, sinon une personne compétente en la matière, qui fera la nouvelle peinture de la cuisine.

⁷⁴ La possibilité de (a) s'explique plutôt par le sens lexical du verbe *entendre* : du point de vue cognitif, il est naturel d'entendre un bruit sans nécessairement entendre ni voir précisément qui le produit.

⁷⁵ Nous trouvons la même affirmation chez GARDES-TAMINE (1988 : 68) : « ici, aussi bien l'agent que l'infinitif sont des compléments du verbe opérateur, qui n'ont pas entre eux le lien étroit qui existe entre un verbe et son sujet, puisque l'un des deux peut être supprimé sans dommage pour la phrase ». Notons toutefois que l'effacement du sujet n'est pas toujours possible sans priver de sens la phrase, notamment quand l'infinitif régit des compléments : (???) *Jean regarde (le peintre) passer la dernière couche*. Parfois, même, l'effacement aboutit non pas à un non sens mais occasionne un bouleversement sémantique tel que le complément de l'infinitif peut en être interprété comme le sujet : *Jean a déjà vu (sa sœur) voler un oiseau dans une boutique*. Ici, c'est la polysémie de *voler* qui est activée par la suppression du sujet de l'infinitif, polysémie qui ne peut du reste être déclenchée que parce qu'un oiseau est une entité susceptible de se déplacer dans les airs ou d'être dérobée par un voleur.

- (1j) *Le gardien₁ entendait le gardien₁ aller et venir dans l'enfer.
 (1k) Le gardien entendait le diable aller et venir dans l'enfer.

Enfin, le critère de subordination zéro est également satisfait, puisqu'aucun mot subordonnant n'introduit la séquence infinitive, que le sujet interprétatif de l'infinitif soit instancié (1g) ou pas (1).

Conclusion

Attendu que le type de construction infinitive illustré par l'exemple (1) satisfait les principaux traits de saillance du prototype, l'inclusion de ces constructions dans la classe générique des propositions infinitives nous semble justifiée (ce sont tout simplement des propositions infinitives à sujet propre non réalisé), bien que les tests de reconnaissance classiques ne permettent pas d'établir qu'elles occupent la fonction de complément d'objet direct du verbe régent. Mais cette "entorse" à la règle est sans conséquence, selon nous, puisque le même problème d'analyse se pose pour les PSI de la grammaire traditionnelle.

2.1.2. Un sujet propre avant tout

Une poignée d'auteurs, notamment BONNARD (1993) et LE QUERLER (1994)⁷⁶, font du sujet propre le critère de reconnaissance par excellence des propositions infinitives. Dans cette logique, les autres traits de saillance du prototype sont occultés. La non-coréférence, constitutive de la notion de sujet propre, devient par conséquent une contrainte suffisamment dominante pour ouvrir à elle seule la classe générique des propositions infinitives à des exemples comme (2) :

- (2) Jean accuse Paul de tricher.
 (2a) Jean₁ accuse Paul₂ de ₂tricher.
 (2b) *Jean₁ accuse Paul₂ de ₁tricher.
 (2c) *Jean₁ accuse Paul₂ de ₁₊₂tricher.

⁷⁶ Dans la terminologie de l'auteur, l'infinitif est la tête d'un *syntagme infinitival* (quand il n'a pas de sujet propre : *Il était heureux de partir en vacances. J'aimerais partir à l'étranger.*) ou d'un *syntagme subordinal* (quand il en a un : *Il regarde le train partir. Et j'entends siffler le train.*) : « on appellera *syntagme subordinal* (*S. Sub.*) un syntagme constitué autour d'un verbe subordonné, avec son sujet et ses compléments, ce qui, dans certaines grammaires, est appelé « proposition subordonnée » ou « syntagme-phrase » » (p. 42). Dans le syntagme subordinal, le verbe « est subordonné au verbe principal, pivot de la phrase syntaxique, ou à un autre mot de la phrase » (p. 42, note 4). Pour l'auteur, seul l'infinitif d'un syntagme subordinal constitue une *subordonnée infinitive* (p. 50). Toutefois, LE QUERLER (1994) n'analyse pas d'exemple où le sujet propre de l'infinitif n'est pas instancié, tel que : *Je n'ai pas entendu frapper*. Alors, syntagme infinitival ou syntagme subordinal à l'infinitif ? Enfin, l'auteur refuse d'employer le terme *proposition* et s'en explique : « le terme de « proposition » dans « proposition subordonnée » suppose l'existence d'une « proposition principale » dont la reconnaissance est souvent problématique » (p. 42, note 4). Mais cet argument nous semble relever bien plus de l'autonomie ou de la dépendance syntaxiques de la subordonnée par rapport à la principale que du caractère propositionnel de l'une ou de l'autre. La notion de *phrase* est également écartée, « puisque la phrase est un ensemble de syntagmes cohérent et autonome, ce que le « syntagme-phrase » n'est pas » (p. 42, note 4). Ainsi, « la cohésion syntaxique d'un groupe de syntagmes autour d'un pivot [que ce soit un verbe conjugué ou un infinitif], et l'autonomie de l'ensemble sont deux critères de reconnaissance de la phrase syntaxique » (p. 64). Enfin, la terminologie de l'auteur n'est pas sans contradiction, puisqu'un syntagme subordinal à l'infinitif est immédiatement disloqué quand on en pronominalise le sujet interprétatif : *Je n'ai pas entendu Nicolas rentrer. Je ne l'ai pas entendu rentrer*. Sans compter que ce type de syntagme n'est jamais commutable avec un pronom clitique ni insérable dans une construction clivée : **Je ne l'ai pas entendu, Nicolas rentrer. *C'est Nicolas rentrer que je n'ai pas entendu*. Dans ces conditions, peut-on considérer que les termes *l'* et *rentrer* ou *Nicolas* et *rentrer* constituent ensemble un syntagme ?

Dans ce cas de figure, « le verbe régent appartient à la classe sémantique des verbes exprimant une interaction, verbale ou non verbale (avec l'expression d'une volonté, plus ou moins atténuée) » (RÉMI-GIRAUD 1993 : 126), et nous voyons qu'une seule interprétation est possible :

(2d) Paul est accusé de tricher (par Jean).⁷⁷

Cette interprétation, qui fait de *Paul* l'unique sujet de *tricher* au niveau sémantico-logique, est dûment représentée par l'indiciation alternée de (2a)⁷⁸. Nous pouvons d'ailleurs cumuler la diathèse passive de (2d) avec une construction semi-clivée portant sur *Paul* :

(2e) Celui qui est accusé de tricher (par Jean), c'est Paul.⁷⁹

La forme du pronom relatif⁸⁰ indique que *Paul* occupe la fonction de sujet syntaxique de *est accusé de tricher* et qu'il constitue par là même le sujet interprétatif de *tricher*, puisqu'on ne peut pas envisager la structure *SN1 être accusé SN2 de Vinf (**Paul est accusé Jean de tricher.*). Nous ferions la même observation morphosyntaxique sur le pronom relatif et aboutirions à la même conclusion quant à la fonction syntaxique qu'il occupe et au rôle sémantico-logique qu'il joue en mélangeant la diathèse passive et la modalité interrogative :

(2f) Quel est celui qui est accusé de tricher (par Jean) ? (C'est) Paul.⁸¹

Par conséquent, dans l'exemple (2), *Paul* est bien interprétativement le sujet de *tricher*, même s'il constitue syntaxiquement le complément d'objet direct d'*accuser* : au niveau sémantico-logique de l'analyse, *Paul* constitue l'argument initial x du prédicat *tricher*, de forme logique F(x). C'est pour cette raison, « la notion de « sujet » restant dans un flou plus ou moins intuitif » (RÉMI-GIRAUD 1993 : 127), que BONNARD (1993) compte l'infinitive de l'exemple (2) parmi les propositions infinitives (p. 306) : puisque *Paul* est interprétativement le sujet de *tricher* et que, à l'évidence, *Paul* n'est pas coréférent à *Jean*, le critère du sujet propre et celui du sujet exprimé sont vérifiés. Même remarque chez GARDES-TAMINE (1988) : « la grammaire traditionnelle réserve un sort à ces verbes de perception, après lesquels elle propose de parler de proposition infinitive. À cela, on objectera qu'il ne s'agit pas des seuls cas où l'infinitif ait un agent. Il en existe également un par exemple dans : *Je souhaite à Jean de réussir. J'ordonne à Jean de quitter la salle.*, où l'on ne parle pas de proposition infinitive » (p. 68).

⁷⁷ Dans cette transformation, le sujet et le complément d'objet direct de l'exemple (2) deviennent respectivement le complément d'agent (facultatif) et le sujet de l'expression verbale *être accusé de*. Il s'agit d'une simple permutation d'actants et le sens de la phrase source (thématisation mise à part) n'est pas altéré ni modifié. L'intérêt de la diathèse passive de (2d) est qu'elle démontre, par l'expression du complément d'agent, que *Jean* ne peut pas sémantiquement être considéré comme le sujet ou comme faisant partie du sujet interprétatif de l'infinitif *tricher*. La diathèse passive permet donc aussi de justifier l'agrammaticalité de (2b, c).

⁷⁸ Le sens lexical du verbe *accuser* interdit les interprétations représentées par les indiciations de (2b, c) : quand on accuse quelqu'un de faire ou d'avoir fait quelque chose, seul l'accusé, par définition, est concerné par ce dont on l'accuse ; lexicalement, l'accusateur ne peut pas – sauf forme pronominale – être l'auteur de ce dont il accuse lui-même autrui (2b) ni être considéré comme coauteur avec l'accusé (2c).

⁷⁹ Notons que si l'on conserve la structure semi-clivée sans la diathèse passive, le pronom relatif prend la forme de l'objet direct : *Celui que Jean accuse de tricher, c'est Paul.*

⁸⁰ Pour les relatifs *qui* et *que*, la dernière lettre indique le rôle syntaxique du pronom dans la subordonnée, -i pour la fonction de sujet et -e pour la fonction de complément d'objet direct : *C'est l'homme qui t'a vu. C'est l'homme que tu as vu.*

⁸¹ Là encore, si l'on conserve la modalité interrogative sans la diathèse passive, le pronom relatif prend la forme de l'objet direct : *Quel est celui que Jean accuse de tricher ? (C'est) Paul.*

Parallèlement, cependant, nous sommes forcé de reconnaître, comme le fait lui-même BONNARD (1993), que *Paul* et *de tricher* constituent deux compléments d'objet distincts du verbe régent : « le nom *Paul* peut être remplacé par un pronom personnel conjoint, et le verbe à l'infinitif par *en* : *Jean l'en accuse*. » (p. 306). En effet, dans une approche syntaxique, il y a autant d'actants complétifs que de pronoms clitiques objets, deux en l'occurrence. Or, la double complémentation est une des raisons pour lesquelles CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ & PEYTARD (2002 : 72, 73) maintiennent ces constructions en dehors de la classe des propositions infinitives.⁸² En insistant plutôt sur les propriétés syntaxiques du verbe régent, les auteurs donnent quatre arguments pour démontrer que ces constructions n'appartiennent pas à la classe générique des propositions infinitives, respectivement l'impossibilité de remplacer l'infinitive par un complément d'objet nominal (2g), la fréquente construction prépositionnelle du prétendu sujet de l'infinitif (3) ou de l'infinitif lui-même (2h), la double transitivité du verbe recteur (3a) et, enfin, le fait que l'infinitif puisse être suppléé par *que* P indépendamment de SN2 (3b) :

- (2g) *Jean accuse la tricherie de Paul.⁸³
- (3) Pierre propose à Jacques d'écrire un livre.
- (2h) Jean a accusé Paul de tricher.⁸⁴
- (3a) Pierre le lui propose.
- (3b) Pierre propose à Jacques qu'il écrive un livre.

Aux contre arguments de CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ & PEYTARD (2002), nous ajoutons celui que la séquence infinitive n'occupe pas la fonction de complément d'objet direct du verbe régent (contrainte pourtant prototypique) :

- (2i) *Jean l'accuse.
- (2j) *Paul de tricher, Jean l'accuse.
- (2k) *Qu'est-ce que Jean accuse ? *Paul de tricher.
- (2l) *Ce que Jean accuse, c'est Paul de tricher.

S'il fallait prendre maintenant position pour l'une des deux analyses précédentes, nous serions bien indécis, tant les tests de BONNARD (1993) et ceux de CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ & PEYTARD (2002) indiquent que chacun a sans doute, à sa façon, un peu raison et un peu tort. Notons toutefois ceci : l'un fait une analyse sémantico-logique de l'infinitive et les autres en font une analyse syntaxique. Ajoutons que les deux analyses semblent viables, nous venons de le montrer, du moins si chacune d'entre elles est prise au niveau de réflexion auquel elle se situe. C'est pourquoi ce débat nous semble vain *a priori* : utiliser des tests syntaxiques pour contredire une analyse logique revient à dire que ce qui vaut au niveau sémantico-logique ne vaut pas forcément au niveau syntaxique, ce qui n'est rien de nouveau. En somme, pour démontrer que l'infinitive de l'exemple (2) n'est pas une proposition dans l'acception logique du terme, il faudrait prouver que le prédicat infinitif n'y prend pas le complément d'objet direct du verbe régent pour argument initial... C'est pourquoi, au final, l'extension du concept de proposition infinitive proposée par BONNARD (1993) nous semble pour le moment légitime.⁸⁵ Cependant, BONNARD (1993 : 306) considère également comme des propositions infinitives les segments soulignés dans les exemples (3, 4) :

⁸² Même observation chez MONNERET & RIOUL (1999 : 234-236).

⁸³ En revanche, il est souvent possible de nominaliser l'infinitif seul, *i.e.* indépendamment de son sujet sémantique : *Jean accuse Paul de tricherie*. *Jean l'accuse de tricherie*. Cette possibilité montre bien l'autonomie syntaxique des deux compléments.

⁸⁴ *De* est bien une préposition ici, comme en témoigne la pronominalisation : *Jean en a accusé Paul*.

⁸⁵ Notons que BONNARD (2001) abandonne l'analyse logique au profit de l'analyse syntaxique : « l'infinitif après *accuser* et *pousser* est à ranger dans les objets seconds nominaux » (p. 163). L'auteur illustre son propos par deux exemples (p. 163) : *J'accuse mon frère d'avoir menti*. *Je pousse mon ami à résister*. L'argument développé

- (3) Pierre propose à Jacques d'écrire un livre.
 (4) Jean invite Paul à jouer.

Selon nous, cette nouvelle extension n'est pas acceptable, les constructions infinitives de (3, 4) ne fonctionnant pas, malgré les apparences, comme celle de (2). Plus exactement, même si l'approche syntaxique des trois séquences ne diffère pas (*accuser*, *proposer* et *inviter* régissent trois actants, dont deux complétifs, que constituent l'infinitif et son sujet interprétatif), elle diffère toutefois très nettement dès que l'on se place dans une logique référentielle. Notre objectif, ici, est de montrer que la langue française ne permet pas de répertorier telle ou telle autre construction dans la classe générique des propositions infinitives sans prendre expressément en compte l'activité référentielle de l'infinitif et de son sujet interprétatif.

Dans (3), le verbe principal régit indiscutablement deux compléments d'objet, l'un direct (*d'écrire un livre*)⁸⁶, l'autre indirect (*à Jacques*), ce que montrent respectivement les tests de questionnement (3c, g), de pronominalisation (3d, h), de dislocation (3e, i) et la construction semi-clivée (3f, j) :

- (3c) Qu'est-ce que Pierre propose à Jacques ? D'écrire un livre.
 (3d) Écrire un livre ? Pierre le propose à Jacques depuis longtemps.
 (3e) Pierre le propose à Jacques depuis longtemps, d'écrire un livre.
 (3f) Ce que Pierre propose à Jacques depuis longtemps, c'est d'écrire un livre.
 (3g) À qui est-ce que Pierre propose d'écrire un livre ? À Jacques.
 (3h) À Jacques, Pierre lui propose d'écrire un livre depuis longtemps.
 (3i) Pierre lui propose d'écrire un livre depuis longtemps, à Jacques.
 (3j) Celui à qui/auquel Pierre propose d'écrire un livre depuis longtemps, c'est Jacques.

Les tests de reconnaissance de la fonction complément d'objet direct (3c-f) et ceux de la fonction complément d'objet second (3g-j) fonctionnent parfaitement et systématiquement. La double transitivité de *proposer* et la construction de ses compléments (l'un direct, l'autre indirect) peuvent aussi être mises en évidence par la pronominalisation simultanée des actants complétifs, ce que montre déjà (3a). Nous observons également qu'il est difficile, le plus souvent impossible, de remplacer la prétendue séquence infinitive (*à Jacques d'écrire un livre*) par un complément d'objet nominal (3k) et que seul l'infinitif – pris indépendamment de SN2 – peut être suppléé par *que P* (3l, m) :

- (3k) ?/*Pierre propose l'écriture d'un livre par Jacques.⁸⁷
 (3l) Pierre propose à Jacques qu'il écrive un livre.

est celui de la préposition : « dans ces deux dernières phrases, l'infinitif est construit avec une préposition, la même qui serait employée devant un nom de même sens : *J'accuse mon frère de mensonge. Je pousse mon ami à la résistance*. Cette préposition est imposée en français par la règle interdisant la succession ambiguë de deux noms de construction directe » (p. 163). On lit également : « certains verbes peuvent être considérés comme doublement transitifs parce que leur sens appelle deux substantifs liés au sujet par une relation de type F(x, y, z) ; l'un des deux est construit directement, l'autre indirectement [...]. Ainsi se construisent les verbes *accuser*, *soupçonner*, *taxer*, entre autres. L'objet indirect peut être un verbe à l'infinitif : *On accuse le guichetier de voler dans la caisse. Il supplia son patron de pardonner. J'ai habitué mon chien à dormir dehors*. » (p. 104). Ce revirement est d'autant plus prononcé que l'auteur considère comme des propositions infinitives les constructions qu'il rejetait auparavant, à savoir les interrogatives indirectes (pp. 147, 161 : *Je me demande qui consulter/où habiter*.) et les relatives sans antécédent (pp. 151, 162 : *J'avais de quoi manger*.).

⁸⁶ La pronominalisation suffit à prouver que l'infinitif n'est pas introduit par une véritable préposition : *Pierre le propose à Jacques. *Pierre lui propose à Jacques. Pierre le lui propose*.

⁸⁷ La nominalisation de l'infinitif seul conviendrait mieux : *Pierre propose à Jacques l'écriture d'un livre. Pierre lui propose l'écriture d'un livre*.

(3m) *Pierre propose à ce que Jacques écrive un livre.

Enfin, nous acceptons *a priori* que (à) *Jacques* puisse interprétativement jouer le rôle de sujet de l'infinitif. Dans cette logique, la phrase signifierait que Pierre est l'auteur d'une proposition faite à Jacques, proposition dont l'objet est que Jacques (seul) écrive un livre. Cette interprétation nous est normalement permise par le sens lexical de *proposer* et nous la représentons par une indiciation alternée :

(3n) Pierre₁ propose à Jacques₂ d'₂écrire un livre.

À ce stade de la réflexion sur la construction infinitive de l'exemple (3), nous comprenons pourquoi BONNARD (1993) la compte parmi les propositions infinitives et pourquoi CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ & PEYTARD (2002) s'y refusent. À partir d'ici, nous allons essayer de démontrer pourquoi l'analyse de BONNARD (1993) est tout de même faussée... La raison en est lexicale : le verbe *proposer*, dans sa polysémie, permet trois configurations sémantiques distinctes, alors qu'une seule est possible à partir d'*accuser*. Or, en toute logique, chaque configuration sémantique de *proposer* donne un sens phrastique différent, puisque les rôles thématiques assignés aux différents actants s'en trouvent modifiés. Par conséquent, l'exemple (3) doit aussi pouvoir être indicié comme suit :

(3o) Pierre₁ propose à Jacques₂ d'₁écrire un livre.

(3p) Pierre₁ propose à Jacques₂ d'₁₊₂écrire un livre.⁸⁸

Car, lexicalement, si A propose à B de faire quelque chose, soit B agira sans A (3n), soit il agira avec A (3p), soit A agira sans B (3o). En termes de contrôle, les exemples (3n, o) contiennent respectivement un contrôle de l'infinitif par l'objet et par le sujet. L'exemple (3p), en revanche, contient un phénomène que la grammaire générative appelle *split control* (contrôle multiple) : l'infinitif est contrôlé en même temps par le sujet et par l'objet du verbe régent. Nous venons de voir qu'une même architecture syntaxique (3) est susceptible d'accueillir trois configurations sémantiques distinctes, respectivement représentées par l'alternance des indications dans (3n-p). Si, comme BONNARD (1993), on admet l'hypothèse d'une proposition infinitive dans (3n), peut-on vraiment accepter la même hypothèse pour (3o), où l'infinitif ne prend pas l'objet du verbe régent pour argument initial mais son sujet ? Non, sauf à considérer que ladite proposition infinitive s'établit entre l'actant sujet du verbe régent et l'infinitif. Reste le cas de figure illustré par de (3p), où l'infinitif prend effectivement l'autre actant complétif du verbe régent pour argument initial, mais pas seulement : pour saturer son argument initial d'un point de vue référentiel, l'infinitif utilise également l'actant sujet du verbe régent. Mais peut-on concevoir linguistiquement qu'au niveau sémantico-logique une proposition soit constituée d'un prédicat et de deux arguments initiaux distincts, dont l'un est déjà l'argument initial d'un autre prédicat ?

Hormis BONNARD (1993), d'autres auteurs font du sujet propre le seul véritable critère de reconnaissance d'une proposition infinitive. C'est notamment le cas de LEEMAN-BOUIX (1994) : « on ne parle de proposition infinitive que si l'infinitif a un sujet propre » (p. 84). Cela dit, contrairement à BONNARD (1993), LEEMAN-BOUIX (1994) refuse catégoriquement que les termes de la proposition infinitive (l'infinitif ou son sujet interprétatif) soient prépositionnels. Par conséquent, les séquences infinitives des exemples (2, 3, 4)⁸⁹ sont écartées de la classe des propositions infinitives, alors qu'on y intègre :

⁸⁸ Pour preuve que cette interprétation est viable, nous pouvons continuer la phrase par une expression indiquant la collaboration des deux protagonistes : *Pierre propose à Jacques d'écrire un livre ensemble. Pierre propose à Jacques d'écrire un livre tous les deux.*

⁸⁹ Pour ces constructions infinitives, LEEMAN-BOUIX (1994) et CHEVALIER, BLANCHE-BENVENISTE, ARRIVÉ & PEYTARD (2002) ont la même analyse, syntaxique : le verbe régent est bitransitif et l'infinitif et

(5) Et Max₁ de ₁s'esclaffer.⁹⁰

Nous constatons que la dépendance de la proposition infinitive n'est donc pas un critère distinctif chez LEEMAN-BOUIX (1994) : elle n'est pas forcément subordonnée à une proposition principale comme l'exige la tradition, elle peut constituer elle-même la seule proposition (*a fortiori* indépendante) de la phrase (5). En somme, il ne faut simplement pas que l'infinitif prenne pour sujet sémantique le sujet syntaxique d'un autre verbe... Nous ferons tout de même une remarque terminologique : dans l'exemple (5), il nous semble inopportun de parler de *sujet propre* alors que la phrase ne contient qu'un seul verbe (*de s'esclaffer*) et qu'un seul sujet (*Max*) ; dans ce cas de figure, comment le sujet pourrait-il appartenir à un autre verbe qu'à l'infinitif, comment le sujet pourrait-il ne pas être propre à l'infinitif ?

Conclusion

Nous espérons avoir montré qu'après certains verbes recteurs, comme *proposer* par exemple, il est impossible d'affirmer qu'une construction donnée constitue nécessairement une proposition infinitive : en effet, la même structure étant susceptible d'abriter différentes connexions référentielles de l'infinitif, la question de la proposition infinitive ne doit être soulevée qu'en fonction des configurations sémantiques exploitables et non de l'architecture syntaxique exploitée. En définitive, l'exemple (3) ne contient pas intrinsèquement de proposition infinitive mais peut en contenir une selon le sens dans lequel le verbe régent est employé : cet arbitraire est dû au phénomène lexical de polysémie verbale.

2.1.3. Un sujet propre ou coréférent, peu importe

GOOSSE (1993) considère, en citant LORIAN (1962), que « seul l'infinitif de *proposition subordonnée* peut former une proposition infinitive, pourvu qu'il jouisse d'une certaine autonomie par rapport au verbe régent » (p. 1276, note 11). Reste à exploiter le terme *autonomie*, ce que fait RÉMI-GIRAUD (1993) : « pour former une proposition, l'infinitif doit avoir quelque chose en propre, qui lui permette de délimiter son domaine et, par là, de se démarquer formellement du verbe régent ; ce peut être le marqueur de subordination ou le sujet exprimé ». Ajoutons que le terme *autonomie* indique aussi que l'infinitif, bien que régi par le verbe recteur, conserve son indépendance prédicative : il ne s'agglutine pas au verbe recteur pour former un complexe verbal à deux éléments, ce qui écarte les infinitifs centres de périphrases verbales. Notons que les deux critères d'autonomie explicités par RÉMI-GIRAUD (1993) sont mutuellement exclusifs : s'il y a sujet propre, il n'y a pas de marqueur de subordination (cas de figure des PSI) ; inversement, s'il y a un marqueur de subordination, il n'y a pas de sujet propre. Dans ce cadre théorique, outre les PSI de la grammaire traditionnelle, seuls deux types de propositions correspondent, à savoir les interrogatives indirectes (6, 7) et certaines relatives atypiques (8-10) :

- (6) Je ne sais que faire.
- (7) Je me demande où trouver la clef.
- (8) Il a de qui tenir.
- (9) Il possède de quoi payer.
- (10) Les vrais commerciaux savent qui démarcher.

son sujet interprétatif en constituant respectivement les deux actants complétifs, l'un construit directement, l'autre indirectement.

⁹⁰ La grammaire traditionnelle parle d'infinitif *de narration* ou *historique* et l'analyse comme le centre d'une proposition autonome exprimant la modalité déclarative.

Pour les interrogatives indirectes, le marqueur de subordination est un mot⁹¹ interrogatif (*que*, *où*) et le point d'interrogation a disparu ; l'interrogatif se trouve d'ordinaire tel quel dans l'interrogative directe correspondante :

- (6a) Que faire ?
- (7a) Où trouver la clef ?

Pour les relatives, le marqueur de subordination est un pronom simple ou complexe (*qui*, *de qui*, *de quoi*). La particularité de ces relatives-là (dites *substantives*) est sans doute l'absence d'un antécédent rarement restituable⁹² :

- (8a) *Il a une sœur de qui tenir.
- (9a) *Il possède l'argent de quoi payer.
- (10a) *Les vrais commerciaux savent les clients qui démarcher.

Le subordonnant conserve ses rôles intégratif et démarcatif, ce qui a pour conséquence que sans lui l'architecture de la phrase s'écroule le plus souvent :

- (8b) *Il a tenir.
- (9b) *Il possède payer.
- (10b) Les vrais commerciaux savent démarcher.

La même observation peut être faite pour le marqueur de subordination des interrogatives indirectes :

- (6b) *Je ne sais faire.
- (7b) *Je me demande trouver la clef.

De plus, bien que ne jouant exceptionnellement pas son rôle sémantique d'anaphorique, le pronom relatif de (8-10) conserve son rôle syntaxique, puisqu'il occupe une fonction dans la subordonnée, même si la fonction en question n'est pas toujours clairement identifiable (8, 9). La même remarque peut être faite pour les interrogatives indirectes⁹³ : il semble que les pronoms interrogatifs *que* et *où* occupent respectivement les fonctions de complément d'objet direct et de complément circonstanciel de lieu de *faire* et de *trouver* dans (6, 7). Ajoutons que les trois relatives peuvent être suppléées par un substitut du nom (8c, 9c, 10c) et qu'elles occupent une fonction dans la phrase, en l'occurrence celle de complément du verbe régent (8d, 9d, 10d) :

- (8c) Il a la hargne de son père.
- (8d) La hargne de son père, il l'a depuis son plus jeune âge.
- (9c) Il possède de l'argent en grande quantité.
- (9d) De l'argent, il en possède en grande quantité.
- (10c) Les vrais commerciaux savent leurs limites.

⁹¹ Nous disons *mot* ou *outil* car la catégorie grammaticale de l'interrogatif est variable : il peut s'agir d'un pronom, comme dans (6, 7), d'un adverbe ou encore d'un déterminant : *Je ne sais comment/quand rentrer. Je ne sais plus quelle voiture acheter.*

⁹² Ce qui ne veut pas dire jamais : *Il a trouvé (quelqu'un) à qui parler.*

⁹³ Cette remarque va à l'encontre de la tradition, qui ne reconnaît pas de fonction aux outils introducteurs des interrogatives indirectes : pour la grammaire traditionnelle, seuls les pronoms relatifs occupent une fonction dans la subordonnée. D'ailleurs, les grammaires font du rôle syntaxique des pronoms relatifs un critère de distinction.

(10d) ??Ce que savent les vrais commerciaux, c'est leurs limites.⁹⁴

Les interrogatives indirectes, contrairement aux relatives précédentes, sont difficilement suppléables par un substitut nominal mais occupent la fonction de complément d'objet (direct) du verbe régent :

(6c) Ce que je ne sais pas, c'est quoi faire.

(7c) Où trouver la clef, je me le demande.

Enfin, signalons que l'infinitif de ces constructions prend normalement pour sujet interprétatif celui du verbe principal :

(6d) Je₁ ne sais que _{1/*X}faire.

(7d) Je₁ me demande où _{1/*X}trouver la clef.

(8e) Il₁ a de qui _{1/*X}tenir.

(9e) Il₁ possède de quoi _{1/*X}payer.

(10e) Les vrais commerciaux₁ savent qui _{1/*X}démarcher.

Conclusion

Pour GOOSSE (1993), le critère prototypique du sujet propre n'est pas indispensable : le sujet de l'infinitif peut être différent de celui du verbe régent ou lui être coréférent.⁹⁵ Quoi qu'il en soit, la proposition dont le noyau est l'infinitif doit bénéficier d'une certaine autonomie par rapport au verbe recteur : soit par l'expression d'un sujet propre, soit par la présence d'un marqueur de subordination. Trois types de constructions sont donc concernés : les PSI, les interrogatives indirectes et certaines relatives.

⁹⁴ La difficulté de la construction semi-clivée est vraisemblablement due au sens lexical de *savoir*, puisque la tentative passe mieux avec *connaître* : *Ce que connaissent les vrais commerciaux, c'est leurs limites*.

⁹⁵ Nous trouvons déjà cette alternative chez WARTBURG & ZUMTHOR (1947) : « l'emploi de l'infinitif en proposition subordonnée est soumis à la condition suivante : le sujet de l'action exprimée par l'infinitif doit être, soit le même que le sujet de la proposition dont l'infinitif dépend, soit (dans les complétives) la même personne ou la même chose que l'objet premier ou l'objet second du verbe de cette proposition » (p. 136). Selon les auteurs, d'ailleurs, « cette règle s'explique sans peine : l'infinitif, mode impersonnel, ne saurait désigner dans la phrase l'action d'un être ou d'une chose qui n'y a pas encore été nommé. D'autre part, l'infinitif dépend, pour la même raison, plus étroitement qu'aucun autre verbe subordonné, du verbe principal ; aussi ne saurait-il, sans entraîner une obscurité dans le discours, avoir pour sujet un complément moins fortement rattaché à ce verbe que ne l'est l'objet premier ou second » (p. 137). La première contrainte que les auteurs font peser sur l'infinitif, celle de prendre nécessairement pour sujet un actant du verbe principal, nous semble trop rigide, puisqu'il existe incontestablement des cas où l'on est en droit d'hésiter : *Je l'ai vu tuer sous mes yeux*. Dans cet exemple, si l'on accepte l'interprétation passive de la construction infinitive, seule interprétation possible selon nous (comparer : *Je l'ai vu tuer sous mes yeux*. et *Je l'ai vu tuer Pierre sous mes yeux*.), le doute s'installe nécessairement quant à la fonction de *l'* par rapport à *tuer*, puisque nous pouvons postuler deux transformations distinctes : soit la phrase est le résultat de *Je l'ai vu être tué sous mes yeux*., auquel cas il faut postuler l'effacement de la copule en surface, soit elle résulte de *J'ai vu quelqu'un le tuer sous mes yeux*. Pour ce qui nous concerne, nous postulons de préférence la deuxième transformation, c'est pourquoi nous considérons que *l'* occupe plutôt la fonction de complément d'objet direct de *tuer*. Or, dans ce cas de figure, *tuer* ne prend aucun actant du verbe recteur pour argument initial, possibilité que la contrainte de WARTBURG & ZUMTHOR (1947) ne prévoit pas. La deuxième contrainte que les auteurs font peser sur l'infinitif, celle de prendre nécessairement pour sujet un actant exprimé du verbe principal, nous semble également trop rigide, puisqu'il existe incontestablement des cas où l'infinitif prend pour sujet le complément d'objet direct non réalisé du verbe principal : *Je n'ai jamais vu (personne) critiquer un livre aussi violemment*.

2.2. Variations de contraintes portant sur l'infinitif

Dans le prototype de la grammaire traditionnelle, les contraintes portant sur l'infinitif sont, pour résumer, qu'il doit être de construction directe (*i.e.* ni introduit par une préposition ni introduit par un complémenteur) et suivre ou précéder – dans la complémentation d'un verbe de perception – un syntagme nominal direct, qu'il prend nécessairement pour sujet interprétatif. Dans les différents cadres théoriques que nous allons présenter maintenant, toutes ces contraintes sont remplacées par une seule : l'infinitif doit pouvoir être résolu (pour les uns en amont, pour les autres en aval) en une forme personnelle. Nous verrons alors que, dans cette perspective, tout verbe à l'infinitif qui n'est pas précédé d'un déterminant constitue le noyau d'une proposition infinitive.

2.2.1. Résolution de l'infinitif en une forme personnelle

Pour GREVISSE (1961), « on n'a affaire à une proposition infinitive que si l'infinitif peut se résoudre en une forme personnelle » (p. 998) :

- (11) J'entends le chien aboyer.
- (11a) J'entends le chien qui aboie.
- (11b) J'entends que le chien aboie.
- (11c) J'entends le chien : il aboie.
- (11d) J'entends le chien, il aboie.
- (11e) J'entends le chien parce qu'/quand il aboie.

Les résolutions les plus courantes de l'infinitif en une forme personnelle sont la relative prédicative (11a) et *que* P (11b), dont nous rappelons brièvement les fonctionnements respectifs :

La relative prédicative, comme l'infinitif qu'elle supplée, conserve une autonomie syntaxique certaine par rapport à son antécédent : *Je l'entends qui aboie*. Seul l'antécédent se cliticise sur le verbe principal (comme objet direct), la relative conservant sa position post-verbale. La relative elle-même n'est pas pronominalisable : **J'en/y entends le chien*. **Je l'entends le chien*. Cependant, il semble possible de la remplacer par un verbe passe-partout : *Je l'entends faire*. D'un point de vue sémantique, la relative prédicative ne participe pas (contrairement à la déterminative) à l'identification du référent désigné par l'expression référentielle que constitue l'antécédent *le chien*. Par conséquent, elle n'est pas nécessaire (*J'entends le chien. Je l'entends.*), contrairement à la déterminative, qui permettrait de distinguer entre le chien dont il est question, celui qui aboie, et les autres... Dans la phrase, la relative prédicative semble occuper la position de l'attribut du complément d'objet direct : elle fait partie de la complémentation verbale et se positionne à droite de l'objet direct (SV → V + SN + X). Contrairement à l'appositive, la relative prédicative n'est pas détachable : **J'entends le chien, qui aboie*. **Je l'entends, qui aboie*. Enfin, dans (11a), le relatif *qui* a pour antécédent *le chien*, ce dernier occupant la fonction de complément d'objet direct du verbe principal :

- (11f) Qui est-ce que j'entends qui aboie ? Le chien.
- (11g) Le chien, je l'entends qui aboie.
- (11h) Celui que j'entends qui aboie, c'est le chien.

Le relatif, quant à lui, occupe la fonction de sujet dans la subordonnée, comme l'indique sa forme en *-i*.

La substitution de *que* P à l'infinitive (11b) occasionne un bouleversement syntaxique. La prise en charge de la subordonnée par le complémenteur *que* reconfigure la construction de base et la modèle en unité syntagmatique (ce que ne fait pas la relative prédicative), syntagme propositionnel que le mot subordonnant a pour but de délimiter et d'intégrer dans la complémentation du verbe recteur. Contrairement au pronom relatif, le complémenteur *que* n'a ni rôle syntaxique ni rôle sémantique, ce qui signifie qu'il n'occupe aucune fonction dans la subordonnée (pas plus que dans la principale, d'ailleurs) et qu'il ne possède pas d'antécédent. Introduits par *que*, les éléments de la complétive n'ont pas d'autonomie les uns par rapport aux autres, ils fonctionnent en cohésion et constituent une véritable proposition syntaxique, ce qui explique pourquoi le sujet ne peut plus être séparé de son prédicat :

- (11i) *Je l'entends que aboie.⁹⁶
- (11j) *Ce que j'entends que aboie, c'est le chien.
- (11k) *Qui est-ce que j'entends que aboie ? (C'est) Le chien.

La concrétisation de la proposition logique en proposition syntaxique se manifeste par la désinence du verbe conjugué, qui marque l'accord en personne avec son sujet (11l), accord imposé par la présence du complémenteur (11m) :

- (11l) J'entends que les chiens aboient.
- (11m) *J'entends que les chiens aboyer.

Plus rarement, on utilise un signe de ponctuation marquant une pause plus ou moins accentuée (11c, d), comme si l'on déconstruisait la structure complexe. L'option de la subordonnée circonstancielle (11e) n'est pas beaucoup utilisée, la conjonction de subordination exprimant nécessairement un rapport sémantique (de cause et de temps, en l'occurrence) que la phrase source ne contenait pas. Quand la résolution de l'infinitif en une forme personnelle est impossible, c'est que l'infinitif ne constitue pas une proposition infinitive :

- (12) Le plaisir de lire est moins contraignant que celui d'écrire.⁹⁷
- (12a) *Le plaisir qu'on lise est moins contraignant que celui d'écrire.
- (13) Le plaisir de lire est moins contraignant que celui d'écrire.⁹⁸
- (13a) *Le plaisir de lire est moins contraignant que celui qu'on écrive.
- (14) J'ai deux plaisirs,/: lire et chanter.⁹⁹
- (14a) *J'ai deux plaisirs,/: que je lise et que je chante.
- (15) Robert vient de réussir son HDR, il est maintenant apte à diriger des recherches.¹⁰⁰
- (15a) *Robert vient de réussir son HDR, il est maintenant apte à ce qu'il dirige des recherches.

Les exemples (12a, 13a, 14a, 15a) montrent que l'infinitif occupant une fonction par rapport au nom, au pronom ou à l'adjectif ne se laisse d'ordinaire pas résoudre en une forme personnelle, ce qui implique qu'il ne constitue pas le centre d'une proposition infinitive. Dans ce cas de figure, en effet, la résolution de l'infinitif doit passer par une forme nominale déverbale :

⁹⁶ La cohésion syntaxique de *que* P est telle que son sujet ne peut pas occuper de fonction par rapport au verbe régent.

⁹⁷ Le premier infinitif occupe la fonction de complément du nom *plaisir*.

⁹⁸ Le deuxième infinitif occupe la fonction de complément du pronom *celui*.

⁹⁹ L'infinitif est en position détachée par rapport au groupe nominal *deux plaisirs*, détachement matérialisé par la virgule ou le double point : il occupe la fonction d'apposition.

¹⁰⁰ L'infinitif occupe la fonction de complément de l'adjectif *apte*.

- (12b) Le plaisir de la lecture est moins contraignant que celui d'écrire.
- (13b) Le plaisir de lire est moins contraignant que celui de l'écriture.
- (14b) J'ai deux plaisirs,/: la lecture et le chant.
- (15b) Robert vient de réussir son HDR, il est maintenant apte à la direction de recherches.

Toutefois, il ne faut pas en conclure que l'infinitif qu'on peut résoudre par un déverbal ne constitue jamais une proposition infinitive :

- (11n) J'entends l'aboiement du chien.

Inversement, comme tous les verbes n'ont pas leur déverbal, un infinitif que l'on ne peut pas résoudre par un nom ne constitue pas forcément une proposition infinitive :

- (16) Le plaisir de rouler en Porsche est incomparable.
- (16a) ???Le plaisir de la route en Porsche est incomparable.

En somme, d'après GREVISSE (1961), dès que l'infinitif se résout en une forme personnelle, il constitue une proposition infinitive, que l'on puisse ou non le résoudre parallèlement en un déverbal ; par conséquent, la résolution par un déverbal ne montre que l'infinitif ne forme pas une proposition infinitive que si parallèlement la résolution en une forme personnelle n'est pas possible. La résolution par un déverbal ne doit donc pas être prise comme critère distinctif de l'infinitif qui ne constitue pas une proposition infinitive.

Pour GREVISSE (1961), la résolution de l'infinitif en une forme personnelle n'est pas le seul critère de reconnaissance de la proposition infinitive : il faut avant tout que la séquence infinitive occupe la fonction de complément d'objet du verbe principal (p. 998). Raison pour laquelle, dans la terminologie de l'auteur, les propositions infinitives font partie de la classe des *substantives*¹⁰¹ : elles se rattachent à la proposition principale, occupent dans la phrase une fonction nominale et sont « assimilables à des noms »¹⁰² (p. 971). Ce deuxième critère de reconnaissance écarte ainsi de la classe des propositions infinitives des structures où l'infinitif se résout pourtant parfaitement en une forme personnelle, comme les quatre propositions indépendantes :

- (17) Comment sortir de là ?
- (17a) Comment sortirai-je/sortira-t-on/sortirons-nous de là ?
- (18) Moi, pleurer ! moi, gémir, tyran ! (Corneille)
- (18a) Moi, je pleure ! moi, je gémis, tyran !
- (19) Et le coupable d'avouer sous la pression.
- (19a) Et le coupable avoua sous la pression.
- (20) Prendre trois cuillerées à soupe par jour.
- (20a) Prenez trois cuillerées à soupe par jour.

¹⁰¹ GREVISSE (1961 : 972-1053) distingue entre les propositions subordonnées *substantives*, *adjectives* (les relatives) et *adverbiales* (les circonstancielles).

¹⁰² Dans cette perspective, les subordonnées *adjectives* et *adverbiales* sont respectivement assimilables à des adjectifs et à des adverbes.

Les modalités alors exprimées par l'infinitif sont respectivement : la délibération (17), « quelque élan de l'âme »¹⁰³ (18), la consécution immédiate (19), un ordre général ou impersonnel¹⁰⁴ (20). Si l'infinitif des phrases indépendantes ne constitue pas le centre de propositions infinitives, néanmoins on l'y « emploie comme forme purement verbale », c'est-à-dire « avec la valeur d'une forme personnelle » (§ 750) : l'auteur distingue en effet *l'infinitif comme verbe* (pp. 653-655), que l'on trouve dans les phrases indépendantes et dans les propositions infinitives, de *l'infinitif comme nom* (pp. 655-679). Sur ce deuxième critère de reconnaissance des propositions infinitives, la fonction de complément d'objet direct, GREVISSE (1961 : 999) précise tout de même, à propos des infinitives qui suivent un verbe de sensation, qu'« il y a, en réalité, un objet double, qui est en même temps une *action* (l'infinitif) et un *être* (le sujet de l'infinitif) ». Explication qui nous paraît obscure : est-ce que l'expression *objet double* signifie *double objet* ? En réalité, nous en trouvons des indices à la page 999, l'auteur veut dire que le sujet interprétatif de l'infinitif occupe en même temps¹⁰⁵ la fonction de complément d'objet du verbe principal : il y aurait donc coexistence de deux objets directs du verbe recteur, la PSI d'une part, le sujet de l'infinitif d'autre part.¹⁰⁶ L'idée précédente est d'ailleurs confirmée par la nuance qui suit : « toutefois, dans la proposition infinitive dépendant de *faire*, on n'a qu'un seul objet : *l'action* et le sujet de l'infinitif n'est pas en même temps objet direct du verbe principal » (p. 999).

Il n'y a pas chez GREVISSE (1961) d'autre critère de reconnaissance que les deux précédents. Ainsi la question du sujet n'est-elle pas décisive, puisque le sujet de l'infinitif centre de proposition infinitive peut être coréférent à celui du verbe principal ou ne pas l'être :

- (21) Je₁ veux, je₁ dois, j'₁espère, je₁ peux, je₁ crois ₁partir bientôt.
 (22) ₁Dites-lui₂ de se ₂hâter.

Par conséquent, l'auteur propose un classement dichotomique des propositions infinitives : soit le sujet de l'infinitive est exprimé (pp. 999, 1000), soit il ne l'est pas (pp. 998, 999). Enfin, notons qu'il y a quatre types de propositions infinitives sans sujet exprimé (23-26) et deux avec (27, 28) :

- (23) Il regrette, il craint d'être en retard.¹⁰⁷
 (24) Je ne sais à qui me confier, où m'adresser.¹⁰⁸
 (25) Elle cherche des yeux où s'asseoir.¹⁰⁹ (Gide)
 (26) On l'invite, on l'exhorte à partir.¹¹⁰

- (27) Je vois rêver Platon et penser Aristote.¹¹¹ (Musset)

¹⁰³ Comprendons par là : surprise, étonnement, indignation, regret, souhait, tous les sentiments qu'une indépendante exclamative peut exprimer (p. 653).

¹⁰⁴ Cf. les proverbes, les formules d'écriteau, les avis adressés au public, les recettes, ...

¹⁰⁵ Pour une étude détaillée sur ce cumul de fonctions, cf. notamment FEUILLARD (1996-1997).

¹⁰⁶ Nous retrouvons cette idée chez MERCIER-LECA (1998 : 160), BENTOLILA dir. (2001 : 301, 302). Cette possibilité est cependant écartée par LEEMAN-BOUX (1994 : 85) : « il ne peut y avoir deux compléments d'objet directs juxtaposés pour un même verbe (pas plus que deux sujets, deux attributs, etc. »).

¹⁰⁷ Après les verbes d'opinion, de sentiment, de volonté quand le sujet de l'infinitif est celui du verbe principal (§ 1006) : *aimer, consentir, croire, craindre, déclarer, désirer, devoir, dire, douter, espérer, estimer, ignorer, juger, nier, penser, pouvoir, regretter, savoir, se plaindre, vouloir, ...*

¹⁰⁸ Dans l'interrogation indirecte.

¹⁰⁹ Dans certaines relatives, avec ou sans antécédent exprimé : *Vous trouverez à qui parler. Il a de qui tenir. Il possède de quoi payer.*

¹¹⁰ Après les verbes de volonté, quand le sujet de l'infinitif est indiqué par le complément d'objet du verbe principal (§ 1006c) : *commander, conseiller, défendre, demander, enjoindre, exhorter, inciter, inviter, pousser, prier, ...*

¹¹¹ Après les verbes de sensation (*apercevoir, écouter, entendre, ouïr, regarder, sentir, voir*), après *empêcher, envoyer, faire, laisser, mener, ...* et après voici : *J'ai fait taire les lois et gémir l'innocence.* (Racine) *Il aperçut Emma pâler.* (Flaubert)

(28) Je ramenai la conversation sur des sujets que je savais l'intéresser.¹¹² (B. Constant)

Conclusion

Pour GREVISSE (1961), deux critères de reconnaissance définissent la proposition infinitive : d'une part la résolution de l'infinitif en une forme personnelle, d'autre part la fonction de complément d'objet direct de la séquence infinitive. Le critère du sujet propre est ainsi abandonné.

2.2.2. Translation d'un verbe tensé en substantif

TESNIÈRE (1965 : 417-438), conformément au propos de BALLY (1950 : § 184), postule que « le verbe transféré en substantif, quand la translation est marquée, est l'infinitif »¹¹³ (p. 417). Autrement dit, tout infinitif, quels que soient son rôle, sa fonction ou sa position dans la phrase, résulte d'un transfert de la catégorie du verbe à celle du nom commun¹¹⁴. Dans la terminologie de l'auteur, l'infinitif est verbe par le *transfèrende* (mot tel qu'il se présente avant d'avoir subi la translation) dont il procède et substantif par le *transféré* (mot qui a subi une translation) auquel il aboutit. Ce transfert catégoriel est rendu possible par l'*infinitif*¹¹⁵ jouant le rôle de *translatif* (mot vide ayant pour fonction de transformer la catégorie des mots pleins). Pour TESNIÈRE (1965), n'importe quel segment comprenant un infinitif (qu'il s'agisse d'un infinitif seul ou d'une séquence dont le noyau verbal est un infinitif) constitue une proposition infinitive : « lorsqu'un verbe est transféré en substantif par l'emploi de l'infinitif, le nœud¹¹⁶ qu'il constitue reçoit le nom de proposition infinitive »¹¹⁷ (p. 421).

Dans cette nouvelle perspective, outre la désinence infinitive elle-même, il n'existe plus de critère distinctif pour la proposition infinitive, tout verbe à l'infinitif en constituant une s'il n'est pas précédé d'un déterminant : *Grenouilles aussitôt de sauter dans les ondes*. (La Fontaine) *Avez-vous entendu chanter Marie ? Je lui ordonne de venir*. Disparaît donc, dans ce cadre théorique, le critère de la fonction complément d'objet direct. Disparaît également le critère du sujet propre, puisque l'infinitif peut régir un *prime actant* (argument initial au niveau sémantico-

¹¹² Après les verbes signifiant *dire, croire, savoir, ...* La proposition est alors le plus souvent contenue dans une relative dont le pronom introducteur sert d'ordinaire de sujet sémantique à l'infinitif, même si ce n'est pas toujours le cas : *Charles ne céda pas, tant il jugeait cette récréation lui devoir être profitable*. (Flaubert)

¹¹³ La *translation* consiste à transférer un mot plein (substantif, adjectif, verbe ou adverbe) d'une catégorie grammaticale à une autre.

¹¹⁴ « Lorsque la translation du verbe en substantif est très avancée et que les caractéristiques verbales du nucléus ont complètement cédé la place aux caractéristiques substantivales, on a affaire à un substantif, qui ne se distingue plus d'un substantif ordinaire que par les liens morphologiques qu'il garde avec le verbe et par la conscience que les sujets parlants conservent de son origine verbale. C'est ce qu'on appelle le substantif verbal » (p. 420) : *le boire, le manger*, etc. Parfois, la translation est encore plus avancée et aboutit au figement : « à un stade plus évolué encore, quand, le souvenir de son origine verbale et de sa parenté avec le verbe s'estompant et finissant par disparaître complètement, la translation cesse d'être vivante, on a affaire à un dérivé complètement figé, le nom d'action » (p. 420). C'est notamment le cas dans : *acclamation, affirmation, direction, pression, discussion, éclosion, intrusion, admiration, agitation, humiliation, balbutiement, remerciement, ...* L'auteur parle alors de *translation figée*. L'infinitif se présente ainsi comme une catégorie mixte, une espèce intermédiaire, un terme médian entre la catégorie du verbe et celle du substantif : « l'infinitif n'est donc pas plus un verbe que ce n'est un substantif » (p. 418).

¹¹⁵ Ce terme mérite toute notre attention : chez TESNIÈRE (1965), tantôt il prend l'acception traditionnelle de verbe à l'infinitif (*manger, boire, dormir, ...*), tantôt il ne désigne plus que les marqueurs des trois groupes du verbe, indépendamment du radical, soit les désinences (*-er, -ir, -re*). C'est dans cette dernière acception que l'infinitif est un translatif, la désinence infinitive faisant passer le verbe personnel dans la catégorie du substantif.

¹¹⁶ Un *nœud (structural)* est un ensemble constitué par le régissant et son ou ses subordonné(s).

¹¹⁷ Notons que la position de TESNIÈRE (1953) était tout de même moins radicale : « quand l'infinitif continue à servir de verbe à une proposition, on dit que c'est une proposition infinitive » (p. 20).

logique) distinct de celui du *pivot* (29), identique à celui du pivot (30) ou générique (31), sans que le statut de la proposition infinitive soit remis en cause :

- (29) Bernard₁ sentit la terre₂ trembler.
- (30) Alfred₁ espère ₁réussir facilement.¹¹⁸
- (31) _xRéussir une mayonnaise est chose délicate.¹¹⁹

Enfin, ce cadre théorique permet que la proposition infinitive occupe les trois fonctions actanciennes de prime actant (32, a), de second actant (33, a) et de *tiers actant* (argument final d'un verbe trivalent au niveau sémantico-logique) (34) :

- (32) Se croire un personnage est fort commun en France.¹²⁰ (La Fontaine)
- (32a) Partir, c'est mourir un peu.¹²¹ (Edmond Haraucourt)
- (33) Je ne sais de quel côté me tourner.
- (33a) Saint Pierre entendit le coq chanter.
- (34) Ces parents forcent toujours leur enfant à finir son assiette.¹²²

Chez TESNIÈRE (1965), il est particulièrement intéressant d'observer que l'exemple (33a) est analysé comme l'exemple (33). En effet, les deux infinitives constituent pour l'auteur le second actant d'un pivot *divalent*¹²³ : « l'infinitif est également susceptible d'assumer, tout comme un substantif, le rôle de second actant » (p. 426). Et c'est certainement là le seul point commun que le cadre théorique de l'auteur entretient avec la grammaire traditionnelle : la séquence infinitive régie par un verbe de perception est transférée tout entière en substantif, en somme comme un seul bloc, comme une seule unité syntagmatique¹²⁴. Ainsi, la deuxième prédication à verbe tensé dans (35) peut occuper une position nominale dans la complémentation du verbe recteur grâce à l'infinitif (le translatif) qui la translate en substantif dans (35a) :

- (35) Alfred regardait,/: les danseurs valsaient.

¹¹⁸ Pour la grammaire traditionnelle, il s'agit d'un infinitif nominal occupant la fonction de complément d'objet direct du verbe principal. Dans l'architecture SN1 V Vinf, à condition que le verbe principal ne soit pas un verbe de perception, le sujet sémantique de l'infinitif est contrôlé par le sujet syntaxique de la phrase : « l'infinitif n'étant pas en mesure d'exprimer la notion de personne, si le prime actant d'une proposition infinitive n'est pas exprimé on lui attribue automatiquement celui du verbe régissant » (TESNIÈRE 1965 : 433).

¹¹⁹ Nous parlons ici de sujet *générique* pour l'infinitif parce que le prime actant de *réussir* n'est pas réalisable (aucune expression référentielle ne peut être employée sans entraîner l'agrammaticalité de la phrase) et qu'il n'est pas contrôlé (aucun terme de la phrase ne peut prétendre en définir la référence). En ce sens, l'indicateur X peut être défini comme une variable non spécifiée : tout X (entité extra-linguistique) susceptible de réussir une mayonnaise (c'est-à-dire de faire l'action verbale dénotée par l'infinitif) est nécessairement pris en compte, sans qu'aucun d'entre eux ne soit sélectionné en particulier.

¹²⁰ TESNIÈRE (1965) explique le fonctionnement de l'infinitive de (32) : « l'infinitif peut avoir pour subordonné l'attribut d'un second actant, ainsi *un personnage* attribut du second actant *se* » (p. 424). Il faut donc lire l'exemple de cette façon : **Croire soi-même être un personnage est fort commun en France*. L'attribut du second actant équivaut à ce que nous appelons aujourd'hui un *attribut du complément d'objet direct* (ACOD).

¹²¹ L'exemple (32a) contient la dislocation (par reprise anaphorique) de l'infinitif *partir* : syntaxiquement parlant, c'est donc l'anaphorique *c'* qui occupe la fonction de sujet du verbe régent, et non l'infinitif. Pour TESNIÈRE (1965), cependant, la dislocation est une refonte superficielle n'occasionnant pas de redistribution des rôles syntaxiques : l'arborescence de (32a) serait ainsi effectuée à partir de : ?/**Partir est mourir un peu*.

¹²² Nous forgeons nous-même cet exemple parce que TESNIÈRE (1953, 1965) ne donne nulle part, à notre connaissance, d'exemple correspondant. Cette absence est d'autant plus curieuse que la pronominalisation montre bien la fonction de tiers actant qu'occupe l'infinitive : *Ces parents y forcent toujours leur enfant. Ces parents l'y forcent toujours*.

¹²³ Le terme *bivalent*, plus employé aujourd'hui, n'existe pas chez TESNIÈRE (1953, 1965).

¹²⁴ La grammaire traditionnelle doit partir du même postulat, puisque c'est le seul moyen linguistique d'affirmer que la PSI occupe *in extenso* la fonction de complément d'objet direct du verbe principal.

(35a) Alfred regardait les danseurs valser.¹²⁵

TESNIÈRE (1965) justifie la cohésion fonctionnelle de l'infinitive dans (35a) par la restitution d'une structure intermédiaire, comme une structure de passage, où un pronom démonstratif en fonction complément d'objet direct du verbe régent annonce (par dislocation) une complétive conjonctive (le plus souvent agrammaticale) :

(35b) *Alfred regardait ceci, que les danseurs valsaient.

En somme, puisque la construction infinitive peut être appelée par un pronom (c'est-à-dire par une expression unaire) en fonction complément d'objet direct dans la complémentation du pivot, c'est qu'elle-même y occupe *in extenso* cette fonction : « la preuve que la proposition infinitive est un actant, c'est qu'elle peut être appelée dans le nœud régissant par un pronom » (p. 422). Mais TESNIÈRE (1965) n'illustre cet argument que par des exemples latins¹²⁶ :

(36) Atque hoc quidem uidere licet, eos qui antea commodis fuerint moribus, imperio, potestate, prosperis rebus immutari.

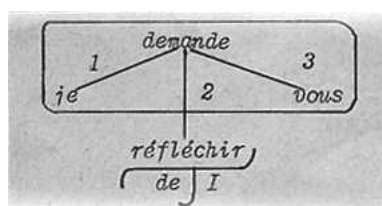
(36a) Et l'on peut faire cette observation que des gens d'un caractère autrefois facile sont changés par l'exercice du pouvoir et par la prospérité. (À partir de CICÉRON, *De amicitia*, 15, 54)

(37) Non assentior iis qui haec nuper disserere coeperunt, cum corporibus simul animos interire.

(37a) Je n'approuve pas ceux qui se sont mis naguère à soutenir cette doctrine que l'âme meurt avec le corps. (À partir de CICÉRON, *De amicitia*, 4, 13)

Pour matérialiser le mouvement de la translation du verbe en substantif, TESNIÈRE (1953) utilise des *stemmas*¹²⁷ spécifiques (pp. 20, 21), que nous reprenons pour les commenter brièvement :

Stemma 1



Le stemma 1 montre que la proposition infinitive *de réfléchir* constitue le second actant du pivot *demande*, lui-même recteur de trois actants au total. La branche 2 montre que la forme

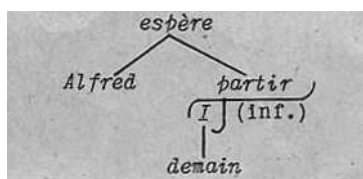
¹²⁵ Dans la terminologie de l'auteur, ce type de translation est dit *du premier degré* : « la proposition infinitive repose sur une translation du premier degré, puisque la translation du verbe en substantif au moyen de l'infinitif est une translation du premier degré » (p. 421). Cette translation est notamment à distinguer de celle du *second degré* : (a) Je crois que Dieu est saint. (b) *Je crois que Dieu être saint. Dans l'exemple (a), la proposition n'est pas infinitive car le translatif n'est pas l'infinitif mais le mot vide *que*. Ce mot introducteur, dont les rôles sont d'enchâsser et de démarquer la proposition qu'il introduit, permet au verbe qui suit de conserver sa forme personnelle. En somme, il empêche la translation du verbe en substantif, comme en témoigne (b).

¹²⁶ Et pour cause ! Ce que l'auteur justifie par des exemples latins ne se produit plus guère en français : un pronom cataphorique ne peut annoncer une PSI. La tentative imposerait le passage de la PSI à *que P*, ce qui, de nos jours, aboutit la plupart du temps à des constructions incorrectes ou inusitées. Nous en prenons pour preuve la traduction des exemples (36, 37).

¹²⁷ Le *stemma* est une représentation arborescente de l'ensemble des traits de connexion de la phrase.

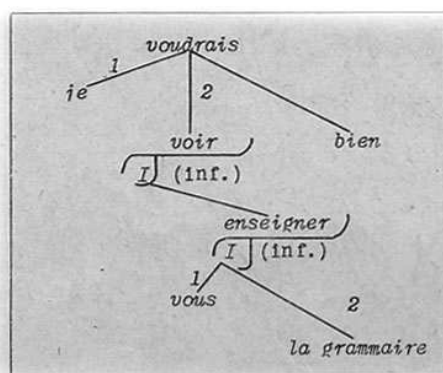
verbale tensée *réfléchissez* (notée *I* dans le compartiment inférieur droit du schéma en T)¹²⁸ est traduite dans la catégorie du substantif au moyen du translatif *de*¹²⁹ (indiqué dans le compartiment inférieur gauche du schéma en T).

Stemma 2



Le stemma 2 représente l'exemple (30) : il montre que la proposition infinitive *partir demain* constitue le second actant du pivot *espère* (régissant lui-même deux actants au total) et qu'elle résulte – en tant que substantif – de la translation du verbe tensé *I* par le translatif (inf.). Nous constatons également que le pivot *partir* régit le circonstant *demain* (les *circonstants*, contrairement aux actants, ne sont pas prévus par la valence du pivot).

Stemma 3



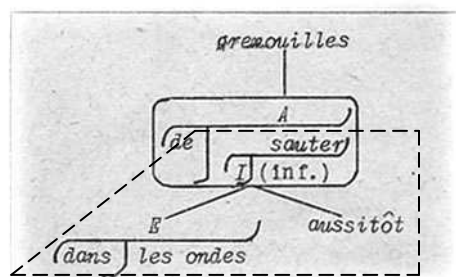
Le stemma 3 est celui qui intéresse le plus notre propos, puisqu'il contient une proposition infinitive de type PSI : en effet, peu importe que *vous voir enseigner la grammaire* y constitue déjà le second actant de *voudrais* (pivot divalent), il n'en reste pas moins que *voir* y constitue le pivot de *vous enseigner la grammaire*. Or, l'arborescence fait apparaître clairement que la séquence *vous enseigner la grammaire* occupe la fonction de second actant de *voir*, et ce par la translation de *I* (c'est-à-dire d'*enseignez*) en substantif (*enseigner*) via le translatif (inf.), soit *-er*. Du reste, si nous observons les branches qui raccrochent *vous enseigner la grammaire* à *voir* et celles qui raccrochent *vous* et *la grammaire* à *enseigner*, nous constatons le double rôle de nom et de verbe tenu par l'infinitif : « tandis que les connexions inférieures de l'infinitif sont celles d'un verbe, ses connexions supérieures sont celles d'un substantif et il a la faculté d'assumer dans la phrase, tout comme un substantif, le rôle d'actant » (TESNIÈRE 1965 : 425). En somme : « du verbe dont il procède, l'infinitif conserve la faculté d'être le régissant de deux espèces de subordonnés, les actants et les circonstants [subordonnés du verbe qui indiquent les circonstances de l'action (temps, lieu, manière, ...)] » (p. 418) ; et en même temps, « du substantif qu'il devient, l'infinitif acquiert la faculté d'assumer le rôle d'actant (prime actant,

¹²⁸ Chez l'auteur, l'indicateur *I* constitue l'encodeur de la catégorie verbale tensée.

¹²⁹ « La translation du verbe en substantif peut être soulignée par un translatif non incorporé au verbe : préposition *de* ou article » (p. 20) : *Il est bon de parler et meilleur de se taire. Le boire et le manger. Le déjeuner fut excellent.* Aujourd'hui, nous ne considérons plus ce *de* comme une préposition, puisqu'il n'introduit pas de syntagme prépositionnel : *Je vous le demande.*

second, etc.) » (p. 418). C'est pourquoi, chez l'auteur, l'infinitif est un nucléus en constante évolution et qui évolue conformément à la structure syntaxique de la translation dont il résulte : « simple moment d'une translation en cours de réalisation, l'infinitif est essentiellement quelque chose de flou, de flottant et de difficilement saisissable » (p. 419).

Stemma 4



Le stemma 4 est important car il montre bien qu'une proposition infinitive (donc un verbe tensé déjà translaté en substantif) peut être elle-même translatée en adjectif (encodeur *A*), en l'occurrence par le translatif *de* : c'est ce phénomène que TESNIÈRE (1953) appelle *translation du premier degré complexe* ou *translation double* (p. 21). L'auteur encoderait cette translation comme suit : $I > O > A$, ce qui signifie qu'un verbe devient substantif puis adjectif. Pour une meilleure lisibilité, nous avons encadré d'un trait discontinu la proposition infinitive au stade où elle n'est pas encore translatée en adjectif.

Conclusion

Pour TESNIÈRE (1953, 1965), tout infinitif qui n'est pas précédé d'un déterminant (nous nous permettons d'ajouter : et qui n'est pas en emploi autonome...) constitue une proposition infinitive et résulte de la translation d'une forme verbale tensée en substantif. Aucun autre critère distinctif n'est retenu par l'auteur.

2.2.3. Le complément d'objet direct de l'infinitif et la contrainte de localité

HADERMANN (2003 : 315), à la suite de SLOCK (1925)¹³⁰, propose un critère de reconnaissance de la proposition infinitive pour le moins atypique : le complément d'objet direct de l'infinitif, le cas échéant, doit être « impossible à englober dans l'analyse de la principale ». De tous les ouvrages que nous avons consultés, seuls SLOCK (1925) et HADERMANN (2003) mentionnent ce critère de reconnaissance, le critère traditionnel du sujet propre restant cependant le principal critère d'identification : « lorsqu'un infinitif ou un participe a un sujet propre, il forme avec celui-ci un groupe de mots que l'on peut appeler proposition infinitive ou proposition participe, pour faciliter certains rapprochements avec les langues anciennes : *On voit à l'horizon le ciel se couvrir de nuages. La tâche accomplie, doux est le repos.* » (GOEMANS, LAROCHE & SONDERVORST 1937 : 81). En des termes plus syntaxiques, cela signifie notamment que la pronominalisation du complément d'objet direct de l'infinitif doit se faire autour de l'infinitif (38a) et non autour du verbe principal (38b) :

(38) Il entend les cloches sonner les douze coups de midi tous les jours.

¹³⁰ SLOCK (1925 : 252, 253) considère les propositions infinitives et les propositions participes comme des propositions « abrégées », terme qui n'est pas sans rappeler les expressions *small clause* et *proposition réduite*.

- (38a) Les douze coups de midi, il entend les cloches les sonner tous les jours.
 (38b) *Les douze coups de midi, il les entend les cloches sonner tous les jours.

Dans l'exemple (38b), c'est donc la contrainte de localité qui entraîne l'agrammaticalité de la phrase, ce que l'on peut expliquer par le fait que la fonction de complément d'objet direct du verbe recteur *entendre* est déjà occupée par le SN *les cloches* :

- (38c) Les cloches, il les entend sonner les douze coups de midi tous les jours.

D'ailleurs, en forçant la syntaxe, nous aboutirions à :

- (38d) *Il les les entend sonner tous les jours.

Par conséquent, si le complément d'objet direct de l'infinitif se pronominalise sur le verbe recteur, il n'y a pas de proposition infinitive, ce qui exclut d'ores et déjà les constructions factitives :

- (39) Le professeur de soutien nous a fait refaire en colle les exercices que nous n'avions pas compris en cours.
 (39a) Le professeur de soutien nous les a fait refaire en colle.
 (39b) *Le professeur de soutien nous a fait les refaire en colle.

Nous ferons deux remarques sur cette contrainte de localité. D'abord, tout infinitif régi par un verbe bitransitif et contrôlé par l'autre complément de ce verbe constitue nécessairement (avec son sujet interprétatif) une proposition infinitive, son propre complément d'objet direct ne se pronominalisant jamais autour du verbe principal :

- (40) J'ai dissuadé Paul d'acheter ce roman.
 (40a) J'ai dissuadé Paul de l'acheter, ce roman.
 (40b) *Je l'ai dissuadé Paul d'acheter, ce roman.

Ensuite, si le verbe principal est *laisser* ou un verbe de perception passive, il arrive qu'une même phrase permette au complément d'objet direct de l'infinitif de se satelliser autour de son pivot (39d, f) ou de s'attacher au verbe principal (39c, e) :

- (39c) Les exercices que nous n'avions pas compris en cours, le professeur de soutien nous les a laissé(s) refaire en colle.
 (39d) Les exercices que nous n'avions pas compris en cours, le professeur de soutien nous a laissé(s) les refaire en colle.
 (39e) Les exercices que nous n'avions pas compris en cours, le professeur de soutien nous les a vus/entendus refaire en colle.
 (39f) Les exercices que nous n'avions pas compris en cours, le professeur de soutien nous a vus/entendus les refaire en colle.

Or, dans ce cas de figure, la contrainte de localité portant sur le complément d'objet direct de l'infinitif conduit à une impasse : en effet, si nous devons analyser seulement les infinitives de (39d, f) comme des propositions infinitives, comment rendre compte de celles de (39c, e) ? Et si toutefois nous trouvons une autre analyse syntaxique pour ces dernières, pourrions-nous vraiment justifier l'opposition de ces paires d'infinitives uniquement sur le fait que le complément d'objet direct de l'infinitif se cliticise tantôt sur son pivot, tantôt sur le verbe

principal ? Les auteurs qui mentionnent la contrainte de localité ne se prononcent pas sur ce problème.

Conclusion

Le critère de reconnaissance des propositions infinitives proposé par SLOCK (1925) et HADERMANN (2003) ne nous semble pas suffisamment probant. La contrainte de localité portant sur le complément d'objet direct de l'infinitif dépend directement de la relation morphosyntaxique établie entre le verbe recteur et l'infinitif complétif : soit les deux verbes sont parfaitement autonomes (cas de figure où l'infinitif satellise localement ses pronoms compléments), soit ils constituent ensemble une coalescence verbale (cas de figure où les compléments de l'infinitif montent se positionner avant le bloc verbal complexe). Par conséquent, si l'infinitif est agglutiné au verbe principal sans l'être complètement, le binôme est à la fois suffisamment soudé pour que le pronom objet direct de l'infinitif puisse monter se positionner avant le verbe principal (39c, e) et suffisamment libre pour que le clitique en question puisse se satelliser autour de l'infinitif (39d, f). Selon nous, ce cas de figure intermédiaire, suffisamment fréquent, tend à invalider la contrainte de localité.

2.2.4. La transformation EQUI¹³¹

« Puis la grammaire générative vint, qui donna naissance, en deux vagues successives, à une nouvelle conception de la proposition infinitive » (RÉMI-GIRAUD 1993 : 129). La nouvelle conception en question, véritable mutation, repose sur une analyse transformationnelle de la proposition infinitive, au cœur d'une problématique propositionnelle : tout infinitif, même réduit à sa plus brève expression, c'est-à-dire à lui-même, constitue une proposition (sémantico-logique). S'engage alors une première phase transformationnelle de déconstruction¹³², dont l'objectif est de comprendre et de décrire les mécanismes génératifs sous-jacents : « il s'agit de savoir comment engendrer transformationnellement toute une classe de phrases complexes, qui, en dépit de grandes différences formelles, ont ceci de commun qu'elles comportent une phrase enchâssée dans une autre, à titre de « complétive objet direct ». En essayant de résoudre ce problème, on sera amené à introduire plusieurs transformations, qui opèrent dans un ordre strictement déterminé » (RUWET 1970 : 288). Quatre principales questions se sont posées alors :

¹³¹ « Les prédicats *Equi* ont la propriété suivante : toute position syntaxique a un correspondant sémantique, i.e. que tous les constituants syntaxiques sont des arguments sémantiques. Les prédicats *Raising* ne présentent pas ce parallélisme : la position syntaxique occupée par un constituant ne correspond pas nécessairement à un argument sémantique » (BASCHUNG 1991 : 61). L'auteur reprend la terminologie chomskienne pour opposer commodément les deux classes de prédicats, sans présupposer pour autant les analyses qui en sont à l'origine.

¹³² Il s'agit de la version standard de la GGT, cf. notamment CHOMSKY (1969, 1971). « Dans le cadre théorique de la grammaire générative et transformationnelle, tel qu'il a été exposé par Noam Chomsky, le domaine syntaxique est organisé en deux composantes : d'une part la composante syntagmatique, qui forme un ensemble de règles de réécritures engendrant des structures abstraites, dites *structures profondes*, ou *sous-jacentes* (par exemple, la règle $P \rightarrow SN + SV$, c'est-à-dire « une phrase se réécrit en syntagme nominal plus syntagme verbal ») ; d'autre part, la composante transformationnelle, qui forme un ensemble de règles destinées à convertir les structures profondes en *structures de surface* afin d'obtenir une phrase grammaticale. Les transformations sont donc des opérations strictement formelles de permutation, de substitution et d'addition. Elles régissent également la répartition des morphèmes flexionnels, en assurant le respect des règles d'accord, et elles impriment à la phrase sa structure modale. Une fois ces transformations réalisées, l'analyse aboutit à une structure de surface qui doit encore être soumise aux règles morpho-phonologiques. Certaines transformations sont obligatoires, comme celles qui portent sur les morphèmes flexionnels pour régler les accords. D'autres sont facultatives, comme les transformations négative, interrogative et passive, dans la mesure où on peut faire le choix de ne pas les appliquer à la phrase noyau. On distingue encore des transformations *unaires*, ou *singulières*, qui portent sur une suite de la structure profonde (par exemple, la transformation passive), et des transformations *binaires*, ou *généralisées*, qui portent sur plusieurs suites de la structure profonde (par exemple, la transformation relative, qui aboutit à la constitution d'une phrase complexe) » (NEVEU 2000 : 114, 115).

- De quelle(s) phrase(s) source(s) provient la phrase dérivée ?
- Quelle(s) transformation(s) – et, le cas échéant, dans quel ordre – condui(sen)t au résultat obtenu ?
- Quel(s) phénomène(s) déclenche(nt) les transformations ?
- Quelle(s) contrainte(s) pèse(nt) sur les transformations ?

Dans le développement qui vient, notre objectif est double : d'une part, présenter les deux principales transformations, T_{QU} (2.2.4.1.) et $T_{Infinitif}$ (2.2.4.2.), qui conduisent à l'émergence d'une proposition infinitive dans la complémentation de prédicats EQUI ; d'autre part, chemin faisant, montrer pourquoi les PSI restent problématiques dans ce cadre théorique transformationnel.

2.2.4.1. La transformation T_{QU} ¹³³

$$T_{QU} : \begin{array}{ccc} X & - & SN & - & Y \\ \begin{array}{c} 1 \\ P \\ 4 \end{array} & & \begin{array}{c} 2 \\ \\ \end{array} & & \begin{array}{c} 3 \\ \\ \end{array} \end{array} \left\{ \begin{array}{l} \rightarrow 1 - QU + 4 - 3 \\ \text{(condition : 2 domine un élément} \\ \text{terminal « postiche »).} \end{array} \right.$$

« Cette solution indique [...] formellement que chacune de ces phrases est basée sur deux propositions élémentaires, qui ont, chaque fois, le même rapport (la phrase-constituante étant l'« objet » dans la phrase-matrice) » RUWET (1970 : 290). Ainsi, la transformation T_{QU} , qui permet d'enchâsser une phrase dans une autre, engendre donc respectivement (41, 42) à partir de (41a, b) et de (42a, b) :

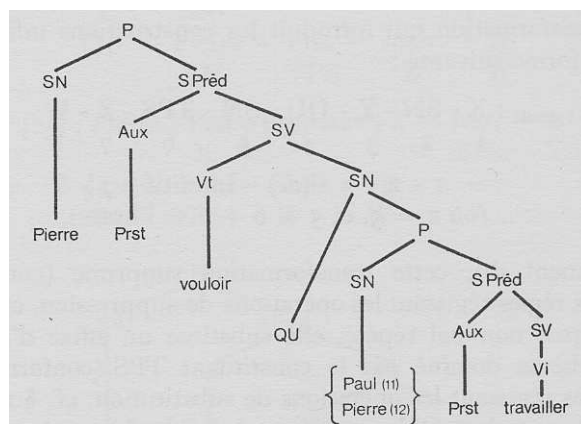
- (41) *Pierre₁ veut que Pierre₁ travaille.
 (41a) Pierre veut quelque chose.
 (41b) Pierre travaille.
 (41c) Pierre₁ veut ₁travailler.
- (42) *Pierre₁ propose à Jean₂ que Pierre₁ vienne.
 (42a) Pierre propose quelque chose à Jean.
 (42b) Pierre vient.
 (42c) Pierre₁ propose à Jean₂ de ₁venir.¹³⁴

Notons que ces exemples sont à prendre comme une représentation simplifiée de la règle, car les transformations n'opèrent pas sur des phrases réalisées. Les exemples (41, 42) nécessitent bien entendu de postuler l'existence d'une transformation $T_{Subjonctif}$ après T_{QU} . Mais ce paramètre ne concernant pas notre propos, nous choisissons de ne pas en rendre compte et renvoyons directement à RUWET (1970). Pour exemple, l'indicateur syntagmatique correspondant à (41) serait :

¹³³ « Le symbole noté QU représente un élément dont la fonction est extrêmement générale ; il se retrouve dans un grand nombre de transformations d'enchâssement, dont il est en quelque sorte l'indicateur. Il s'agit, très exactement, de l'élément qui est commun aux pronoms relatifs et aux conjonctions de subordination [...] ; sa fonction, qui est purement syntaxique, est de signaler qu'une phrase est subordonnée à une autre, autrement dit, enchâssée dans une autre » (RUWET 1970 : 211).

¹³⁴ La transformation T_{QU} qui enchâsse (42b) dans (42a) devrait donner la phrase dérivée ?/*Pierre₁ propose de ₁venir à Jean₂., résultat intuitivement moins acceptable. C'est pourquoi il faut postuler l'existence d'une transformation T_{Place} de l'objet indirect, qui déplace l'objet indirect et le positionne après l'objet direct avant l'effectuation de T_{QU} . Pour l'encodage de la règle en question, nous renvoyons à RUWET (1970 : 291).

Indicateur syntagmatique 1 : RUWET (1970 : 291)



Toutefois, si T_{QU} suffit à expliquer (41, 42), elle ne suffit manifestement pas à expliquer (41c, 42c), ce qui signifie qu'il faut faire suivre T_{QU} d'une autre transformation...

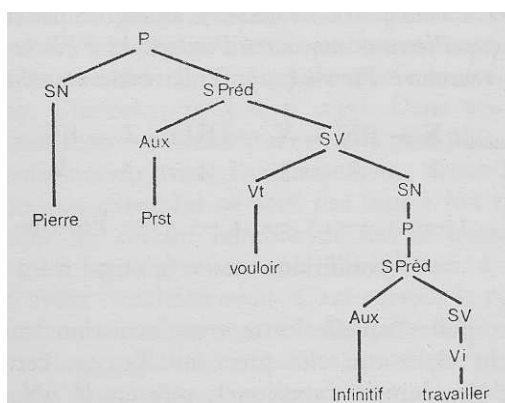
2.2.4.2. La transformation $T_{\text{Infinitif}}$

La transformation $T_{\text{Infinitif}}$ « opère sur les suites qui comprennent deux syntagmes nominaux identiques [*i.e.* coréférents], l'un, dans la phrase-matrice, et l'autre, dans la phrase-constituante ; c'est cette transformation qui introduit les constructions infinitives » (RUWET 1970 : 292)¹³⁵ :

$T_{\text{Infinitif}}$: X - SN - Y - QU - SN - TPS - Z - W
 1 2 3 4 5 6 7 8
 → 1 - 2 - 3 - (de) - Infinitif - 7 - 8
 (où 2 = 5, et 5 + 6 + 7 = Phrase).

Successivement, cette règle de transformation « supprime [...] le syntagme nominal répété, elle substitue un affixe d'infinitif au morphème dominé par le constituant TPS [...], et, enfin, elle remplace QU, tantôt par *de* [...], tantôt par zéro » (RUWET 1970 : 292). Ainsi, $T_{\text{Infinitif}}$ explique pourquoi et comment (41c) provient de (41). Pour exemple, l'indicateur syntagmatique correspondant à (41c) serait :

Indicateur syntagmatique 2 : RUWET (1970 : 293)



¹³⁵ L'auteur emprunte les expressions *phrase-matrice* et *phrase-constituante* à LEES (1960 : 55).

T_{Infinitif} explique également pourquoi et comment (42c) provient de (42) :

Encodage 1 : RUWET (1970 : 293)

:	∅	—	Pierre	—	Prst	+	proposer	+	à	+	Jean	—
	X		SN								Y	
QU	—	Pierre	—	Prst	—	venir	—	∅				
		SN		TPS		Z		W				

Même remarque, enfin, pour le passage de (43) à (43c) :

- (43) *Pierre₁ propose à Jean₂ que Jean₂ vienne.
 (43a) Pierre propose quelque chose à Jean.
 (43b) Jean vient.
 (43c) Pierre₁ propose à Jean₂ de ₂venir.

Encodage 2 : RUWET (1970 : 293)

:	Pierre	+	Prst	+	proposer	+	à	—	Jean	—	∅	—	QU	—
			X							SN		Y		
	Jean	—	Prst	—	venir	—	∅							
	SN		TPS		Z		W							

Nous retrouvons un écho persistant de ce traitement transformationnel notamment chez BAYLON & FABRE (1995)¹³⁶ et chez ARRIVÉ, GADET & GALMICHE (1989).

L'effacement du syntagme nominal répété n'est pas contingent mais obéit à une alternative de contraintes précises. En effet, soit il est coréférent à un actant du verbe régent, ou au sujet (44) ou à l'objet (45), soit il est indéterminé (46) :

- (44) Je suis sûr que je réussirai.
 (44a) Je suis sûr de réussir.
 (45) J'incite chacun à ce qu'il fasse un effort.
 (45a) J'incite chacun à faire un effort.
 (46) Que l'on postule ne changerait rien.
 (46a) Postuler ne changerait rien.

Enfin, à en juger par les exemples (44-47), où la complétive occupe respectivement les fonctions de complément de l'adjectif, de complément d'objet second, de sujet et de complément du nom, T_{Infinitif} se produit quelle que soit la fonction occupée par *que* P (cf. DUBOIS & LAGANE 1993 : 200, 201) :

- (47) L'idée que je pars m'est pénible.
 (47a) L'idée de partir m'est pénible.

Voici donc résumée l'analyse que la Grammaire Générative Transformationnelle (GGT) fait de la proposition infinitive d'un prédicat EQUI. L'intérêt de ce traitement est qu'il résout

¹³⁶ La transformation infinitive « consiste à enchâsser dans une phrase matrice une proposition nominalisée au moyen d'un affixe dit infinitif ; elle implique que l'on ait procédé auparavant à une transformation complétive » (p. 253) : *Je veux partir.* < **Je veux ceci, que je parte.* < **Je veux que je parte.* < *Je veux quelque chose.* + *Je pars.*

uniformément l'intégration morphosyntaxique d'une bonne partie des constructions infinitives du français. Cependant, certaines restent inexplicables. Soit, en effet :

- (48) On sentait que l'hiver venait.¹³⁷
- (48a) On sentait l'hiver venir.¹³⁸
- (48b) On sentait quelque chose.
- (48c) L'hiver vient/venait.

Dans un premier temps, nous postulons que (48) est le résultat dérivé de l'enchâssement de (48c) dans (48b), comme le stipule T_{QU}. Reste que T_{Infinitif} ne peut opérer que si le syntagme nominal *l'hiver* est coréférent à un actant du verbe régent (ce qui n'est pas le cas) ou de référence indéterminée (ce qui n'est pas le cas non plus). Par conséquent, la transformation infinitive devrait être bloquée à ce stade du cycle transformationnel. Pourtant (48a) existe, incontestablement. Et il fallut donc trouver une autre transformation, susceptible de résoudre ce type d'exception...

Conclusion

« Dans une première phase transformationnelle [...], l'infinitif est considéré, dans la majorité de ses emplois, comme une forme de surface¹³⁹ dérivée d'une subordonnée complétive de structure profonde¹⁴⁰, par suite de la transformation EQUI qui efface le sujet, convertit le verbe personnel en une forme d'infinitif et supprime le marqueur de subordination¹⁴¹ *que*. Certaines grammaires ne parlent d'ailleurs plus du tout de proposition infinitive mais seulement de transformation infinitive¹⁴² [...]. Les conditions d'effacement du sujet sont strictes : le sujet doit être coréférent à un SN de la proposition principale (qui est souvent le SN sujet du verbe régent) ou alors il a une valeur indéterminée. La transformation peut être obligatoire¹⁴³ ou facultative¹⁴⁴ [...] et certaines constructions ne sont pas exemptes d'ambiguïté (*Je demande à Paul de rester quelques jours.*) » (RÉMI-GIRAUD 1993 : 129). Cependant, nous l'avons vu, les structures SN1 V_{perception} SN2 V_{inf} sont hermétiques à ce traitement transformationnel. En outre, une question importante reste sans réponse : pourquoi T_{Infinitif} est-elle parfois obligatoire, parfois facultative et parfois impossible ?

¹³⁷ À ce stade, le prédicat premier est de type EQUI, puisque ses deux actants syntaxiques sont des arguments sémantiques : *Ce qu'on sentait, c'était que l'hiver venait.*

¹³⁸ À ce stade, le prédicat premier n'est plus de type EQUI, puisque tous ses actants syntaxiques ne sont plus des arguments sémantiques : **Ce qu'on sentait, c'était l'hiver venir. Ce qu'on sentait venir, c'était l'hiver.*

¹³⁹ « Entrée de la représentation phonétique, produite par des règles de transformation appliquées à la structure profonde » (MOESCHLER & AUCHLIN 2000 : 191).

¹⁴⁰ « Lieu de représentation de la description structurale produite par les règles de la syntaxe (règles syntagmatiques) » (MOESCHLER & AUCHLIN 2000 : 191).

¹⁴¹ En logique transformationnelle, COMP ne représente pas une catégorie grammaticale mais une position, dite *complémenteur*, qui peut être occupée par des éléments de catégories variées : conjonctions et locutions conjonctives de subordination, pronoms relatifs et pronoms ou adverbes interrogatifs. « Le *complétiviseur* est un élément introduit au cours de la transformation complétive (*complétivisation*) pour réaliser l'enchâssement d'une phrase dans le groupe verbal ou le groupe nominal. Ainsi, en français, le morphème *que* est un complétiviseur dans : *Je dis que Paul est malade. Le fait que Pierre soit malade me chagrine.* La préposition *de* est un complétiviseur dans la phrase : *Je crains de le rencontrer.* » (DLSL : 102). La position COMP n'est pas réservée aux subordonnées : « en posant l'existence d'une telle position COMP, on fait l'hypothèse que la structure de toute phrase est censée comporter cette position, même si aucune unité lexicale perceptible ne l'occupe » (MAINGUENEAU 1994 : 40). Se pose alors le problème de la délimitation de la phrase : est-ce le domaine considéré sans la position de *complémenteur*, i.e. « l'espace où se distribuent les fonctions des catégories majeures organisées autour du verbe » (MAINGUENEAU 1994 : 40), ou le domaine contenant une case COMP, toujours disponible mais pas toujours exploitée ?

¹⁴² Cf. notamment DUBOIS & LAGANE (1993 : 199).

¹⁴³ **Je souhaite que je vienne. > Je souhaite venir.*

¹⁴⁴ *J'espère que je viendrai demain. > J'espère venir demain.*

2.2.5. La transformation RAISING-TO-OBJECT

Pour exposer les principes de cette transformation et en débattre, nous envisagerons deux cas de figure, selon que le verbe recteur est un verbe de perception (2.2.5.1.) ou un verbe causateur de mouvement (2.2.5.2.).

2.2.5.1. V est un verbe de perception

À présent, nous allons voir comment la transformation RAISING-TO-OBJECT, qui permet l'émergence d'une proposition infinitive dans la complémentation de prédicats RAISING¹⁴⁵, explique les PSI de la grammaire traditionnelle dans un cadre théorique transformationnel.

Soit les exemples (49-51), où le verbe recteur est un prédicat RAISING à trois places syntaxiques :

- (49) Jean entend Marie chanter.
- (50) Jean voit Marie cueillir des fleurs.
- (51) Jean observe Marie dessiner.¹⁴⁶

Les trois places en question sont respectivement occupées par le sujet (*Jean*), le complément d'objet direct (*Marie*) et l'infinitif (*chanter*, *cueillir des fleurs*, *dessiner*), ce que montrent respectivement la pronominalisation généralisée (49a), la dislocation (49b) et le semi-clivage (49c) de *Marie* :

- (49a) Il l'entend chanter.
- (49b) Marie, Jean l'entend chanter.
- (49c) Celle que Jean entend chanter, c'est Marie.

Contrairement à SN2, l'infinitif n'est pas analysable comme complément d'objet du verbe recteur, ni direct ni indirect :

- (50a) *Jean le/en/y voit Marie.¹⁴⁷
- (50b) *Cueillir des fleurs, Jean le/en/y voit Marie.
- (50c) *Ce que Jean voit Marie, c'est cueillir des fleurs.
- (50d) *Ce à/de quoi Jean voit Marie, c'est cueillir des fleurs.

Ajoutons que l'infinitif de (49-51) est presque toujours facultatif, syntaxiquement parlant :

- (49d) Jean entend Marie.¹⁴⁸

¹⁴⁵ « Les prédicats Raising sont des prédicats pour lesquels le contrôleur de l'infinitive enchâssée n'est pas un argument sémantique, c'est-à-dire que sa position syntaxique ne correspond pas effectivement à une position argumentale » (BASCHUNG 1991 : 73).

¹⁴⁶ L'exemple est donné et considéré comme correct par BASCHUNG (1991 : 74). Personnellement, nous le ferions précéder d'un astérisque ou au moins d'un point d'interrogation. Selon nous, et même si nous ne pouvons pas encore expliquer pourquoi, les verbes exprimant une perception visuelle intensifiée (*observer*, *admirer*, *contempler*, *espionner*, *épier*, ...) ne peuvent pas régir une PSI : **Jean observe/admire/contemple/espionne/épie Marie chanter*. Une alternative permettant de lever l'inacceptabilité de (51) tout en conservant l'infinitif complétif serait : *Jean observe Marie en train de dessiner*.

¹⁴⁷ La pronominalisation de l'infinitif par un clitique de forme objet n'est pas possible. Cela dit, on peut d'ordinaire le remplacer par *faire* (de préférence antéposé à SN2 non pronominalisé : *Jean voit faire Marie*. ?*Jean voit Marie faire*.) ou par *le faire/faire cela* (nécessairement postposés à SN2 non pronominalisé : *Jean voit Marie le faire/faire cela*. **Jean voit le faire/faire cela Marie*.).

- (50e) Jean voit Marie.
 (51a) Jean observe Marie.

Nous savons aussi que l'infinitif n'est pas remplaçable par *que* P si SN2 occupe la fonction de complément d'objet direct de V :

- (50f) *Jean voit Marie qu'elle cueille des fleurs.¹⁴⁹
 (50g) *Jean la voit qu'elle cueille des fleurs.
 (50h) *Qui est-ce que Jean voit qu'elle cueille des fleurs ? Marie.
 (50i) *Celle que Jean voit qu'elle cueille des fleurs, c'est Marie.
 (50j) *Marie, Jean la voit qu'elle cueille des fleurs.

Inversement, si SN2 n'occupe pas la fonction de complément d'objet direct de V, la résolution de l'infinitif en une forme personnelle est possible :

- (50k) Jean voit que Marie cueille des fleurs.
 (50l) Qu'est-ce que voit Jean ? Que Marie cueille des fleurs.
 (50m) Ce que voit Jean, c'est que Marie cueille des fleurs.

Enfin, nous savons que l'infinitif prend toujours SN2 pour argument initial au niveau sémantico-logique (51b, c), même quand SN2 n'est pas réalisé (49e, f) :

- (51b) Jean₁ observe Marie₂ dessiner.
 (51c) *Jean₁ observe Marie₂ dessiner.
 (49e) Jean₁ entend _xchanter.
 (49f) *Jean₁ entend ₁chanter.

Les exemples (50f-m) montrent que « la complétive correspondante des prédicats Raising comporte syntaxiquement une place argumentale de moins que l'infinitive » (BASCHUNG 1991 : 74). Dans le cas de l'infinitive, SN2 occupe la fonction de complément d'objet direct du verbe recteur et l'infinitif intègre la complémentation verbale, à droite de SN2, le syntagme verbal ayant alors une architecture ternaire : $SV \rightarrow V + SN2 + X$, $X = V_{inf}$. La structure *que* P, au contraire, occupe à elle seule la position et la fonction de SN2 (50k-m), ce qui exclut la réalisation simultanée d'un SN2 (50f-j) ; et le fait que la complétive puisse occuper la position de SN2 tient à sa composition soudée, le rôle morphosyntaxique du complémenteur étant précisément de démarquer, de délimiter la proposition qu'il introduit (rôle démarcatif) et de lui assurer une cohésion syntaxique suffisante pour l'enchâsser dans une position normalement réservée au syntagme nominal (rôle intégratif). Par conséquent, nous pouvons considérer que les exemples (49-51) sont construits à partir de prédicats RAISING à trois places syntaxiques et à deux places sémantiques, ce qui justifie la transformation RAISING-TO-OBJECT, que nous explicitons ici :

- (49g) Jean entend quelque chose.
 (49h) Marie chante.
 (49i) Jean entend que Marie chante.
 (49j) Jean entend Marie chanter.

¹⁴⁸ Au niveau communicatif, ce type de phrase est par exemple envisageable comme réponse à une question du type *Qui V qui ?* Même remarque pour (50e, 51a).

¹⁴⁹ « Une propriété essentielle [des verbes de perception] est qu'ils n'admettent jamais un SN2 en même temps qu'une complétive. On n'a pas en effet : *Jean entend (à) Marie qu'elle chante. *Jean voit (à) Marie qu'elle cueille des fleurs. *Jean observe (à) Marie qu'elle dessine. » (BASCHUNG 1991 : 75).

La transformation T_{QU} enchâsse (49h) dans (49g) *via* la position de SN2 et donne (49i). L'exemple (49j), quant à lui, ne devrait pas être envisageable, puisque la réduction de la complétive de (49i) par T_{Infinitif} n'est censée se produire que si SN2 est coréférent à SN1, ce qui n'est manifestement pas le cas. Intervient alors la transformation RAISING-TO-OBJECT, qui remplace la transformation EQUI. Par l'effacement de COMP dans l'exemple (49i), SN2 monte¹⁵⁰ occuper la position du complément d'objet direct de V (et par là même sa fonction)¹⁵¹, ce qui confère à l'infinitif une position de troisième constituant dans le syntagme verbal (49j) : « le point sur lequel nous insistons est que les "propositions infinitives" n'exigent pas nécessairement une représentation syntaxique comme des "propositions" (i.e. comme des P) » (BASCHUNG 1991 : 75). Ainsi, « la "montée" de SN2 en position objet dans la construction infinitive, qui fait que le verbe principal a en quelque sorte un objet double, est une situation exceptionnelle qui n'est jamais admise en dehors de l'infinitive » (BASCHUNG 1991 : 76) :

- (49k) *Jean entend Marie {cela, Arthur, une chanson, ...}.¹⁵²
 (50n) *Jean voit Marie {cela, Arthur, une chanson, ...}.
 (51d) *Jean observe Marie {cela, Arthur, une chanson, ...}.

Il faut toutefois pondérer cette affirmation : s'il est vrai que la rection d'un objet double par un verbe de perception est exceptionnelle, il n'est pas vrai, en revanche, qu'elle n'est jamais admise en dehors de l'infinitive. En témoigne la commutation de l'infinitif par une relative prédicative quand SN2 est cliticisé :

- (49l) Jean l'entend qui chante.¹⁵³
 (50o) Jean la voit qui cueille des fleurs.
 (51e) Jean l'observe qui dessine.

Avant de conclure, il nous paraît important d'insister sur le fait que, dans le cadre d'une transformation RAISING-TO-OBJECT, le sujet de la complétive monte vers le verbe régent pour en occuper la fonction de complément d'objet direct, et seulement celle-ci. Cette précision permet de prévenir l'amalgame théorique de deux transformations fondamentalement indépendantes. Pour éclairer notre propos, arrêtons-nous un instant sur l'analyse proposée par DUBOIS & LAGANE (1993) pour rendre compte de l'exemple (52) :

- (52) Je demande à chacun de faire un effort.

Pour les auteurs (p. 200), (52) peut provenir de (52a) par une transformation d'effacement ou de (52b) par une transformation de montée du sujet :

- (52a) Je demande à chacun qu'il fasse un effort.
 (52b) Je demande que chacun fasse un effort.

¹⁵⁰ On parle de la "montée" de SN2 : il s'agit d'un déplacement non aléatoire vers la gauche.

¹⁵¹ « On peut parler d'un véritable renversement de perspective. Et de fait, le prototype de la grammaire traditionnelle (*J'ai senti mon cœur battre.*) se trouve comme marginalisé dans le modèle transformationnel. La présence d'un sujet non résorbé en surface et syntaxiquement encombrant conduit à formuler de nouvelles hypothèses, en particulier celle de « montée du sujet » : il faut alors admettre que le sujet de la complétive monte en position de COD dans la proposition principale... » (RÉMI-GIRAUD 1993 : 130).

¹⁵² C'est là une différence fondamentale entre les prédicats RAISING et les prédicats EQUI, les derniers tolérant d'ordinaire le remplacement de l'infinitif par un syntagme nominal (ou ses réécritures) : *Je les ai invités à fêter mon anniversaire. Je les ai invités à ma fête d'anniversaire.*

¹⁵³ C'est là une autre différence fondamentale entre les prédicats RAISING et les prédicats EQUI, les derniers ne permettant pas la commutation de l'infinitif avec une relative prédicative : *Je l'ai forcée à réviser. *Je l'ai forcée (à) qui révise.*

Or, si nous acceptons l'idée que (52) puisse provenir – dans le cadre théorique de la GGT – de (52a) par transformation EQUI, nous contestons cependant l'idée que (52) puisse également provenir de (52b) par transformation RAISING, et cela pour plusieurs raisons. D'abord, le cadre théorique de la GGT ne prévoit pas (à notre connaissance) que le sujet non prépositionnel de la complétive (*Je demande que chacun fasse un effort.*) puisse devenir prépositionnel quand il monte occuper la position de complément d'objet du verbe régent (*Je demande à chacun de faire un effort.*). Ensuite, si l'émergence d'un complémenteur pour la proposition infinitive (*Je demande à chacun de faire un effort.*) est typique des transformations EQUI, elle ne l'est pas des transformations RAISING (53a, 54a) :

- (53) Pierre sent que la pluie vient.
- (53a) (*)Pierre sent la pluie (de/à) venir.
- (54) Il semble que Paul travaille d'arrache-pied.
- (54a) (*)Paul semble (de/à) travailler d'arrache-pied.

De plus, si la transformation de l'infinitif en pronom objet est typique des prédicats EQUI (55a, 56a), elle ne l'est pas des prédicats RAISING (57a, 58a) :

- (55) Ce professeur propose toujours à ses élèves de travailler en groupes.
- (55a) Ce professeur le propose toujours à ses élèves.
- (56) Tous les soirs, Benoît oblige son fils à travailler.
- (56a) Tous les soirs, Benoît y oblige son fils.
- (57) Jean sent la pluie venir.
- (57a) *Jean le sent la pluie.
- (58) Paul semble travailler d'arrache-pied.
- (58a) *Paul le semble.

Enfin, notons qu'il est possible d'exprimer le destinataire de la demande dans (52b) :

- (52c) Je te demande que chacun fasse un effort.

Or, si (52) provient effectivement de (52b) par montée du sujet, comment expliquer que (52) ne puisse pas rendre compte du destinataire exprimé dans (52c) ? :

- (52d) *Je te demande à chacun de faire un effort.

L'échec de (52d) prouve selon nous que (52) ne provient pas de (52b) : à partir de (52c), en effet, le cadre théorique de la GGT ne permet d'effectuer ni une transformation EQUI (le sujet de la complétive n'étant pas coréférentiel avec le sujet ou avec l'objet second du verbe régent) ni une transformation RAISING (en témoigne l'agrammaticalité de (52d)). Dans ce contexte, le processus transformationnel est bloqué, ce qui signifie que la complétive de (52c) ne peut pas être réduite par $T_{\text{Infinitif}}$. Pour nous, donc, (52) provient sans hésitation de (52a).

Conclusion

La transformation RAISING-TO-OBJECT, contrairement à la transformation EQUI, ne nécessite pas que SN2 soit coréférent à SN1 pour déclencher la réduction de la complétive, ce qui ne signifie pas pour autant que la transformation ne se déclenche pas quand SN2 est effectivement coréférent à SN1 :

- (59) Jean₁ ne s'₁/m'₂entend pas _{1/2}chanter.

Ainsi, les opérations T_{QU} et $T_{Infinitif}$ sont normalement réalisées en structure profonde, mais une modification importante apparaît dans la chaîne des transformations : SN2 demeure réalisé et monte occuper la position du complément d'objet direct de $V_{perception}$, ce qui donne l'impression d'un objet double en structure de surface. Pourtant, la valence des verbes de perception et le fait qu'ils n'admettent ni une complétive ni une séquence nominale en même temps que SN2 font que l'« on peut [...] raisonnablement caractériser ces verbes de "perception" comme des prédicats à 2 places sémantiques et considérer qu'il y a à cela des manifestations syntaxiques » (BASCHUNG 1991 : 76).

2.2.5.2. V est un verbe causateur de mouvement

Dans les structures SN1 V SN2 V_{inf} , le verbe recteur n'est pas toujours un verbe de perception, c'est souvent un verbe causateur de mouvement, comme dans les exemples suivants :

- (60) Jean envoie Marie acheter du pain.
- (61) Jean conduit Marie chercher Arthur.
- (62) Jean emmène Marie faire du ski.
- (63) Jean traîne Marie voir l'exposition.

Dans son état de la question sur les Principes de Contrôle Obligatoire (PCO), BASCHUNG (1991) argumente « en faveur d'une classification de ces verbes comme des prédicats Raising » (p. 79). Selon nous, cette affiliation est forcée, puisque des faits syntaxiques non négligeables argumentent au contraire en faveur d'une classification des verbes causateurs de mouvement dans les prédicats EQUI.

C'est pourquoi, dans le développement qui suit, nous tenterons de distinguer (tant que faire se peut) entre les données syntaxiques qui rapprochent les verbes causateurs de mouvement des prédicats RAISING (C) et celles qui les rapprochent des prédicats EQUI (B), sans nécessairement prendre position pour une affiliation ou pour l'autre. Avant cela, nous allons relever et commenter brièvement les principales similitudes et différences syntaxiques et sémantiques entretenues par les verbes de perception et les verbes causateurs de mouvement (A).

A) Principales similitudes et différences syntaxiques et sémantiques entretenues par les verbes de perception et les verbes causateurs de mouvement

Dans l'exemple (60), les deux premières places syntaxiques du verbe recteur sont respectivement occupées par le sujet *Jean* (60a) et par le complément d'objet direct *Marie* (60b, c) :

- (60a) Il envoie Marie acheter du pain.
- (60b) Marie, Jean l'envoie acheter du pain.
- (60c) Celle que Jean envoie acheter du pain, c'est Marie.

La même observation a été faite plus haut à propos des verbes de perception. De plus, les exemples (60b, c) montrent respectivement que l'infinitif de (60) ne fait pas partie du complément d'objet direct du verbe recteur, puisqu'il n'est englobé ni par le proclitique (*l'*) ni par le pronom relatif (*que*). Là encore, la même observation a été faite plus haut à propos des verbes de perception.

Dans les constructions à verbe causateur de mouvement, comme dans celles à verbe de perception, l'infinitif est un constituant immédiat du syntagme verbal, comme le montre l'échec de (60d, e, f) :

- (60d) *Jean envoie Marie et cela acheter du pain.¹⁵⁴
 (60e) *Jean envoie Marie et Pierre en fait autant acheter du pain.¹⁵⁵
 (60f) *Acheter du pain, Jean envoie Marie.¹⁵⁶

TELLIER (1995 : 84-90) distingue ainsi entre les compléments *sélectionnés* par le verbe recteur et les compléments *non sélectionnés* par le verbe recteur. Pour faire ressortir la différence entre ces deux types de compléments, l'auteur propose quatre tests syntaxiques : l'*omissibilité* (pp. 84, 85 : « si un complément ne peut pas être omis, il est nécessairement sélectionné (et doit donc faire partie de l'entrée lexicale du mot qui le sélectionne) »), l'*insertion de « et cela »* (p. 87 : « si l'insertion de « et cela » devant un complément du verbe conserve à la phrase sa grammaticalité, ce complément n'est pas sélectionné par le verbe. À l'inverse, si la phrase obtenue est agrammaticale, le complément est un complément sélectionné »), le *remplacement par « en faire autant »* (p. 88 : « si un complément d'un verbe d'action n'est pas inclus dans la suite remplacée par « en faire autant », c'est-à-dire si ce même type de complément peut suivre l'expression « en faire autant », alors ce complément n'est pas sélectionné. Si un complément ne peut pas suivre l'expression « en faire autant », alors ce complément est sélectionné ») et l'*antéposition* (p. 90 : « si l'antéposition d'un complément du verbe donne une phrase parfaitement grammaticale, alors le complément est un complément non sélectionné. Si l'antéposition d'un complément du verbe donne une phrase agrammaticale ou douteuse, il y a lieu de croire que le complément est un complément sélectionné »). Les quatre tests syntaxiques proposés par TELLIER (1995) sont fidèlement repris par CHOI-JONIN & DELHAY (2002 : pp. 215-220), qui remplacent cependant le test d'*antéposition* par celui du *déplacement* (pp. 218, 219) : « Ch. Tellier utilise le test d'antéposition, qui consiste à déplacer un complément en tête de phrase. Nous considérons l'antéposition comme une des possibilités de déplacement d'un complément » (p. 218, note 28). Notons également que le test d'antéposition qu'utilise TELLIER (1995) ne consiste pas seulement à déplacer le complément testé pour le positionner en tête de phrase mais implique également le détachement de ce complément (présence d'une virgule imposée). Aux tests précédents nous ajoutons celui du *détachement* (considéré indépendamment, c'est-à-dire sans déplacement ou antéposition), puisqu'un complément non sélectionné est souvent détaché sans changer de position dans la phrase :

- (60g) *Jean envoie Marie, chercher du pain.

Syntaxiquement, l'infinitif paraît facultatif, puisque son absence n'entraîne pas l'agrammaticalité de la phrase :

¹⁵⁴ Si l'insertion de « et cela » devant l'infinitif échoue, c'est que la séquence infinitive *acheter du pain* est un complément sélectionné par le verbe recteur. Pour preuve, le succès de ce type d'insertion lexicale devant un complément circonstanciel de temps (marquant l'itération) : *Jean envoie Marie acheter du pain et cela tous les matins*.

¹⁵⁵ Si le remplacement par « en faire autant » échoue, c'est que la séquence infinitive *acheter du pain* est un complément sélectionné par le verbe recteur. Pour preuve, le succès de ce type d'insertion lexicale devant un complément circonstanciel d'accompagnement : *Jean envoie Marie acheter du pain et Paul en fait autant avec son fils*.

¹⁵⁶ Là encore, si l'antéposition échoue, c'est que la séquence infinitive *acheter du pain* est un complément sélectionné par le verbe recteur. Du reste, même si la séquence infinitive de (60f) était antéposée sans être détachée, l'exemple conserverait son agrammaticalité : **Acheter du pain Jean envoie Marie*. Au contraire, l'antéposition d'un complément circonstanciel de temps ou de but serait possible : *Tous les matins, Jean envoie Marie acheter du pain. Pour le petit-déjeuner, Jean envoie Marie acheter du pain*. Comme le proposent CHOI-JONIN & DELHAY (2002), il est également intéressant de déplacer le complément testé sans aller jusqu'à le positionner en tête de phrase : **Jean envoie acheter du pain Marie*.

- (60h) ?Jean envoie Marie.
- (61a) ?Jean conduit Marie.
- (62a) ?Jean emmène Marie.
- (63a) ?Jean traîne Marie.

Il est toujours possible de critiquer l'efficacité discursive des exemples (60h-63a) en objectant que l'on peut difficilement envoyer, conduire, emmener ou traîner quelqu'un sans l'envoyer, le conduire, l'emmener ou le traîner quelque part, ce qui reviendrait à dire que les phrases sont incomplètes au niveau communicatif et qu'il manque quelque chose pour que le message passe correctement, d'où les points d'interrogation. Cela dit, même si ces exemples semblent *a priori* peu naturels ou peu efficaces d'un point de vue strictement communicatif, un contexte favorable en permettrait facilement l'emploi, comme le montre ce dialogue constitué à partir de (61a) :

- (61b)
- Alors, qui conduit qui ?
- Jean conduit Marie.

Là encore, la ressemblance avec les verbes de perception est montrée, puisque l'infinitif des structures SN1 V SN2 V_{inf} est d'ordinaire facultatif. À ce stade de la comparaison, les verbes causateurs de mouvement régissant un infinitif complétif (60-63) ne montrent que des similitudes (syntaxiques) avec les verbes de perception employés dans le même site : c'est pourquoi, à la suite de BASCHUNG (1991), nous sommes tenté, pour le moment, de classer les verbes causateurs de mouvement dans les prédicats RAISING, puisque nous avons vu plus haut que les verbes de perception font partie de cette classe de prédicats.

Contrairement à ce qui se produit lorsque V est un verbe de perception, la séquence SN2 V_{inf} régie par un verbe causateur de mouvement n'est pas remplaçable par une complétive objet direct :

- (62b) *Jean emmène que Marie fasse du ski.
- (62c) Qu'est-ce que Jean emmène ? *Que Marie fasse du ski.
- (62d) *Ce que Jean emmène, c'est que Marie fasse du ski.

Concrètement, les échecs de (62b-d) signifient que la séquence SN2 V_{inf} régie par un verbe causateur de mouvement ne peut pas constituer une proposition syntaxique (*i.e.* un syntagme) et que, par conséquent, elle ne peut pas occuper la fonction de complément d'objet direct de V, fonction principalement réservée au SN (et à ses réécritures). En outre, cela peut constituer une preuve (à tout le moins une indication) que les verbes causateurs de mouvement ne sont pas des prédicats bivalents ou des verbes monotransitifs, contrairement aux verbes de perception, ce que confirme la pronominalisation (double) de la complémentation :

- (62e) Jean l'y emmène.

Les exemples (62b-e) montrent une des différences syntaxiques qui opposent les verbes de perception et les verbes causateurs de mouvement : les premiers sont des prédicats à deux places sémantiques et à trois places syntaxiques, alors que les seconds ne sont vraisemblablement pas des prédicats à deux places sémantiques mais à trois places. En somme, s'il est possible de regarder quelqu'un (SN1 V_{perception} SN2 : *Pierre regarde Isabelle avec insistance.*) sans nécessairement le regarder faire quelque chose (SN1 V_{perception} SN2 V_{inf} : *Pierre regarde son fils jouer au tennis.*), il paraît cependant difficile d'envoyer quelqu'un (SN1 V_{causateur de mouvement} SN2 : ?*Pierre envoie Marie.*) sans nécessairement l'envoyer quelque part ou faire quelque chose

(SN1 V_{causateur de mouvement} SN2 SP(locatif)/Vinf : *Pierre envoie Marie à la boulangerie/acheter du pain.*). Enfin, à considérer que les verbes causateurs de mouvement ont trois places sémantiques et le même nombre de places syntaxiques, nous serions plutôt tenté de les classer cette fois-ci dans la catégorie des prédicats EQUI.

A priori, l'infinitif régi par un verbe causateur de mouvement n'est pas remplaçable par *que* P indépendamment de SN2 :

- (61c) *Jean conduit Marie qu'elle cherche Arthur.
- (61d) *Jean la conduit qu'elle cherche Arthur.
- (61e) *Qui est-ce que Jean conduit qu'elle cherche Arthur ? Marie.
- (61f) *Celle que Jean conduit qu'elle cherche Arthur, c'est Marie.
- (61g) *Marie, Jean la conduit qu'elle cherche Arthur.

De ce point de vue, les verbes causateurs de mouvement se comportent comme les verbes de perception, ce qui les rapproche des prédicats RAISING. Du reste, l'éloignement de la classe des prédicats EQUI est d'autant plus net que ces derniers tolèrent (de préférence quand l'infinitif est le complément d'objet direct de V) la commutation de Vinf avec *que* P :

- (61ca) Jean demande à Marie qu'elle cherche Arthur.
- (61cb) ?Jean oblige Marie à ce qu'elle cherche Arthur.

Notons que si l'infinitif régi par un verbe causateur de mouvement n'est pas remplaçable par *que* P indépendamment de SN2, il suffit cependant d'un rien pour que les astérisques de (61c-g) disparaissent :

- (61h) Jean conduit Marie pour qu'elle cherche Arthur.
- (61i) Jean la conduit pour qu'elle cherche Arthur.
- (61j) Qui est-ce que Jean conduit pour qu'elle cherche Arthur ? Marie.
- (61k) Celle que Jean conduit pour qu'elle cherche Arthur, c'est Marie.
- (61l) Marie, Jean la conduit pour qu'elle cherche Arthur.

Concrètement, les exemples (61h-l) montrent que l'infinitif peut constituer une proposition finale indépendamment de SN2 (qui occupe la fonction de complément d'objet direct de V). C'est encore une différence notable, puisque l'infinitif des verbes de perception ne peut jamais être résolu par une forme personnelle exprimant le but : **Jean entend Marie pour qu'elle chante*. **Jean voit Marie pour qu'elle cueille des fleurs*. **Jean observe Marie pour qu'elle dessine*. Nous l'avons déjà vu, en effet, les principales possibilités de résoudre l'infinitif des verbes de perception par une forme personnelle sont la complétive en *que*, la relative prédicative et la circonstancielle temporelle/causale. Nous retiendrons de cela que l'infinitif des verbes causateurs de mouvement et celui des verbes de perception sont tous deux commutables avec des formes personnelles, même s'ils ne le sont pas avec le même type de formes personnelles : cette "ressemblance-dissemblance" ne nous permet donc pas de rapprocher plus les verbes causateurs de mouvement des prédicats RAISING ou des prédicats EQUI.

Toujours *a priori*, il semble que, contrairement à l'infinitif des verbes de perception, l'infinitif des verbes causateurs de mouvement est en distribution avec une séquence non propositionnelle et exclusivement prépositionnelle, indépendamment de SN2 qui occupe la fonction de complément d'objet direct de V :

- (60i) (*)Jean envoie Marie (à) la boulangerie.¹⁵⁷

¹⁵⁷ Sans la préposition, la phrase est agrammaticale. Même remarque pour les exemples (61m, 62f, 63b).

- (61m) Jean conduit Marie à l'aéroport.
- (62f) Jean emmène Marie au ski.¹⁵⁸
- (63b) Jean traîne Marie au musée.

Si la différence est avérée, elle est à souligner : concrètement, le terme *distribution* implique que les infinitifs des exemples (60i-63b : *acheter du pain, chercher Arthur, faire du ski, voir l'exposition*) ont respectivement commuté avec les syntagmes prépositionnels des exemples (60i-b : *à la boulangerie, à l'aéroport, au ski, au musée*). Un argument qui défend cette hypothèse (et que l'on trouve ici ou là) est que la pronominalisation des Vinf est la même que celle des SP :

- (60ia) À la boulangerie, Jean y envoie Marie.¹⁵⁹
- (61ma) À l'aéroport, Jean y conduit Marie.
- (62fa) Au ski, Jean y emmène Marie.
- (63ba) Au musée, Jean y traîne Marie.

Si cette différence d'ordre distributionnel entre les verbes causateurs de mouvement et les verbes de perception est avérée, cela tend à éloigner les verbes causateurs de mouvement des prédicats RAISING. Cela dit, à y regarder de plus près, nous constatons que ces commutations n'en sont (vraisemblablement) pas, puisque les infinitifs prétendument remplacés peuvent subsister malgré la présence des groupes prépositionnels censés les remplacer :

- (60j) Jean envoie Marie à la boulangerie acheter du pain.
- (61n) Jean conduit Marie à l'aéroport chercher Arthur.
- (62g) Jean emmène Marie à la montagne faire du ski.
- (63c) Jean traîne Marie au musée voir l'exposition.

En toute logique, si les infinitifs de (60-63) commuteraient réellement avec les SP de (60i-63b), les exemples (60j-63c) ne seraient pas envisageables. En outre, dans ces exemples (où la position du complément locatif est déjà occupée par un SP), l'infinitif n'est plus pronominalisable par *y* et n'exprime plus le lieu ou la destination mais la finalité :

- (60ja) À la boulangerie, Jean y envoie Marie (pour) acheter du pain.
- (61na) À l'aéroport, Jean y conduit Marie (pour) chercher Arthur.
- (62ga) À la montagne, Jean y emmène Marie (pour) faire du ski.
- (63ca) Au musée, Jean y traîne Marie (pour) voir l'exposition.

Quand le verbe recteur est un verbe causateur de mouvement, le contrôleur de Vinf n'est pas toujours que SN2, contrairement à ce qui se produit lorsque V est un verbe de perception, le sens lexical de certains verbes permettant manifestement le contrôle multiple (61o, 62i, 63d) :

- (60k) Jean₁ envoie Marie₂ _{2/*1/*1+2} acheter du pain.
- (61o) Jean₁ conduit Marie₂ _{2/*1/?1+2} chercher Arthur.
- (62h) Jean₁ emmène Marie₂ _{2/1+2/*1} faire du ski.
- (63d) Jean₁ traîne Marie₂ _{2/1+2/*1} voir l'exposition.

¹⁵⁸ Le syntagme *au ski* est bien de type prépositionnel, puisque *au* constitue l'amalgame de *à* + *le*, comme en témoigne la pronominalisation : *Jean y conduit Marie*. **Jean le conduit Marie*. Même remarque pour (63b).

¹⁵⁹ À comparer avec : *Acheter du pain, Jean y envoie Marie (tous les matins)*. Même remarque pour (61ma, 62fa, 63ba).

Qui plus est, il paraît difficile (sauf contexte bien particulier) de trouver un emploi de verbes causateurs de mouvement régissant un infinitif sans réalisation obligatoire de SN2, alors que cela est parfaitement possible avec certains verbes de perception :

- (60l) *Jean₁ envoie _xacheter du pain.
- (61p) *Jean₁ conduit _xchercher Arthur.
- (62i) *Jean₁ emmène _xfaire du ski.
- (63e) *Jean₁ traîne _xvoir l'exposition.

Les deux dernières différences présentées éloignent encore les verbes causateurs de mouvement des verbes de perception, et donc des prédicats RAISING. Jusqu'ici, nous avons relevé les principales similitudes et différences syntactico-sémantiques présentées par les verbes de perception et les verbes causateurs de mouvement quand ils régissent un complément nominal et un infinitif complétif (SN1 V SN2 Vinf). Cependant, rien ne nous permet vraiment encore de prendre position en faveur d'une classification des verbes causateurs de mouvement comme des prédicats RAISING, ce que fait pourtant BASCHUNG (1991). C'est pourquoi nous allons maintenant confronter les exemples (60-63) directement aux exigences théoriques respectives des prédicats EQUI et RAISING.

B) Les verbes causateurs de mouvement et la théorie des prédicats EQUI

En partant de (61h), nous pouvons (re)constituer des structures d'accueil correspondant aux exemples (60-63) :

- (60m) Jean envoie Marie pour faire quelque chose.
- (61q) Jean conduit Marie pour faire quelque chose.
- (62j) Jean emmène Marie pour faire quelque chose.
- (63f) Jean traîne Marie pour faire quelque chose.

Parallèlement, nous pouvons (re)constituer à partir des groupes SN2 Vinf de (60-63) les phrases à enchâsser respectivement dans les structures d'accueil précédentes :

- (60n) Marie achète du pain.
- (61r) Marie cherche Arthur.
- (62k) Marie fait du ski.
- (63g) Marie voit l'exposition.

Dans le cadre transformationnel de la grammaire générative, le résultat des enchâssements respectifs de (60n-63g) dans (60m-63f) serait :

- (60o) *Jean₁ envoie Marie₂ pour que Marie₂ achète du pain.
- (60p) Jean envoie Marie pour qu'elle achète du pain.
- (61s) *Jean₁ conduit Marie₂ pour que Marie₂ cherche Arthur.
- (61t) Jean conduit Marie pour qu'elle cherche Arthur.
- (62l) *Jean₁ emmène Marie₂ pour que Marie₂ fait du ski.
- (62m) Jean emmène Marie pour qu'elle fasse du ski.
- (63h) *Jean₁ traîne Marie₂ pour que Marie₂ voit l'exposition.
- (63i) Jean traîne Marie pour qu'elle voie l'exposition.

Alors, si l'on accepte de considérer que le complémenteur est *pour que* (et non *que* tout seul), la transformation $T_{\text{Infinitif}}$ peut s'appliquer, puisque le sujet de la subordonnée est coréférent à l'objet direct de V : ainsi, après effacement du complémenteur et du sujet coréférent, nous obtiendrions exactement les exemples (60-63). Il semble bien, donc, que les étapes et les conditions de la transformation EQUI soient respectées.

C) Les verbes causateurs de mouvement et la théorie des prédicats RAISING

L'infinitif des exemples (60-63) est caractérisé par la propriété *Où N_0 V-il N_I ?* (cf. T3 de GROSS 1975 : 168), ce qui signifie qu'à Vinf correspond une question faisant apparaître sa valeur locative :

- (60q) Où Jean envoie-t-il Marie ? Acheter du pain.
- (61u) Où Jean conduit-il Marie ? Chercher Arthur.
- (62n) Où Jean emmène-t-il Marie ? Faire du ski.
- (63j) Où Jean traîne-t-il Marie ? Voir l'exposition.

Cela dit, la propriété précédente n'est plus vraie si on applique la même question aux exemples (60j-63c) :

- (60r) *Où Jean envoie-t-il Marie à la boulangerie ? Acheter du pain.
- (61v) *Où Jean conduit-il Marie à l'aéroport ? Chercher Arthur.
- (62o) *Où Jean emmène-t-il Marie à la montagne ? Faire du ski.
- (63k) *Où Jean traîne-t-il Marie au musée ? Voir l'exposition.

En somme, l'infinitif prend une valeur locative seulement quand le complément locatif nominal de V n'est pas réalisé ; dans le cas contraire, il prend plutôt une valeur de finalité ou de cause :

- (60s) Pourquoi/Dans quel but Jean envoie-t-il Marie à la boulangerie ? Pour acheter du pain.
- (61w) Pourquoi/Dans quel but Jean conduit-il Marie à l'aéroport ? Pour chercher Arthur.
- (62p) Pourquoi/Dans quel but Jean emmène-t-il Marie à la montagne ? Pour faire du ski.
- (63l) Pourquoi/Dans quel but Jean traîne-t-il Marie au musée ? Pour voir l'exposition.

Pour ce qui est du type de pronominalisation, nous pouvons voir que l'infinitif donne lieu à y, les clitiques objets traditionnels étant exclus :

- (60t) Acheter du pain, Jean y envoie Marie tous les matins.
- (60u) *Acheter du pain, Jean l'/en envoie Marie tous les matins.
- (61x) Chercher Arthur, Jean y conduira Marie la semaine prochaine.
- (61y) *Chercher Arthur, Jean le/en conduira Marie la semaine prochaine.
- (62q) Faire du ski, Jean y emmènera Marie cet hiver.
- (62r) *Faire du ski, Jean l'/en emmènera Marie cet hiver.
- (63m) Voir l'exposition, Jean y traîne Marie ce soir.
- (63n) *Voir l'exposition, Jean le/en traîne Marie ce soir.

Toujours pour ce qui est de la pronominalisation, il apparaît clairement que l'infinitif n'est remplaçable par y que si le complément locatif nominal de V n'est pas réalisé :

- (60v) (*)Acheter du pain, Jean y envoie Marie (à la boulangerie).

- (61z) (*)Chercher Arthur, Jean y conduira Marie (à l'aéroport).
 (62s) (*)Faire du ski, Jean y emmènera Marie (à la montagne).
 (63o) (*)Voir l'exposition, Jean y traîne Marie (au musée).

Les tests qui précèdent montrent que les verbes causateurs de mouvement ont un comportement syntaxique similaire à celui des prédicats RAISING : l'infinitif, qui occupe normalement la fonction de complément de but, monte occuper la position du complément locatif nominal (SP) lorsque V ne réalise pas ce dernier. Ce mouvement vers la gauche est typique des prédicats RAISING.

Conclusion

Nous dirons que les verbes causateurs de mouvement ont à la fois des caractéristiques des prédicats EQUI et des caractéristiques des prédicats RAISING, sans que l'on puisse trancher véritablement pour l'une ou l'autre option de classification. C'est pourquoi, nous proposons de les considérer comme des prédicats hybrides.

2.2.6. La transformation RAISING-TO-SUBJECT

Nous venons de le voir, la transformation RAISING-TO-OBJECT consiste, entre autres choses, à déplacer le sujet de la complétive vers la position du complément d'objet direct du verbe régent : *Benoît voit que la neige tombe.* > *Benoît voit la neige tomber.* Ce mouvement de constituant est précisément la contrainte syntaxique qui oppose les transformations RAISING aux transformations EQUI (où aucun déplacement de constituant ne se produit).

Cela dit, le mouvement ne s'effectue pas toujours dans les mêmes conditions : d'abord, nous verrons que l'argument monté franchit parfois le verbe régent pour aller occuper la position du sujet de V (RAISING-TO-SUBJECT) ; ensuite, nous verrons que l'argument monté n'est pas toujours le sujet d'une structure *que* P (montée du sujet) mais qu'il est souvent l'objet d'un prédicat adjectival enchâssé sous le prédicat principal (montée de l'objet).

2.2.6.1. Les mécanismes de la transformation RAISING-TO-SUBJECT

Soit l'exemple (64) :

- (64) Il (me) semble/paraît que Jean a beaucoup travaillé.

Ces prédicats verbaux constituent « une classe très fermée de prédicats à 3 places syntaxiques (et à 2 places sémantiques) qui admettent un SN1 impersonnel » (BASCHUNG 1991 : 84) et pour lesquels SN2 est optionnel, ce que traduisent les parenthèses. À partir de (64), la transformation infinitive de la complétive ne tolère manifestement pas RAISING-TO-OBJECT :

- (64a) *Il (me) semble/paraît Jean avoir beaucoup travaillé.

La transformation infinitive implique bien la montée du sujet de la complétive (*Jean*), mais à distance maximale (*i.e.* jusqu'à la position du sujet de V), où l'argument ainsi monté remplace le *il* impersonnel :

- (64b) Jean (me) semble/paraît avoir beaucoup travaillé.

C'est donc la distance de la montée et par conséquent le point de chute de l'argument monté qui opposent RAISING-TO-SUBJECT et RAISING-TO-OBJECT, les autres principes de T_{Infinitif} étant respectés de (64) à (64b) : chute du complémenteur (*que*) et passage de la forme tensée du verbe de la complétive (*a beaucoup travaillé*) à la forme infinitive (*avoir beaucoup travaillé*). Notons qu'une exception vient toutefois contraindre la règle établie, *falloir* (65), qui interdit à l'argument monté d'occuper la position du sujet de V (65a) et lui impose de se satelliser autour de V sous la forme d'un proclitique objet (65b) :

(65) Il faut que je/tu travaille(s) plus vite.

(65a) *Je/Tu faut travailler plus vite.

(65b) Il me/te faut travailler plus vite.

Falloir est donc un prédicat à 3 places syntaxiques et à 1 place sémantique. Si d'aventure, dans un exemple comme (64), le sujet de la complétive est coréférent à SN2 (64c), la transformation infinitive RAISING-TO-SUBJECT est bloquée (64d) au profit d'une réduction EQUI (64e) :

(64c) Il me₁ semble que j'₁ai beaucoup travaillé.

(64d) *Je me semble avoir beaucoup travaillé.

(64e) Il me semble avoir beaucoup travaillé.¹⁶⁰

Dans la littérature, la structure de surface (64e) n'est pas engendrée pour tout le monde à partir de (64c) *via* EQUI. Elle l'est notamment pour KAYNE (1981), BOUCHARD (1984) et BASCHUNG (1991). D'autres auteurs, en revanche, comme ROUVERET & VERGNAUD (1980), soutiennent qu'une construction comme (64e) est engendrée par montée du sujet. Dans cette logique, (64e) ne provient pas de (64c) mais de (64ca) :

(64ca) Il semble que j'ai beaucoup travaillé.

En somme, nous serions dans la même architecture syntaxique que celle du verbe *falloir*. Contre ROUVERET & VERGNAUD (1980), et à la suite de KAYNE (1981), BOUCHARD (1984) et BASCHUNG (1991), nous nous permettons d'argumenter brièvement à notre tour pour défendre l'hypothèse EQUI :

- Premièrement, si RAISING-TO-SUBJECT était dûment appliquée dans (64ca), la construction engendrée en surface ne serait pas (64e) mais (64cb) :

(64cb) Pierre semble avoir beaucoup travaillé.¹⁶¹

- Deuxièmement, si, à la suite de ROUVERET & VERGNAUD (1980), nous acceptons l'hypothèse que (64e) est engendrée en surface par (64ca), alors une structure profonde comme (64cc) devrait engendrer en surface une construction comme (64cd) :

(64cc) Il lui semble que j'ai beaucoup travaillé.

(64cd) *Il lui me/me lui semble avoir beaucoup travaillé.

¹⁶⁰ Contrairement à BASCHUNG (1991 : 59, 84), nous n'acceptons en structure de surface des exemples comme (64e) que si SN2 est une forme pronominale non prépositionnelle : **Il semble à moi/à lui/à Arthur/à son fils avoir beaucoup travaillé*.

¹⁶¹ (64cb) devrait être : **Je semble avoir beaucoup travaillé*. Nous avons remplacé *je* par *Pierre* pour les besoins de la démonstration.

Pour ce qui est du contrôle de l'infinitif dans le cadre d'une transformation RAISING-TO-SUBJECT avec *sembler* et *paraître*, nous dirons simplement que le contrôleur est toujours l'argument monté, quel que soit le cas de figure :

- (66) Il semble que Paul n'explique pas bien.
- (66a) Paul₁ semble ne pas bien ₁expliquer.
- (66b) *Paul₁ semble ne pas bien _xexpliquer.

- (67) Il me₂ semble que Paul₁ n'explique pas bien.
- (67a) Paul₁ me₂ semble ne pas bien ₁expliquer.
- (67b) *Paul₁ me₂ semble ne pas bien ₂expliquer.
- (67c) *Paul₁ me₂ semble ne pas bien _xexpliquer.

- (68) Il lui₁ semble qu'il₁ n'explique pas bien.
- (68a) Il lui₁ semble ne pas bien ₁expliquer.
- (68b) *Il lui₁ semble ne pas bien _xexpliquer.

Nous dirons donc que (66a, 67a) se soumettent à PCO2c – un des principes régissant le contrôle obligatoire chez BASCHUNG (1991) : « dans les prédicats Raising, c'est l'argument "monté" qui est le contrôleur » (p. 39).

Conclusion

De ce qui précède, nous concluons que *sembler* et *paraître* « fonctionne[nt] donc tantôt comme [des] prédicat[s] Equi à 3 places syntaxiques avec SN2 obligatoire, et tantôt comme [des] prédicat[s] Raising à 3 places avec SN2 facultatif, où l'impersonnel *il* est remplacé par un SN lexical » (BASCHUNG 1991 : 85). Plus précisément, nous avons affaire à un prédicat EQUI si et seulement si le sujet de la complétive est coréférent à SN2 (64c-e, 68-68b), toute transformation de type RAISING étant nécessairement bloquée dans ce cas de figure.

2.2.6.2. L'extraposition : un cas de RAISING-TO-SUBJECT ?

L'extraposition est une « construction « impersonnelle » dans laquelle le sujet réel du verbe est placé après celui-ci. Devant le verbe se trouve le pronom *il*, invariable. Ex. : *Il est passé beaucoup de monde par ici.* » (LE GOFFIC & COMBE McBRIDE 1975 : 173). Nous venons de décrire les mécanismes de la transformation RAISING-TO-SUBJECT à travers des exemples où le sujet d'une complétive enchâssée sous le prédicat verbal *sembler* monte remplacer le *il* impersonnel comme sujet de la phrase.

Or, il existe des structures très particulières, où l'argument monté semble cette fois-ci être l'infinitif lui-même :

- (69) Travailler en coûte à Marie.
- (70) Travailler répugne à Jean.
- (71) Finir ce rapport incombe à Pierre.
- (72) Amuser Marie entre dans les intentions de Paul.
- (73) Contenter son employeur est difficile/(im)possible/nécessaire/utile pour Jean.

Les verbes des exemples (69-73), limités en nombre et décrits dans les tables de construction T4 et T5 de GROSS (1975), ont les propriétés alternatives *Qu P V Prép N₁* et *Il V Prép N₁ Qu P*. Pour d'autres exemples de ce type, cf. notamment GROSS (1975 : T5, pp. 172-177) et BASCHUNG (1991 : 91-93). Les infinitives de (69-73) ne sont pas enchâssées (au sens

chomskyen du terme) sous un prédicat verbal ou adjectival, puisqu'elles font fonction de sujets en occupant la position 1 de la structure argumentale de V. En tant qu'infinitives sujets de phrases, ces constructions sont souvent associées à l'opérateur de nominalisation *le fait de* : *Le fait de travailler en coûte à Marie. Le fait de travailler répugne à Jean.*

Notre objectif est de montrer que, malgré les apparences, les constructions (69-73) ne relèvent pas de la transformation RAISING-TO-SUBJECT. Pour cela, nous verrons ce qui donne l'illusion d'une transformation RTS¹⁶² (A) avant de montrer pourquoi nous avons affaire, contre toute attente, à une véritable transformation de type RTO (B).

A) L'hypothèse RTS

S'il fallait coûte que coûte défendre l'hypothèse RTS, nous avancerions trois arguments. Le premier, de l'ordre du simple constat, est que les constructions (69-73) présentent systématiquement une forme impersonnelle alternative, ce qui n'est pas sans rappeler le cas de *sembler* :

- (69a) Il en coûte à Marie de travailler.
- (70a) Il répugne à Jean de travailler.
- (71a) Il incombe à Pierre de finir ce rapport.
- (72a) Il entre dans les intentions de Paul d'amuser Marie.
- (73a) Il est difficile/(im)possible/nécessaire/utile pour Jean de contenter son employeur.

Or, à partir des constructions (69a-73a), il semble *a priori* possible, dans une perspective transformationnelle, que l'infinitif monte remplacer le *il* impersonnel (69-73), ce qui n'est pas le cas pour SN2 :

- (69b) *À Marie en coûte de travailler.
- (70b) *À Jean répugne de travailler.
- (71b) *À Pierre incombe de finir ce rapport.
- (72b) *Dans les intentions de Paul entre d'amuser Marie.
- (73b) *Pour Jean est difficile/(im)possible/nécessaire/utile de contenter son employeur.

Le deuxième argument que nous développerions est qu'un infinitif peut parfaitement être l'argument monté dans une transformation RTS reconnue comme telle :

- (74) Il (me) semble que trouver un emploi est de plus en plus difficile.
- (74a) Trouver un emploi (me) semble (être) de plus en plus difficile.

Le dernier argument part du constat que les constructions infinitives de (69a-73a) semblent pouvoir être considérées comme le résultat d'une transformation EQUI, puisque la coréférence entre SN2 et SN1 déclenche d'ordinaire T_{Infinitif} :

- (69c) *Il en coûte à Marie que Marie/elle travaille.
- (70c) *Il répugne à Jean que Jean/il travaille.
- (71c) *Il incombe à Pierre que Pierre/il finisse ce rapport.
- (72c) *Il entre dans les intentions de Paul que Paul/il amuse Marie.
- (73c) *Il est difficile/(im)possible/nécessaire/utile pour Jean que Jean/il contente son employeur.

¹⁶² Désormais, nous abrègerons RAISING-TO-SUBJECT par RTS et RAISING-TO-OBJECT par RTO.

Conclusion

Si l'on ne tient compte que des trois arguments précédents, les exemples (69-73) sont peut-être des cas de figure où une transformation EQUI (75a, b) précède en structure profonde une transformation RTS (75b, 75) :

- (75) Aller au cinéma me plaît.
- (75a) *Il me plaît que j'aille au cinéma.
- (75b) Il me plaît d'aller au cinéma.

Il s'agirait alors de cas très particuliers de RTS, où l'argument monté serait l'infinitive résultant d'une réduction EQUI. Cela dit, nous allons voir que d'autres observations, plus intéressantes d'un point de vue théorique, nous invitent au contraire à remettre en cause cette hypothèse.

B) L'hypothèse RTO

Le premier constat que nous faisons est que le type de question pouvant porter sur l'infinitive est exclusivement celui de (71d), par opposition à ceux de (71e, f), que l'infinitive se situe à gauche (71) ou à droite (71a) de V :

- (71d) Qu'est-ce qui incombe à Pierre ?
- (71e) *Qu'est-ce qu'incombe à Pierre ?
- (71f) *Qu'est-ce qu'il incombe à Pierre ?

Cela montre que l'infinitive est toujours interprétée comme le sujet de V et non comme l'un de ses compléments. Par conséquent, nous sommes tenté de penser que l'infinitive est en quelque sorte plus à sa place dans (71) que dans (71a). Cette première observation est corrélée par la valence des verbes recteurs des exemples (69-73), qui sont tous des prédicats (verbaux ou adjectivaux) bivalents, censés régir deux arguments au niveau sémantico-logique (mais pas trois comme semble l'indiquer parfois leur syntaxe). Nous avons affaire, typiquement, à des verbes occasionnellement impersonnels, ce qui signifie qu'ils ne le sont pas intrinsèquement mais qu'ils peuvent l'être dans certaines circonstances, comme c'est le cas pour *se produire* : *Un accident s'est produit. Il s'est produit un accident.*

Plus haut, nous avons vu que les infinitives des exemples (69a-73a) semblaient provenir, dans une perspective transformationnelle, de la réduction des complétives de (69c-73c), suite à la transformation T_{Infinitif}. Or, à ce stade de la réflexion, il semble que l'on puisse tout autant considérer, dans le même respect du cadre théorique de la GGT, que les infinitives de (69-73) proviennent, quant à elles, de la réduction de complétives sujets, ce qui constitue notre deuxième argument :

- (69d) *Que Marie/elle travaille en coûte à Marie.
- (70d) *Que Jean/il travaille répugne à Jean.
- (71g) *Que Pierre/il finisse ce rapport incombe à Pierre.
- (72d) *Que Paul/il amuse Marie entre dans les intentions de Paul.
- (73d) *Que Jean/il contente son employeur est difficile/(im)possible/nécessaire/utile pour Jean.

Alors se pose véritablement le problème de la montée : en effet, si les structures de surface (69-73) proviennent effectivement des structures profondes (69d-73d), c'est qu'elles sont le résultat d'une simple transformation EQUI et non celui d'une transformation EQUI suivie d'une transformation RTS (75, 75a, b).

La troisième observation que nous ferons est que la transformation T_{QU} (qui précède T_{Infinitif}) nous semble bien plus défendable dans l'hypothèse EQUI que dans l'hypothèse EQUI + RTS. En effet, si nous acceptons volontiers que (69-73) puissent provenir de (69d-73d) suite à l'enchâssement de (69e-73e) dans (69f-73f) *via quelque chose*, nous acceptons difficilement, en revanche, que (69a-73a) puissent provenir de (69c-73c) suite à l'enchâssement de (69e-73e) dans (69g-73g) :

- (69e) Marie travaille.
- (70e) Jean travaille.
- (71h) Pierre finit ce rapport.
- (72e) Paul amuse Marie.
- (73e) Jean contente son employeur.

- (69f) Quelque chose en coûte à Marie.
- (70f) Quelque chose répugne à Jean.
- (71i) Quelque chose incombe à Pierre.
- (72f) Quelque chose entre dans les intentions de Paul.
- (73f) Quelque chose est difficile/(im)possible/nécessaire/utile pour Jean.

- (69g) ?Il en coûte à Marie quelque chose.
- (70g) *Il répugne à Jean quelque chose.
- (71j) *Il incombe à Pierre quelque chose.
- (72g) *Il entre dans les intentions de Paul quelque chose.
- (73g) *Il est difficile/(im)possible/nécessaire/utile pour Jean quelque chose.

Nous pourrions ainsi considérer l'impersonnel comme une transformation postérieure à T_{QU}. Mais il faudrait alors considérer comme une exception le cas de *sembler*, où l'impersonnel est premier.

Le dernier argument que nous avançons contre l'hypothèse EQUI + RTS est qu'il n'y a pas de construction impersonnelle alternative pour les structures Vinf V SN2 où SN2 n'est pas prépositionnel :

- (76) Manger trop sucré tue les diabétiques.¹⁶³
- (76a) *Il tue les diabétiques de manger trop sucré.

- (77) Rouler sportivement use prématurément les pneus.
- (77a) *Il use prématurément les pneus de rouler sportivement.

Dans ce cas de figure, en effet, nous sommes contraint de postuler que Vinf occupe sa position originelle, aucune opération RAISING n'étant envisageable. Or, fondamentalement, c'est seulement l'absence de préposition devant SN2 dans (76, 77) qui oppose ces structures à celles de (69-73), ce que nous pouvons résumer par un encodage unique : Vinf V (+/-PREP) SN2.

Conclusion

Il nous semble plus sage d'uniformiser l'analyse en soutenant que Vinf occupe toujours sa position originelle dans les structures Vinf V SN2, même quand il existe une construction impersonnelle alternative. Cela dit, le fait que nous retenions l'hypothèse EQUI plutôt que l'hypothèse EQUI + RTS pour rendre compte de (69-73) ne signifie pas pour autant qu'aucune transformation RAISING n'opère. En effet, BASCHUNG (1991), par exemple, considère que les

¹⁶³ Phrase entendue sur France 5, dans l'émission *Le magazine de la santé au quotidien*.

exemples (69a-73a) « sont analysables par extraposition, c'est-à-dire comme des prédicats à 2 places "restructurés" en prédicats à 3 places » (p. 92). Autrement dit, de (69-73) à (69a-73a), « l'infinitive sujet est "montée" en position objet, et la position sujet est occupée par l'explétif *il* » (p. 92). Il s'agirait ainsi d'une transformation RTO inversée, c'est-à-dire opérant de gauche à droite au lieu d'opérer de droite à gauche.

C) Contrôle de l'infinitif dans les structures Vinf V SN2

Concernant le contrôle de Vinf dans les exemples (69-73) et (69a-73a), nous ne sommes qu'en partie d'accord avec la littérature. Nous acceptons sans discuter que SN2 est nécessairement le contrôleur de l'infinitif dans les formes impersonnelles (69a-73a), que le prédicat soit de type verbal (71k-kb) ou adjectival (73h-hb) :

- (71k) Il_{Xi} incombe à $Pierre_2$ de $_2$ finir ce rapport.
- (71ka) $*Il_{Xi}$ incombe à $Pierre_2$ de x_i finir ce rapport.
- (71kb) $*Il_{Xi}$ incombe à $Pierre_2$ de x finir ce rapport.

- (73h) Il_{Xi} est difficile/(im)possible/nécessaire/utile pour $Jean_2$ de $_2$ contenter son employeur.
- (73ha) $*Il_{Xi}$ est difficile/(im)possible/nécessaire/utile pour $Jean_2$ de x_i contenter son employeur.
- (73hb) $*Il_{Xi}$ est difficile/(im)possible/nécessaire/utile pour $Jean_2$ de x contenter son employeur.

Pour ce qui est du contrôle de l'infinitif dans les structures Vinf V (+/-PREP) SN2, en revanche, nous ne partageons pas l'idée communément admise que SN2 serait le contrôleur de Vinf, que le prédicat soit de type verbal (69h-84) ou adjectival (85-89) :

- (69h) $_1$ Travailler en coûte à $Marie_1$. (BASCHUNG 1991 : 92)
- (70h) $_1$ Travailler répugne à $Jean_1$. (BASCHUNG 1991 : 92)
- (71i) $_1$ Finir ce rapport incombe à $Pierre_1$. (BASCHUNG 1991 : 92)
- (78) $_2$ Faire cela dépasse les intentions $_1$ de $Jean_2$. (BASCHUNG 1991 : 92)
- (79) $_2$ Faire cela est du ressort $_1$ de $Jean_2$. (BASCHUNG 1991 : 92)
- (80) $_2$ Devoir faire cela pend au nez $_1$ de $Jean_2$. (BASCHUNG 1991 : 92)
- (81) $_2$ Devoir faire cela en coûte à l'orgueil $_1$ de $Jean_2$. (BASCHUNG 1991 : 92)
- (82) $_1$ Travailler ennuie $Marie_1$. (BASCHUNG 1991 : 28)
- (83) [$_{SI}$ [PRO_i Prendre le train] a [$_{SV}$ ennuyé $Jean_i$]]. (LAENZLINGER 2003 : 227)
- (84) $_1$ Écouter tes jérémiades me $_1$ fatigue. (CHOI-JONIN & DELHAY 2002 : 244)

- (85) $_1$ Contenter Jean est difficile/possible {pour, à} $Marie_1$. (BASCHUNG 1991 : 92)
- (86) $_1$ Voir ce film est triste pour $Jean_1$. (BASCHUNG 1991 : 92)
- (87) $_1$ Faire cela est nécessaire {pour, à} $Marie_1$. (BASCHUNG 1991 : 92)
- (88) $_2$ Faire cela est contraire aux habitudes $_1$ de $Jean_2$. (BASCHUNG 1991 : 92)
- (89) $_1$ Brûler les feux rouges est dangereux pour les piétons $_1$. (BASCHUNG 1991 : 93)

Dans la littérature, la plupart de ces prédicats relèvent du contrôle obligatoire, ce qui signifie pour l'essentiel que l'infinitive doit être contrôlée dans sa phrase-matrice (cf. le PCO1 de BASCHUNG 1991 : 38). Concrètement, il faut comprendre que Vinf doit être contrôlé par l'argument final de V, *i.e.* SN2. Dans les cas de figures comme (78-81, 88), « lorsque SN2 comporte [...] un complément du nom, *i.e.* lorsque sa structure est [$_{SN2}SN_i$ de SN_j], le contrôle prend en compte le syntagme maximal de type SN. (PC2a) sélectionne le seul contrôleur possible à l'intérieur de ce SN complexe : la tête nominale de SN2 étant obligatoirement [+ABS], elle n'est pas non restreinte et n'est pas un contrôleur adéquat. Son complément n'est pas contraint de la sorte et devient le seul candidat possible » (BASCHUNG 1991 : 92, 93). Notons que PC2b interdit également que le SN [+ABS] soit le contrôleur dans (80, 81, 88) : « un SN précédé d'une

préposition sémantiquement pleine est un contrôleur interdit (mais pas un co-contrôleur interdit) » (BASCHUNG 1991 : 38). Pour les prédicats verbaux (69h-84), SN2 est la plupart du temps obligatoire, ce qui explique pourquoi le contrôle arbitraire ne se rencontre pas facilement : *_{arb}*Travailler en coûte*. Parfois, mais uniquement dans les structures Vinf V (-PREP) SN2, le prédicat verbal supporte la non réalisation de SN2 et le contrôle arbitraire devient possible : _{arb}*Travailler ennuye*. Cela dit, même dans ces structures-là, il suffit que le présent générique soit remplacé par un temps du passé, par exemple, pour que la phrase échoue : *_{arb}*Prendre le train a ennuyé*. Pour les prédicats adjectivaux (85-89), en revanche, SN2 est la plupart du temps facultatif, ce qui explique que le contrôle arbitraire se rencontre plus facilement : _{arb}*Contenter Jean est difficile/possible*. Cela dit, même dans ce cas de figure, SN2 est parfois tellement lié à l'adjectif (dont il dépend) que l'omettre est impossible : *_{arb}*Faire cela est contraire*. Dans les constructions qui précèdent (69h-89), SN2 est spontanément interprété comme le sujet de l'infinitif (69i/j, 82a/b) :

- (69i) Si Marie travaille, ça lui en coûte.
 (69j) *Si on travaille, ça en coûte à Marie.¹⁶⁴
 (82a) Si Marie travaille, ça l'ennuie.
 (82b) *Si on travaille, ça ennue Marie.

Dans le cadre du contrôle¹⁶⁵, que la grammaire générative définit globalement comme le processus d'attribution d'une référence à l'argument initial de l'infinitif, les reformulations (69i/j, 82a/b) laissent penser que SN2 contrôle Vinf dans les exemples (69, 82) – donc que PRO est nécessairement et exclusivement constitué des référents de SN2, ce que matérialisent les coindications dans (69h-89). Le problème sémantique qui se dégage des exemples (69h-89) et des reformulations qu'on leur attribue volontiers (69i, 82a) apparaît clairement dans (76b) :

- (76b) *₁Manger trop sucré tue notamment les diabétiques₁.

Il semble, en effet, que le sens généré par l'insertion de *notamment* contredise ce qu'implique le contrôle au niveau sémantique : d'un côté, *notamment* signifie que les diabétiques ne sont pas les seules personnes à mourir, ce qui revient à dire que des non-diabétiques meurent également ; de l'autre, l'hypothèse du contrôle de Vinf par SN2 signifie que les diabétiques sont en l'occurrence les seules personnes à manger trop sucré ; par conséquent, un paradoxe émerge : si nous acceptons l'hypothèse du contrôle de Vinf par SN2, (76b) signifie alors que des non-diabétiques meurent du fait que les diabétiques mangent trop sucré, ce qui n'est incontestablement pas le sens de *Manger trop sucré tue notamment les diabétiques*. Nous serions confronté au même paradoxe en remplaçant l'insertion lexicale de *notamment* par le dispositif syntaxique *ne V pas que* :

- (76c) *₁Manger trop sucré ne tue pas que les diabétiques₁.

¹⁶⁴ Nous utilisons l'astérisque pour indiquer que l'interprétation qui se dégage de (69j) n'est pas celle que nous retenons pour expliquer le sens de la phrase (69), même si la syntaxe de (69j) est parfaitement correcte. Même remarque pour l'astérisque de (82b).

¹⁶⁵ « Control refers to a relation of referential dependance between an unexpressed subject (the *controlled* element) and an expressed or unexpressed constituent (the *controller*) ; the referential properties of the controlled element, including possibly the property of having no reference at all, are determined by those of the controller » (BRESNAN 1982 : 372). « Relation qui spécifie la (co-)référence du pronom nul PRO. Cette relation de coréférence peut se faire par un antécédent argumental (contrôle argumental) dans la phrase, ou par un référent générique dans le discours (contrôle arbitraire). Cet antécédent est appelé le contrôleur » (LAENZLINGER 2003 : 272).

En effet, si nous reformulons (76c) en remplaçant l’infinitive par une prédication tensée, nous obtenons par exemple :

(76d) *Si les diabétiques mangent trop sucré, ça ne tue pas qu’eux.

Or, l’impossibilité de (76d) s’explique immédiatement : sauf contexte extraordinaire, le fait que les diabétiques mangent trop sucré ne peut raisonnablement pas entraîner la mort de non-diabétiques qui ne mangent pas trop sucré.

Conclusion

Le même paradoxe émergeant systématiquement de l’hypothèse du contrôle de Vinf par SN2 dans ces constructions infinitives, nous défendons dans MARSAC (2006) l’idée que les structures Vinf V (+/-PREP) SN2 n’engagent pas le contrôle de Vinf par SN2, même quand SN2 est interprétativement considéré comme le sujet de Vinf. Nous postulons alors que PRO est en mode de référence arbitraire et considérons que SN2 sélectionne rétroactivement dans l’ensemble des référents possibles de PRO (soit les x susceptibles de faire l’action dénotée par Vinf) une classe référentielle spécifique, en l’occurrence celle des référents qui ont la particularité d’être diabétiques.

2.2.7. L’élément PRO et son contrôleur

L’élément PRO matérialise le sujet sous-entendu de l’infinitif. Dans cette nouvelle logique, les transformations EQUI et RAISING sont abandonnées : « maintenant ce type de structure profonde n’existe plus et la procédure transformationnelle se retrouve sans emploi. La théorie chomskyenne du gouvernement et du liage postule que l’infinitif a un sujet phonétiquement nul (l’élément PRO), c’est-à-dire une position sujet non réalisée phonétiquement » (RÉMI-GIRAUD 1993 : 130). Avec PRO, c’est tout un débat qui s’engage : l’infinitive est-elle une phrase ou un syntagme verbal ?¹⁶⁶ Comme un pronom anaphorique, cet élément nécessite un antécédent pour être doté d’une référence, constitué d’ordinaire par un actant du verbe recteur (on récupère ainsi l’interprétation du sujet nul en contexte, par coréférence). Mais il y a des exceptions, notamment quand l’infinitif occupe la fonction de sujet de phrase et que le verbe recteur ne régit pas de complément d’objet direct : *xFumer est mauvais pour la santé*. On parle alors de référence *indéterminée* ou *arbitraire*. Quand le verbe recteur régit un complément d’objet direct, cependant, celui-ci est communément considéré comme le contrôleur de l’élément PRO : *1Faire les valises exaspère Raoul1*.

Pour rendre compte de cette étape majeure dans le traitement linguistique de l’infinitif, nous procéderons en deux temps : d’abord (2.2.7.1.), nous examinerons attentivement le rôle déterminant de la *c/m-commande* dans la bonne formation d’une relation anaphorique ; ensuite (2.2.7.2.), nous verrons comment l’échec de la théorie du *liage* dans la détermination de la référence de PRO conduit au module du contrôle de PRO.

¹⁶⁶ Pour une analyse comme constituant de catégorie C’’, cf. notamment CHOMSKY (1991) et KOSTER & MAY (1982). Pour une analyse comme V’’, cf. notamment BRESNAN (1982).

2.2.7.1. La c/m-commande

REINHART (1976, 1983), qui cherche un facteur déterminant pour la bonne formation de la relation anaphorique, établit la c-commande¹⁶⁷, théorie définissant la relation configurationnelle entre deux nœuds¹⁶⁸ dans un indicateur syntagmatique :

Un nœud A c-commande un nœud B :

- (i) si A ne domine¹⁶⁹ pas B, et inversement ;
- (ii) si le premier nœud à ramifications¹⁷⁰ qui domine A domine également B.

Nous comprenons ainsi que le sujet c-commande le verbe recteur (et inversement) et tout ce qui est inclus dans le syntagme verbal (*i.e.* le ou les éventuel(s) complément(s)), alors qu'aucun constituant de SV ne c-commande le sujet. Parallèlement, l'auteur établit comme contrainte quel élément (de l'antécédent¹⁷¹ et de l'anaphorique¹⁷²) ne peut pas c-commander l'autre dans une relation anaphorique bien formée :

Un anaphorique ne peut pas c-commander son antécédent.¹⁷³

Cette contrainte constitue une avancée certaine dans le traitement de l'anaphore, puisqu'elle ne prend pas en compte l'ordre de l'anaphorique et de l'antécédent : « l'abandon du critère de précedence implique que l'ordre anaphorique-antécédent n'est plus considéré comme marqué par rapport à l'ordre antécédent-anaphorique. En effet, [...] l'ordre antécédent-anaphorique peut lui aussi être inacceptable. D'autre part, l'abandon de l'ordre linéaire comme critère pertinent donne plus de chances à la contrainte d'être un principe universel » (ZRIBI-HERTZ 1996 : 57). Soit, pour application, les exemples suivants :

- (90) *Il₃ regarde le chien₂ de Luc₃.

¹⁶⁷ « Node A c(constituent)-commands node B iff the branching node most immediately dominating A also dominates B » (REINHART 1983 : 18). *C-command* traduit *constituent command* (qui signifie *commande de constituant*). Cette notion remplace la notion de *commande* définie par LANGACKER (1969) et s'appuie essentiellement sur la relation EN-CONSTRUCTION-AVEC (traduction de IN-CONSTRUCTION-WITH) proposée par KLIMA (1964) : à ce sujet, cf. REINHART (1983 : 18, 19) et ZRIBI-HERTZ (1996 : 54, 55).

¹⁶⁸ Traduction de *nodes* : « points de connexion dans un arbre qui regroupent les constituants (ou catégories) et qui les configurent dans des relations de « sœurs » et de « mère-fille » (LAENZLINGER 2003 : 278).

¹⁶⁹ « Un nœud A domine un nœud B dans un arbre T ssi il existe une séquence de branches connectées dans T allant de A à B vers le bas » (LAENZLINGER 2003 : 272). Autrement dit, un nœud en domine un autre ou d'autres quand il se situe à un niveau structural supérieur et que le chemin pour aller du nœud dominant au(x) nœud(s) dominé(s) est descendant. Il existe une *dominance immédiate* : « un nœud A domine immédiatement un nœud B ssi A domine B et qu'il n'existe pas de nœud C tel que A domine C et C domine B » (LAENZLINGER 2003 : 274).

¹⁷⁰ « Un nœud à ramifications est un nœud qui en domine immédiatement (au moins) deux autres au sein d'un arbre » (ZRIBI-HERTZ 1996 : 56). On dit aussi *nœud branchant*.

¹⁷¹ « Élément qui fournit une référence à un élément qui en est dépourvu intrinsèquement » (LAENZLINGER 2003 : 270).

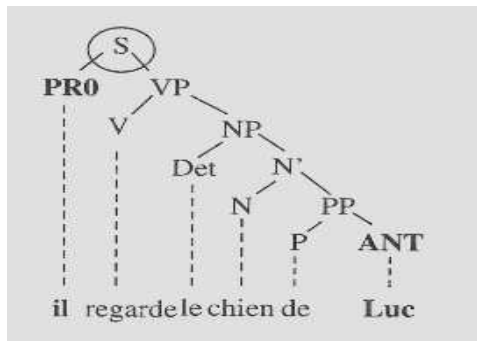
¹⁷² « Élément qui n'a pas de référence propre, et qui en acquiert une par une mise en relation locale avec un antécédent (relation anaphorique) » (LAENZLINGER 2003 : 269).

¹⁷³ « Aucun anaphorique ne peut c-commander son antécédent en structure-s, ou le précéder en Forme Logique, quelle que soit la nature de l'antécédent » (ZRIBI-HERTZ 1996 : 87). Cette contrainte ne stipule pas que l'antécédent ne peut pas c-commander l'anaphorique ni que l'anaphorique doit nécessairement être c-commandé par l'antécédent, elle « stipule que l'antécédent ne peut pas être sous la portée structurale de l'élément qui l'anaphorise. Cette prédication est assez naturelle si l'on songe à l'essentielle asymétrie de la relation anaphorique : l'anaphorique dépend sémantiquement de son antécédent, mais non l'inverse. Si l'anaphorique c-commandait son antécédent, la prééminence structurale de l'anaphorique sur l'antécédent serait en conflit avec la prééminence interprétative de l'antécédent sur le pronom. [...] Un anaphorique peut parfaitement avoir un antécédent qui ne le c-commande pas : tel est normalement le cas lorsqu'il figure dans une autre phrase » (ZRIBI-HERTZ 1996 : 57).

(91) Le chien₂ de Luc₃ le₃ regarde.

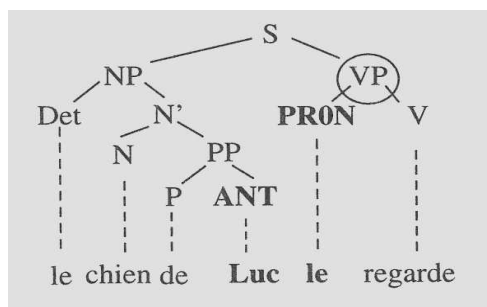
L'échec de (90) est prédit par la contrainte de REINHART (1983), puisque le premier nœud à ramifications qui domine l'anaphorique domine également son antécédent :

Arborescence 1 : ZRIBI-HERTZ (1996 : 59)



Dans (91), au contraire, l'anaphorique ne c-commande pas son antécédent, puisque le premier nœud branchant qui domine PRO (soit VP), ne domine pas ANT :

Arborescence 2 : ZRIBI-HERTZ (1996 : 58)

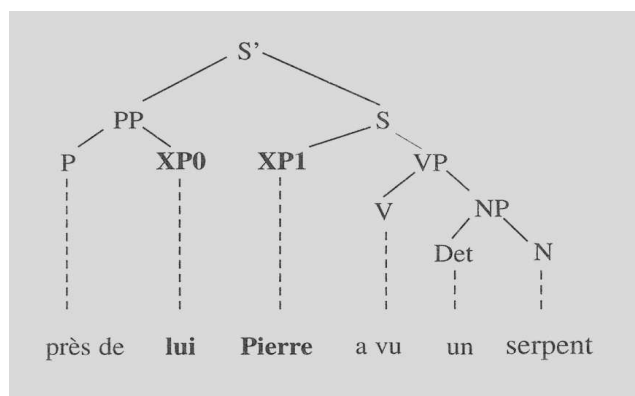


Toutefois, en l'état, la contrainte établie par REINHART (1983) ne prédit pas l'échec de (92) :

(92) *Près de Pierre₁, il₁ a vu un serpent.

En effet, bien que *il* ne c-commande pas *Pierre*, la relation anaphorique échoue :

Arborescence 3 : ZRIBI-HERTZ (1996 : 53)¹⁷⁴



¹⁷⁴ « Nous étiquetterons XP0 et XP1 les deux positions structurales occupées par l'antécédent et par l'anaphorique, XP0 représentant la position le plus à gauche, et XP1 la position le plus à droite ».

L'échec non prédit de (92) oblige REINHART (1983) à élaborer une version étendue de la c-commande, communément appelée *m-commande*¹⁷⁵ :

Un nœud A m-commande un nœud B :

- (i) si A ne domine pas B, et inversement ;
- (ii) si le premier nœud à ramifications qui domine A est lui-même immédiatement dominé par un nœud de même type catégoriel¹⁷⁶ et qui domine B.

Reprenons maintenant la lecture de l'arborescence 3 : nous pouvons voir que le premier nœud à ramifications (S) dominant (XP1) est lui-même immédiatement dominé par un nœud de même type catégoriel (S') dominant (XP0), ce qui signifie que l'anaphorique m-commande son antécédent. L'échec de (92) est désormais prédit et nous pouvons redéfinir la contrainte de c-commande :

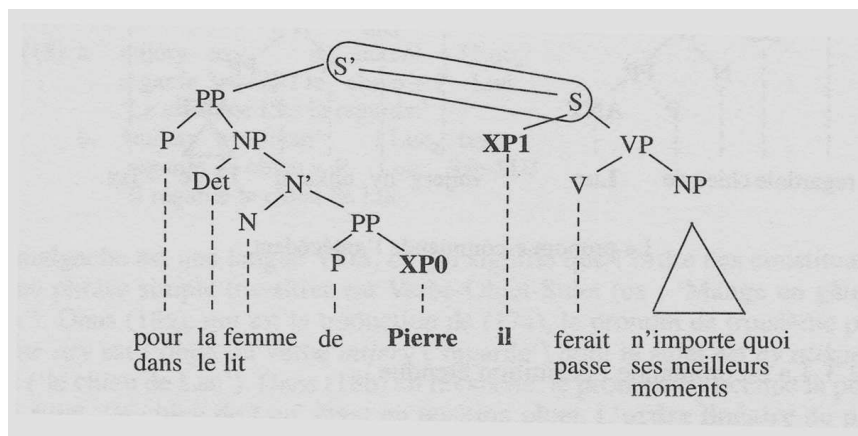
Un anaphorique ne peut pas c/m-commander son antécédent.

La contrainte ainsi remaniée prévoit désormais l'échec de (93, 94), comme le montrent respectivement les arborescences 4 et 5 :

(93) *Pour la femme de Pierre₁, il₁ ferait n'importe quoi.

(94) *Chez Pierre₁, il₁ fume du narguilé.

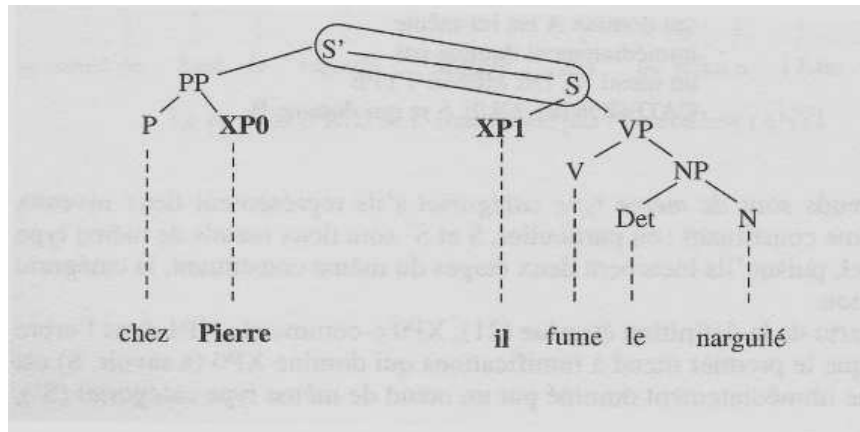
Arborescence 4 : ZRIBI-HERTZ (1996 : 60)



¹⁷⁵ Traduction de *m(aximal)-command*. « Node A c(constituent)-commands node B iff the branching node α_1 most immediately dominating A either dominates B or is immediately dominated by a node α_2 which dominates B, and α_2 is of the same category type as α_1 » (REINHART 1983 : 23).

¹⁷⁶ Dans le module X-barre, il s'agit du premier nœud maximal (XP) branchant qui domine A. « Deux nœuds sont de même type catégoriel s'ils représentent deux niveaux d'un même constituant : en particulier, S et S' sont deux nœuds de même type catégoriel, puisqu'ils incarnent deux étages du même constituant, la catégorie Proposition » (ZRIBI-HERTZ 1996 : 59). En somme, « un nœud S et le nœud S' qui le domine immédiatement comptent pour un seul nœud au regard de la contrainte de c-commande » (ZRIBI-HERTZ 1996 : 60).

Arborescence 5 : ZRIBI-HERTZ (1996 : 60)

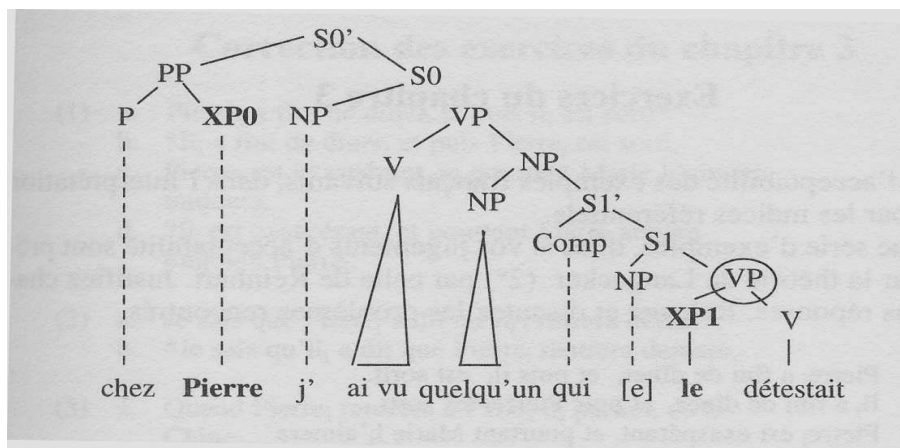


Dans les deux indicateurs syntagmatiques précédents, en effet, XP1 m-commande XP0, ce qui empêche l'anaphore d'opérer. Dans les deux qui suivent, en revanche, XP1 ne c/m-commande pas XP0, ce qui autorise la relation anaphorique :

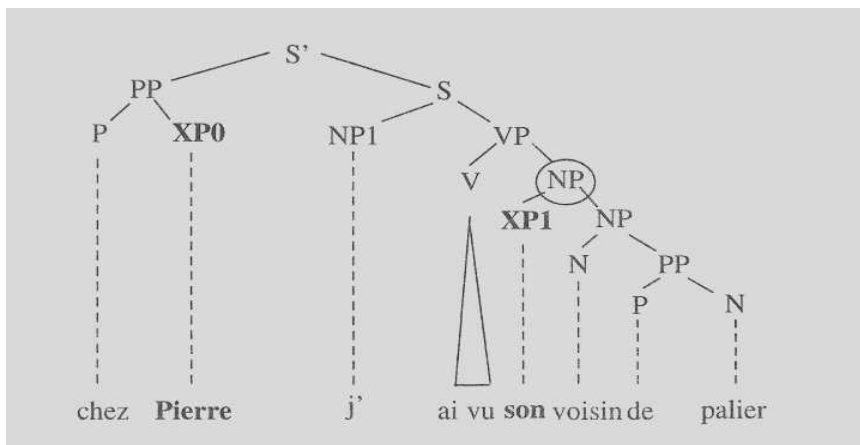
(95) Chez Pierre₁, j'ai vu quelqu'un qui le₁ détestait.

(96) Chez Pierre₁, j'ai vu son₁ voisin de palier.

Arborescence 6 : ZRIBI-HERTZ (1996 : 61)



Arborescence 7 : ZRIBI-HERTZ (1996 : 61)



REINHART (1983), qui constate également que le type d'antécédent joue un rôle décisif dans l'anaphorisation, crée la distinction entre *anaphore libre* et *anaphore liée*, la première mettant en jeu un antécédent *référentiel*¹⁷⁷ et la seconde un antécédent *quantifié*¹⁷⁸. À partir d'exemples comme (97-98a), l'auteur observe que la relation anaphorique est plus contrainte quand l'antécédent est quantifié (98, 98a) que lorsqu'il est référentiel :

- (97) Cet homme₁ croit qu'il₁ est indispensable.
 (97a) Cet homme₁ est indispensable. Je crois aussi qu'il₁ est génial.
 (98) Dans chaque groupe humain, quelqu'un₁ croit qu'il₁ est indispensable.
 (98a) Dans chaque groupe humain, quelqu'un₁ est indispensable. *Je crois en outre qu'il₁ est génial.

C'est pourquoi REINHART (1983) établit une contrainte portant sur l'antécédent quantifié :

Un antécédent quantifié doit c/m-commander l'expression qui l'anaphorise.

Avant elle, POSTAL (1971) avait établi la contrainte de *précédence*, reformulée ici par ZRIBI-HERTZ (1996 : 89) : « un antécédent référentiel peut suivre son anaphorique en structure-s ; un antécédent quantifié doit précéder son anaphorique en structure-s ». POSTAL (1971) avait formé son hypothèse à partir de l'observation d'exemples comme :

- (99) Pierre adore l'infirmière qui le soigne.
 (99a) L'infirmière qui le soigne adore Pierre.
 (100) Chacun aime de la même façon l'infirmière qui le soigne.
 (100a) *L'infirmière qui le soigne aime chacun de la même façon.

REINHART (1983) note cependant que la contrainte de *précédence* ne prédit ni l'échec de (101) ni le succès de (101a) :

- (101) *Derrière chacun, il sentait la présence d'un gendarme.
 (101a) Derrière lui, chacun sentait la présence d'un gendarme.

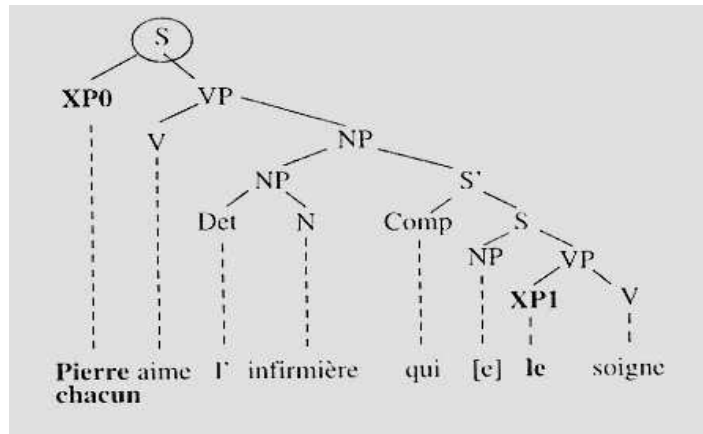
D'où la contrainte sur l'antécédent quantifié de REINHART (1983), qui justifie le succès de (102) et l'échec de (103). En effet, si l'antécédent quantifié de (102) c/m-commande son anaphorique, ce n'est pas le cas dans (103), comme nous pouvons le voir dans les arborescences 8 et 9 :

- (102) Chacun₁ aime de la même façon l'infirmière qui le₁ soigne.
 (103) *L'infirmière qui le₁ soigne aime chacun₁ de la même façon.

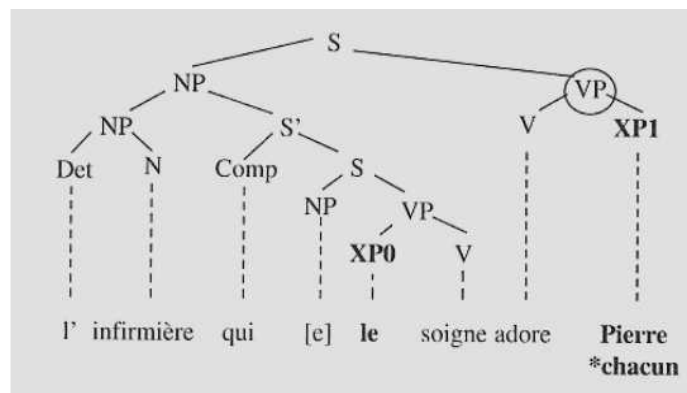
¹⁷⁷ Les antécédents *référentiels* sont des syntagmes nominaux qui ne sont pas quantifiés : ils dénotent une certaine entité du monde dont on présuppose l'existence.

¹⁷⁸ Le terme *chacun* constitue un syntagme nominal quantifié (que les logiciens appellent *quantificateur universel*) parce que son interprétation peut être paraphrasée par *quel que soit x* ou *pour tout x* : « le syntagme *chacun* dénote [...] non pas un individu ou un ensemble d'individus prédéfini, mais une classe ouverte dont on parcourt tous les membres : *chacun* réfère à l'ensemble ouvert des humains » (ZRIBI-HERTZ 1996 : 87). Fonctionnent ainsi, notamment : *personne, rien, tout le monde*. D'autres expressions, comme *quelqu'un* ou *quelque chose*, constituent également des antécédents quantifiés mais sont paraphrasables en logique par le *quantificateur existentiel*, à savoir : *il existe un x qui...* Ainsi, l'encodage logique de *Chacun₁ croit qu'il₁ est indispensable* donne : « 'Quel que soit x/Pour tout x, x humain, x est indispensable.' » (ZRIBI-HERTZ 1996 : 87, 88).

Arborescence 8 : ZRIBI-HERTZ (1996 : 89)



Arborescence 9 : ZRIBI-HERTZ (1996 : 90)



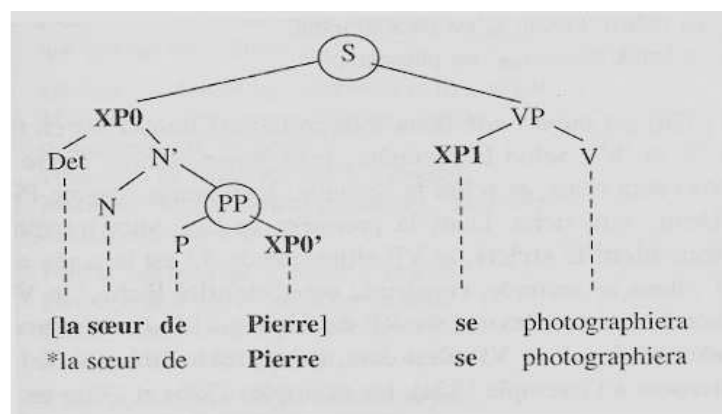
De ce qui précède, nous retenons donc que :

- (i) l'anaphore *libre* (l'antécédent est de type référentiel) ne requiert pas que l'antécédent c/m-commande l'anaphorique ;
- (ii) l'anaphore *liée* (l'antécédent est de type quantifié) requiert que l'antécédent c/m-commande l'anaphorique ;
- (iii) « seule l'anaphore libre implique la coréférence de l'anaphorique et de son antécédent » (ZRIBI-HERTZ 1996 : 92), l'antécédent de l'anaphore libre étant de type référentiel ; dans le cas de l'anaphore liée, où l'antécédent quantifié est non référentiel, la coréférence est impossible.

Parfois, cependant, la relation anaphorique ne dépend pas du type d'antécédent mais de l'anaphorique. C'est notamment le cas avec le clitique objet *se*, qui ne peut anaphoriser que l'antécédent qui le c/m-commande (104), indépendamment de son type référentiel (104a) ou quantifié (104b), comme le montre l'arborescence 10 :

- (104) [La sœur de Pierre]₁ se₁ photographiera.
- (104a) *La sœur de Pierre₁ se₁ photographiera.
- (104b) *La sœur de chacun₁ se₁ photographiera.

Arborescence 10 : ZRIBI-HERTZ (1996 : 95)



Nous voyons ci-dessus que XP0 c-commande XP1, puisque le premier nœud à ramifications dominant XP0, soit S, domine également XP1 : d'où le succès de (104). En revanche, XP0', pris indépendamment de la tête nominale qui le régit (N'), ne c/m-commande pas *se*, puisque ni le premier nœud à ramifications qui le domine (PP) ni le second (N') ne dominent également XP1 : d'où l'échec de (104a, b). Nous pouvons conclure que *se* est un pronom nécessairement lié (contrairement à *le*, qui est un pronom libre) et qu'à ce titre il doit être c/m-commandé par son antécédent. ZRIBI-HERTZ (1996 : 94, 104) souligne que cette contrainte vaut pour *se* réfléchi, *se* réciproque et pour les suites anaphoriques *l'un... l'autre* ou *les uns... les autres* : [La sœur de Pierre₂]₁ se_{1/*2} photographiera. [Les enfants de Pierre₂]₁ se_{1/*2} photographieront [l'un l'autre]_{1/*2}/[les uns les autres]_{1/*2}. La conclusion qui s'impose est que certains anaphoriques peuvent être c-commandés par leur antécédent (*le*), alors que d'autres doivent l'être (*se*, *l'un... l'autre*, *les uns... les autres*).

Conclusion

Nous venons de le voir, la c/m-commande de REINHART (1976, 1983), dont nous récapitulons, en guise de conclusion, la principale contrainte, joue un rôle déterminant dans la bonne formation d'une relation anaphorique : un anaphorique ne peut pas c/m-commander son antécédent. Appliqué au traitement des constructions infinitives, cela signifierait que PRO ne doit pas c/m-commander son antécédent pour pouvoir bénéficier de sa référence. Cela dit, nous allons le voir maintenant (2.2.7.2.), en tant que pronom anaphorique nul (*i.e.* généré en structure profonde mais non réalisé en structure de surface), PRO ne se soumet pas vraiment aux contraintes de la c/m-commande mais prend lexicalement la référence du ou des antécédent(s) qui le contrôle(nt).

2.2.7.2. Le liage

Les relations anaphoriques que REINHART (1967, 1983) a mises au jour (l'anaphore libre et la liée) dépendent, nous venons de le voir, de deux paramètres complémentaires : d'une part, l'anaphore est fonction du type d'antécédent (référentiel ou quantifié) ; d'autre part, elle est fonction de la relation configurationnelle qu'entretiennent l'antécédent et l'anaphorique (tantôt le premier peut c/m-commander l'autre, tantôt il doit le faire). Or, dans son étude sur les anaphores lexicalement réalisées, REINHART (1967, 1983) n'a bien entendu pas pris en compte le PRO des constructions infinitives. C'est pourquoi, il nous semble maintenant opportun de voir comment le liage formalise la notion d'anaphore liée en y intégrant le traitement de PRO, le liage étant considéré comme la « théorie qui établit les relations de coréférence entre éléments dans la phrase et qui conditionne la distribution des catégories nominales (noms, pronoms, anaphores) » (LAENZLINGER 2003 : 277).

Soit la définition du liage de CHOMSKY (1991) :

Si deux expressions α et β sont coindicées, et que α c-commande β , nous dirons qu' α lie β ou que β est liée par α . Une expression référante qui n'est pas liée est dite libre.

« La notion de liage est évidemment très voisine de la notion d'anaphore liée, mais elle n'en est pas synonyme. [...] Le liage est défini par la c-commande, et l'anaphore liée, par la c-commande *obligatoire* : la notion chomskyenne de liage est donc moins restreinte que la notion reinhartienne d'anaphore liée » (ZRIBI-HERTZ 1996 : 105). Autrement dit, si toute anaphore liée est une forme de liage, toute forme de liage ne constitue pas une anaphore liée ! Soit :

(105) Pierre₁ pense que quelqu'un le₁ photographiera.

(106) [La sœur de Pierre₂]₁ le₂ photographiera.

(107) Pierre₁ revient bientôt. Je₂ le₁ photographierai.

Dans l'exemple (105), il y a un liage (au sens chomskyen du terme : *le* et *Pierre* sont coindicés et *Pierre* c-commande *le*) mais pas une anaphore liée (au sens reinhartien du terme : *le* ne doit pas nécessairement être c-commandé par son antécédent pour l'anaphoriser, comme en témoignent (106, 107), où *Pierre* ne c-commande pas *le*). Dans les exemples (105-107), donc, *le* est un pronom libre mais coréférent à son antécédent pour REINHART (1976, 1983). Pour CHOMSKY (1991), en revanche, il n'y a pas de liage dans les exemples (106, 107), puisque, malgré la coindiciation, *Pierre* n'y c-commande pas *le*. LEES & KLIMA (1963) ont montré que l'antécédent des pronoms réfléchis ne doit pas en être trop éloigné (108, 109a), alors que celui des non réfléchis doit l'être suffisamment (108a, 109) :

(108) Pierre₁ se₁ photographiera.

(108a) *Pierre₁ le₁ photographiera.

(109) Pierre₁ pense que je₂ le₁ photographierai.

(109a) *Pierre₁ pense que je₂ se₁ photographierai.

Dans les quatre exemples précédents, *le* et *se* sont liés à *Pierre* : la coindiciation est intuitive (108, 109) ou forcée (108a, 109a), mais *Pierre* y c-commande toujours l'anaphorique. Ainsi, les paires d'exemples (108, 108a) et (109, 109a) prouvent que *le* et *se* ne sont pas interchangeables pour un indice donné, ce qui revient à dire qu'ils sont en distribution complémentaire. Suite à cette observation, LEES & KLIMA (1963) ont avancé « l'hypothèse descriptive qu'un pronom réfléchi et son antécédent doivent appartenir au même domaine propositionnel, c'est-à-dire à la même proposition, tandis qu'un pronom non réfléchi et son antécédent doivent appartenir à des domaines propositionnels différents »¹⁷⁹ (ZRIBI-HERTZ 1996 : 105). La combinaison des notions de liage et de localité conduit CHOMSKY (1991) à distinguer entre les *pronominals* et les *anaphors* :

¹⁷⁹ Pour cette distinction majeure, la littérature utilise l'expression *contrainte de localité* : « propriété marquante de la syntaxe selon laquelle les relations entre constituants dans une structure sont contraintes dans la distance » (LAENZLINGER 2003 : 277). « Le domaine local est la partie de la phrase au sein de laquelle un anaphorique de type A doit être lié, et un anaphorique de type P, libre » (ZRIBI-HERTZ 1996 : 107).

Les anaphoriques de type P¹⁸⁰ (*le*) :

- (i) peuvent être liés, mais ne le sont pas nécessairement ;
- (ii) ne peuvent être liés qu'à l'extérieur de leur domaine local : un anaphorique de type P est libre dans son domaine local.

Les anaphoriques de type A¹⁸¹ (*se, l'un... l'autre, les uns... les autres*) :

- (i) doivent être liés ;
- (ii) ne peuvent être liés qu'au sein de leur domaine local.

La théorie du liage et la contrainte de localité maintenant rappelées, vérifions si les contraintes pesant sur les expressions A et P prédisent correctement ce qui se produit dans des exemples contenant un infinitif régi, tels que :

(110) Pierre regarde [Paul se photographier].

(111) Pierre regarde [Paul le photographier].

Comme l'intuition nous dit que *se* et *le* n'anaphorisent pas n'importe quel antécédent de façon aléatoire, nous représentons les différentes possibilités interprétatives (succès et échecs) de (110, 111) au moyen d'indices :

(110a) Pierre₁ regarde [Paul₂ se_{2/*1/*3} photographier].

(111a) Pierre₁ regarde [Paul₂ le_{1/*2/3} photographier].

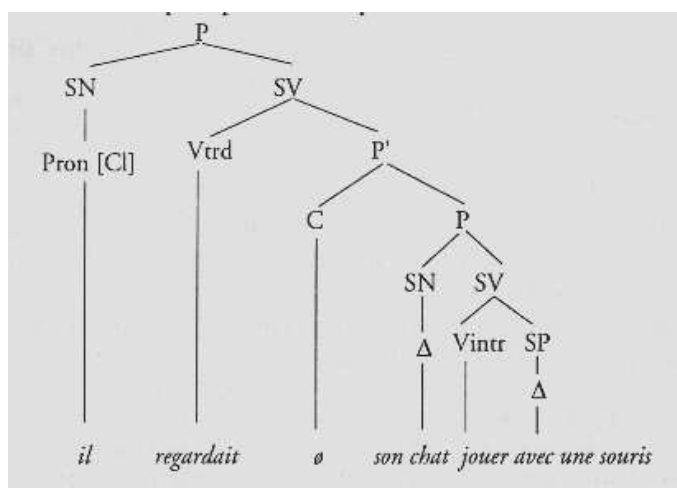
Les différentes indiciations de (110a, 111a) indiquent que *se* n'anaphorise que *Paul*, à l'exclusion de *Pierre* et d'une tierce personne (à récupérer en contexte), tandis que *le* anaphorise *Pierre* ou une tierce personne, à l'exclusion de *Paul*. Du reste, si l'on admet à la suite de CHOMSKY (1991) que *se* est un anaphorique de type A et que *le* en est un de type P, les échecs de (110a, 111a) sont prédits : dans (110), seul *Paul* c-commande *se* dans son domaine local [Paul se photographier] ; dans (111), *le* ne peut pas anaphoriser *Paul*, qui pourtant le c-commande, puisque la contrainte de localité de LEES & KLIMA (1963) prévoit qu'un anaphorique de type P doit être libre dans son domaine local [Paul le photographier], ce qui ne l'empêche pas d'être lié à l'extérieur de ce même domaine (par *Pierre*, par exemple, qui le c-commande également) ou libre (en cas d'anaphore discursive). Par conséquent, nous pouvons dire que « les propriétés interprétatives des anaphoriques dans les exemples [(110)] et [(111)] étayent l'hypothèse que les syntagmes¹⁸² entre crochets sont bien des propositions » (ZRIBI-HERTZ 1996 : 108). Pour la grammaire générative, les infinitives comme celles de (110, 111) constituent donc des *propositions non finies à sujet explicite* (cf. ZRIBI-HERTZ 1996 : 108), pour lesquelles il est inutile de faire appel à la notion de sujet nul (donc à l'élément anaphorique PRO) pour rétablir le référent de l'argument initial de l'infinitif :

¹⁸⁰ ZRIBI-HERTZ (1996 : 247) parle d'*expression(s) P* : « le substantif *pronominal* n'est pas satisfaisant en français pour traduire l'anglais *pronominal* parce qu'il est déjà bien établi dans la terminologie grammaticale francophone, cf. *voix pronominale, forme pronominale*. Le terme *pronom* n'est pas satisfaisant non plus, car son extension traditionnelle est bien plus large que celle de l'anglais *pronominal* (pronoms démonstratifs, possessifs, indéfinis, personnels, relatifs, interrogatifs). Le terme *expression P* apparaît immédiatement comme une nouvelle convention terminologique, exempte de toute connotation ».

¹⁸¹ ZRIBI-HERTZ (1996 : 247) parle d'*expression(s) A* : « la traduction littérale de *anaphor* par *anaphore* crée en français une homonymie (*l'anaphore/une anaphore*) peu souhaitable dans la métalangue. Cette ambiguïté n'existe pas dans la langue anglaise, où le terme *anaphor*, forgé par Noam CHOMSKY pour dénoter les expressions liées localement, est morphologiquement distingué du terme *anaphora*, désignant l'anaphore, la relation anaphorique ».

¹⁸² D'un point de vue strictement terminologique, nous parlerions plutôt de *séquences*, de *suites*, de *constructions* ou de *structures*, le sens du mot *syntagme* nécessitant en syntaxe une cohésion structurale indéniablement absente dans les constructions dont nous parlons : *Pierre [le] regarde [se/le photographier]*.

Arborescence 11 : CHOI-JONIN & DELHAY (2002 : 245)



Maintenant, la question est de savoir s'il en va de même pour les constructions infinitives des exemples (112-114) :

- (112) Pierre a promis à Marie de photographier la tour Eiffel.
- (113) Pierre a obligé Marie à photographier la tour Eiffel.
- (114) Pierre a proposé à Marie de photographier la tour Eiffel.

Pour cela, nous utilisons une expression A (nous choisissons *se*), que nous injectons dans la prédication dont l'infinitif est le noyau :

- (112a) Pierre a promis à Marie de se photographier.
- (113a) Pierre a obligé Marie à se photographier.
- (114a) Pierre a proposé à Marie de se photographier.

Puisqu'une expression A doit être liée dans son domaine local, SN2 et Vinf ne constituent ce domaine local que si l'anaphorique prend pour antécédent SN2. Or, pour les exemples (112-114) et (112a-114a), l'intuition nous fait accepter certaines interprétations, à l'exclusion d'autres :

- (112b) Pierre₁ a promis à Marie₂ de _{1/*2/*3}photographier la tour Eiffel.
- (113b) Pierre₁ a obligé Marie₂ à _{*1/2/*3}photographier la tour Eiffel.
- (114b) Pierre₁ a proposé à Marie₂ de _{1/2/1+2/3}photographier la tour Eiffel.
- (112c) Pierre₁ a promis à Marie₂ de se_{1/*2/*3} photographier.
- (113c) Pierre₁ a obligé Marie₂ à se_{*1/2/*3} photographier.
- (114c) Pierre₁ a proposé à Marie₂ de se_{1/2/1+2/*3} photographier.

Les exemples (112c-114c) montrent à l'évidence que la contrainte de localité des expressions A n'est pas systématiquement respectée :

- Dans (112c), *se* est lié par *Pierre*, puisque *Pierre* c-commande *se* et que les deux termes sont coindicés : *Pierre a promis à Marie de se photographier lui-même*. Dans ce même exemple, *se* ne peut ni être lié à *Marie* (bien que *Marie* le c-commande) ni rester libre (i.e. constituer une anaphore discursive) : **Pierre a promis à Marie de se photographier elle-même*. **Isabelle a promis à Marie de se photographier lui-même*. Par conséquent, de la seule configuration sémantique tolérée par l'architecture syntaxique de (112c) naît une alternative : soit l'on considère que [à Marie₂ de se_{1/*2/*3} photographier] constitue bien le domaine local (donc propositionnel) de *se* malgré son liage externe, ce qui

signifierait que la contrainte de localité des expressions A n'est pas viable en l'état ; soit l'on considère que le liage de *se* implique que [à Marie₂ de se_{1/*2/*3} photographeur] ne constitue pas un domaine propositionnel, hypothèse que retient la grammaire générative.

- Dans (113c), *se* est lié par *Marie*, puisque *Marie* c-commande *se* et que les deux termes sont coindicés : *Pierre a obligé Marie à se photographeur elle-même*. Ainsi, *se* ne peut ni être lié à *Pierre* (bien que *Pierre* le c-commande) ni rester libre : **Pierre a obligé Marie à se photographeur lui-même*. **Isabelle a obligé Marie à se photographeur lui-même*. Nous serions donc ici dans le cas de figure de (110, 110a), où la séquence SN2 Vinf constitue le domaine local de *se*. D'ailleurs, à remplacer l'expression A par une expression P, comme *le*, nous obtiendrions les mêmes résultats qu'en (111, 111a) : *le* serait lié à *Pierre*, non plus à *Marie*, comme l'exige la contrainte de localité, qui stipule qu'une expression P ne peut être liée qu'à l'extérieur de son domaine local. Nous voilà donc tenté de considérer [Marie₂ à se_{1/*2/*3} photographeur] comme le domaine local de *se* dans l'exemple (113c).
- Dans (114c), trois liages différents sont envisageables : soit *se* est lié par *Pierre*, soit il est lié par *Marie*, soit il est lié par *Pierre* et *Marie* en même temps (ce que la grammaire générative appelle *split control* et que nous appelons *contrôle multiple*) : *Pierre a proposé à Marie de se photographeur lui-même*. *Pierre a proposé à Marie de se photographeur elle-même*. *Pierre a proposé à Marie de se photographeur ensemble/tous les deux*. Nous sommes donc face à une même architecture syntaxique accueillant trois configurations sémantiques distinctes : dans ce cas de figure, il semble plus sage, à la suite de la grammaire générative, de considérer que la séquence [à Marie₂ de se_{1/2/1+2/*3} photographeur] ne constitue pas un domaine propositionnel.

Conclusion

Partant de l'analyse des exemples (112c-114c), nous ferons trois observations principales : parfois (113c, 114c), *se* étant effectivement lié dans le domaine proche de l'infinitif, nous sommes tenté de lui reconnaître un domaine local et de considérer que la contrainte s'appliquant aux expressions A est bien respectée. De plus, le domaine local en question est très vite interprété comme un domaine propositionnel puisque *Marie* et *photographeur* constituent une prédication au niveau sémantico-logique. Parfois (112c, 114c), au contraire, *se* étant lié dans un domaine éloigné de l'infinitif, nous sommes tenté de ne pas lui reconnaître de domaine local ou de lui en reconnaître un en considérant que la contrainte s'appliquant aux expressions A n'est pas respectée. Parfois, enfin, la même architecture syntaxique (114c) accueille des configurations sémantiques distinctes, où *se* peut être lié dans le domaine proche de l'infinitif, dans un domaine éloigné ou dans deux domaines à la fois : dans ce cas de figure, peut-on encore parler de domaine local ?

2.2.7.3. Vers la théorie du contrôle de PRO

Les observations précédentes engendrent des questions importantes : doit-on considérer que le domaine local de *se* est délimité par son liage ? Si tel est le cas, son domaine local dans l'exemple (112c) est toute la phrase. Et si l'on retient cette hypothèse, la contrainte s'appliquant aux expressions A est même respectée dans (113c). Cette hypothèse n'est pas celle que retient la grammaire générative. Doit-on, sinon, considérer que le domaine local est une solution *ad hoc*, apparaissant et disparaissant au gré de la référence de *se* ? Si tel est le cas, dans l'exemple (114c), [à Marie de se photographeur] constitue le domaine local de *se* quand il est indicé en ₂

(voire en $_{1+2}$), mais pas quand il est indicé en $_1$. La grammaire générative ne retient pas non plus cette hypothèse.

L'hypothèse finalement retenue par la grammaire générative est que, dans les structures SN1 V (à/de) SN2 à/de INF, la séquence SN2 à/de INF ne constitue pas un domaine local ou propositionnel. Dans le module du contrôle, PRO est le « pronom nul occupant la position sujet des phrases infinitives. Il ne doit pas être gouverné, sa nature à la fois anaphorique et pronominale le contraint à ne pas avoir de Catégorie Gouvernante (domaine de liage) » (LAENZLINGER 2003 : 281).

Dans un premier temps (A), nous allons voir comment le théorème de PRO résout le problème du liage des expressions A ; ensuite (B), nous récapitulerons, en les commentant brièvement, la plupart des principes régissant le contrôle de PRO.

A) PRO et le liage des expressions A

L'argument le plus important est celui du comportement référentiel des expressions A dans le domaine de l'infinitif, ce que nous venons de voir. Un autre argument est avancé, stipulant que les segments (à/de) SN2 et à/de INF sont deux actants complétifs du verbe régent, ce qu'atteste la pronominalisation double de la complémentation :

(112d) Pierre le lui a promis.

(113d) Pierre l'y a obligée.

(114d) Pierre le lui a proposé.

Pour rendre compte des propriétés référentielles des exemples (112-114, 112a-114a), Noam CHOMSKY « avance l'hypothèse que l'infinitif [...] y est pourvu d'un sujet propre qui est syntaxiquement représenté dans la structure de la phrase, mais non rempli phonétiquement : un sujet nul » (ZRIBI-HERTZ 1996 : 109). Ce sujet est par conséquent un élément vide (noté e_{indice} ou $\text{PRO}_{\text{indice}}$) qui a sémantiquement le statut d'un anaphorique, et dont les possibilités de liage à un/des antécédent(s) donné(s) dépendent intrinsèquement du sens lexical du verbe recteur : « la relation anaphorique qui unit le sujet nul de l'infinitif à son antécédent est baptisée *contrôle*. Le contrôle est une relation anaphorique lexicalement dépendante. L'indice référentiel du sujet de l'infinitive dépend en effet de la nature du verbe principal : *promettre* est un verbe à contrôle-sujet, ce qui signifie que le sujet nul de son infinitive est coindicé avec son sujet ; *obliger* est un verbe à contrôle-objet, et *proposer* est un verbe à contrôle-sujet/objet » (ZRIBI-HERTZ 1996 : 109). Dans ce cadre théorique, la proposition infinitive n'est pas constituée par [(à/de) SN2 à/de INF] mais par l'infinitif et son sujet nul, ce dernier étant lié anaphoriquement à l'un ou l'autre des deux arguments restants du verbe régent. Cette fois-ci, le comportement référentiel de *se* dans les exemples (112a-114a, 112c-114c) répond parfaitement aux contraintes pesant sur les expressions A :

(112e) Pierre₁ a promis à Marie₂ [de PRO₁ se₁ photographeur].

(113e) Pierre₁ a obligé Marie₂ [à PRO₂ se₂ photographeur].

(114e) Pierre₁ a proposé à Marie₂ [de PRO_{1/2/1+2} se_{1/2/1+2} photographeur].

Dans les exemples qui précèdent, en effet, PRO c-commande *se* et les deux éléments sont coindicés : *se* est par conséquent toujours lié (au sens chomskyen du terme) dans son domaine local, domaine propositionnel matérialisé par les crochets.

B) Les principaux principes de contrôle (PC)

Nous venons de le voir, le contrôle est un module qui détermine, essentiellement en fonction du sens lexical du verbe régent, quel antécédent donne sa référence à PRO.

Naturellement, le contrôle est régi par une multitude de principes (stipulant des régularités syntaxiques et sémantiques), dont nous nous proposons de récapituler ici les plus importants.

PC1 « Une infinitive doit être contrôlée » (BASCHUNG 1991 : 37)

PC2 « Le contrôleur d'une infinitive peut être tout argument qui ne soit pas explicitement interdit » (BASCHUNG 1991 : 37)

PC3 « Un SN explétif (i.e. *il, ce*) ou nécessairement [-HUMAIN] est un contrôleur interdit » (BASCHUNG 1991 : 38)

PC1 implique que l'infinitif (hormis celui précédé d'un déterminant) est toujours un verbe, c'est-à-dire un prédicat inéluctablement appelé à prédiquer. Par conséquent, l'infinitif est toujours le noyau d'une proposition logique et la référence de PRO est fournie coréférentiellement par le(s) SN contrôleur(s). Cela signifie que l'argument initial de l'infinitif doit nécessairement être résolu (i.e. que la référence doit en être définie) pour que l'infinitive et par conséquent P soient interprétables. PC2 établit que n'importe quel argument n'est pas susceptible de fonctionner comme le contrôleur d'une infinitive. En effet, PC3 stipule que quelques contraintes (syntaxiques et sémantiques) pèsent sur le contrôleur potentiel. D'une part, un contrôleur doit nécessairement constituer une expression référentielle, i.e. une expression désignant des objets (physiques ou conceptuels) d'un monde extralinguistique (réel ou possible) :

(115) Il_{Xi} est demandé au public₁ de ne pas *_{Xi/1}applaudir pour ne pas *_{Xi/1}effrayer les animaux.

(115a) Il_{Xi} est recommandé de ne pas *_{Xi/arb}applaudir pour ne pas *_{Xi/arb}effrayer les animaux.

D'autre part, un SN [-HUMAIN/ANIMÉ] ne peut être contrôleur que s'il est en distribution avec un SN [+HUMAIN/ANIMÉ] :

(116) Paul₁ choisit cet écrin₂ pour ₂accueillir le bijou. (GROSS 1975 : 210)¹⁸³

(116a) Ce restaurateur₁ choisit ses serveuses préférées₂ pour ₂accueillir les clients.

(117) Cette chanson₁ a l'air de ₁passionner les foules.

(117a) Ce jeune chanteur₁ a l'air de ₁passionner les foules.

En effet, si la distribution en question est impossible, un SN [-HUMAIN/ANIMÉ] ne peut pas fonctionner comme contrôleur :

(118) Jean₁ a dépensé une grosse somme₂ à *_{2/1}acheter des livres.

GROSS (1975 : T2, T11, T16) cite bien d'autres verbes entrant dans cette catégorie : *remonter, descendre, redescendre, grimper, dévaler, monter, franchir, gravir, parcourir, envahir, hasarder, consacrer, passer, gaspiller, aventurer, atteler, gagner, perdre*, etc. Ainsi, les exemples (116-117a) montrent que « la propriété qui importe relativement à la possibilité pour un SN d'être contrôleur n'est donc pas directement fiable par règle de redondance aux traits de sélection [$\pm$ HUMAIN] ou [$\pm$ ANIMÉ] spécifiés par le verbe de la principale » (BASCHUNG 1991 : 45).

Conclusion

De ce qui précède, nous concluons que « la position de contrôleur correspond bien à ce que Gross appelle SN *non restreint* (SN_{nr}), c'est-à-dire à une position qui peut être remplie

¹⁸³ Les tables T1, T3, T5-T11, T13-T15 de GROSS (1975) autorisent, au moins pour certains verbes, un SN [-HUMAIN] comme contrôleur.

alternativement par un SN [+HUMAIN] ou bien par un SN [-HUMAIN] » (BASCHUNG 1991 : 46).

PC4 « Un SN précédé d'une préposition sémantiquement pleine est un contrôleur interdit (mais pas un co-contrôleur interdit) » (BASCHUNG 1991 : 38)

Les prépositions susceptibles de précéder SN2 sont nombreuses. Parmi elles, la littérature distingue d'ordinaire entre celles qui ne servent qu'à marquer une position argumentale (les prépositions *sémantiquement vides* ou *incolores* les plus courantes sont *à*, *de*)¹⁸⁴ et les autres (*pour*, *avec*, *chez*, *par*, etc.). En règle générale, les prépositions sémantiquement vides permettent le contrôle de l'infinitif par SN1 (119), par SN2 (120-122) ou par SN1 et SN2 à la fois (123) :

- (119) J'₁ai promis/juré à Aude₂ de ₁terminer la thèse cette année.
- (120) Antoine₁ empêche Marine₂ de ₂réviser son bac.
- (121) ???/*Antoine₁ exige de Marine₂ de ₂réviser son bac.¹⁸⁵
- (122) Aude₁ ordonne à Louna₂ de ₂faire la belle.
- (123) Marianne₁ propose à Dominique₂ de ₁₊₂faire une randonnée.

Les prépositions sémantiquement pleines, en revanche, qui « n'occupent pas de place argumentale dans un prédicat et fournissent donc toute l'information sémantique nécessaire à l'interprétation du syntagme qu'elles spécifient » (BASCHUNG 1991 : 50), ne permettent normalement pas le contrôle de l'infinitif par SN2 (cf. GROSS 1975 : T15) :

- (124) Tous les matins, Jean₁ descend/court chez le boulanger₂ _{1/*2}acheter du pain frais.
- (125) Jeanne₁ sait par Nathalie₂ _{1/*2}être aimée de Jean.
- (126) Pierre₁ discute/négocie avec son employeur₂ pour _{1/*2}avoir une augmentation.
- (127) Benoît₁ a longuement parlementé avec sa femme₂ pour ₁₊₂mettre leur fils dans un lycée privé.

Enfin, notons qu'il arrive que SN2 tombe à la fois sous le coup de PC3 et de PC4, comme dans ces exemples de GROSS (1975 : T2) :

- (128) Il₁ {cingle, louvoie, navigue} vers la haute mer₂ _{*2/1}retrouver l'escadre.
- (129) Il₁ {coule, sombre} vers le fond₂ _{*2/1}retrouver les poissons.
- (130) Paul₁ s'engouffre dans le couloir₂ _{*2/1}retrouver Marie.

Dans (128-130), en effet, SN2 est nécessairement [-HUMAIN] et introduit par une préposition sémantiquement pleine, ce qui lui interdit doublement le statut de contrôleur de l'infinitif.

Conclusion

De ce qui précède, nous concluons que « la possibilité pour un SN d'être contrôleur est [...] conditionnée par la nature de la préposition qui le précède » (BASCHUNG 1991 : 49). Cela dit, le fait qu'un SN précédé d'une préposition sémantiquement pleine soit un contrôleur interdit ne signifie pas pour autant qu'un SN précédé d'une préposition sémantiquement vide est nécessairement le/un contrôleur de l'infinitif : il s'agit d'une condition nécessaire et non pas suffisante.

¹⁸⁴ Pour le formalisme GPSG, il s'agit des prépositions *marqueuses de cas*.

¹⁸⁵ Les structures SN1₁ V de SN2₂ de ₂Vinf sont communément acceptées dans la littérature, notamment par GROSS (1975) et BASCHUNG (1991). Intuitivement, nous leur préférons le schéma SN1 V de SN2 que P : *Antoine exige de Marine qu'elle révise son bac*.

PC5 « Pour qu'un SN soit contrôleur, il faut simplement qu'il soit suffisamment proéminent et qu'il soit thématiquement compatible » (BASCHUNG 1991 : 93)

Une autre contrainte qu'un SN doit respecter pour être un contrôleur potentiel est d'être susceptible, au niveau sémantico-logique, de remplir le thème rôle¹⁸⁶ que la grille thématique de l'infinitif impose à son argument initial : en d'autres termes, il faut que les référents du SN en question soient des entités susceptibles de faire (*Agent* : être animé, instigateur volontaire de l'action) ou de subir (*Patient* : entité animée qui subit l'action ou qui est l'objet de l'action) l'action dénotée par l'infinitif. « En résumé, les *grilles thématiques* (c'est-à-dire les données mises entre parenthèses) précisent : 1) le nombre d'arguments d'un prédicat ; 2) le type sémantique de ces arguments ; et 3) la position structurale des arguments : quel rôle thématique est assigné à l'argument externe, et quels rôles thématiques sont assignés aux arguments internes » (TELLIER 1995 : 94). Pour l'infinitif de l'exemple (124), la grille thématique serait ainsi : Acheter($x = \underline{\text{Agent}}$, $y = \text{Thème}$).

Souvent, cependant, leur compatibilité thématique ne suffit pas à faire d'un SN le contrôleur d'un infinitif. Le cas de figure le plus fréquent est celui où le sens lexical de V stipule intrinsèquement l'interdiction :

(131) Pierre₁ interdit à son fils₂ de *_{1/2}conduire tout seul.

Dans (131), par exemple, n'importe quel locuteur du français, natif ou pas, connaissant le sens lexical du verbe *interdire* sait intuitivement que SN₁ ne peut pas être le contrôleur de l'infinitif dans cette phrase : pourtant, *Pierre* est thématiquement compatible avec *conduire* en tant qu'argument initial. Le second cas de figure, plus rare et plus complexe, empêche un SN de contrôler un infinitif alors qu'ils sont thématiquement compatibles et que le sens lexical de V n'en stipule pas l'interdiction :

- (132) [Le frère de Pierre₂]₁ apprend à ₁nager depuis peu.
(132a) *[Le frère de Pierre₂]₁ apprend à ₂nager depuis peu.
(132b) *[Le frère de Pierre₂]₁ apprend à _{arb}nager depuis peu.

Le succès de (132) se comprend facilement, nous passons. L'échec de (132a), en revanche, doit retenir notre attention : d'une part, *Pierre* est thématiquement compatible avec *nager* en tant qu'agent ; d'autre part, le sens lexical du verbe *apprendre*, dans l'acception de (132), stipule intrinsèquement que son argument initial doit contrôler l'infinitif complétif, ce que nous comprenons intuitivement. Le problème, c'est que *Pierre* ne constitue pas à lui seul l'argument initial de V mais n'en fait que partie :

- (132c)
- Qui est-ce qui apprend à nager depuis peu ?
- Le frère de Pierre./*Pierre.

¹⁸⁶ « Ainsi, certains verbes imposent à leur sujet ou à leur objet des contraintes d'ordre sémantique, que l'on appelle les *restrictions sélectionnelles*. Insistons sur le fait que le problème n'est pas lié ici à la sous-catégorisation » (TELLIER 1995 : 91). La grammaire générative encode ces restrictions sélectionnelles dans les entrées lexicales des verbes : « en logique, le nombre d'arguments d'un prédicat est représenté par des variables (x , y , z) entre parenthèses [...]. Cependant, nous avons vu que le *type sémantique* des arguments – et pas seulement leur nombre – doit être précisé : en effet, la variable « x » peut être remplacée par un SN inanimé dans le cas de *super-performant* ou *terroriser*, mais non pas dans le cas de *dormir*. Afin d'introduire ce type de renseignement sémantique, nous allons remplacer les variables par des étiquettes qui indiquent à quel type sémantique doivent correspondre les arguments. Ces types sémantiques sont appelés des *rôles thématiques* ou *rôles* (« rôles thème ») » (TELLIER 1995 : 92, 93).

D'ailleurs, *Pierre* est inscrit plus profondément que *le frère de Pierre* dans la structure syntagmatique de (132). Si nous raisonnons maintenant en termes de liage, nous constatons que SN1 c-commande PRO : d'une part, SN1 ne domine pas PRO et PRO ne domine pas SN1 ; d'autre part, le premier nœud branchant dominant SN1, soit P, domine également PRO. En tenant compte également de la coindiciation dans l'exemple (132), nous pouvons dire que SN1 lie PRO (au sens chomskyen du terme). Mais qu'en est-il pour NPR ? Si l'exemple (132a) échoue, c'est sans doute parce que NPR ne c/m-commande pas PRO, malgré la coindiciation forcée : d'une part, le premier nœud à ramifications dominant NPR, soit SP, ne domine pas PRO (absence de c-commande) ; d'autre part, SP n'est pas lui-même immédiatement dominé par un nœud de même type catégoriel dominant PRO (absence de m-commande).

Conclusion

Dans une structure comme (132), NPR n'est pas un contrôleur possible de PRO : techniquement, même si l'on force la coindiciation (132a), NPR ne c/m-commande pas PRO. Plus simplement, disons que NPR est inscrit trop profondément dans la structure syntagmatique de P pour bénéficier d'une quelconque influence référentielle sur PRO : en somme, NPR n'est pas suffisamment proéminent.

PC6 « Nous partons de l'idée qu'*a priori* n'importe quel argument nominal est virtuellement un contrôleur possible pour une infinitive, à l'exception de certaines interdictions claires et inamovibles » (BASCHUNG 1991 : 37)

PC6 établit la contrainte qu'un contrôleur doit être de type nominal, ce qui exclut tout ce qui n'est pas nom propre, pronom, syntagme nominal ou syntagme prépositionnel : le contrôleur étant l'élément qui fournit sa référence à PRO, il faut qu'il soit lui-même de nature référente, ce qui explique pourquoi une préposition, un déterminant ou un adverbe, par exemple, ne sont pas *a priori* éligibles comme contrôleurs.

Dans un cas de figure précis, toutefois, la langue française semble permettre que n'importe quel mot devienne contrôleur, quelle qu'en soit la nature :

- (133) En français, *primer*, *pallier* et *postuler*₁ doivent _{1/*arb}régir/_{1/*arb}se construire avec un complément d'objet direct.
- (134) Selon le sens, [palje]₁ peut _{1/*arbs}s'écrire avec un *l* ou deux.
- (135) *Dé*₋₁ doit _{1/*arb}être remplacé par *dés-* devant une voyelle : *dévêtir*, *déshabiller*.
- (136) Dans la phrase *Je pense qu'il viendra.*, *qu'il viendra*₁ impose/nécessite d'_{1/*arb}être analysé comme une complétive conjonctive occupant la fonction de complément d'objet direct du verbe régent.

Dans ce cas de figure spécifique et exceptionnel, où un verbe à l'infinitif (133), une transcription phonétique en API (134), un préfixe allomorphique (135) et une proposition subordonnée (136) deviennent des contrôleurs d'infinitives, l'expression autonome se désigne elle-même comme référent, ce qui la distingue précisément d'une véritable expression référentielle. Avec ce type de construction, il est normalement possible de transformer l'expression autonome en un SN qui en exprime la nature grammaticale, ce qui constitue, après l'autoréférence, le critère d'identification le plus fiable :

- (133a) En français, les verbes/infinitifs *primer*, *pallier* et *postuler*₁ doivent _{1/*arb}régir/_{1/*arb}se construire avec un complément d'objet direct.

- (134a) Selon le sens, le son/la transcription phonétique [palje]₁ peut _{1/*arb}s'écrire avec un *l* ou deux.
- (135a) Le préfixe verbal/L'allomorphe *Dé*-₁ doit _{1/*arb}être remplacé par *dés*- avant une voyelle : *dévêtir, déshabiller*.
- (136a) Dans la phrase *Je pense qu'il viendra.*, la proposition subordonnée *qu'il viendra*₁ impose/nécessite d'_{1/*arb}être analysée comme une complétive conjonctive occupant la fonction de complément d'objet direct du verbe régent.

Conclusion

Implicitement, le module du contrôle de PRO évoque les termes en usage, non en mention. Contrairement à ce qui est communément admis dans la littérature, nous dirons qu'une expression nominale n'est pas plus un contrôleur possible pour une infinitive qu'une expression non nominale. Selon nous, le critère le plus objectif est la référentialité de l'expression : tant que celle-ci est apte à référer, quels que soient sa nature grammaticale et le type de référent(s) qu'elle désigne, elle constitue un contrôleur possible, puisque c'est précisément d'une référence dont PRO a besoin.

PC7 « *PRO* est restreint à des positions non gouvernées et non opaques, au sens de la Théorie du Liage, et *PRO* doit apparaître dans des positions où un SN est requis, mais où aucun Cas ne peut être assigné (ce qui exclut une trace) » (CHOMSKY 1991 : 135)

De PC7, nous retiendrons le plus important : PRO est généré en structure profonde dans une position de SN qui n'est pas marquée (ni marquable) en Cas. Qu'est-ce à dire ?

La contrainte du Filtre sur le Cas

La grammaire générative du modèle *Principes et Paramètres* postule que les syntagmes nominaux qui n'ont pas de marque(s) morphologique(s) visible(s) de Cas sont porteurs d'un Cas abstrait : « tout SD lexical ayant une matrice phonétique doit recevoir un Cas morphologique ou abstrait » (LAENZLINGER 2003 : 80, d'après ROUVERET & VERGNAUD 1980).

Les assignateurs de Cas

La grammaire générative propose donc qu'il y ait un assignateur de Cas pour chaque SD : « les assignateurs sont des catégories de niveau minimal, autrement dit des têtes sur le plan des projections syntagmatiques. Les catégories assignant un Cas sont {V, P, Infl_{[+temps, +accord]}}. La tête V assigne le Cas Accusatif à son objet direct. La catégorie P assigne le Datif ou un Cas Oblique s'il s'agit de la préposition *à* et le Cas Génitif ou Partitif s'il s'agit de la préposition *de*. Quant au Nominatif, il est assigné par la tête Infl conjuguée » (LAENZLINGER 2003 : 80).

La relation de gouvernement

Un assignateur de Cas doit gouverner le SD lexical auquel il assigne un Cas (morphologique ou abstrait). La configuration structurale ainsi requise, le gouvernement (de l'anglais *government*), s'exprime en trois contraintes complémentaires :

A gouverne B ssi :

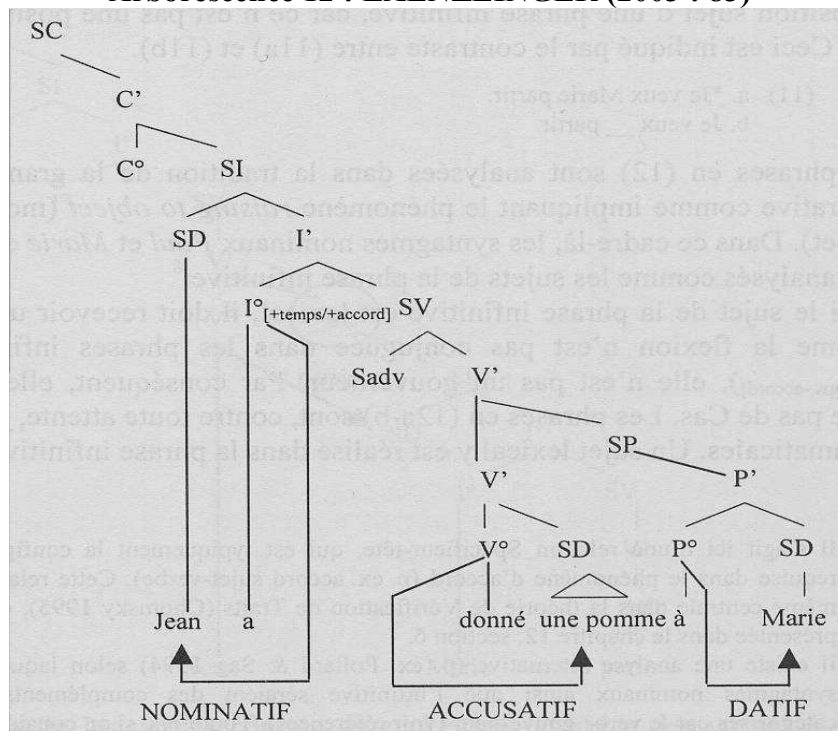
- (i) A est un gouverneur¹⁸⁷ ;
 - (ii) A m-commande B ;
 - (iii) aucune barrière n'intervient entre A et B.
- (LAENZLINGER 2003 : 275)

¹⁸⁷ C'est-à-dire une tête parmi {V, N, P, A, I_[+temps]}.

Les barrières (de l'anglais *barriers*) sont des « nœuds syntagmatiques qui ont l'effet de bloquer le mouvement de constituants. Par exemple, le mouvement *-qu* est bloqué s'il croise plus d'une barrière. Les nœuds-barrières en français sont SD, SP et SI » (LAENZLINGER 2003 : 270). Dans le module X-barre, les barrières sont des projections maximales, spécifiées XP (ou X^{+2}), donc des éléments qui ne projettent pas, par rapport aux projections minimales et intermédiaires respectivement spécifiées X^0 et X' (ou X^{+1}). En somme, qui dit *barrière(s)* dit *localité*. Nous retenons de la définition qui précède que le Cas est assigné par une tête appartenant à la classe des gouverneurs par m-commande et sous une contrainte de localité stricte. Pour illustrer la théorie du gouvernement, prenons un exemple concret d'assignation de Cas :

(137) Jean a donné une pomme à Marie.

Arborescence 12 : LAENZLINGER (2003 : 83)



Observons le SD *une pomme* : d'abord, l'indicateur syntagmatique fait apparaître que la tête V^0 c/m-commande SD (vérification de la contrainte (ii) de la théorie du gouvernement), puisque V^0 ne domine pas SD (et inversement) et que le premier nœud branchant dominant V^0 (en l'occurrence V') domine également SD, sans compter que V' et V^0 sont de même type catégoriel ; ensuite, nous savons que V^0 fait partie, avec N, P, A, $I_{[+temps]}$, de la classe des gouverneurs (vérification de la contrainte (i) de la théorie du gouvernement) ; enfin, l'arborescence 12 montre qu'aucune barrière (SD, SP ou SI) n'intervient entre V^0 et SD (vérification de la contrainte (iii) de la théorie du gouvernement) : « la condition selon laquelle aucune barrière de type projection maximale ne doit intervenir entre A et B équivaut à l'adjacence. Par exemple, il serait impossible pour V^0 d'assigner un Cas à l'objet indirect par-delà la préposition, car SP agit comme une barrière » (LAENZLINGER 2003 : 84). Par conséquent, nous pouvons considérer que, dans l'exemple (137), le SD *une pomme* est gouverné par la tête V^0 , qui lui assigne le Cas Accusatif, comme en attestent les dispositifs syntaxiques suivants :

(137a) - Qu'est-ce que Jean a donné à Marie ? - Une pomme.

(137b) Ce que Jean a donné à Marie, c'est une pomme.

PRO et l'assignation de Cas : vers la typicité des PSI

En nous en tenant strictement à la règle du Filtre sur le Cas, nous pouvons déjà expliquer pourquoi PRO ne peut jamais se voir assigner de Cas : la théorie prévoit en effet que seuls les SD lexicaux ayant une matrice phonétique – à ce sujet, cf. notamment ROUVERET & VERGNAUD (1980) et LAENZLINGER (2003) – doivent recevoir un Cas (morphologique ou abstrait) ; PRO étant un élément phonétiquement nul, il n'est par conséquent pas soumis à la contrainte du Filtre sur le Cas. Et c'est la raison pour laquelle un SD lexicalement réalisé (*i.e.* phonétiquement audible) ne se rencontre pas comme sujet d'une infinitive :

- (138) Pendant un marathon, _ courir c'est tricher !
 (138a) *Pendant un marathon, les participants courir c'est tricher !

- (139) Je voudrais bien _ rentrer avant la nuit.
 (139a) *Je voudrais bien moi rentrer avant la nuit.

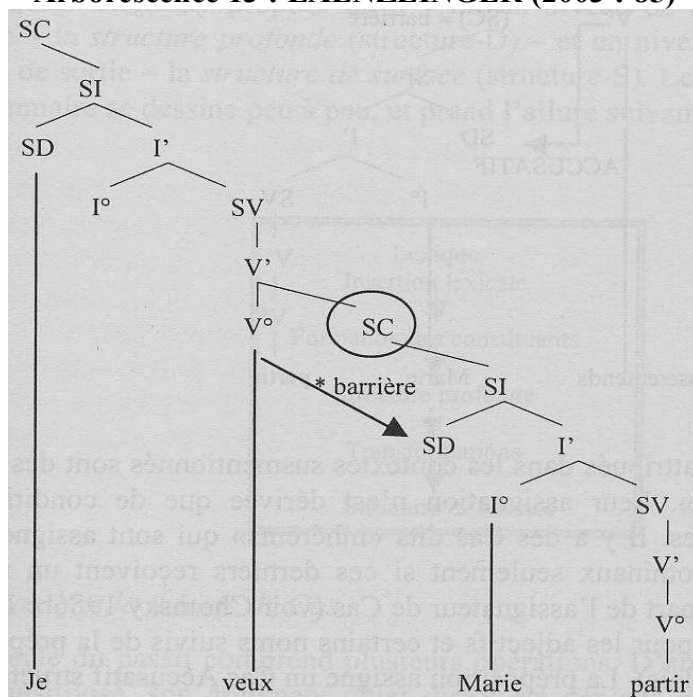
- (140) Papa et Maman proposent de _ déménager en juin.
 (140a) *Papa et Maman proposent de eux déménager en juin.

- (141) La publicité pousse à _ consommer plus.
 (141a) *La publicité pousse à les citoyens consommer plus.

Ainsi, en effet, imposer un sujet lexical à une infinitive est impossible : la flexion non conjuguée $I_{[-\text{temps}/-\text{accord}]}$ des phrases infinitives ne faisant pas partie de la classe des gouverneurs (V, N, P, A, $I_{[+\text{temps}]}$), elle ne peut pas assigner de Cas (alors qu'un SD sujet devrait se voir assigner le Cas Nominatif par la tête qui le gouverne). En somme, pour que les exemples (138a, 139a, 140a, 141a) soient grammaticalement corrects, il suffirait que V assigne un Cas à SD à la place de l'infinitif. Dans (142), par exemple, il faudrait que V^o puisse assigner le Cas Accusatif à SD pour que la phrase soit correcte, ce qui n'est manifestement pas possible :

- (142) *Je veux Marie partir.

Arborescence 13 : LAENZLINGER (2003 : 85)



L'arborescence 13 montre bien comment le SC, entouré, fait effet de barrière entre V° et SD : la contrainte (iii) de la théorie du gouvernement n'étant pas respectée, V° ne gouverne pas SD et par conséquent ne peut pas lui assigner le Cas Accusatif nécessaire, comme en témoigne l'échec de la pronominalisation et du semi-clivage :

(142a) *Je la veux partir.

(142b) *Celle que je veux partir, c'est Marie.

Contre toute attente, et surtout contre la théorie des barrières, certaines infinitives complétives réalisent un sujet lexical, tout en restant grammaticales :

(143) Tous les matins, j'entends/écoute le voisin chanter sous la douche.

(144) Les gendarmes ont laissé Marie les convaincre qu'elle n'avait pas trop bu.

La pronominalisation des SD *le voisin* et *Marie* suffit à prouver qu'ils ne reçoivent pas le Cas Nominatif de I° (flexion non conjuguée qui n'est pas un gouverneur et qui par conséquent ne peut pas assigner de Cas) mais le Cas Accusatif de V° :

(143a) *Tous les matins, j'entends/écoute il chanter sous la douche.

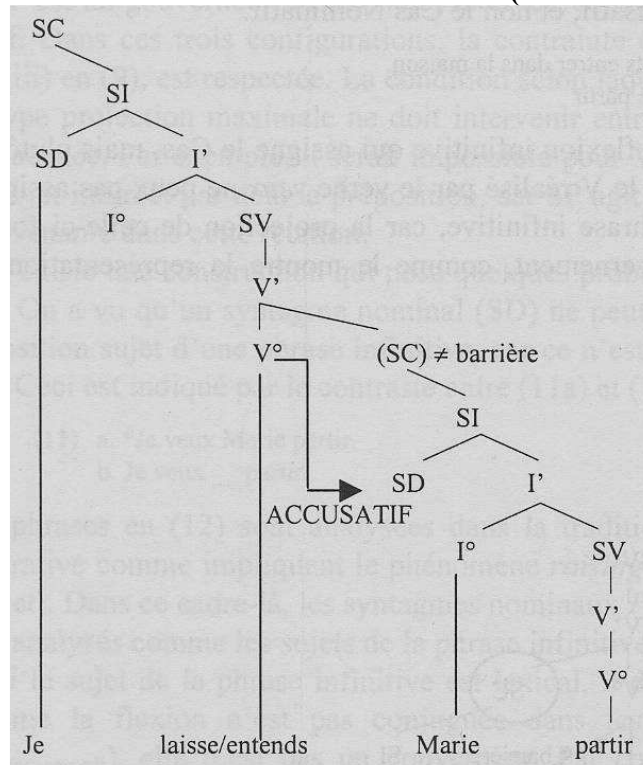
(143b) Tous les matins, je l'entends/écoute chanter sous la douche.

(144a) *Les gendarmes ont laissé elle les convaincre qu'elle n'avait pas trop bu.

(144b) Les gendarmes l'ont laissé(e) les convaincre qu'elle n'avait pas trop bu.

C'est là une différence notoire entre les phrases infinitives de (138-141) et celles de (143, 144) : dans les dernières, l'infinitif peut réaliser un sujet lexical parce que V° prend en charge ce SD pour lui assigner un Cas, en l'occurrence l'Accusatif (143a-144b). Ce qui est curieux, en revanche, c'est que V° établit dans ces constructions particulières une relation de gouverneur à gouverné avec SD, que la barrière SC est pourtant censée bloquer :

Arborescence 14 : LAENZLINGER (2003 : 86)



L'arborescence 14 montre que la projection (maximale) de la phrase infinitive, soit SC, forme une barrière au gouvernement de SD par V° : « on appelle les verbes comme *entendre, voir, laisser* des verbes à marquage exceptionnel de Cas (ECM en anglais). Ce sont des verbes qui ont la propriété d'ignorer l'effet de barrière de la projection SC de la phrase infinitive. Soit on dit que cette propriété est spécifiée dans l'entrée lexicale de ces verbes, soit on considère que ces verbes sous-catégorisent non pas la projection SC, mais directement la projection SI [...] » (LAENZLINGER 2003 : 85, 86).

Conclusion

De ce qui précède, nous retiendrons ces quatre points : d'abord, en tant que SD non lexical (*i.e.* n'ayant pas de matrice phonétique), PRO ne peut pas recevoir de Cas morphologique ; ensuite, ayant pour tête la flexion non conjuguée (donc non gouvernante) des phrases infinitives, PRO ne peut pas non plus recevoir de Cas abstrait ; d'ailleurs, le plus souvent, une barrière de type projection maximale se dresse structuralement entre V° et PRO, malgré la configuration de m-commande qui les lie ; enfin, certaines constructions, comme les PSI, ne sont pas bloquées par l'effet de barrière de SC et permettent à V° d'assigner directement à leur SD sujet le Cas Accusatif.

PC8 « Dans le cas de *PRO*, et marginalement dans le cas d'autres anaphores, il suffit que l'antécédent soit un élément de la structure argumentale de la proposition » (CHOMSKY 1991 : 140)

Pour les générativistes, deux cas de figure sont à distinguer : le contrôle *arbitraire* et les contrôles que BASCHUNG (1991) appelle respectivement contrôle *non obligatoire* et contrôle *obligatoire*. Avec PC8, c'est à la deuxième situation que CHOMSKY (1991) fait allusion. Sont donc exclus de PC8 les cas où PRO prend une valeur référentielle générique, quelle que soit la fonction occupée par l'infinitive dans la phrase :

- (145) _{arb}Manger trop sucré, ce n'est pas bon pour les dents.
- (146) Le réchauffement climatique force à _{arb}admettre que la planète va mal.
- (147) Le professeur a proposé de _{arb}faire le devoir sur table la semaine prochaine.
- (148) Il faut beaucoup d'argent pour _{arb}monter son entreprise.

PC8, au contraire, fait allusion aux constructions infinitives où PRO est contraint de prendre la référence d'un SN de la phrase, qui se trouve la plupart du temps être un argument du verbe régent. C'est ce que BASCHUNG (1991) appelle le *contrôle obligatoire* : « (PCO1) Une infinitive doit être contrôlée dans sa phrase-matrice » (p. 38). D'ordinaire, le contrôle obligatoire requiert que l'infinitive occupe une fonction argumentale par rapport à V, quelle qu'elle soit :

- (149) _{1/*arb}Écouter tes jérémiades me₁ fatigue.
- (150) Je₁ souhaite _{1/*arb}réussir ma thèse.
- (151) Pierre₁ songe à _{1/*arb}quitter la France pour le Canada.
- (152) La grippe aviaire nous₁ force à _{1/*arb}consommer moins de volaille.

Les exemples (149-152) montrent que la recherche de l'antécédent de PRO est normalement fonction de la position de la phrase infinitive par rapport à V : soit l'infinitive se situe à droite de V (150-152) et PRO cherche un antécédent vers la gauche, avant (152) ou au-delà de V (150, 151) ; soit l'infinitive se situe à gauche de V et PRO cherche un antécédent plutôt vers la droite, après V (149). D'ordinaire, le contrôle obligatoire requiert également que le PRO d'une infinitive argument de V cherche d'abord un antécédent au sein de la prédication qui l'accueille :

(149a) Pour ta femme₂, _{1/*2/*arb}écouter tes jérémiades me₁ fatigue.

Parfois, enfin, PRO ne sélectionne pas qu'un antécédent mais deux. Cette configuration sémantique particulière est normalement inscrite dans le sens lexical de V (153) et son émergence en discours est tributaire d'un contexte favorable (153a-c) :

(153) Aude₁ m'₂a proposé de _{1/2/1+2}faire les courses.

(153a) Aude₁ m'₂a proposé de ₁faire les courses toute seule par gentillesse.

(153b) Aude₁ m'₂a proposé de ₂faire les courses tout seul cette fois-ci.

(153c) Aude₁ m'₂a proposé de ₁₊₂faire les courses ensemble pour aller plus vite.

Quand il n'est pas inscrit dans le sens lexical de V, le contrôle multiple émerge le plus souvent du sens même de la préposition qui introduit le co-contrôleur potentiel :

(151a) Pierre₁ songe à _{1/1+2/*arb}quitter la France pour le Canada avec ses enfants₂.

(151b) Pierre₁ songe à _{1/*1+2/*arb}quitter la France pour le Canada sans ses enfants₂.

Conclusion

Plusieurs contraintes importantes définissent le contrôle obligatoire. Quelle que soit la fonction occupée par l'infinitive dans la phrase, PRO ne peut pas avoir une valeur référentielle générique mais doit prendre la référence d'un SN qui soit un argument du verbe régent, ce que doit être également l'infinitive. Ensuite, PRO recherche son antécédent en priorité au sein de la prédication qui l'accueille. Enfin, le contrôle obligatoire est comme programmé par le sens lexical du verbe recteur.

2.2.8. L'héritage de la Grammaire Distributionnelle Transformationnelle (GDT)

Pour rendre compte du traitement de l'infinitif que propose la grammaire distributionnelle transformationnelle, nous nous appuyerons principalement sur les travaux de GROSS (1968, 1975), qui suivent assez étroitement ceux de HARRIS (1964). L'objectif était de parvenir à classer les constructions infinitives d'après des critères purement formels, en montrant notamment comment la plupart des infinitives proviennent de complétives par réduction.

Dans ce cadre théorique, les complétives et les infinitives sont régies par un mot *opérateur*, la structure complète étant appelée *construction opératrice* : « nous appelons *constructions opératrices* les constructions dans lesquelles un verbe est suivi d'un infinitif (*viens voir, je veux venir*) ou d'une complétive (*je sais que tu es là*), et *verbes opérateurs* les verbes susceptibles d'entrer dans ces constructions » (LE GOFFIC & COMBE McBRIDE 1975 : 86). Trois cas de figure sont à distinguer, selon que l'opérateur est un verbe (154, 154a), un adjectif (155, 155a) ou un nom commun (156, 156a) :

(154) Je crois que j'ai réussi le test.

(154a) Je crois avoir réussi le test.

(155) Pierre est content de venir avec nous au concert.

(155a) Pierre est content que tu viennes avec nous au concert.

(156) Elle a l'habitude de tout faire au dernier moment.

(156a) Elle a l'habitude que tout soit fait au dernier moment.

La plupart des infinitives des constructions opératrices proviennent de la transformation d'une complétive. Fondamentalement, celle-ci consiste dans la réduction morphosyntaxique de la complétive, le mécanisme transformationnel se déclenchant quand le sujet de la complétive est coréférentiellement lié à celui de la principale : « dans les diverses positions attachées à un verbe opérateur W (noté V_0), les séquences $P (E + subj)$, avec $P = N_2 V_2 \Omega$, peuvent être réduites à *inf* $V_2 \Omega$, syntagmes verbaux à l'infinitif¹⁸⁸ parfois précédés d'une préposition. En général, cette réduction a lieu quand N_2 et un N_i attaché à V_0 ont même référence » (GROSS 1968 : 131). En d'autres termes, il s'agit de ne pas se répéter inutilement : « la plupart de ces transformations correspondent à une opération d'élimination de redondance qui efface N_2 quand celui-ci est identique (y compris sa référence) à un N membre du cadre correspondant » (GROSS 1968 : 74).

Pour rendre compte du traitement de l'infinitif que propose la GDT, nous procéderons en deux temps : d'abord, nous présenterons les réductions des complétives prépositionnelles (2.2.8.1.) et non prépositionnelles (2.2.8.2.) ; ensuite, nous parcourerons les principales propriétés distributionnelles des infinitives non dérivées (2.2.8.3.) et dérivées (2.2.8.4.).

2.2.8.1. Réduction des complétives prépositionnelles

Quand la complétive source est prépositionnelle, la transformation [réduction de N_2] supprime la partie non prépositionnelle de la locution conjonctive, N_2 (le sujet de la complétive) et T (les marques de mode et de temps du verbe de la complétive) : « quand les formes (*à + de*) *ce que P (E + subj)* sont réductibles, elles retiennent en général leur préposition devant le syntagme verbal à l'infinitif [...]. Dans tous ces cas, la partie effacée est limitée à : *ce que N₂ T* » (GROSS 1968 : 133). Concrètement, (157) donne (157a) :

(157) Nathalie se plaint à Pierre de ce qu'elle travaille trop.

(157a) Nathalie se plaint à Pierre de travailler trop.

Ainsi, pour $V_0 = se plaindre$ et $N_{0/1} = N_{hum}$: $N_0 V_0$ à N_1 de ce que P ind. $\rightarrow N_0 V_0$ à N_1 de $V_2 \Omega$ par [réduction de N_2]. Mais (157) peut également donner (157b) :

(157b) Nathalie se plaint à Pierre qu'elle travaille trop.

Dans ce cas, c'est la transformation [pc z.] qui intervient : « pour dériver les complétives directes des prépositionnelles, nous utiliserons la règle (notée [pc z.]) : [pc z.] : (*à + de + sur*) *ce* $\rightarrow \emptyset$ » (GROSS 1968 : 108). Ainsi, pour $V_0 = se plaindre$ et $N_{0/1} = N_{hum}$: $N_0 V_0$ à N_1 de ce que P ind. $\rightarrow N_0 V_0$ à N_1 que P ind. par [pc z.]. Notons cependant que toutes les complétives prépositionnelles ne se réduisent pas en complétives non prépositionnelles. En effet, pour $V_0 = tenir$ et $N_0 = N_{hum}$: $N_0 V_0$ à ce que P subj., par exemple, on obtiendrait $*N_0 V_0$ que P subj. par [pc z.]. C'est pourquoi la transformation [réduction de N_2] « est indépendante de l'applicabilité de la règle [pc z.] » (GROSS 1968 : 134).

2.2.8.2. Réduction des complétives non prépositionnelles

Pour rendre compte du processus de réduction des complétives directes, GROSS (1968 : 135-142) distingue entre les *que P* ind. (A) et les *que P* subj. (B).

¹⁸⁸ D'un point de vue terminologique, à l'expression *syntagmes verbaux à l'infinitif* de GROSS (1968), nous préférons les étiquettes *structures/constructions/séquences infinitives* pour désigner les infinitives qui dépendent d'un verbe opérateur. La notion de syntagme implique en effet une unité morphosyntaxique que toutes les infinitives n'ont pas, notamment quand V_0 est un verbe de perception.

A) Réduction des complétives directes de type *que* P ind.

Pour expliquer le principe de réduction des complétives *que* P ind. en infinitifs non prépositionnels, GROSS (1968 : 135) propose le formalisme suivant :

Quand V_0 possède une complétive *que* P en position directe, elle se réduit à une forme infinitive de la manière suivante :

si : $N_0 T_0 V_0$ *ce que* $N_2 T_2 V_2$ ($E + prep N_1$)

est la forme de base, alors la règle :

$$ce\ que\ N_2\ T_2 \rightarrow \emptyset$$

opère sous les conditions :

$$(i) : N_2 = N_0 = N_{hum} ;$$

Dans ce cas de figure :

- la position V_0 est occupée par des verbes comme *confirmer, promettre, affirmer, croire, déclarer, trouver, estimer, juger, penser, compter, espérer* ;
- « V_2 , le verbe (ou partie de verbe) qui comporte le temps, est limité à certaines classes auxquelles appartiennent entre autres les verbes : *avoir, être, devoir, pouvoir, vouloir, savoir* » (GROSS 1968 : 135) ;
- la transformation [*Qu T z.*] met en jeu l'effacement de *que* et de T ;
- on postule l'existence préalable d'un *ce* postiche qui s'efface s'il n'est pas précédé d'une préposition : « *ce* est effacé devant *que* P ($E + subj$) quand il ne suit pas une des prépositions *à, de, en, sur* » (GROSS 1968 : 101), ce qui est une façon d'uniformiser les deux classes de complétives : « supposer un *ce* effacé dans les complétives en positions non prépositionnelles unifierait la notion même de complétive » (GROSS 1968 : 100).

Concrètement, l'application des règles précédentes explique comment (158, 159) donnent respectivement (158a, 159a) :

(158) Jean (m')affirme qu'il a été ridicule au casting.

(158a) Jean (m')affirme avoir été ridicule au casting.¹⁸⁹

(159) Adrien dit de moi qu'il m'a vu au zoo ce week-end.

(159a) Adrien dit de moi m'avoir vu au zoo ce week-end.¹⁹⁰

Il arrive, mais assez rarement, que des complétives directes de type *que* P ind. dérivent en infinitifs précédés d'un *de*, comme cela est le cas avec *prévoir* (160, 160a) et *promettre* (161, 161a) :

(160) Fabrice a prévu qu'il arriverait en retard !

(160a) Fabrice a prévu d'arriver en retard !¹⁹¹

¹⁸⁹ « En général ce type de réduction est limité aux complétives directes, cependant il existe quelques exemples prépositionnels. Les $V_0 = avertir + aviser + informer + \dots$ entrent dans le cadre : $N_0 V_0 N_1$ *que* P qui, lui, peut être soumis à la réduction : *Jean l'avertit de ce qu'il y est allé.* → *Jean l'avertit qu'il y est allé.* → *Jean l'avertit y être allé.* » (GROSS 1968 : 136).

¹⁹⁰ « D'une manière plus générale, quand un complément prépositionnel autre que *à N* (parfois *pour N*) peut apparaître en compagnie d'une complétive *que* P directe, le substantif correspondant ne peut servir de référent à N_2 . Ainsi, quand les cadres : N_0 *sait (de + par)* N_1 *que* P. N_0 *raconte pour* N_1 *que* P. *Que* P *provient de* N_1 . sont réduits, N_1 ne peut être le sujet de la forme infinitive, c'est N_0 qui possède éventuellement cette fonction » (GROSS 1968 : 137).

¹⁹¹ $N_0 V_0$ *que* P [réduction pour $N_2 = N_0$] → $N_0 V_0$ de $V_2 \Omega$.

- (161) Fabrice (nous) a promis qu'il arriverait à l'heure !
 (161a) Fabrice (nous) a promis d'arriver à l'heure !¹⁹²

Se pose alors le problème de l'origine du *de* : « il est difficile de soutenir qu'il provient d'un complément prépositionnel, comme nous pouvons le faire pour $V_0 = \text{être content}$ par exemple. Nous avons en effet pour $N_2 = N_0$: $N_0 \text{ est content que } P \rightarrow N_0 \text{ est content de } V_2 \Omega$ mais en fait la structure de base est : $N_0 \text{ est content de ce que } P$ » (GROSS 1968 : 138). Ici, le problème est précisément que l'on ne peut pas considérer (160b, 161b) comme les structures de base respectives de (160, 161) :

- (160b) *Fabrice a prévu de ce qu'il arriverait en retard !
 (161b) *Fabrice (nous) a promis de ce qu'il arriverait à l'heure !

L'émergence inopinée de ce *de* est d'autant plus curieuse que le semi-clivage de la complétive source tend à prouver que l'infinitive occupe la fonction de complément d'objet direct de V_0 :

- (160c) Ce que Fabrice avait prévu, c'est qu'il arriverait en retard !¹⁹³
 (161c) Ce que Fabrice (nous) avait promis, c'est qu'il arriverait à l'heure !

B) Réduction des complétives directes de type *que* P subj.

Le principe de réduction des complétives *que* P subj. en infinitifs non prépositionnels est le même que celui que nous venons d'exposer sur la réduction des complétives *que* P ind. en infinitifs non prépositionnels (cf. GROSS 1968 : 135), à ceci près que les verbes susceptibles de jouer le rôle de V_0 changent : *vouloir, souhaiter, désirer, préférer*. Ainsi, la forme de base $N_0 T_0 V_0$ ce que $N_2 T_2 V_2$ se réduit à $N_0 T_0 V_0 V_2 \Omega$ par la règle d'effacement [*Qu T z.*] : ce que $N_2 T_2 \rightarrow \emptyset$ et sous les conditions $N_2 = N_0 = N_{\text{hum}}$.

Comme cela est déjà le cas pour les complétives *que* P ind., il arrive que des complétives directes de type *que* P subj. se réduisent en infinitifs précédés d'un *de* non prépositionnel. Les verbes susceptibles d'occuper la position de V_0 sont *envisager, affecter, mériter, suggérer, ordonner, souhaiter, offrir, proposer, refuser, exiger, obtenir, regretter, dire*, la plupart des cadres à sujet impersonnel étant également concernés (163, 163a) :

- (162) Dominique a suggéré à Marianne qu'elle prenne le volant.
 (162a) Dominique a suggéré à Marianne de prendre le volant.

- (163) Il arrive à Marianne qu'elle perde ses lunettes.
 (163a) Il arrive à Marianne de perdre ses lunettes.

Le problème du *de* "sorti de nulle part" est bien entendu reposé : « [...] le *de* présente un problème de source, puisque $de V_2 \Omega$ est un complément direct » (GROSS 1968 : 140). En attestent les constructions semi-clivées (162b, 163b) :

- (162b) Ce que Dominique a suggéré à Marianne, c'est qu'elle prenne le volant/de prendre le volant.

¹⁹² $N_0 V_0$ à N_1 que P [réduction pour $N_2 = N_0$] $\rightarrow N_0 V_0$ à N_1 de $V_2 \Omega$.

¹⁹³ GROSS (1968) souligne que la complétive peut être pronominalisée par *le* : « pour *prévoir, promettre*, la *ppv* est *le* et non pas *en* : * $N_0 \text{ en prévoit } (E + \# \text{ de } V_2 \Omega + \# \text{ que } P)$. $N_0 \text{ le prévoit } (E + \# \text{ de } V_2 \Omega + \# \text{ que } P)$ » (p. 138), ce qui donnerait : *Fabrice l'avait prévu, qu'il arriverait en retard !* Intuitivement, nous considérons l'annonce et la reprise de *que* P par *le* comme peu acceptables.

(163b) Ce qui arrive à Marianne, c'est qu'elle perde ses lunettes/de perdre ses lunettes.

Enfin, GROSS (1968 : 140) pose à sa façon le problème du contrôle(ur) de l'infinitif :

La position du référent est, selon V_0 , N_0 ou N_1 :

N_0 dit à N_1 que P subj. ($N_2 = N_1$)
 $\rightarrow N_0$ dit à N_1 de $V_2 \Omega$
 N_0 offre à N_1 que P subj. ($N_2 = N_0$ ou $N_2 = N_1$)
 $\rightarrow N_0$ offre à N_1 de $V_2 \Omega$.

Même quand elles sont sujets, le processus de réduction des complétives directes *que* P subj. ne change pas, puisqu'il faut, selon GROSS (1968 : 140), que N_2 (le sujet de la complétive) soit coréférentiellement lié à N_1 (le complément de V_0) pour que se déclenche le mécanisme transformationnel :

Les complétives sujet sont réductibles quand N_2 possède pour référent un syntagme nominal en position complément :

$V_0 = \text{amuser} :$ $\rightarrow$ $Que N_2 V_2 \Omega V_0 N_1$ ($N_2 = N_1$)
 $\rightarrow$ $V_2 \Omega V_0 N_1$
 $V_0 = \text{répugner} :$ $\rightarrow$ $Que N_2 V_2 \Omega V_0 \text{ à } N_1$ ($N_2 = N_1$)
 $\rightarrow$ $V_2 \Omega V_0 \text{ à } N_1$
 $V_0 = \text{être facile} :$ $\rightarrow$ $Que N_2 V_2 \Omega V_0 \text{ pour } N_1$ ($N_2 = N_1$)
 $\rightarrow$ $V_2 \Omega V_0 \text{ pour } N_1$

(164) *Que Nathalie₁ (N_2) râle amuse Nathalie₁ (N_1).

(164a) Râler amuse Nathalie.

(165) *Que Stéphanie₁ (N_2) fume ne répugne (à) pas Stéphanie₁ (N_1).

(165a) Fumer ne répugne pas (à) Stéphanie.

(166) *Que Aude₁ (N_2) skie en godille est facile pour Aude₁ (N_1).

(166a) Skier en godille est facile pour Aude.

Nous savons que l'extraposition de la complétive sujet entraîne l'apparition d'un *de* obligatoire devant l'infinitif :

(165b) Il ne répugne pas (à) Stéphanie de fumer.

(165c) *Il ne répugne pas (à) Stéphanie fumer.

(166b) Il est facile pour Aude de skier en godille.

(166c) *Il est facile pour Aude skier en godille.

Pour justifier l'émergence du *de* post-verbal devant $V_2 \Omega$ quand on extrapose la complétive, GROSS (1968 : 140, 141) postule que la réduction infinitive d'une complétive sujet coréférentielle passe par une phase intermédiaire, où *de* est obligatoirement sollicité dans un premier temps :

$Que N_2 V_2 \Omega V_0 (E + prep) N_1$ ($N_2 = N_1$)
 [réduction de N_2] $\rightarrow De V_2 \Omega V_0 (E + prep) N_1$
 [de z.] $\rightarrow V_2 \Omega V_0 (E + prep) N_1$

En toute logique, cette transformation s'applique entre [réduction de N_2] et [de z.] :

- (167) *Que Cyril₁ (N₂) ne fume pas est difficile pour Cyril₁ (N₁).
 (167a) [réduction de N₂] : ?/???De ne pas fumer est difficile pour Cyril.
 (167b) [extrap] : Il est difficile pour Cyril de ne pas fumer.
 (167c) [de z.] : Ne pas fumer est difficile pour Cyril.

L'élément déclencheur de la réduction infinitive des complétives sujets étant la coréférence de N₂ (le sujet de la complétive) avec N₁ (le complément d'objet direct de V₀), cela suggère que le sujet sémantico-logique de l'infinitif dans la phrase dérivée est exclusivement constitué des référents de N₁. Cependant, nous l'avons déjà vu, l'insertion lexicale de *notamment* devant N₁ et le dispositif *ne V pas que* (entre autres) montrent en effet que le sujet logique de l'infinitif ne contient les éléments de N₁ que par coréférence inclusive.

2.2.8.3. Infinitives non dérivées

Nous venons de voir comment certaines complétives prépositionnelles (2.2.8.1.) et directes (2.2.8.2.) dérivent en infinitives. Quand l'opérateur V₀ est suivi (directement ou indirectement) d'un infinitif, deux cas de figure sont envisageables : soit l'infinitif provient d'une complétive par réduction, soit il n'est pas le résultat d'une transformation. Désormais, notre objectif est double : d'une part, relever les constructions à verbe opérateur en prenant soin de distinguer les infinitives non dérivées (2.2.8.3.) de celles qui proviennent de complétives réductibles (2.2.8.4.) ; chemin faisant, nous observerons les principales propriétés distributionnelles des constructions parcourues.

Certaines infinitives régies par V₀ ne peuvent pas être considérées comme des réductions de complétives, puisqu'il n'existe pas de cadre où le même V₀ régirait une complétive d'où pourrait provenir l'infinitive :

- (168) Tu ne sais pas conduire.
 (168a) ???Tu ne sais pas que tu conduis.

Ici, en effet, « la construction avec infinitif (où *savoir* a un sens voisin de *pouvoir*) n'est pas sur le même plan que la complétive ou l'interrogative indirecte (où *savoir* signifie *être informé que*) » (LE GOFFIC & COMBE McBRIDE 1975 : 95). Le français connaît beaucoup de constructions opératrices différentes correspondant à (168, 168a), les unes et les autres ayant leurs propres caractéristiques distributionnelles. Les ouvrages que nous avons consultés en dénombrent huit, que nous nous proposons de parcourir dans le développement qui vient.

A) N₀ V₀ V₁⁰ Ω¹⁹⁴

V₀ est un verbe de mouvement¹⁹⁵

D'après GROSS (1968 : 75), « V₁ Ω peut être pronominalisé ou détaché avec formation de la *ppv y* » :

- (169) Pierre est-il retourné chercher sa monnaie ?
 (169a) Non, il n'y est pas retourné.

¹⁹⁴ Formalisme de GROSS (1968) : « l'indice $i \in \{0, 1\}$ de V_i signifie que N_i est le sujet de V_i » (p. 62).

¹⁹⁵ V₀ = V_{mt} ; N₀ = N_{an} ; V₁ ≠ V_{mt}/avoir/être/devoir/vouloir/savoir/... ; V₁ = presque toujours un verbe d'action. Liste non exhaustive des V₀ possibles : aller, s'en aller, courir, descendre, entrer, monter, partir, passer, remonter, rentrer, repartir, rester, retourner, revenir, sortir, venir, être. Contrairement à LE GOFFIC & COMBE McBRIDE (1975 : 93), nous n'acceptons pas arriver : *J'arrive tout de suite prendre vos valises.

En réalité, l'infinitif de ces constructions est rarement pronominalisable (170a, 171a, 172a), même s'il existe toujours des moyens détournés (173a) :

(170) Pierre est venu jouer.

(170a) *Pierre y est venu.

(171) Mélanie est sortie prendre l'air.

(171a) *Mélanie y est sortie.

(172) Rudolph s'en va déjeuner.

(172a) *Rudolph s'y en va.

(173) Tu es venu téléphoner ?

(173a) Non, je ne suis pas venu pour ça/cela.

Comme V_0 est un verbe de mouvement, il arrive que l'infinitif réponde à l'interrogation *Où N_0 V-t-il ?* (cf. GROSS 1968 : 76) :

(174) Cyril est parti acheter le journal.

(174a) - Où Cyril est-il parti ? - Acheter le journal.

Toutefois, nous l'avons déjà vu avec les verbes causateurs de mouvement, l'ajout d'un véritable complément locatif change la donne :

(175) Cyril est parti acheter le journal au tabac du coin.

(175a) - Où Cyril est-il parti acheter le journal ? - Au tabac du coin.

(175b) - *Où Cyril est-il parti au tabac du coin ? - Acheter le journal.

(175c) - Où Cyril est-il parti ? - Acheter le journal au tabac du coin.

La plupart du temps, l'infinitif est effaçable sans que cela perturbe la grammaticalité de la phrase :

(176) Tu resterais boire un dernier verre ?

(176a) Tu resterais ?

(177) Ta sœur n'est toujours pas passée prendre de tes nouvelles ?

(177a) Ta sœur n'est toujours pas passée ?

Le plus souvent, on peut insérer *pour* devant l'infinitif sans modifier (significativement) le sens de la phrase :

(178) Je viendrai chercher les billets ce soir.

(178a) Je viendrai pour chercher les billets ce soir.

Cela dit, les paraphrases approximatives comme $N_0 V_0$ (*pour + afin de*) $V_1^0 \Omega$ (178a) ne doivent pas être considérées comme les phrases-sources des structures $N_0 V_0 V_1^0 \Omega$ (178), puisque « ces deux compléments à l'infinitif ont des propriétés très différentes : (*pour + afin de*) $V \Omega$ sont des *P*-compléments alors que $V_1 \Omega$ est un *V*-complément » (GROSS 1968 : 76) :

(179) Pour/Afin de voir sa mère, Jean est monté sur Strasbourg.

(179a) *Voir sa mère, Jean est monté sur Strasbourg.

- (180) Jean est monté sur Strasbourg pour/afin de ne plus voir sa mère.
 (180a) *Jean est monté sur Strasbourg ne plus voir sa mère.

V₀ n'est pas un verbe de mouvement¹⁹⁶

Normalement, l'infinitif n'est pas pronominalisable (181a, 182a, 183a), sauf éventuellement par zéro¹⁹⁷ (181b, 182b, 183b) :

- (181) Jules a failli manquer son train ?
 (181a) *Jules l'a failli ?
 (181b) Oui, il a failli.
 (182) Oseras-tu poser la question ?
 (182a) *L'oseras-tu ?
 (182b) Non, je n'oserai pas.
 (183) Ton fils, sait-il nager ?
 (183a) *Oui, il le sait.
 (183b) Oui il sait.

Cependant, il est souvent possible de commuter l'infinitif avec l'expression vicarie *le faire* :

- (184) Je peux plonger à cinquante mètres en apnée.
 (184a) Je peux le faire/faire ça.

Si l'effacement de l'infinitif en contexte est souvent possible sans entraîner l'agrammaticalité de la phrase, ce n'est toutefois pas le cas après tous les V₀ :

- (185) Jules doit venir à huit heures.
 (185a) *Jules doit.
 (186) Pierre paraît/semble s'intéresser au sport.
 (186a) *Pierre paraît/semble.

Contrairement à ce qui se produit quand V₀ = V_{mt}, l'insertion de *pour* devant l'infinitif est impossible :

- (185b) *Jules doit pour venir à huit heures.
 (186b) *Pierre paraît/semble pour s'intéresser au sport.

Si tous les V₀ des structures N₀ V₀ V₁⁰ Ω admettent des sujets animés, seuls quelques-uns – *devoir*, *avoir failli*, *pouvoir*, *sembler*, *paraître* – peuvent s'employer aussi avec le *il* impersonnel, à condition que N₀ et V₁ soient sémantiquement compatibles. La classe de N₀ est en effet également déterminée par V₁ :

¹⁹⁶ Liste non exhaustive des V₀ possibles : *devoir*, *avoir failli*, *pouvoir*, *oser*, *savoir*, *paraître*, *sembler*, *être censé*. Si V₀ = *oser* ou *savoir* et que N₀ ≠ N_{hum}, alors il s'agit d'un emploi métaphorique : *Le cordage a osé me lâcher en plein match !* V₁ ne peut pas être *pouvoir*, *devoir*, etc.

¹⁹⁷ « Nous parlons d'objet zéro ou de pronominalisation zéro quand il y a un complément sous-entendu. Ex. : *je commence* (sous-entendu *mon travail* ou *à travailler*) » (LE GOFFIC & COMBE McBRIDE 1975 : 174). « Parfois un élément peut disparaître complètement, tout en restant sous-entendu : *Tu as compris ce que j'ai dit ?* – *Oui, j'ai compris*. Nous parlons dans ce cas de pronominalisation zéro (Ø) » (LE GOFFIC & COMBE McBRIDE 1975 : 174).

- (187) Johnny Halliday est censé chanter ce soir.
- (187a) *Johnny Halliday est censé pleuvoir ce soir.
- (187b) Il_{xi} est censé pleuvoir ce soir.
- (187c) *Il_{xi} est censé chanter ce soir.

Notons tout de même que certaines collocations $V_0 V_1$ ne sont pas très contraignantes :

- (188) Anaïs semble plaire à Fabrice.
- (188a) L'hypothèse semble plaire à Rudolph.
- (188b) Fumer/Que l'on fume dans les couloirs semble plaire à Cyril.
- (188c) Il_{xi} semble plaire à Cyril de fumer/que l'on fume dans les couloirs.

Parmi les V_0 possibles dans les structures $N_0 V_0 V_1^0 \Omega$, *savoir* peut également régir une complétive coréférentielle ($N_0 = N_1$) quand N_0 fait partie de la classe des animés :

- (189) Gilbert sait résoudre ce genre de problème technique.
- (189a) Gilbert_i sait qu'il_i résout ce genre de problème technique.

Seulement, les deux sens de *savoir* sont trop éloignés pour que l'hypothèse d'une réduction infinitive soit retenue. Dans (189), en effet, nous comprenons que Gilbert a les connaissances nécessaires et suffisantes pour trouver la solution à un genre de problème technique particulier, ce que paraphrasent (189b, c) :

- (189b) Gilbert sait comment résoudre ce genre de problème technique.
- (189c) Gilbert est capable de/a les connaissances requises pour/peut résoudre ce genre de problème technique.

Dans (189a), en revanche, il ne s'agit pas des compétences de Gilbert à résoudre un genre de problème technique particulier mais du fait que Gilbert a conscience de son propre savoir-faire, ce que paraphrasent (189d, e) :

- (189d) Gilbert_i n'est pas sans savoir qu'il_i résout ce genre de problème technique.
- (189e) Gilbert_i est conscient/au courant qu'il_i résout ce genre de problème technique.

La différence de sens entre (189) et (189a) apparaît plus nettement quand on emploie les deux verbes *savoir* côte à côte (189f) ou qu'on applique la négation à V_0 (190a, 191a) :

- (189f) Gilbert sait qu'il sait résoudre ce genre de problème technique.

- (190) Jean sait plaire aux filles.
- (190a) Jean ne sait pas plaire aux filles.
≡ Jean n'est pas un séducteur.¹⁹⁸

- (191) Jean sait qu'il plaît aux filles.
- (190a) Jean ne sait pas qu'il plaît aux filles.
≡ Jean est un séducteur qui s'ignore.

¹⁹⁸ « Le symbole ≡ indiquera une équivalence sémantique ou une paraphrase » (GROSS 1968 : 8).

Conclusion

Dans les structures $N_0 V_0 V_1^0 \Omega$, l'infinitive et la complétive coréférentielle ne peuvent pas être considérées comme des transformées. La GDT postule alors une autre source transformationnelle pour l'infinitive : « on peut montrer qu'en fait [*Jean sait résoudre le problème.*] est une transformée de [*Jean sait comment résoudre le problème.*] par la règle : *comment* $\rightarrow \emptyset$. [...] Des phrases comme *Jean sait se conduire.* démontrent l'existence d'un adverbe de manière sous-jacent. En effet, *se conduire* est obligatoirement construit avec un tel adverbe » (GROSS 1968 : 77). Cela dit, la solution proposée ne résout manifestement pas le problème quand V_1^0 est au passé :

- (192) Jean sait avoir résolu le problème.
 $\equiv$ Jean sait qu'il a résolu le problème.
 $\neq$ *Jean sait comment avoir résolu le problème.

B) $N_0 V_0 N_1 V_1^1 \Omega$

V_0 est un verbe de perception

Si N_1 peut être source de ppv (193a), ce n'est le cas ni de $V_1^1 \Omega$ (193b) ni de $N_1 V_1^1 \Omega$ (193c) :

- (193) Je regarde les enfants jouer au ballon.
(193a) Je les regarde jouer au ballon, les enfants.
(193b) *Je le regarde les enfants, jouer au ballon.
(193c) *Je le regarde, les enfants jouer au ballon.¹⁹⁹

Contrairement à LE GOFFIC & COMBE McBRIDE (1975 : 101), nous n'acceptons pas la possibilité de pronominaliser l'infinitive par zéro :

- (194) Tu as déjà vu un ours monter dans un arbre ?
(194a) *Oui, j'ai déjà vu.

En revanche, nous acceptons volontiers la pronominalisation de l'infinitive par *cela* :

- (194b) Oui, j'ai déjà vu ça/cela.

Après les verbes de perception, l'infinitif est remplaçable par le dispositif *en train de...* ou par une relative prédicative, les trois constructions étant plus ou moins proches du point de vue du sens :

- (195) J'entends les enfants discuter.
(195a) J'entends les enfants en train de discuter.
(195b) J'entends les enfants qui discutent.

Après *voir*, *sentir* et *entendre*, l'infinitive est en distribution (non complémentaire) avec une complétive, dans laquelle le sens proprement perceptif de V_0 se retrouve plus (196, 196a) ou moins (197, 197a) :

- (196) Je sens la fièvre monter.
(196a) Je sens que la fièvre monte.

¹⁹⁹ LE GOFFIC & COMBE McBRIDE (1975) mentionnent que la pronominalisation de l'infinitive se réduit à celle de N (p. 101) : *Tu as déjà vu jouer Pierre ? Oui je l'ai déjà vu.*

- (197) J'ai déjà entendu Paul jouer ce morceau.
 (197a) J'ai déjà entendu que Paul jouait ce morceau.

Après *regarder* et *écouter*, l'infinitif et son sujet interprétatif commutent parfois avec une interrogative indirecte (totale) :

- (198) Paul regarde/écoute son frère faire le pitre.
 (198a) Paul regarde/écoute si son frère fait le pitre.

Si l'infinitif régit un complément d'objet réalisé (199), l'infinitive peut être mise à la forme passive (199a), mais uniquement après *entendre* et *voir* (199b) :

- (199) J'ai déjà entendu/vu Paul jouer ce morceau.
 (199a) J'ai déjà entendu/vu jouer ce morceau par Paul.
 (199b) *J'ai déjà écouté/regardé jouer ce morceau par Paul.

Enfin, quand le sémantisme de V_0 le permet, le sujet interprétatif de l'infinitif peut ne pas être exprimé et prend alors la valeur de *on* ou de *quelqu'un* :

- (200) J'entends chuchoter.²⁰⁰
 (200a) J'entends qu'on chuchote.
 (200b) J'entends quelqu'un chuchoter.

Si l'infinitif et son sujet logique sont à peu près de même longueur, nous trouvons fréquemment N V N Inf. ou N V Inf. N :

- (201) J'entends la pluie tomber.
 (201a) J'entends tomber la pluie.

Si N est plus long que Inf., nous avons de préférence N V Inf. N (202, 202a), ordre qui devient impossible quand l'infinitif régit effectivement un complément d'objet direct (203, 203a) :

- (202) ???/*J'entends le perroquet que ma cousine a acheté parler.
 (202a) J'entends parler le perroquet que ma cousine a acheté.

- (203) Tous les matins, j'entends le concierge sortir les poubelles.
 (203a) *Tous les matins, j'entends sortir les poubelles le concierge.

Notons, enfin, que le dispositif *en train de...* et la relative prédicative ne permettent pas la permutation des éléments N_1 et $V_1^1 \Omega$:

- (203b) Tous les matins, j'entends le concierge en train de sortir les poubelles.
 (203c) *Tous les matins, j'entends en train de sortir les poubelles le concierge.
 (203d) Tous les matins, j'entends le concierge qui sort les poubelles.
 (203e) *Tous les matins, j'entends qui sort les poubelles le concierge.

²⁰⁰ Mais : **J'écoute chuchoter*. **Je sens pleuvoir*. **Je regarde dessiner*. Parfois, le rapprochement des deux verbes se lexicalise au point que l'expression de N_1 paraît moins naturelle : *J'ai entendu dire que...* ?*J'ai entendu quelqu'un dire que...*

Que l'infinitif régisse un complément d'objet ou non, son sujet logique se cliticise le cas échéant autour de V_0 :

- (204) Marianne, je la vois courir tous les week-ends.
- (205) Aude, je l'entends chanter (son air favori) tous les matins sous la douche.
- (206) Renée, je la vois souvent parler à ses oiseaux.

Le complément d'objet de l'infinitif, quant à lui, se cliticise autour de l'infinitif quand son sujet logique est exprimé (207, 207a) et autour de V_0 quand le sujet logique de l'infinitif n'est pas exprimé (208, 208a) :

- (207) Ce morceau, j'ai déjà entendu Paul le jouer/en parler.
- (207a) Ce morceau, je l'ai déjà entendu le jouer/en parler.
- (208) Cette sonate, je l'ai déjà entendu jouer.²⁰¹
- (208a) Cette histoire, j'en ai déjà entendu parler.

LE GOFFIC & COMBE McBRIDE (1975 : 101) soulignent que l'on peut tout de même envisager :

- (207b) ???Ce morceau, j'ai déjà entendu le jouer.
- (208b) ???Cette histoire, j'ai déjà entendu en parler.

Personnellement, nous n'avons pas trouvé d'exemple(s) attesté(s) de cette construction. Les auteurs expliquent (p. 101) que cet ordre moins usuel est aussi moins ambigu que le précédent, puisqu'il n'y a pas besoin de recourir au contexte pour savoir si le pronom clitique représente le complément d'objet de l'infinitif ou son sujet logique : comparer *Je l'ai déjà entendu jouer.* (*l'* = le joueur ou le joué ?) avec *J'ai déjà entendu le jouer.*

Enfin, quand le sujet logique et le complément d'objet de l'infinitif sont pronominalisés en même temps, soit l'un et l'autre se satellisent respectivement autour de V_0 et de l'infinitif (209, 209a), soit les deux se cliticisent sur V_0 (210, 210a) :

- (209) Je l'ai déjà entendu(e) le jouer.
- (209a) Je l'ai déjà entendu(e) en parler.
- (210) Je le lui ai déjà entendu jouer.
- (210a) Je lui en ai déjà entendu parler.

D'ordinaire, l'infinitif est effaçable sans que cela perturbe la grammaticalité de la phrase ou modifie le sens proprement perceptif de V_0 :

- (211) J'entends la pluie tomber.
- (211a) J'entends la pluie.

En revanche, si l'on supprime $N_1 V_1^1 \Omega$, il arrive que le sens initial de V_0 s'en trouve profondément modifié (parfois jusqu'à la perte totale du sens perceptif) :

²⁰¹ Quand V_0 est employé à un temps composé et que le sujet logique de l'infinitif le précède, son participe passé marque l'accord en genre et en nombre, N_1 occupant la fonction de complément d'objet direct de V_0 : *Cette actrice, je l'ai déjà vue jouer.* En revanche, si le pronom qui précède V_0 constitue le complément d'objet direct de l'infinitif, l'accord ne se fait pas (208).

(212) Pierre n'a jamais vu/entendu sa fille jouer du piano.

(212a) Pierre n'a jamais vu/entendu.

V₀ est un verbe causateur de mouvement²⁰²

N₁ peut être pronominalisé par une ppv complément d'objet direct :

(213) Karim et Manuella enverront leurs enfants à la neige.

(213a) Karim et Manuella les enverront à la neige, leurs enfants.

LE GOFFIC & COMBE McBRIDE (1975 : 103) proposent de réduire l'infinitive à la pronominalisation de N₁, ce qui ne nous semble pas acceptable (214b) :

(214) J'ai conduit Jean chercher son frère.

(214a) Je l'ai conduit chercher son frère.

(214b) *Je l'ai conduit.

En revanche, il est souvent possible de maintenir N₁ et de pronominaliser V¹₁ Ω par y (215a, b) :

(215) As-tu conduit Jean chercher son frère ?

(215a) Oui, j'y ai conduit Jean.

(215b) Oui, je l'y ai conduit.

Toutefois, nous l'avons déjà signalé, la présence d'un complément locatif de V₀ empêche ce type de pronominalisation (216b) :

(216) Nathalie a emmené Aude dans la forêt (pour) faire du cheval.

(216a) Dans la forêt, Nathalie y a emmené Aude (pour) faire du cheval.

(216b) *Faire du cheval, Nathalie y a emmené Aude dans la forêt.

Si V₀ est *emmener* ou *envoyer*, les contraintes d'ordre pesant sur les éléments de l'infinitive sont les mêmes qu'après les verbes de perception :

(217) Pierre a emmené/envoyé son fils skier.

(217a) Pierre a emmené/envoyé skier son fils.²⁰³

(218) Pierre a emmené/envoyé son fils essayer la dernière Audi.

(218a) *Pierre a emmené/envoyé essayer la dernière Audi son fils.²⁰⁴

D'autres V₀, comme *amener* et *conduire*, n'acceptent qu'un seul ordre dans leur complémentation, que l'infinitif régit un complément d'objet (220, 220a) ou pas (219, 219a) :

(219) J'ai amené ma soeur courir.

²⁰² « Sémantiquement ces verbes [...] sont étroitement liés aux V_{mt}, ils présentent en effet les mêmes contraintes : identité des temps de V₀ et V₁, V₁ Ω est une source pour y et pour le pronom interrogatif où » (GROSS 1968 : 81). V₀ = *amener, conduire, emmener, envoyer* ; N₀ = N_{hum} ; N₁ = N_{hum} + d'autres classes limitées ; V₁ ≠ V_{mt}, *avoir, être, devoir, pouvoir, vouloir* : *J'ai envoyé Paul partir/avoir un travail. ; V₁ ne peut pas être nié : *J'ai emmené ma fille ne pas acheter de nouvelles chaussures. Après *envoyer*, N₁ est parfois de type inanimé : Il a envoyé la balle frapper le mur avec une telle puissance !

²⁰³ « Ω = Ø : V¹₁ est intransitif, alors N₁ peut apparaître après V¹₁ » (GROSS 1968 : 85).

²⁰⁴ « Ω = N : V¹₁ est transitif, alors à N₁ peut apparaître après V¹₁ N. Dans ces conditions, N, N₁, à N₁ sont sources de ppv par rapport au groupement verbal V₀ V¹₁ » (GROSS 1968 : 85). Manifestement, cela ne fonctionne pas : *Pierre a emmené essayer la dernière Audi à son fils. *Pierre la lui a emmené essayer.

(219a) *J'ai amené courir ma soeur.

(220) J'ai conduit ma mère subir un examen.

(220a) *J'ai conduit subir un examen ma mère.

Quand ils sont pronominalisés, le sujet logique de l'infinitif et son complément d'objet se cliticisent respectivement sur V_0 et sur l'infinitif :

(221) Je les ai envoyés chercher leur petit frère.

(221a) J'ai envoyé les enfants le chercher.

(221b) Je les ai envoyés le chercher.²⁰⁵

Concernant N_1 , seul le sujet logique de l'infinitive régie par *envoyer* semble parfois pouvoir rester sous-entendu :

(222) Marianne a envoyé Dominique chercher le médecin pour Aude.

(222a) Marianne a envoyé chercher le médecin pour Aude.

(223) Marianne a amené/conduit Dominique acheter de la peinture pour la cave.

(223a) *Marianne a amené/conduit acheter de la peinture pour la cave.

Concernant l'infinitif, son effacement semble toujours possible, et cela sans que le sens initial de V_0 s'en trouve vraiment modifié :

(224) Aujourd'hui, j'ai amené/conduit/emmené ma mère faire les soldes.

(224a) Aujourd'hui, j'ai amené/conduit/emmené ma mère.

Enfin, si l'effacement de la complémentation de la plupart des V_0 n'est pas possible, il entraîne inévitablement un changement d'acception après *conduire* (226, 226a) :

(225) J'ai amené/envoyé/emmené les enfants cueillir des champignons.

(225a) ???J'ai amené/envoyé/emmené.

(226) J'ai conduit les enfants acheter leurs fournitures scolaires.

(226a) J'ai conduit.

L'accord du participe passé d'un verbe causateur de mouvement répond aux mêmes règles que celui d'un verbe de perception. D'abord, le participe passé s'accorde en genre et en nombre avec le complément d'objet direct de V_0 , si et seulement si ce dernier le précède :

(227) Maxime a envoyé Nathalie acheter de l'eau minérale.

(227a) Acheter de l'eau minérale, Maxime y a envoyé Nathalie.

(227b) Nathalie, Maxime l'a envoyée acheter de l'eau minérale.

(227c) Nathalie, que Maxime a envoyée acheter de l'eau minérale, n'est toujours pas revenue.

Cela dit, et c'est déjà le cas avec les verbes de perception, le participe passé d'un verbe causateur de mouvement ne s'accorde pas avec le complément d'objet direct antéposé de l'infinitif :

(228) Isabelle, le patron l'a envoyé chercher chez elle.

²⁰⁵ Avec certains infinitifs, la chute du complément d'objet fait automatiquement basculer l'interprétation du clitique : *Je les ai envoyé(s) (le) chercher*.

≡ Isabelle, le patron a envoyé quelqu'un la chercher chez elle.

Si besoin est, la preuve que l'objet direct est bien celui de l'infinitif, et non celui de V_0 , est donnée par l'ajout possible d'un complément d'agent dans le schéma actanciel de l'infinitif :

(228a) Isabelle, le patron l'a envoyé chercher chez elle par son chauffeur personnel.

V_0 est un verbe factitif

KAYNE (1977 : 196-254, 376-412) analyse ces constructions en deux parties : un opérateur causatif et une phrase simple (dite *phrase noyau*). Ainsi, les exemples (229, 230, 231) constituent respectivement le résultat de la combinaison de (229a, 230a, 231a) et de (229b, 230b, 231b) :

(229) Pierre fait pleurer sa petite sœur.

(229a) *Pierre fait.

(229b) Sa petite sœur pleure.

(230) Pierre fait lire un livre sans images à sa petite sœur.

(230a) *Pierre fait.

(230b) La petite sœur de Pierre lit un livre sans images.

(231) Pierre fait construire sa maison par Jean.

(231a) *Pierre fait.

(231b) Jean construit la maison de Pierre.

Comme le montrent les exemples précédents, le sujet de la phrase noyau prend la forme d'un complément direct dans la phrase dérivée si le verbe de la phrase noyau n'en avait pas (229, 229b) ou celle d'un complément prépositionnel s'il en avait déjà un (230, 230b, 231, 231b).

Pour GROSS (1968 : 42-44), plusieurs faits linguistiques tendent à prouver que *faire V* doit être considéré comme un bloc verbal complexe :

- L'infinitif n'a pas de temps sous-jacent indépendant de celui de *faire* : *Pierre fait lire Joey tous les jours.* **Pierre fait lire Joey hier.*
- L'infinitif ne peut pas avoir d'auxiliaire : *Quand on rentrera, Pierre aura fait faire ses devoirs à Joey.* **Quand on rentrera, Pierre aura fait avoir fait ses devoirs à Joey.*
- L'infinitif ne peut pas être nié indépendamment de *faire* : *Paul ne fait jamais boire sa femme.* **Paul fait ne jamais boire sa femme.* et se comporte comme un verbe simple par rapport à la négation : *Paul fait boire tout le monde.* > *Paul ne fait boire personne.* *Paul nous fait boire du vin.* > *Paul ne nous fait pas boire de vin.*
- *Faire V* se comporte comme un verbe simple vis-à-vis des ppv : *Nathalie fait courir son hamster dans la salle à manger.* > *Nathalie le fait courir dans la salle à manger.* *Maxime fait lire un poème à Nathalie.* > *Maxime lui en fait lire un.* *Maxime en fait lire un à Nathalie.* **Maxime fait en lire un à Nathalie.*²⁰⁶ **Maxime fait lui en lire un.* Notons que *voir*, *entendre* et *laisser* ont facultativement les mêmes propriétés : *Pierre voit/entend/laisse son fils lire un poème à voix haute.* > *Pierre lui en voit/entend/laisse lire un à voix haute.* *Pierre le voit/entend/laisse en lire un à voix haute.* Toutefois,

²⁰⁶ Comparer avec : *Jean croit lire un bon roman.* *Jean croit en lire un bon.* **Jean en croit lire un bon.*

GROSS (1968) signale que, malgré le bloc verbal constitué par *faire* et l'infinitif, les ppv *intrinsèques* (les réflexives et les réciproques) se satellisent autour de l'infinitif : **Pierre fait. + Jean se bat. > Pierre fait se battre Jean. > Pierre le fait se battre.*

- *Faire* ne s'applique ni aux formes passives (cf. KAYNE 1977) ni aux *transformées moyennes* (terminologie de GROSS (1968) pour désigner les formes passives moyennes ou semi-passives) : **Pierre fait. + Le bon vin s'achète ici. > *Pierre fait s'acheter le bon vin ici. *Pierre le fait s'acheter ici.* CHOMSKY (1971) analyse le passif moyen comme résultant de la transformation d'une structure de base à sujet factice, qui place le complément d'objet direct en position de sujet et introduit la particule réflexive correspondante : Δ *achète le bon vin ici. > Le bon vin s'achète ici.* « Nous pourrions dire que le causatif est une opération qui consiste à introduire un sujet dans la position de Δ avec l'auxiliaire *faire*, ce qui nous permettrait d'expliquer les particularités de verbes tels que *taire* qui n'existent pas sans ppv réflexive, mais qui ont une forme causative sans ppv : *Jean se tait. Pierre fait taire Jean.* » (GROSS 1968 : 44). Enfin, *faire* accepte lui-même le passif pronominal si le complément d'objet de l'infinitif est coréférentiellement lié à son sujet : **Pierre a fait. + Jacques tue Pierre. > *Pierre₁ a fait tuer Pierre₁ par Jacques. Pierre s'est fait tuer par Jacques.*

Contrairement à *laisser* et aux verbes de perception, *faire* ne permet le plus souvent que l'ordre N1 V Inf. N2, que N2 soit de forme directe (232, 232a) ou indirecte (233, 233a) :

- (232) Issam fait travailler (mon ami) Fabrice dans son entreprise.
 (232a) *Issam fait (mon ami) Fabrice travailler dans son entreprise.
- (233) Pierre a fait écrire un courrier d'excuses à/par Danielle.²⁰⁷
 (233a) *Pierre a fait à/par Danielle écrire un courrier d'excuses.

Cependant, si N2 est un pronom personnel (nécessairement objet), tantôt il précède *faire* (234), tantôt il s'intercale entre *faire* et l'infinitif (235) :

- (234) Issam le fait travailler dans son entreprise, (mon ami) Fabrice.
 (235) Fais-le travailler un peu plus !

Enfin, si N2 est un pronom relatif, il précède alors le sujet de *faire* :

- (236) Fabrice, qu'Issam fait travailler dans son entreprise, est un ami de longue date.

Quand V₀ est *laisser*, le positionnement des pronoms de l'infinitif est identique à ce qui se produit quand V₀ est un verbe de perception. Avec *faire*, quand le complément d'objet de l'infinitif n'est pas pronominalisé ou n'est pas réalisé, son sujet logique se cliticise sur *faire* (237) ou sur son auxiliaire le cas échéant (237a) :

- (237) Je le fais souvent renoncer (à ses projets).
 (237a) Je l'ai souvent fait renoncer (à ses projets).²⁰⁸

²⁰⁷ La préposition *par* évite l'ambiguïté causée par *à* : *Pierre a fait écrire une lettre à Marie.* $\equiv$ *Pierre a fait écrire une lettre à Marie pour Paul.* ou *Pierre a fait écrire une lettre à Marie par Paul.* ? L'alternance entre *à* et *par* n'est pas toujours possible, elle dépend très largement de l'infinitif : *Pierre a fait écrire une lettre à/par Marie. Il a fait gagner de l'argent à/*par Marie. Il a fait arrêter Marie par/*à la police.*

²⁰⁸ Une ambiguïté peut naître quand certains infinitifs sont employés absolument : *Je l'ai souvent fait chanter.* $\equiv$ *Je l'ai souvent fait chanter, ma fille.* ou *Je l'ai souvent fait chanter, ce texte de Prévert.* ?

Si le complément d'objet de l'infinitif est pronominalisé en même temps que son sujet logique, les deux pronoms se positionnent en bloc devant *faire* :

- (238) Je le lui ai déjà fait chanter.
- (238a) Il me l'a déjà fait chanter.

A priori, la pronominalisation de l'infinitive n'est pas possible avec un V_0 comme *faire*, ni par un pronom personnel (239a, b) ni par un pronom relatif (239c) :

- (239) Il a fait pleurer Renée.
- (239a) *Pleurer Renée, il l'a fait.
- (239b) *Il l'a fait, pleurer Renée.
- (239c) *Ce qu'il a fait, c'est pleurer Renée.

Les anaphoriques *le* et *cela* donnent de bons résultats, mais *faire* est alors le verbe viciaire (reprenant *faire* (causatif) + infinitif + N2) :

- (240) - A-t-il vraiment fait pleurer Renée ?
- (240a) - Oui, il l'a vraiment fait.
- (240b) - Non, il n'a pas fait cela/ça.

Avec *laisser* comme V_0 , LE GOFFIC & COMBE McBRIDE (1975 : 103) proposent de réduire l'infinitive à la pronominalisation de son sujet logique, ce qui nous paraît beaucoup moins convenir (241a) que de reprendre l'infinitive par *faire cela* ou par *le faire* (241b, c) :

- (241) - Tu as laissé Hélène rentrer toute seule ?
- (241a) - ???/*Oui, je l'ai laissée.
- (241b) - Oui, j'ai fait ça/cela.
- (241c) - Oui, je l'ai fait.

Quand il est hautement prédictible, le sujet logique de l'infinitive peut rester sous-entendu :

- (242) Ce professeur fait beaucoup travailler à la maison.
- (243) La choucroute, ça fait grossir.
- (244) Ce journaliste laisse répondre sans couper la parole.

L'infinitif, quant à lui, ne peut normalement pas être supprimé après *faire* sans que cela entraîne un changement radical du sens initial de V_0 (et par conséquent de la phrase) :

- (245) Marion a fait cuire le vin chaud.
- (245a) Marion a fait le vin chaud.

Dans ce cas, en effet, *faire* perd son statut d'auxiliaire pour prendre celui de verbe à part entière. Pour preuve :

- (245b) Marion a fait cuire le vin chaud mais ce n'est pas elle qui l'a fait.
- (245c) *Marion a fait le vin chaud mais ce n'est pas elle qui l'a fait.

Enfin, après un V_0 comme *faire*, l'effacement de la complémentation est tout bonnement impossible :

- (246) Marion a fait cuire le vin chaud à la fête de Noël de l'IPS.
 (246a) *Marion a fait.

Quelles que soient l'architecture syntaxique et la configuration sémantique de la phrase, le participe passé de *faire* est toujours invariable. Seule l'interprétation de la phrase peut changer, puisque, selon l'infinitif employé, le même clitique sera interprété tantôt comme le sujet logique de l'infinitif (247), tantôt comme son objet (248) :

- (247) Les nouvelles recrues, on les a déjà fait courir.
 (248) Les nouvelles recrues, on les a déjà fait breveter.

C) $N_0 V_0 \text{ à } V_1 \Omega$

$V_0 = \text{apprendre, chercher, demander, réussir}$

L'infinitif (à Inf.) n'est pronominalisable que par zéro (249b) :

- (249) - Pierre a-t-il appris/réussi à conduire ?
 (249a) - *Oui, il l'y a appris/réussi.
 (249b) - Oui, il a appris/réussi.

LE GOFFIC & COMBE McBRIDE (1975 : 97) proposent de pronominaliser l'infinitif par *y* après *réussir*, ce qui ne nous semble pas vraiment acceptable :

- (250) J'ai réussi à joindre Sébastien chez lui.
 (250a) ???/*J'y ai réussi.

L'impossibilité de pronominaliser à Inf. par *y* s'explique sans doute par le fait que l'infinitif n'est pas en distribution avec un complément nominal en *à* mais avec un complément nominal direct :

- (251) Quand j'aurai dix-huit ans, j'apprendrai à conduire.
 (251a) *Quand j'aurai dix-huit ans, j'apprendrai à la conduite.
 (251b) Quand j'aurai dix-huit ans, j'apprendrai la conduite.
 (251c) *Quand j'aurai dix-huit ans, j'y apprendrai, à conduire.²⁰⁹

Les verbes *apprendre, chercher* et *demande* peuvent régir une interrogative indirecte à l'infinitif à la place de à Inf. :

- (252) Aude a appris à faire les pâtes *al dente*.
 (252a) Aude a appris comment faire les pâtes *al dente*.
 (253) Dominique cherche à passer par la Suisse.
 (253a) Dominique cherche (par) où passer.

D'ordinaire, V_0 et V_1 tolèrent plutôt bien la négation à double détente :

- (254) Frédéric n'apprendra jamais à conduire.
 (255) Frédéric cherche à ne pas passer le permis de conduire.

²⁰⁹ « Le complément à $V_1 \Omega$ ne peut être une source de *ppv*, il n'est pas lié aux éventuels compléments nominaux que pourrait prendre V_0 à sa place » (GROSS 1968 : 78).

En outre, si V_0 et V_1 s'y prêtent sémantiquement, les deux peuvent prendre la négation en même temps :

(256) Frédéric n'a pas cherché/réussi à ne pas mentir.

V_0 = *arriver, penser, tendre, tenir*

Contrairement à ceux qui précèdent (*apprendre, chercher, demander, réussir*), les V_0 *arriver, penser, tendre, tenir* commutent avec une construction nominale en *à* (257a), tolèrent plutôt bien la pronominalisation de l'infinitive par *y* (257b) et ne permettent pas l'effacement de *à* Inf. dans le cadre d'une pronominalisation zéro (258a) :

(257) Ma cousine Sophie s'est mise à tricoter !

(257a) Ma cousine Sophie s'est mise au tricot !

(257b) Ma cousine Sophie s'y est mise, à tricoter !

(258) - Ta cousine Sophie s'est-elle vraiment mise à tricoter ?

(258a) - *Non, elle ne s'est pas vraiment mise.

D) $N_0 V_0$ de $V_1 \Omega^{210}$

La majorité des V_0 des structures $N V$ de Inf. n'admettent pas la négation pour V_1 :

(259) Vincent achèvera/arrêtera bientôt de rédiger son mémoire.

(259a) *Vincent achèvera/arrêtera bientôt de ne pas rédiger son mémoire.

Cela dit, quand V_0 s'y prête sémantiquement, il arrive – mais rarement – que certains verbes construisent une architecture phrastique où V_1 est nié :

(260) Mince, j'ai oublié de ne pas fermer à clé !

(261) Elle s'est empressée de ne rien dire !

GROSS (1968) rappelle que *de* $V_1 \Omega$ ne peut être source d'aucune ppv (262a) mais LE GOFFIC & COMBE McBRIDE (1975) soulignent la possibilité de pronominaliser l'infinitive par zéro (262b) :

(262) - As-tu fini de manger ?

(262a) - *Oui, maman, je l'/en/y ai fini.²¹¹

(262d) - Oui, maman, j'ai fini.²¹²

Notons que les V_0 de sens passif, comme *être obligé/forcé/contraint de* Inf. permettent la pronominalisation de l'infinitive par *y* :

(263) - Es-tu forcé/obligé/contraint de rompre ton engagement ?

(263a) - Non, je n'y suis pas forcé/obligé/contraint.

²¹⁰ V_0 = *arrêter, oublier, s'arrêter, se dépêcher, se presser, s'occuper, manquer, s'empresser, se hâter*. N_0 = $N_{\text{hum/an}}$, sauf emploi métaphorique : *Avec ces nouveaux joints, les vitres du Portique arrêteront de se briser toutes seules !* V_0 et V_1 ont normalement le même temps : **Hier, Pierre a arrêté de fumer aujourd'hui*.

²¹¹ Le verbe *s'occuper* est une exception : *Laisse, je m'occupe de leur répondre. Laisse, je m'en occupe*.

²¹² Sauf pour *s'occuper* : *Occupe-toi de faire à manger, s'il te plaît. Oui, je m'en occupe. *Oui, je m'occupe*.

L'effacement de l'infinitive est normalement possible, sans modification notable du sens de V_0 :

- (264) - Pierre a-t-il arrêté de se plaindre ?
- (264a) - Oui, il a arrêté.

Le verbe *s'occuper* fait encore figure d'exception :

- (265) - Pierre s'est-il occupé de vous loger ?
- (265a) - *Oui, il s'est occupé.
- (265b) - Oui, il s'en est occupé.

Dans les structures $N_0 V_0$ de $V^0_1 \Omega$, de $V^0_1 \Omega$ est en distribution avec une construction nominale non prépositionnelle :

- (266) Suite à la vague de licenciements économiques, certains employés ont arrêté de travailler.
- (266a) Suite à la vague de licenciements économiques, certains employés ont arrêté le travail.

LE GOFFIC & COMBE McBRIDE (1975 : 99) signalent que les formes *être forcé/obligé de* Inf. (267a) constituent le passif des formes actives *forcer/obliger* N à Inf. (267) :

- (267) La semaine dernière, Aude m'a forcé/obligé à faire du cheval !
- (267a) La semaine dernière, j'ai été forcé/obligé de faire du cheval !

Notons que l'introduction d'un complément d'agent dans (267a) obligerait à commuter *de* Inf. avec *à* Inf. :

- (267b) *La semaine dernière, j'ai été forcé/obligé de faire du cheval par Aude !
- (267c) La semaine dernière, j'ai été forcé/obligé à faire du cheval par Aude !

E) $N_0 V_0 N_1$ à $V^1_1 \Omega$

V_0 = *aider, amener, appeler, inviter, réduire, conduire, décider, employer, forcer, obliger, occuper, pousser, préparer*

Dans ces structures $N_0 V_0 N_1$ à $V^1_1 \Omega$, N_0 et N_1 expriment – en fonction des possibilités sémantiques de V_0 – un animé (268, 269) ou un non-animé (270, 271) :

- (268) Pierre encourage/pousse/aide son chat à chasser les oiseaux.
- (269) Leur caniche oblige mes parents à le sortir au moins cinq fois par jour !
- (270) Vos conseils m'ont conduit à prendre la bonne décision...
- (271) Les pilotes de chasse préparent/poussent leur corps à affronter jusqu'à neuf G.

Les phrases comme (271) sont rares, N_1 est d'ordinaire un animé :

- (272) *Jean décide/conduit/emploie/oblige/pousse/prépare/aide la tempête à venir.

D'ordinaire, $à V^1_1 \Omega$ est une source pour la ppv y (273a), même si parfois on préfère intuitivement la pronominalisation zéro (274a, b) :

- (273) Je me suis employé à bien rédiger.

(273a) Je m'y suis employé.

(274) - As-tu aidé Safa à préparer le couscous ?

(274a) - Oui, je l'ai aidée.

(274b) - ??Oui, je l'y ai aidée.

Dans la complémentation de V_0 , l'ordre des mots est nécessairement N_1 à $V^1_1 \Omega$ (275, 276), sauf quand N_1 est bien plus long que à $V^1_1 \Omega$ (277, 277a) :

(275) *Son métier oblige à voyager Jean.

(276) *Jean a enfin décidé à venir Marie.

(277) On a obligé à descendre tous ceux qui se sentaient mal.

(277a) On a obligé tous ceux qui se sentaient mal à descendre.

Notons que, si N_1 est un pronom clitique, il ne se positionne pas immédiatement avant l'infinitive, quels que soient le type et la forme de la phrase :

(278) Les inspecteurs l'ont forcé/poussé/obligé à faire une fausse déclaration.

(278a) Les inspecteurs ne l'ont pas forcé/poussé/obligé à faire une fausse déclaration.

(279) Les inspecteurs l'ont-ils forcé/poussé/obligé à faire une fausse déclaration ?

(279a) Les inspecteurs ne l'ont-ils pas forcé/poussé/obligé à faire une fausse déclaration ?

(280) Que les inspecteurs le forcent/poussent/obligent à faire une fausse déclaration !

(280a) Que les inspecteurs ne le forcent/poussent/obligent pas à faire une fausse déclaration !

(281) Forcez/Poussez/Obligez-le à faire une fausse déclaration.

(281a) Ne le forcez/poussez/obligez pas à faire une fausse déclaration.

La suppression de l'infinitif est le plus souvent impossible (269a, 270a) ou difficile (271a), sauf après *aider* (274c) :

(269a) *Leur caniche oblige mes parents.

(270a) *Vos conseils m'ont conduit...

(271a) ??Les pilotes de chasse préparent/poussent leur corps.

(274c) As-tu aidé Safa ?

Parfois, mais seulement après certains verbes recteurs, la pronominalisation zéro donne de bons résultats. Ainsi, la question (279) pourrait donner lieu aux réponses suivantes :

(279b) Oui, ils l'ont forcé/poussé/obligé.

(279c) Non, ils ne l'ont pas forcé/poussé/obligé.

Le complément N_1 , quant à lui, n'est effaçable que si le contexte en permet le calcul de la référence :

(282) Ce métier oblige à voyager.

(283) Ce nouveau moteur permettra de consommer moins.

(284) Les sonotones aident à mieux entendre.

Au niveau sémantico-logique, normalement, N_1 est spontanément interprété comme le sujet logique de l'infinitive :

- (285) Pierre oblige Marie à travailler mais elle ne le fait pas.
(285a) *Pierre oblige Marie à travailler mais il/on ne le fait pas.

Cependant, après certains verbes, comme par exemple *forcer* ou *décider*, il n'est pas exclu que le sujet de V_0 puisse participer en tant qu'agent au procès dénoté par V_1 (mais en plus du sujet logique de l'infinitif) :

- (286) Karim a décidé Manuella à faire du parapente.
≡ Karim a décidé Manuella à faire du parapente toute seule/sans lui.
≡ ?Karim a décidé Manuella à faire du parapente ensemble/tous les deux.
≡ *Karim a décidé Manuella à faire du parapente tout seul/sans elle.

Comme N_1 est le complément d'objet direct de V_0 , il devient le sujet de la forme passive correspondante, le sujet de la forme active antérieure pouvant éventuellement être réemployé comme complément d'agent :

- (287) Son employeur amènera/poussera/obligera Gilles à accepter les termes du contrat.
(287a) Gilles sera amené/poussé/obligé à accepter les termes du contrat (par son employeur).

Dans cette classe, les verbes *forcer* et *obliger* montrent, au passif, une alternance de constructions (*être forcé à/de* Inf., *être obligé à/de* Inf.) : « toutefois, *forcé (de)* et *obligé (de)* sont ici plutôt des adjectifs (aspect accompli). Si la valeur verbale est sentie très fortement (aspect inaccompli), on retrouve la construction avec *à* : *Marie a été obligée à téléphoner par Pierre.* » (LE GOFFIC & COMBE McBRIDE 1975 : 105). Par conséquent : **Marie a été obligée de téléphoner par Pierre.*

Dans les structures $N_0 V_0 N_1$ à $V_1^1 \Omega$, N_1 peut être un clitique de même personne que le sujet de V_0 : *se décider/s'employer/s'occuper/se préparer* à Inf. Dans ce cas, l'infinitif exprime l'aspect inaccompli :

- (288) Ce matin, Pierre s'occupe à classer son courrier.
(289) Ce matin, Pierre se prépare à demander une augmentation.

Enfin, la construction $N V N$ à N n'est bien entendu envisageable que si l'infinitif possède lexicalement une correspondance nominale :

- (290) Son métier oblige Jean à voyager/mentir/dépenser.
(290a) Son métier oblige Jean au voyage/au mensonge/à la dépense.

V_0 = *dépenser, gagner, passer, perdre, mettre, demeurer, rester, gaspiller*

Dans ces structures $N_0 V_0 N_1$ à $V_1^0 \Omega$, N_0 est normalement de type $N_{an/hum}$ (291, 291a), N_1 est de type inanimé et s'inscrit dans un paradigme restreint de substantifs désignant des notions comme le temps, l'argent, l'intelligence, la confiance (291, 292) et V_0 et V_1 sont liés par une identité de temps (293) :

- (291) Jean a gaspillé cent euros à acheter n'importe quoi.
(291a) *Mon côté dépensier a gaspillé cent euros à acheter n'importe quoi.

- (292) Et ne mets pas deux heures à trouver une place !
 (293) *Les étudiants passeront une semaine à avoir travaillé leur sujet de dissertation.

GROSS (1968) et LE GOFFIC & COMBE McBRIDE (1975) disent que à V_1^0 Ω est une source pour la ppv y, ce qui ne nous semble pas vraiment approprié, même à l'oral :

- (291b) ???/*Jean y a gaspillé cent euros, à acheter n'importe quoi.
 (292a) ???Et n'y mets pas deux heures, à trouver une place !
 (294) Pierre a perdu la santé à travailler dans les mines de charbon.
 (294a) ???Pierre y a perdu la santé, à travailler dans les mines de charbon.

Dans les constructions qui nous occupent, le sujet sémantico-logique de l'infinitif est normalement celui de V_0 :

- (295)
 - Christophe dépense toutes ses économies à acheter des cadeaux à sa petite amie.
 - Ah bon, et il fait ça depuis quand ?
 - *Ah bon, et elles font ça depuis quand ?
 - *Ah bon, et elle fait ça depuis quand ?
 - *Ah bon, et ils font ça depuis quand ?

Toutefois, quand l'infinitif régit un complément d'accompagnement, le contrôle multiple de l'infinitif est envisageable :

- (296)
 - Christophe dépense toutes ses économies à acheter des cadeaux avec sa petite amie.
 - Ah bon, et il fait ça depuis quand ?
 - Ah bon, et ils font ça depuis quand ?

Dans la complémentation de V_0 , l'effacement de N_1 n'est pas envisageable (297a, 298a, 299a), sauf dans le cas d'expressions lexicalisées (300) :

- (297) Jérôme dépense son salaire à acheter des DVD en ligne.
 (297a) *Jérôme dépense à acheter des DVD en ligne.
 (298) Certains passent leur journée à écrire des mails au lieu de travailler.²¹³
 (298a) *Certains passent à écrire des mails au lieu de travailler.
 (299) L'Abbé Pierre mettra toujours un point d'honneur à aider les plus démunis.
 (299a) *L'Abbé Pierre mettra toujours à aider les plus démunis.
 (300) Mon filleul gagne à être connu.

En fonction de V_0 et de N_1 , l'infinitif est effaçable (291c, 292b, 294b) ou pas (298b, 299b), effacement qui, le cas échéant, ne semble pas entraîner de changement de sens remarquable pour V_0 :

- (291c) Jean a gaspillé cent euros.

²¹³ La structure N V N à N existe parfois, mais il ne suffit pas que l'infinitif soit nominalisable : *Pierre perd son argent à jouer.* > *Pierre perd son argent au jeu.* ; *Pierre passe son temps à mentir.* > **Pierre passe son temps au mensonge.*

- (292b) Et ne mets pas deux heures !
- (294b) Pierre a perdu la santé.
- (298b) *Certains passent leur journée.
- (299b) *L'Abbé Pierre mettra toujours un point d'honneur.

Pour finir, quand l'effacement de la complémentation de V_0 est possible (291d, 294c, 297b, 298c), ce qui n'est pas rare, il s'effectue en général avec une modification prononcée du sens de V_0 :

- (291d) Jean a gaspillé.
- (292c) *Et ne mets pas !
- (294c) Pierre a perdu.
- (297b) Jérôme dépense.
- (298c) Certains passent.
- (299c) *L'Abbé Pierre mettra toujours.

F) $N_0 V_0 N_1$ de $V_1^1 \Omega$

Dans les structures $N_0 V_0 N_1$ de $V_1^1 \Omega$, où $V_0 = \text{charger, décourager, empêcher, excuser, s'excuser, punir, plaindre, menacer}$, N_0 et N_1 sont le plus souvent de type $N_{\text{hum/an}}$:

- (301) Rudolph a chargé Gilbert de filmer les conférences en numérique.
- (302) Mon propre chien m'empêche parfois de rentrer chez moi, sans doute parce qu'il ne me reconnaît pas tout de suite.
- (303) Nathalie a puni son chien d'avoir aboyé contre le voisin.

Plus rarement, N_0 et N_1 peuvent être des inanimés, notamment avec *plaindre* et *empêcher* :

- (304) Une défaillance de l'ordinateur central empêchait le réseau de fonctionner normalement.
- (305) Les pompiers sont arrivés trop tard, ils n'ont pas empêché la maison de brûler.
- (306) Je plains notre belle planète d'avoir à nous abriter.

D'ordinaire, $de V_1^1 \Omega$ est pronominalisable par la ppv *en* :

- (307) Je l'empêcherai de partir dans cet état.
- (307a) Je l'en empêcherai.
- (308)
 - Mademoiselle, ne vous avait-on pas chargée de faire le compte rendu de la réunion ?
 - Non, personne ne m'en a chargée.

En termes d'effacement, N_1 ne peut normalement pas être sous-entendu (311, 312), sauf après *empêcher* et *décourager* (309, 310) quand le contexte en permet le calcul de la référence :

- (309) De bons pneus, ça peut empêcher de glisser.
- (310) Un trop mauvais semestre peut décourager de poursuivre des études.
- (311) *L'effet de serre punit de trop polluer.
- (312) *Je plains de devoir dormir dehors par ce froid glacial.

Quant à l'effacement de la complémentation de V_0 , il ne semble pas non plus accepté dans l'ensemble :

- (301a) Rudolph a chargé.²¹⁴
 (304a) *Une défaillance de l'ordinateur central empêchait.
 (305a) *Les pompiers sont arrivés trop tard, ils n'ont pas empêché.
 (306a) *Je plains.

L'effacement de l'infinitif seul, en revanche, donne de bons résultats dans l'ensemble, sauf après *empêcher* et *charger* :

- (301b) Rudolph a chargé Gilbert.²¹⁵
 (304b) *Une défaillance de l'ordinateur central empêchait le réseau.
 (305b) *Les pompiers sont arrivés trop tard, ils n'ont pas empêché la maison.

Pour finir, dans les structures $N\ V\ N\ de\ Inf.$, c'est le complément nominal de V_0 qui contrôle l'infinitif, sauf dans le cas de *menacer* :

- (303a) Nathalie₁ a puni son chien₂ d'₂avoir aboyé contre le voisin.
 (303b) *Nathalie₁ a puni son chien₂ d'_{1/arb}avoir aboyé contre le voisin.
 (313) *Jean₁ a menacé son associé₂ de le₂ traîner devant les tribunaux.
 (313a) Jean₁ a menacé son associé₂ de le₂ traîner devant les tribunaux.²¹⁶

G) $N_0\ V_0\ à\ N_1\ à\ V^1_1\ \Omega$

Concernant les structures $N_0\ V_0\ à\ N_1\ à\ V^1_1\ \Omega$, les ouvrages que nous avons consultés n'indiquent que deux V_0 possibles :

- (314) Pierre apprend à conduire à Marie.
 (315) Ça sert aux garagistes à réparer les voitures.²¹⁷

Nous n'en avons pas trouvé d'attestation mais nous nous demandons, sans l'affirmer, si *enseigner* ne peut pas fonctionner comme V_0 dans ces structures :

- (316) ??Cet expert en sécurité enseigne aux ouvriers à manoeuvrer un chariot élévateur.

Notons que la commutation de *à* avec *comment* ne laisserait plus de doute quant à l'acceptabilité de la phrase :

- (316a) Cet expert en sécurité enseigne aux ouvriers comment manoeuvrer un chariot élévateur.

Normalement, *apprendre* et *servir* demandent que N_0 et N_1 soient des N_{hum} (GROSS 1968 : 81), ce qui ne semble pas immuable :

- (317) ??Le fart, ça sert aux skis à moins adhérer sur la neige.

Quand $V_0 = \textit{apprendre}$, à $V^1_1\ \Omega$ est une source pour la ppv *le* (318), ce qui n'est pas valable dans le cas de *servir* (319) :

²¹⁴ Il ne s'agit plus du verbe *charger* de (301).

²¹⁵ Là non plus, il ne s'agit pas du verbe *charger* de (301).

²¹⁶ Pour *menacer*, le formalisme n'est donc pas $N_0\ V_0\ N_1\ de\ V^1_1\ \Omega$ mais $N_0\ V_0\ N_1\ de\ V^0_1\ \Omega$.

²¹⁷ En général, la pronominalisation ou la dislocation de N_1 améliorent nettement l'acceptabilité de la phrase : *Ça leur sert à réparer les voitures. Aux ouvriers, ça leur sert à réparer les voitures.*

(318)

- Avez-vous appris à votre enfant à réciter sa poésie devant un miroir ?
- Oui, nous le lui avons appris récemment.

(319)

- Est-ce que ça te sert à dépenser moins ?
- *Oui, ça me le sert.
- *Oui, ça m'y/en sert.

Dans le cas de *servir*, il semble que la pronominalisation zéro ne soit pas non plus envisageable (319a), ce qui ne signifie pas qu'il n'existe pas de moyen supplétif (319b) :

(319a) - ???Non, ça ne me sert pas.

(319b) - Oui, ça me sert à ça/cela.

Concernant l'effacement, « à N peut être sous-entendu quand le verbe *apprendre* conserve clairement le sens d'*enseigner* » (LE GOFFIC & COMBE McBRIDE 1975 : 108) :

(320) Les échecs, ça apprend à anticiper.

Et cela semble également possible quand $V_0 = servir$:

(321) Les téléphones portables avec agenda, ça sert à perdre la mémoire !

Si le contexte s'y prête, l'infinitif peut rester sous-entendu :

(322)

- À qui apprends-tu à craquer ce genre de logiciels ?
- J'apprends à ceux qui veulent.²¹⁸

(323) Ça t'apprendra (à jouer l'argent que tu n'as pas) !

Enfin, l'effacement de la complémentation de V_0 , qui est plutôt courant avec *servir* (317a, 321a), ne semble pas possible avec *apprendre* quand N_0 n'est pas de type $N_{hum/an}$ (320a) :

(314a) Pierre apprend.²¹⁹

(317a) Le fart, ça sert.

(320a) *Les échecs, ça apprend.

(321a) Les téléphones portables avec agenda, ça sert !

La nominalisation de l'infinitif est envisageable, si l'infinitif le permet, après *apprendre* et *servir* mais pas après *donner* :

(324) Renée a appris à danser à Aude.

(324a) Renée a appris la danse à Aude.²²⁰

(325) Cette clef sert aux mécaniciens à ouvrir les culasses.

²¹⁸ Ici, c'est la portée de la question sur à N_1 qui permet l'effacement de à $V^1_1 \Omega$ dans la réponse.

²¹⁹ Quand $V_0 = apprendre$, l'effacement de la complémentation entraîne un changement de verbe : ici, *apprendre* ne signifie plus *enseigner* mais *emmagasiner des connaissances*.

²²⁰ Après *apprendre*, l'infinitif prépositionnel commute avec un groupe nominal non prépositionnel : *Renée a appris à la danse à Aude. *Renée a appris à Aude à la danse.

(325a) Cette clef sert à l'ouverture des culasses.²²¹

(326) Votre comportement vis-à-vis de vos collègues nous a donné à réfléchir !

(326a) *Votre comportement vis-à-vis de vos collègues nous a donné (à) la/une réflexion.

Pour finir, après *apprendre*, la commutation de à Inf. est possible avec certaines interrogatives indirectes :

(314b) Pierre apprend à Marie comment/où/à quelle vitesse conduire.²²²

(325b) *Cette clef sert aux mécaniciens (à) comment ouvrir les culasses.

H) $N_0 V_0$ à N_1 de $V \Omega$

Dans les structures $N_0 V_0$ à N_1 de $V \Omega$, l'infinitif est pronominalisable par *en* ou par *le* (selon V_0), sauf après *valoir* (329a, b) :

(327)

- On lui a proposé/interdit de soutenir.

- C'est bien/dommage, qu'on le lui ait proposé/interdit.

(328)

- Cyril a-t-il déjà parlé à Marion d'enregistrer les enfants avec un micro multidirectionnel ?

- Non, il ne lui en a pas encore parlé.

(329) Sa ténacité lui a valu d'être augmenté(e) rapidement.

(329a) *Sa ténacité le lui a valu, d'être augmenté(e) rapidement.

(329b) *Sa ténacité lui en/y a valu, d'être augmenté(e) rapidement.

Selon le type de V_0 , l'infinitif prend pour sujet logique N_0 (330), N_1 (331), N_0 et/ou N_1 (332) :

(330) Pierre₁ doit à Catherine₂ d'₁avoir été embauché comme extra dans le restaurant de ses parents.

(331) Pierre₁ interdit à Catherine₂ de le ₂critiquer en public.

(332) Pierre₁ a proposé à Catherine₂ de _{1/2/1+2}travailler dans le restaurant de ses parents.

Dans le dernier cas de figure (332), c'est le plus souvent le contexte qui permet de savoir quel(s) N constitue(nt) le sujet logique de l'infinitif :

(332a) Pour qu'elle gagne suffisamment d'argent, Pierre₁ a proposé à Catherine₂ de _{*1/2/*1+2}travailler dans le restaurant de ses parents.

(332b) Pierre₁ a proposé à Catherine₂ de _{1/*2/*1+2}travailler dans le restaurant de ses parents, comme ça il aura une expérience de plus sur son CV.

(332c) Pierre₁ a proposé à Catherine₂ de _{*1/*2/1+2}travailler ensemble/tous les deux dans le restaurant de ses parents.

Normalement, l'effacement de N_1 annule la possibilité d'un double sujet logique pour l'infinitif :

²²¹ Après *servir*, la nominalisation de l'infinitif se fait de préférence sans à N : *Cette clef sert aux mécaniciens à l'ouverture des culasses.

²²² La chute du à précédant l'infinitif est obligatoire : *Pierre apprend à Marie à comment conduire.

(332ca) ???Pierre a proposé de travailler ensemble/tous les deux dans le restaurant de ses parents.

Cela dit, l'emploi de certaines expressions peut créer l'exception :

(333) Pierre_i n'avait pas parlé de *_ivoyager à plusieurs ?

L'effacement de l'infinitif est toujours possible après *parler* (avec changement de sens) mais jamais après *devoir* et *valoir* :

(328a) Cyril a-t-il déjà parlé à Marion ?

(329c) *Sa ténacité lui a valu.

(330a) *Pierre doit à Catherine.

D'autres verbes supportent tant bien que mal l'effacement de l'infinitif, à condition que le contexte les y aide :

(334)

- À qui Pierre a-t-il proposé de travailler dans le restaurant de ses parents ?

- ?Il a proposé à Catherine.

Enfin, si aucune contrainte ne l'en empêche, l'infinitif peut normalement commuter avec la forme nominale correspondante :

(329d) Sa ténacité lui a valu une augmentation rapidement.

(330b) Pierre doit à Catherine son embauche comme extra dans le restaurant de ses parents.

(333a) Pierre n'avait pas parlé d'un voyage à plusieurs ?

(334a) À qui Pierre a-t-il proposé du travail dans le restaurant de ses parents ?

2.2.8.4. Infinitives dérivées

Nous venons de voir les principales propriétés distributionnelles des infinitives non dérivées (2.2.8.3.), *i.e.* qui ne peuvent pas être considérées comme des réductions de complétives. Quand le sujet de la complétive est coréférent à celui de V₀, trois cas de figure sont à distinguer, selon que la réduction à l'infinitif est interdite (335, 335a), obligatoire (336, 336a) ou facultative (337, 337a) :

(335) Le jour de l'épreuve, j'ai vite compris que je n'avais pas le niveau.

(335a) *Le jour de l'épreuve, j'ai vite compris ne pas avoir le niveau.

(336) *Je veux que je vienne.

(336a) Je veux venir.

(337) J'espère que je réussirai ma soutenance.

(337a) J'espère réussir ma soutenance.

En règle générale, « on peut dire que la réduction est obligatoire quand les verbes (comme *vouloir*) prennent une complétive au subjonctif et facultative quand les verbes (comme *espérer*) sont suivis d'une complétive à l'indicatif » (LE GOFFIC & COMBE McBRIDE 1975 : 113). Dans le développement qui vient, nous allons voir cette fois-ci les principales propriétés distributionnelles des infinitives provenant de complétives (336a, 337a).

A) N₀ V₀ *que* P

V₀ = *compter, croire, espérer, juger, penser, se rappeler, reconnaître, sembler*

Si le sujet de la complétive est coréférent à celui de V₀, la réduction de la complétive est systématiquement possible (mais jamais obligatoire) :

(338) Je crois que je comprends pourquoi tu l'as fait.

(338a) Je crois comprendre pourquoi tu l'as fait.

Dans ce cas de figure, l'infinitive « est une réduction de la complétive (lorsque le sujet de celle-ci est le même que celui de la principale) : *j'espère réussir = j'espère que je réussirai ; elle pense venir = elle pense qu'elle viendra*. Cette réduction n'est pas obligatoire : la complétive est toujours possible [...] et très usuelle [...] » (LE GOFFIC & COMBE McBRIDE 1975 : 119).

L'infinitive ainsi obtenue n'est pas pronominalisable après *juger* (339), l'est par *y* après *compter* (340) et par *le* et/ou par *zéro* après les autres verbes de la classe (341) :

(339)

- Pierre a-t-il jugé pouvoir conduire malgré son état ?

- *Oui, il (l')a jugé.

(340)

- Comptes-tu travailler cet été pour te faire de l'argent de poche ?

- Oui, j'y compte (bien).²²³

(341)

- Reconnais/Penses/Crois-tu t'être trompé ?

- Oui, je (le) reconnais/pense/crois.

V₀ = *entendre, sentir, voir*

Avec ces verbes de perception, la réduction de la complétive (en cas de sujets identiques) est interdite :

(342) Je vois/sens que je ne suis pas à la hauteur.

(342a) *Je vois/sens ne pas être à la hauteur.

La question est alors de savoir si (343) provient de (343a) par une réduction d'un autre type, qui déclencherait le mécanisme transformationnel malgré l'absence de coréférence entre les deux sujets :

(343) Je sens la fièvre monter.

(343a) Je sens que la fièvre monte.

Certains auteurs hésitent : « relation entre la complétive et l'infinitive (et constructions apparentées) : question difficile. On remarquera simplement que ces verbes, avec l'infinitive, ont nécessairement leur sens propre [...] de perception [...], alors qu'ils peuvent prendre des valeurs plus diverses avec la complétive : *J'ai entendu que le réveil sonnait.*, mais aussi : *Je vois qu'il n'y a rien à faire, que vous m'avez compris. Je sens que ça ne va pas.* » (LE GOFFIC &

²²³ « Lorsque V₀ = *compter*, *que* P peut être source de *y* (pas de *le*) » (GROSS 1968 : 84).

V_0 = prévoir

Il arrive, nous l'avons vu, que des complétives directes dérivent en infinitives introduites par *de* :

(347) Jean prévoit qu'il viendra demain.²²⁴

(347a) Jean prévoit de venir demain.²²⁵

Le terme *de* peut alors être considéré comme un complémenteur en distribution avec *que*, mais pas comme une préposition :

(348)

- Jean n'avait-il pas prévu de venir demain ?

- Non, il ne l'avait pas prévu.

- *Non, il n'en/y avait pas prévu.²²⁶

B) N_0 V_0 *que* P subj.

V_0 = vouloir (bien), aimer (mieux), préférer, falloir, valoir mieux, envisager, mériter, avoir honte

Quel que soit V_0 , N_0 est normalement de type $N_{\text{hum/an}}$. Dans ce cas de figure, l'infinitive « est une réduction obligatoire de la complétive quand le sujet de celle-ci est le même que celui de la principale » (LE GOFFIC & COMBE McBRIDE 1975 : 123). Après *envisager*, *mériter* ou *avoir honte*, si « $N_2 = N_0$, les phrases correspondantes sont douteuses ou inacceptables, elles sont remplacées par des phrases avec complément à l'infinitif en *de* » (GROSS 1968 : 87) :

(349) Jean envisage que son patron démissionne.

(349a) *Jean₁ envisage qu'il₁ démissionne.

(349b) Jean envisage de démissionner.

(350) Il a honte que ses enfants se comportent ainsi.

(350a) *Il₁ a honte qu'il₁ se comporte ainsi.

(350b) Il a honte de se comporter ainsi.

Contrairement à GROSS (1968) et à LE GOFFIC & COMBE McBRIDE (1975), nous estimons que l'infinitive n'est pas une source pour *le* qu'après *vouloir* et *il faut* :

(351)

- Jérôme, voulez-vous prendre Mélanie, ici présente, pour épouse ?

- Oui, je le veux.

(352)

- Jean envisage-t-il de démissionner ?

- Oui, et il l'envisage même très sérieusement.

²²⁴ « Les complétives *que* P correspondantes peuvent être remplacées par le complément à l'infinitif *de* V Ω quand $N_2 = N_0$ [...] » (GROSS 1968 : 84).

²²⁵ Même chose pour V_0 = *avoir l'impression* : *J'ai l'impression que j'ai loupé mon entrée. J'ai l'impression d'avoir loupé mon entrée.*

²²⁶ Nous constatons exactement le contraire quand V_0 = *avoir l'impression* : *As-tu l'impression d'avoir loupé ton entrée ? Oui, j'en ai l'impression. *Oui, je l'ai l'impression.*

Quand l'infinitif est introduit par *de*, en revanche, même le pronom *en* ne semble pas vraiment convenir :

- (353) - N'avez-vous pas honte de mentir ainsi ?
(353a) - ???Non, je n'en ai pas honte.

La pronominalisation zéro paraît alors bien meilleure :

- (353b) - Non, je n'ai pas honte.
(353c) - Si, j'ai honte.

Sinon, quel que soit V_0 , les pronominalisations par zéro et par *ça* obtiennent toujours de bons résultats :

- (354)
- Ne préfères-tu pas aller au cinéma ?
- Si, je préfère (ça).

V_0 = *attendre, essayer, choisir, se moquer*

Normalement, la réduction de la complétive est obligatoire quand N_2 est coréférentiellement lié à N_0 . Cependant, pour LE GOFFIC & COMBE McBRIDE (1975 : 125), après *attendre*, la « réduction de la complétive à l'infinitif [est] usuelle, mais non obligatoire, quand le sujet du verbe de la complétive est le même que celui du verbe principal : *Pierre a attendu qu'il ait un peu plus d'argent. Pierre a attendu d'avoir un peu plus d'argent.* », ce qui ne convient pas vraiment selon nous :

- (355) Pierre a attendu que Marie soit sûre pour lancer les travaux.
(355a) ???/*Pierre₁ a attendu qu'il₁ soit sûr pour lancer les travaux.
(355b) Pierre a attendu d'être sûr pour lancer les travaux.

Après *attendre, choisir* et *essayer*, la pronominalisation de l'infinitive n'est envisageable que par zéro :

- (356)
- Attendra/Choisira/Essaiera-t-il d'être licencié ?
- Non, il n'attendra/essaiera/choisira pas.
- *Non, il ne l'attendra/essaiera/choisira pas.

Après *se moquer*, en revanche, l'infinitive est une source pour *en* :

- (357) Pierre s'en moque, de ne pas pouvoir assister à ta fête d'anniversaire.

C) $N_0 V_0 N_1$ *que P*

Dans ce cadre, V_0 = *avertir, prévenir, convaincre*, N_0 est de type $N_{\text{hum/nr}}$ et N_1 de type N_{hum} :

- (358) Hélène prévient/informe/convainc Toni qu'elle doit se faire opérer de l'appendice.

Normalement, « *que P* est source de *en*, ce qui s'explique par le fait que ces verbes V_0 entrent également dans les cadres : $N_0 V_0 N_1$ de ce *que P* » (GROSS 1968 : 88) :

(359)

- Hélène a-t-elle informé Toni (de ce) qu'elle doit se faire opérer de l'appendice ?
- Oui, elle l'en a déjà informé.
- Non, elle ne l'en a pas encore informé.

Après *prévenir*, en revanche, seule la pronominalisation par zéro semble convenir :

(359a) - *Non, elle ne l'en a pas encore prévenu.

(359b) - Non, elle ne l'a pas encore prévenu.

D'après (GROSS 1968 : 88), quand $N_2 = N_0$, la réduction de la complétive est possible après *avertir* sous certaines conditions de temps :

(360) J'avertis Jean que j'y suis allé.

(360a) J'avertis Jean y être allé.²²⁷

(361) J'avertis Jean que j'irai(s) le voir.

(361a) *J'avertis Jean aller le voir.

Après les autres V_0 , la réduction infinitive est systématiquement impossible :

(362) Pierre prévient/informe Catherine qu'il rentrera tard ce soir.

(362a) *Pierre prévient/informe Catherine (de) rentrer tard ce soir.

D) $N_0 V_0 N_1$ que P subj.

Dans ces constructions opératrices, $V_0 = \text{supplier, prier, avertir}$, N_0 et $N_1 = N_{\text{hum}}$ et la complétive coréférentiellement liée à N_1 se réduit obligatoirement ($N_0 V_0 N_1$ de $V^1_1 \Omega$) :

(363) *Je vous supplie/prie/avertis que vous ne m'importuniez plus.

(363a) Je vous supplie/prie/avertis de ne plus m'importuner.

E) $N_0 V_0$ à N_1 que P

$V_0 = \text{crier, dire, écrire, rappeler, répéter, répondre, télégraphier, téléphoner, cacher, expliquer, raconter, apprendre, lire, montrer}$

« La construction essentielle est la complétive [(364-366)]. La réduction à l'infinitif, peu utilisée, jamais obligatoire [(367, 367a)] et souvent difficile ou douteuse [(368, 368a)], appartient à un type de discours recherché. L'infinitif est le plus souvent celui d'un auxiliaire, d'un verbe modal, ou un infinitif passé : *Le gouvernement a répondu avoir fait tout ce qui était possible.* » (LE GOFFIC & COMBE McBRIDE 1975 : 129) :

(364) As-tu au moins expliqué à l'agent que tu n'avais pas vu le feu rouge ?

(365) Il téléphone à sa femme qu'il a manqué son train. (LE GOFFIC & COMBE McBRIDE 1975 : 128)

(366) Hier, Nathalie nous a appris qu'elle était/est enceinte.

(367) Ils disent qu'ils sont d'accord.

(367a) Ils disent être d'accord.

²²⁷ Ce type de réduction infinitive après *avertir* n'est plus acceptable aujourd'hui.

- (368) Pierre a pourtant dit à Marie qu'il n'était pas prêt.
 (368a) ??Pierre a pourtant dit à Marie ne pas être prêt.

Si le verbe de la complétive est au futur, par rapport au présent (369) ou par rapport au passé (370), la réduction est interdite (369a, 370a) :

- (369) Pierre répète à Marie qu'il ne lui écrira plus.
 (369a) *Pierre répète à Marie ne plus lui écrire.
 (370) Pierre répétait à Marie qu'il ne lui écrirait plus.
 (370a) *Pierre répétait à Marie ne plus lui écrire.

La pronominalisation de l'infinitive se fait normalement par *ça*, difficilement par *le* et presque jamais par zéro :

- (371)
 - Pierre lui a dit avoir tout compris.
 - Et il lui a dit ça quand ?
 - ??Et il le lui a dit quand ?
 - *Et il lui a dit quand ?

Enfin, quand le complément nominal à N peut être supprimé ou sous-entendu, cela améliore nettement la qualité de la phrase :

- (372) ???N'ont-ils pas dit au juge être innocents ?
 (372a) N'ont-ils pas dit être innocents ?

V_0 = *garantir, murmurer, raconter*

D'ordinaire, N_0 et $N_1 = N_{\text{hum}}$. Si $N_2 = N_0$, la complétive peut se réduire, mais à condition que V_2 soit doté d'un auxiliaire (temporel ou modal) :

- (373) Jean me raconte/garantit qu'il a fait la roue sur une poutre de dix centimètres de large.
 (373a) Jean me raconte/garantit avoir fait la roue sur une poutre de dix centimètres de large.
 (373b) *Jean me raconte/garantit faire la roue sur une poutre de dix centimètres de large.
 (374) Le réparateur nous a garanti qu'il ne pouvait rien faire pour la chaudière.
 (374a) Le réparateur nous a garanti ne rien pouvoir faire pour la chaudière.
 (374b) *Le réparateur nous a garanti ne rien faire pour la chaudière.

V_0 = *promettre, se plaindre, jurer, se vanter*

Normalement, N_0 et $N_1 = N_{\text{hum}}$ et « la réduction de la complétive à l'infinitif n'est jamais obligatoire ; les deux constructions sont usuelles » (LE GOFFIC & COMBE McBRIDE 1975 : 130) :

- (375) Pierre promet à Marie qu'il rentrera tôt.
 (375a) Pierre promet à Marie de rentrer tôt.

Même quand N_1 et N_2 ne sont pas coréférentiellement liés, la réduction infinitive est possible, à condition que la forme passive de la complétive puisse exister :

- (376) Christophe se plaint que le patron l'a ignoré pendant la réunion.
 (376a) *Christophe se plaint le patron de l'avoir ignoré pendant la réunion.
 (376b) Christophe se plaint d'avoir été ignoré (par le patron) pendant la réunion.

La complétive et l'infinitive sont une source pour *le* après *promettre* et *jurer* et une source pour *en* après *se plaindre* et *se vanter* :

- (377)
 - Pierre a-t-il promis à Marie qu'il rentrerait/de rentrer tôt ce soir ?
 - Oui, il le lui a promis.
 - Non, il ne le lui a pas promis.

- (378)
 - Sébastien s'est plaint à Marie qu'il est malade/d'être malade.²²⁸
 - À qui s'en est-il plaint, dis-tu ?²²⁹
 - *À qui se l'est-il plaint, dis-tu ?

Dans un style moins châtié, les pronoms *le* et *en* peuvent respectivement être remplacés par *ça* et *de ça* :

- (379)
 - Philippe a promis qu'il nous inviterait bientôt.
 - Quand a-t-il promis cela/ça ?

- (380)
 - Ma sœur se plaint qu'elle a/d'avoir des migraines.
 - Et elle se plaint de ça souvent ?

Pour finir, le complément nominal à N peut facilement être supprimé et rester sous-entendu :

- (381) Mon ami Fabrice promet toujours qu'il sera/d'être à l'heure !
 (382) À chaque trajet en voiture, ma mère se plaint qu'elle a/d'avoir la nausée.

F) $N_0 V_0$ à N_1 *que* P subj.

Dans ces constructions opératrices, V_0 = *suggérer, ordonner, souhaiter, offrir, proposer, refuser, crier, dire, écrire, rappeler, répéter, répondre, télégraphier, téléphoner, défendre, demander, permettre, commander, pardonner, arriver* et N_0 et $N_1 = N_{\text{hum}}$. Certains de ces V_0 permettent la réduction de la complétive ($N_0 V_0$ à N_1 *de* $V_2^1 \Omega$) quand son sujet est coréférent à leur complément nominal, soit si $N_2 = N_1$:

- (383) Il lui écrit qu'elle vienne le plus vite possible.
 (383a) Il₁ lui₂ écrit de $_{2/*1/*1+2}$ venir le plus vite possible.²³⁰

²²⁸ Notons la possibilité de passer de *que* V à *de ce que* V sans changer le mode indicatif : *Sébastien s'est plaint à Marie de ce qu'il est malade*.

²²⁹ La complétive « *que* P est source de *en*, ce qui provient de ce que ces verbes entrent dans le cadre : $N_0 V_0$ à N_1 *de ce que* P » (GROSS 1968 : 89) : *Sébastien s'est plaint à Marie de ce qu'il est malade*.

²³⁰ Même chose quand V_0 = *permettre*.

D'autres permettent la réduction de la complétive quand son sujet est coréférent à leur complément nominal, soit si $N_2 = N_1$ (384a), à leur complément nominal et à leur sujet en même temps, soit si $N_2 = N_1 + N_0$ (384b), ou à leur sujet uniquement, soit si $N_2 = N_0$ (384c) :

- (384) Cette année, Marianne₁ a proposé à Dominique₂ de _{2/1+2/1}réserver la semaine de ski hors vacances scolaires.
- (384a) Cette année, Marianne a proposé à Dominique qu'il réserve la semaine de ski hors vacances scolaires.
- (384b) Cette année, Marianne a proposé à Dominique qu'ils réservent la semaine de ski hors vacances scolaires.
- (384c) Cette année, Marianne a proposé à Dominique qu'elle réserve la semaine de ski hors vacances scolaires.

Un troisième type de V_0 permet la réduction de la complétive quand son sujet est coréférent à leur complément nominal, soit si $N_2 = N_1$ (385a), ou à leur complément nominal et à leur sujet en même temps, soit si $N_2 = N_1 + N_0$ (385b) :

- (385) Véronique₁ a suggéré à Fabrice₂ de _{2/1+2/*1}boire moins de café.
- (385a) Véronique a suggéré à Fabrice qu'il boive moins de café.
- (385b) Véronique a suggéré à Fabrice qu'ils boivent moins de café.
- (385c) *Véronique a suggéré à Fabrice qu'elle boive moins de café.

Parmi les V_0 de ces constructions opératrices, *dire* est un cas particulier, puisque la réduction (facultative) de la complétive diffère selon que $N_2 = N_0$ (386a) ou que $N_2 = N_1$ (387a) :

- (386) Jean m'a dit qu'il n'y était pas allé finalement.
- (386a) Jean m'a dit ne pas y être allé finalement.
- (387) Jean dit à son petit frère qu'il fasse ses devoirs.
- (387a) Jean dit à son petit de faire ses devoirs.

Pour finir, le complément nominal à N peut rester sous-entendu (388-390) et l'infinitive est normalement une source pour *le* ou pour *ça*, sans compter la pronominalisation zéro (391) :

- (388) Ils ont crié/dit de partir sans eux.
- (389) Cette expérience demande de se concentrer.
- (390) Ils ont téléphoné de venir. (LE GOFFIC & COMBE McBRIDE 1975 : 133)

(391)

- Finalement, Pierre n'a pas demandé à Catherine de l'épouser.
- Personnellement, je trouve qu'il a bien fait de ne pas le lui demander !
- Personnellement, je trouve qu'il a bien fait de ne pas lui demander ça !
- Personnellement, je trouve qu'il a bien fait de ne pas lui demander !

G) $N_0 V_0$ de N_1 *que* P

La complétive de ces constructions opératrices, dont $V_0 = \text{dire, penser}$, se réduit (facultativement) si $N_2 = N_0$ et si N_1 et *que* P sont sémantiquement liés par une contrainte de projection :

- (392) Cet enseignant dit de ses élèves qu'il les admire.
- (392a) Cet enseignant dit de ses élèves les admirer.

(392b) *Cet enseignant dit de ses élèves t'admirer.²³¹

La complétive est au subjonctif quand $V_0 = \text{exiger, obtenir}$:

(393) J'exige de mes étudiants qu'ils fassent quelques recherches personnelles pour compléter le cours.²³²

GROSS (1968 : 90) analyse ce cas de figure comme le précédent et propose une réduction facultative de la complétive si $N_2 = N_1$, ce qui ne nous semble plus vraiment convenir aujourd'hui :

(393a) ??J'exige de mes étudiants de faire quelques recherches personnelles pour compléter le cours.

Conclusion

Les différents cadres théoriques que nous avons exploités sous (2.2.) analysent tous l'infinitif régi par un verbe de perception comme le noyau prédicatif de la proposition sémantico-logique qu'il forme avec SN2. Au niveau syntaxique, en revanche, la plupart des modèles font de SN2 le complément d'objet direct de V mais ne proposent pas de statut actanciel ou fonctionnel pour l'infinitif. Et pour cause : celui-ci se trouve dans la complémentation d'un verbe monotransitif direct qui a déjà un complément d'objet. Pour justifier cela, la grammaire générative propose de considérer que SN2 est accidentellement promu au rang de complément d'objet direct de V, fonction que devrait normalement occuper la séquence SN2 Vinf (si l'on se réfère à l'analyse sémantico-logique). Un seul modèle passe outre ce problème, celui de TESNIÈRE (1953, 1965) : pour l'auteur, dont la théorie syntaxique ne fait pas appel aux fonctions, la proposition infinitive constitue dans son entier le second actant de V.

3. Mise en cause de la proposition infinitive

Le constat que SN2 fonctionne comme le complément d'objet direct de V dans les constructions infinitives régies par un verbe de perception et le fait que l'infinitif ne peut pas marquer l'accord avec son sujet prédicatif conduisent certains auteurs à réfuter la possibilité même d'une proposition infinitive en syntaxe (3.1.). SN2 et Vinf sont alors considérés comme deux éléments morphosyntaxiquement autonomes, l'infinitif étant le plus souvent analysé comme un deuxième complément direct de V (3.3.).

3.1. La proposition infinitive n'est pas une proposition

À la question de savoir s'il existe en français une proposition infinitive, MOIGNET (1973) répond : « nous n'admettons pas la notion de proposition infinitive dans les cas où on la voit d'ordinaire, dans la dépendance des verbes de perception, de *laisser*, de *faire*, de *emmener*, de *envoyer*, des verbes de connaissance, d'énonciation, d'opinion [et] *a fortiori* dans celle des verbes construits avec une préposition + infinitif » (p. 122) et « nous récusons formellement la thèse du substantif ou du pronom "sujet" de l'infinitif » (p. 122). Afin de démontrer que la notion de proposition infinitive ne trouve pas de justification linguistique réelle en français, MOIGNET

²³¹ « La principale caractéristique de ces constructions est la contrainte de projection qu'elles présentent entre N_1 et P [...] » (GROSS 1968 : 90).

²³² $N_0 V_0$ de N_1 que P subj. La contrainte de projection entre N_1 et que P est nécessaire ici aussi : *J'exige de mes étudiants que tu fasses quelques recherches personnelles pour compléter le cours.

(1973) argumente contre le prétendu caractère propositionnel de ces constructions particulières : « le fond du débat est, évidemment, la question de savoir ce qu'est, en grammaire, une proposition et ce qui en définit la structure » (p. 113). Pour invalider la notion de proposition infinitive, l'auteur avance plusieurs arguments, que nous reprenons ici pour les commenter.

3.1.1. La proposition infinitive n'est pas une complétive réduite

MOIGNET (1973) souligne que la classe des propositions infinitives a été créée par la grammaire traditionnelle au vu de « l'identité de signification et [de] la commutation possible avec une proposition introduite par *que* » (p. 114), puisque, dans les complétives parallèles, « le substantif ou le pronom en cause est effectivement le sujet du verbe à un mode personnel par lequel on remplace l'infinitif » (p. 114) :

- (1) On voyait les bateaux accoster.
- (1a) On voyait que les bateaux accostaient.

Mais l'analogie en question est vite réfutée par l'auteur, puisque que « cette commutation ne produit pas constamment le même effet de sens » (p. 114) :

- (2) Il fait travailler ses élèves.
- (2a) ?Il fait que ses élèves travaillent.

En effet, suivi d'une construction *que* P, *faire* « met l'accent sur une idée de résultat visé ou obtenu » (2b), alors que la construction infinitive (2) ne fait que poser le sujet de *faire* en causateur du procès dénoté par l'infinitif :

- (2b) Il fait en sorte/tout pour/ce qu'il faut pour que ses élèves travaillent.

MOIGNET (1973) rappelle également que l'hypothèse de la complétive source est inexploitable après *laisser* et après les verbes causateurs de mouvement :

- (3) Il les laisse prendre un bain.
- (3a) *Il laisse qu'ils prennent un bain.

S'il rejette l'analyse de l'infinitive comme structure dérivée ou transformée après *faire*, *laisser* et les verbes causateurs de mouvement, ce à quoi nous souscrivons pour les mêmes raisons, MOIGNET (1973) accepte pourtant cette analyse après d'autres verbes : « la valeur est à peu près la même avec les verbes de perception, de connaissance, d'énonciation et d'opinion » (p. 114). Or, même après ces types de verbes, la valeur dont parle l'auteur change manifestement quand on passe de la complétive à l'infinitive, la différence étant sans doute plus ténue. Nous savons, par exemple, que la complétive régie par un verbe de perception relève le plus souvent du domaine de l'intellection (et non de celui de la perception) :

- (4) J'ai entendu que Paul voulait se plaindre de moi au patron.
≡ J'ai entendu dire/On m'a dit que Paul voulait se plaindre de moi au patron.
- (4a) *J'ai entendu Paul vouloir se plaindre de moi au patron.
- (5) Je vois que Paul travaille moins quand je ne suis pas là !
≡ Je me rends compte/constate que Paul travaille moins quand je ne suis pas là !
- (5a) *Je vois Paul travailler moins quand je ne suis pas là !

- (6) Regardez bien qu'il fasse ses devoirs, s'il vous plaît !
 ≡ Vérifiez bien qu'il fasse ses devoirs, s'il vous plaît !
 (6a) ?Regardez-le bien faire ses devoirs, s'il vous plaît !
 ≡ Observez-le bien quand il fait ses devoirs, s'il vous plaît !

3.1.2. Le critère distinctif du sujet propre n'est pas viable

MOIGNET (1973 : 116, 117) fait remarquer que la notion de sujet propre peut s'appliquer à d'autres constructions que les PSI de la grammaire traditionnelle : « de proche en proche, le critère du "sujet propre" amène à intégrer dans la "proposition infinitive" quantité de tours grammaticalement hétéroclites ». Soit, en effet :

- (7) Il envoie Pierre acheter du pain.
 (8) Il encourage Pierre à parler.
 (9) Il empêche Pierre de parler.
 (10) Il ordonne à Pierre de parler.
 (11) Il apprend à Pierre à nager.

Au niveau sémantico-logique « *Pierre* est, dans toutes ces phrases, [le 1^{er}] actant de l'action signifiée par l'infinitif » (p. 117), indépendamment de la construction (directe ou indirecte) de l'infinitif et de son sujet logique.

Plus loin, l'auteur rappelle que le sujet interprétatif de certains infinitifs régis par un verbe de perception est parfois coréférentiellement lié au sujet du verbe recteur :

- (12) Il le sentait défaillir.
 (12a) Il se sentait défaillir.

Or, dans ce cas précis (12a), l'hypothèse du sujet propre est remise en cause, puisque le sujet en question est coréférent à celui du verbe recteur. Mais doit-on pour autant considérer que seul l'exemple (12) contient une PSI, alors que les architectures syntaxiques de (12) et de (12a) sont rigoureusement identiques et que les infinitifs y ont la même stratégie prédicative (*i.e.* prendre le complément d'objet direct de V_0 pour argument initial au niveau sémantico-logique) ?

L'auteur continue son argumentation en soulignant que, parfois, après un verbe de perception, « le sujet de l'infinitif est indéterminé et [...] ne se traduit par aucun terme » (MOIGNET 1973 : 116) :

- (13) On a entendu crier.

D'abord, il nous paraît exagéré de dire que le sujet indéterminé de l'infinitif ne se traduit par aucun terme :

- (13a) On a entendu quelqu'un crier.

Ensuite, le fait que le sujet de l'infinitif ne soit pas exprimé ne signifie pas que l'infinitif n'en régit pas un qui lui soit propre (au niveau sémantico-logique) :

- (14)
 - Le Proviseur a entendu crier dans l'escalier.
 - Pourquoi a-t-on crié dans l'escalier ?

- *Pourquoi le proviseur a-t-il crié dans l'escalier ?²³³

Plus loin, MOIGNET (1973) fait observer que la proposition infinitive ne peut jamais subsister comme proposition indépendante : **Les oiseaux chanter*. **Les enfants travailler*. **Le chat manger le fromage*. **Ma fille bridger*. D'après l'auteur, cette impossibilité « serait déjà un argument suffisant » (p. 122). En somme, le fait que « l'infinitif refuse une référence directe au substantif ou au pronom pour former avec lui un syntagme sujet + verbe » (p. 122) suffirait à conclure que la notion de proposition infinitive est inadaptée. Or, cela nous obligerait à récuser de la classe des propositions beaucoup de constructions que nous considérons pourtant comme telles :

(15) Je veux que tu viennes me chercher.

(15a) *Que tu viennes me chercher.

(16) J'ai constaté combien il avait grandi.

(16a) *Combien il avait grandi.

(17) Il m'aide à rédiger pour que je termine plus vite.

(17a) *Pour que je termine plus vite.

Avec cet argument, l'auteur ne tient pas compte du fait que l'enchâssement conditionne la forme de la proposition. Pour conclure qu'une structure propositionnelle enchâssée ne peut pas subsister comme indépendante, il ne suffit pas de l'extraire de sa phrase d'accueil et de la tester telle quelle : il faudrait également la débarrasser de l'appareillage morphosyntaxique dû à l'enchâssement, soit supprimer le mot subordonnant des complétives tensées et conjuguer l'infinitif des PSI. Qui plus est, est-il bien vrai de dire que la proposition infinitive ne peut jamais subsister comme proposition indépendante ? :

(18) Et Pierre de ne plus piper mot !

Parallèlement, l'auteur fait remarquer « que le pronom réputé sujet n'a *jamais* la forme du cas sujet et peut avoir toutes les autres » (p. 122), à savoir celles de l'objet primaire (19), de l'objet secondaire (20) ou du régime prépositionnel (21) :

(19) Il m'entend parler.

(20) Il leur fait faire leurs devoirs.

(21) Je l'ai entendu raconter par lui.

MOIGNET (1973) conclut qu'il y a un paradoxe linguistique à parler de sujet là où le cas sujet est précisément inexprimable : « la fonction sujet est une forme et cette forme se détermine par un certain rapport avec une autre forme, qui est le verbe personnel » (p. 123).

Un autre argument que MOIGNET (1973) utilise contre la notion de sujet propre est que, parfois, l'objet nominal peut passer du rang d'objet primaire à celui d'objet secondaire (p. 128) :

(22) Je l'ai entendue raconter cette histoire.

(22a) Je lui ai entendu raconter cette histoire.

Et l'auteur de conclure : « le décalage de l'objet primaire à l'objet secondaire se comprendrait-il s'il s'agissait d'un sujet de l'infinitif ? » (p. 129). Contre cette remarque de MOIGNET (1973),

²³³ L'impossibilité de cette réponse prouve que le sujet à rétablir n'est pas coréférentiellement lié à celui de V₀.

nous souhaitons avancer quelques arguments. D'abord, si le décalage de l'objet primaire à l'objet secondaire remet en cause la notion de sujet propre dans (22a), cela implique que *lui* n'est pas le sujet logique de *voir ce film* dans (23a) :

- (23) *Pierre, je l'ai fait voir ce film déjà trois fois.
(23a) Pierre, je lui ai fait voir ce film déjà trois fois.

Or, comment pourrait-il en être autrement ? Ensuite, il est plutôt fréquent, en français, qu'une forme de ce type doive être considérée au niveau sémantico-logique comme le sujet interprétatif d'un infinitif complétif :

- (24) Je₁ lui₂ ai demandé/conseillé/imposé/écrit/commandé de ne plus me_{2/*1/*1+2}déranger.
(25) ₁Dites-lui₂ de _{2/*1/*1+2}se taire !

D'ailleurs, l'exemple (22b) permet manifestement l'ajout d'un destinataire :

- (22b) Je lui ai entendu raconter cette histoire à qui voulait l'entendre.

Or, en toute logique, cette phrase ne peut être considérée comme correcte que si *lui* n'exprime pas déjà un destinataire :

- (22c) Paul, je lui ai toujours entendu raconter cette histoire à qui voulait l'entendre.
(22d) *À Paul, je lui ai toujours entendu raconter cette histoire à qui voulait l'entendre.

En fait, dans l'exemple (22a), la forme secondaire *lui* fonctionne syntaxiquement comme une forme primaire :

- (22e) C'est lui que j'ai entendu raconter cette histoire.
(22f) Celui que j'ai entendu raconter cette histoire, c'est lui.
(22g) Lui, je l'ai entendu raconter cette histoire.

Enfin, il existe des moyens de mettre en évidence plus directement le rôle agentif que joue *lui* par rapport l'infinitif :

- (22h) Je lui ai maintes fois entendu raconter cette histoire, mais il/*je ne la termine jamais.
(22i) Je lui ai maintes fois entendu raconter cette histoire lui-même.

Beaucoup d'auteurs remettent en cause la notion de sujet pour l'infinitif en avançant une définition morphosyntaxique : « les phrases de la série A [*Je vois les enfants jouer dans le jardin. Je l'ai entendu chanter dans un opéra de Verdi.*] forment un tout difficilement analysable ; en effet, l'agent des infinitifs jouer et chanter ne joue pas le rôle de sujet grammatical puisque ces infinitifs sont invariables » (WAGNER & PINCHON 1962 : 306) ; « on définira donc le sujet comme l'élément qui impose ses marques d'accord au verbe avec lequel il entretient des contraintes d'ordre » (GARDES-TAMINE 1988 : 103). Par conséquent, « seront exclus de cette fonction, outre le prétendu sujet réel des unipersonnels, le dit sujet de l'infinitif, qui peut tout au plus être un agent, un bénéficiaire... de l'action, mais qui, formellement, comme le fait clairement apparaître la pronominalisation, a le comportement d'un complément » (GARDES-TAMINE 1988 : 103). Or, dans une conception grammaticale, le rejet de la notion de sujet entraîne inévitablement celui de la notion de proposition : « on désigne sous le nom de proposition tout ensemble de termes centrés autour d'un verbe à un mode personnel [...] ou bien le verbe, à un mode personnel, qui constitue parfois à lui seul l'énoncé » (WAGNER & PINCHON 1962 : 497) ; par conséquent, « on évitera aussi l'emploi du mot proposition

lorsqu'un élément de phrase est constitué par un verbe à l'infinitif, au participe, au gérondif » (WAGNER & PINCHON 1962 : 497). Enfin, dans une conception grammaticale, l'absence de terme subordonnant pose nécessairement problème : « une proposition subordonnée est introduite par une conjonction autre que les conjonctions de coordination, comme *quand*, *puisque*, ou par une locution conjonctive comme *dès que*, *même si*, ce qui exclut de la liste des propositions subordonnées les infinitives et les participiales » (GARDES-TAMINE 1988 : 39).

3.1.3. La disjonction du groupe infinitif

Afin de démontrer que la notion de proposition infinitive ne trouve pas de justification linguistique réelle en français, MOIGNET (1973) souligne enfin la discontinuité des séquences infinitives :

- (26) Je l'ai entendu chanter.
- (26a) Le ténor que j'ai entendu chanter.
- (26b) Cette chanson, je la lui ai entendu chanter.
- (26c) Cette chanson, je l'ai entendu la chanter.

L'auteur rappelle ainsi que l'infinitif et son sujet logique sont syntaxiquement autonomes, que ce dernier soit un pronom personnel (26, 26b, c) ou relatif (26a) : or, « aucun type de proposition ne fournit d'exemple d'une subordonnée dont les éléments de base : sujet et verbe sont disjoints par la présence du verbe régissant » (MOIGNET 1973 : 117). Toujours dans la même optique, l'auteur indique que la proposition (subordonnée) infinitive ne peut être ni reprise ni annoncée par *le*, contrairement à une proposition à verbe tensé (p. 127) :

- (27) La voiture arrive ; Pierre le voit.
- (27a) *Pierre le voit, la voiture arriver.
- (27b) *La voiture arriver, Pierre le voit.

Pour MOIGNET (1973), l'échec de (27a, b) s'explique par le fait que *le* peut représenter « un ensemble organique, défini en langue par un système d'incidence du type sujet ← verbe, mais non par toute espèce de rencontre d'un "syntagme nominal" et d'un "syntagme verbal" » (p. 127). Par l'expression *ensemble organique*, nous comprenons que, pour pouvoir constituer une proposition de type syntaxique, il faudrait que l'infinitif et son sujet interprétatif soient suffisamment soudés pour former un bloc (*i.e.* un syntagme supérieur). Notons que le niveau de déstructuration de la séquence infinitive dont parle MOIGNET (1973) peut être mis en évidence par d'autres tests, comme le questionnement (28a, b), le clivage (28c, d) ou le semi-clivage (28e, f) :

- (28) Elle a entendu son mari rentrer tard.
- (28a) - Qui a-t-elle entendu rentrer tard ? - Son mari.
- (28b) - Qu'a-t-elle entendu ? - *Son mari rentrer tard.
- (28c) C'est son mari qu'elle a entendu rentrer tard.
- (28d) *C'est son mari rentrer tard qu'elle a entendu.
- (28e) Celui qu'elle a entendu rentrer tard, c'est son mari.
- (28f) *Ce qu'elle a entendu, c'est son mari rentrer tard.

3.1.4. L'infinitif n'a pas d'incidence externe à la causation

Dans son approche guillaumienne, MOIGNET (1973) considère le lien entre le verbe et son premier actant comme « intime, organique, un fait de structure » (p. 123), ce qui trouve sa justification dans le fait que beaucoup de langues expriment un sujet *flexif*, c'est-à-dire compris dans la désinence (dans le morphème flexionnel) : « dans ses modes personnels, le verbe implique en lui son propre support nominal, présent dans la catégorie linguistique de la personne » (p. 123). En somme, « le sujet se trouve d'abord dans le verbe » (p. 123). D'autres langues, cependant, comme le français, voient le sujet "quitter" le morphème désinentiel pour faire mot à part : c'est le cas du pronom personnel sujet, dit *déflexif*. Et si une autre catégorie grammaticale exprime la personne, elle est apte à occuper la place instaurée par le pronom déflexif : *Il joue. Pierre joue. Les deux chats jouent.* L'association du radical verbal et du morphème de personne crée ainsi « la référence au temps en situant le phénomène en cause par rapport au producteur du discours et au moment où le discours est produit » (p. 123). D'après MOIGNET (1973), c'est donc « cette association intime, cette fixation de l'idée du radical verbal sur une personne » (p. 123) qui permet l'expression du temps et par là même l'acquisition du statut propositionnel. En effet, la théorie guillaumienne définit le verbe comme « le signe d'une opération mentale allant d'une causation à une effectation » (p. 124), le radical étant le signe de l'effectation et la personne le signe de la causation, « le point de départ, l'élément à partir duquel le phénomène se déclenche, situé par rapport à l'auteur du propos » (p. 124). Or, le sujet du français étant matériellement "isolé" du reste de l'opération verbale, « c'est dire qu'il est destiné à signaler l'être – différent du locuteur ou le locuteur lui-même – au sujet duquel le propos est émis » (p. 124) : « le sujet, c'est avant tout l'être dont le verbe a à parler, en premier lieu, celui auquel ce qu'il y a à dire prend départ » (p. 124).

Concernant la nature de l'incidence qui caractérise l'infinitif, MOIGNET (1973) considère qu'elle est de type substantival : « c'est l'incidence de la partie de langue appelée substantif à ce qu'elle signifie, à l'exclusion de tout support extérieur » (p. 125). Il faut ainsi comprendre que l'infinitif contient en lui-même toute son incidence : comme l'infinitif implique une représentation verbale du temps (même virtuelle) dont aucun élément extérieur ne peut exprimer la personne de causation, son incidence « se fait à la représentation d'une opération, dans sa totalité, y compris l'instant initial de causation » (p. 125). En somme, nous comprenons que l'infinitif ne peut pas avoir de sujet externe puisqu'il en active virtuellement déjà un, non spécifié : « cet instant de causation, non isolable des instants suivants, indissociable du reste de l'opération, contient virtuellement, en perspective, la masse indéterminée de tous les êtres que l'opération pourrait concerner, masse qui, en se diversifiant et en s'isolant de la représentation de l'opération elle-même, engendrera, dans un état plus avancé du verbe en lui-même, c'est-à-dire plus avancé dans la chronogénèse, le système de la personne » (p. 125). Par conséquent, la virtualité exigeant la non spécification de la causation, le mode infinitif subsiste... jusqu'au moment où l'expression de la causation devient nécessaire, moment où le verbe conjugué prend le relais (qui sait disjoindre l'opération et son point de départ) : « dans l'infinitif, la virtualité de la causation et son indissociation du reste de l'opération ont pour conséquence qu'aucun mot isolable ne peut la signifier ; elle ne peut fournir la matière d'un mot. Les pronoms les plus indéterminés du français, soit le pronom *on*, associé à la classe de l'animé, ou le pronom *il*, symbole de la personne d'univers qu'on a dans le verbe unipersonnel, sont incapables, faute de virtualité suffisante, de servir de support à l'infinitif » (p. 126).

Conclusion

L'incidence externe (du verbe à la personne de causation), qui fonctionne par rapport à un support extérieur à la substance verbale, caractérise les verbes finis ou tensés, ce qui n'est pas le cas de l'infinitif. D'après MOIGNET (1973 : 126), « il n'y a pas de "proposition infinitive" »

définie par l'incidence de l'infinitif à un nom ou à un pronom qui en serait le "sujet" ».

3.2. La proposition infinitive est un type particulier de prédication seconde

Un autre type d'analyse établit, dans une sorte de compromis entre la syntaxe et la sémantique, que l'infinitif se greffe sémantiquement sur le complément d'objet direct du verbe de perception pour en prédiquer quelque chose. La prédication ainsi réalisée est considérée comme étant secondaire par rapport à la première que constitue la phrase.

3.2.1. Thème, thémativité et prédication seconde

La prédication seconde est « un type de séquence qui, malgré son statut syntaxiquement intégré, exprime sémantiquement quelque chose de phrastique à l'intérieur même d'une phrase » (FURUKAWA 1996 : 7). Dans ce cadre théorique, « le fil rouge [...] est la notion de thème, support de l'organisation prédictive de la phrase » (p. 7) : « au fond, la notion de thème tout court, comme l'a intuitivement définie la tradition, n'est pas autre chose que "ce dont on parle" » (p. 7). Toutefois, « le sujet n'est pas un thème à part entière, mais un élément plus ou moins thématique dans la mesure où sa tâche fondamentale est d'exprimer le rôle sémantique qu'il a par rapport au verbe, par ex. l'agent, le patient, etc. » (p. 8). Cette distinction fondamentale entre un thème et un sujet se justifie par le fait que « la position de sujet accepte un syntagme nominal indéfini non générique qui, comme on le sait, ne constitue pas un thème, un syntagme nominal comportant un élément négatif, dépourvu d'autonomie référentielle même, ou encore un pronom impersonnel qui ne réfère à rien de précis » (p. 8) :

- (29) Une difficulté s'est présentée.
- (30) Aucun homme ne peut échapper à la mort.
- (31) Il pleut dehors.

Ici se trouve certainement la clef de la prédication seconde, puisque « la constatation que le sujet n'est pas purement et simplement un thème à part entière laisse à penser que d'autres constituants syntaxiques (le complément d'objet direct, le complément d'objet indirect, etc.) ont aussi un certain degré de thémativité, bien qu'ils paraissent moins thématiques que le sujet » (p. 8), idée qu'exprime l'échelle de KEENAN & COMRIE (1972, 1977) représentant les degrés d'accessibilité des SN à l'interprétation thématique :

sujet > objet direct > objet indirect > objet prépositionnel > SN possessif > objet de comparaison

D'après cette échelle, le complément d'objet direct est le constituant syntaxique ayant le plus fort potentiel de thémativité après le sujet, ce qui justifie qu'on puisse trouver une prédication seconde dans :

- (32) Je l'ai vu(e) changer de couleur !

Enfin, FURUKAWA (1996 : 7) rappelle qu'il faut un certain niveau de déstructuration pour qu'une prédication puisse être considérée comme une prédication seconde, ce qui inclut les constructions suivantes :

- (33) Elle a les yeux bleus.
- (34) J'ai la tête qui tourne.

- (35) J'ai mon petit qui est malade.
- (36) Voilà le facteur qui passe.
- (37) Il y a une place de libre.
- (38) J'ai vu Pierre qui courait à toute vitesse.

Par déstructuration, il faut comprendre que le thème et le rhème constituant la prédication seconde sont plus ou moins autonomes syntaxiquement :

- (33a) *Ce sont les yeux bleus qu'elle a.
- (33b) Ce sont les yeux qu'elle a (de) bleus.
- (38a) *Je l'ai vu, Pierre qui courait à toute vitesse.
- (38b) Je l'ai vu qui courait à toute vitesse, Pierre.

Il faut noter, cependant, que le niveau de déstructuration n'empêche pas l'accord de se faire quand l'élément prédicatif peut le marquer :

- (35a) J'ai mes petits qui sont malades.
- (36a) Les voilà qui passent, le facteur et son chien.
- (37a) Il y a plusieurs places de libres.
- (38c) Pierre et Danielle, je les ai vus qui couraient à toute vitesse.

Enfin, tous les infinitifs occupant une fonction syntaxique dans la complémentation de V_0 sont nécessairement exclus des prédications secondes, quel que soit l'actant de V_0 qu'ils prennent au niveau sémantico-logique pour argument initial :

- (39) La chaleur étouffante des discothèques force les clients à consommer plus.
- (40) Les infirmières le plaignent de si mal supporter son traitement.
- (41) La responsable de salle a dû rappeler à quelques spectateurs de ne pas mettre les pieds sur les sièges.
- (42) Le MNS crie aux baigneurs de ne pas trop s'éloigner.

3.2.2. L'infinitif comme apposition

WILMET (1998) considère que les constructions infinitives dépendant d'un verbe de perception sont des cas de prédication seconde (p. 530) où l'infinitif est littéralement apposé au complément d'objet direct de V_0 : « greffée sans copule sur un terme quelconque de la prédication première, la prédication seconde confère à son thème la fonction d'*apposé*, à son rhème la fonction d'*apposition* » (p. 525). La notion d'ajout est par conséquent sous-jacente : « si la prédication première est « constitutive de l'énoncé » (§ 608), la prédication seconde est « surajoutée à l'énoncé » (§ 608). Cette conception élargie de la prédication seconde et cette redéfinition du terme *apposition* permettent à l'auteur d'analyser comme appositions bon nombre de fonctions de la grammaire traditionnelle : les appositions, les épithètes détachées, les attributs du complément d'objet direct, les apostrophes, l'infinitif des propositions subordonnées infinitives et les relatives prédicatives. Quatre sous-catégories sont alors à distinguer : les appositions nominales (pp. 526-528), les adjectivales (pp. 528, 529), les verbales (pp. 530, 531) et les sous-phrastiques (pp. 531-533).

Parmi les appositions verbales, WILMET (1998) relève sept sous-catégories, dont une seule intéresse notre propos :

(43) J'entends un bébé pleurer.

L'infinitif *y* est alors analysé comme une « apposition [...] à l'objet premier, prédication seconde directe sans pause » (p. 530), l'objet premier étant le SN *un bébé* et la prédication seconde étant constituée par le lien prédicatif reliant ce SN et l'infinitif *pleurer* : le tout constitue ainsi une proposition au niveau sémantico-logique, intégrée syntaxiquement dans la complémentation du verbe recteur. Enfin, cette prédication seconde est dite "directe sans pause" parce que l'apposition (l'infinitif *pleurer*) se rattache à l'apposé (le SN *un bébé*) sans liaison « propositionnelle, pronominale, conjonctionnelle » (p. 525).

Parmi les appositions sous-phrastiques, WILMET (1998) mentionne six sous-catégories, dont une seule intéresse notre propos :

(44) J'entends un bébé qui pleure.

La relative prédicative *y* est alors analysée comme une « apposition facultative à l'objet », constituant avec le SN *un bébé* « une prédication seconde indirecte à lien pronominal » (p. 531). Enfin, cette prédication seconde est dite indirecte parce que le pronom relatif *qui* sert de lien entre l'apposé et l'apposition.

3.2.3. Remarques sur l'analyse en prédication seconde et en apposition

3.2.3.1. Les avantages

Contrairement à FURUKAWA (1996), WILMET (1998) considère les constructions infinitives régies par un verbe de perception comme des prédications secondes. Ce traitement a l'avantage, selon nous, de poser l'infinitif comme une catégorie intrinsèquement verbale : ainsi, en tant que verbe, l'infinitif est inéluctablement destiné à prédiquer, ce pour quoi il doit prendre appui sur un élément de la prédication première dont il fait son argument initial (en l'occurrence le SN *un bébé*). Le cadre théorique de la prédication seconde montre donc l'intérêt de rappeler que le lien établi entre *un bébé* et *pleurer* est essentiellement d'ordre prédicatif, ce qu'indiquent les différentes prérogatives verbales de l'infinitif :

- (43a) J'entends un bébé pleurer à gorge déployée.
- (43b) J'entends un bébé pleurer toutes les larmes de son corps.
- (43c) J'entends un bébé pleurer depuis dix minutes.
- (43d) J'entends un bébé pleurer sans s'arrêter.
- (43e) Pour une fois, j'ai entendu un bébé ne pas pleurer !

Un autre intérêt que nous voyons à parler de prédication seconde est que cela établit une hiérarchie dans l'importance des prédications : il y a une prédication première *entendre(x, y)* qui construit et soutient l'architecture fondamentale de la phrase et une prédication seconde *pleurer(x)* qui se crée localement, en se greffant sur un élément de la première. Le caractère secondaire de la prédication constituée par la construction infinitive justifie ainsi le fait qu'elle n'ait pas d'influence sur la stabilité morphosyntaxique de la phrase, ce que tend à prouver la possibilité d'effacer (43f) ou de déplacer localement (43g) l'infinitif :

- (43f) J'entends un bébé.
- (43g) J'entends pleurer un bébé.

Le caractère secondaire de la prédication à l'infinitif justifie également le fonctionnement local

des clitiques et la possibilité pour l'infinitif de régir le même type de complément que V_0 :

- (45) J'entends ton perroquet (te) chanter cet air que je connais bien.
- (45a) J'entends ton perroquet (te) le chanter, cet air que je connais bien.
- (45b) *Je (te) l'entends ton perroquet chanter, cet air que je connais bien.

Enfin, il semble que même le terme *apposition* puisse avoir un certain intérêt. En effet, en signifiant que l'infinitif est littéralement posé à côté de l'élément qu'il prend pour argument initial, ce terme indique que l'infinitif ne fait pas *a priori* partie du syntagme sur lequel il se greffe, ce que semblent confirmer les tests de constituance classiques :

- (45c) Je l'entends chanter, ton perroquet.
- (45d) *Je l'entends, ton perroquet chanter.
- (45e) Ton perroquet, que j'entends chanter, ...
- (45f) *Ton perroquet chanter, que j'entends, ...
- (45g) C'est ton perroquet que j'entends chanter.
- (45h) *C'est ton perroquet chanter que j'entends.

3.2.3.2. Les inconvénients

En même temps qu'il définit l'infinitif qui nous intéresse comme une prédication seconde (directe et sans pause), WILMET (1998 : 293) le classe dans la rubrique « INFINITIF-NOM ». Or, cette classification nous semble paradoxale pour deux raisons :

D'abord, ranger cet infinitif dans la catégorie du nom va précisément à l'encontre de tout ce qu'exprime la notion de prédication seconde, puisqu'on considère alors comme un nom une forme intrinsèquement verbale qui nécessite de se greffer sur un élément de V_0 qu'elle utilise comme argument initial pour constituer une proposition logique. Selon nous, la rubrique « INFINITIF-VERBE » conviendrait mieux.

Ensuite, de tous les infinitifs du français qui ne sont pas des V_0 , celui-ci est pour ainsi dire le seul à ne pas avoir de fonction syntaxique (à tout le moins identifiable par les tests de reconnaissance classiques) :

- (46) J'ai entendu le ciel gronder.
- (46a) - *Qu'est-ce que j'ai entendu le ciel ? - Gronder.
- (46b) *Je l'ai entendu le ciel, gronder.
- (46c) *Ce que j'ai entendu le ciel, c'est gronder.
- (46d) *J'ai entendu le ciel pour/quand/parce que/de sorte que gronder.

Le terme *apposition*, quant à lui, est beaucoup trop marqué dans la tradition grammaticale française pour être retenu, puisqu'il désigne d'ordinaire cette fonction spécifique qu'occupent uniquement des catégories nominales ou adjectivales. Ensuite, la classe supérieure des appositions, telle que la définit WILMET (1998), met ensemble des constructions aussi différentes que les apostrophes et les attributs du complément d'objet direct, qui, pourtant, ne partagent rien, ni syntaxiquement ni sémantiquement. En outre, si l'on pousse le raisonnement à l'extrême, tout devient apposition (sauf peut-être le premier terme de la phrase), puisque tout est inéluctablement posé à côté de ce qui le précède.

Le dernier inconvénient que nous trouvons à l'analyse de WILMET (1998) est qu'elle délaisse la phase opératoire de structuration et ne résout par conséquent pas le problème d'analyse posé par ces constructions infinitives en syntaxe. Trois questions importantes restent en suspens :

- L'infinitif est-il inscrit dans le schéma actanciel de V_0 ?
- Même si l'infinitif n'est pas inscrit dans le schéma actanciel de V_0 , fait-il partie de la complémentation de V_0 ?
- Si l'infinitif fait partie de la complémentation de V_0 , est-il un constituant immédiat du syntagme verbal, du syntagme nominal complétif ou des deux à la fois ?

3.3. Les verbes de perception régissent deux compléments directs

LE GOFFIC (1994 : 275-282), qui ne reconnaît ni l'existence de la proposition subordonnée infinitive de la grammaire traditionnelle ni celle de la proposition infinitive dans ses différentes extensions, analyse les constructions infinitives régies par un verbe de perception en considérant que « le verbe a, à côté d'un complément direct du type habituel (objet), un second complément direct » (p. 275), ce qui explique le titre du chapitre 192 : "les constructions à deux compléments directs" (p. 275) et celui du chapitre 193 : "le deuxième complément direct est un infinitif" (p. 276). Nous trouvons également cette analyse chez GARDES-TAMINE (1988 : 59) : « les verbes examinés sont des verbes à deux compléments directs » où « l'agent aussi bien que l'infinitif sont des compléments du verbe opérateur, qui n'ont pas entre eux le lien étroit qui existe entre un verbe et son sujet ». Dans la même logique, MOIGNET (1973) parle du rapprochement discursif de deux « régimes » d'un même verbe, indépendants syntaxiquement : « l'un nominal, l'autre quasi-nominal » (p. 127). Ainsi, il faudrait compter deux compléments dans la complémentation d'un verbe transitif direct, hypothèse paradoxale qui explique sans doute l'hésitation de LE GOFFIC (1994 : 275) : « on pourrait parler d'un complément double tout autant que de deux compléments ». On trouve déjà ce paradoxe chez WAGNER & PINCHON (1962) qui, bien que décrivant la construction infinitive régie par un verbe de perception comme deux segments syntaxiquement autonomes, l'analysent tout de même d'un point de vue fonctionnel comme un seul complément d'objet direct : « mieux vaut dans l'analyse considérer ces groupes comme équivalant à un substantif, un adjectif, un adverbe, et leur reconnaître la fonction d'un terme non verbal » (p. 497), ce qui signifie « traiter [le groupe AGENT + INFINITIF] comme un complément du verbe régent » (p. 306). Au final, cette hésitation à définir l'infinitif comme un deuxième complément (direct) de V_0 aboutit à une comparaison avec un type de constructions syntaxiquement similaires : « la dénomination habituelle de "proposition infinitive" pourrait peut-être être remplacée par celle de construction à "prédicat de l'objet", pour souligner le parallélisme avec les structures à "attribut de l'objet" » (LE GOFFIC 1994 : 275). Nous trouvons la même comparaison chez POPIN (1995) et chez GARDES-TAMINE (1988) : « les verbes examinés sont donc des verbes à deux compléments directs, ce qui est sans doute rare mais n'est pas un fonctionnement complètement isolé et rappelle la double construction directe de certains verbes avec un objet et un attribut de l'objet » (p. 59).

Aux antipodes de MOIGNET (1973), LE GOFFIC (1994 : 275) souligne que « l'ensemble constitue un réseau complexe de relations entre trois termes, dont chacun est en relation avec les deux autres ». Autrement dit, « chacun des deux compléments est en relation avec le verbe mais une relation s'établit également entre eux par l'intermédiaire du verbe » (p. 275). Soit les exemples (47-51) :

(47) ???J'entends une voiture mûrir.

- (47a) J'entends une voiture.
- (47b) ???Une voiture mûrit.
- (47c) ???J'entends mûrir.

- (48) ???J'entends un fruit mûrir.
- (48a) ???J'entends un fruit.
- (48b) Un fruit mûrit.
- (48c) ???J'entends mûrir.

- (49) ???J'entends un vin pâlir.
- (49a) ???J'entends un vin.
- (49b) ???Un vin pâlit.
- (49c) ???J'entends pâlir.

- (50) ???J'entends un escargot chanter.
- (50a) ???J'entends un escargot.
- (50b) ???Un escargot chante.
- (50c) J'entends chanter.

- (51) ???J'entends une voiture pleurer.
- (51a) J'entends une voiture.
- (51b) ???Une voiture pleure.
- (51c) J'entends pleurer.

(47a-c) montrent que l'exemple (47) échoue parce que SN2 n'est pas sémantiquement compatible avec V_{inf} (47b), qui lui-même ne l'est pas avec V₀ (47c). L'exemple (48), en revanche, échoue parce que SN2 n'est pas sémantiquement compatible avec V₀ (48a), qui lui-même ne l'est pas avec V_{inf} (48c), alors que cette fois-ci SN2 est parfaitement compatible avec l'infinitif (48b). Nous procéderions de la même manière pour expliquer l'échec des exemples (49-51).

3.3.1. Deux incidences à l'effectio

Pour justifier l'hypothèse de la bicomplémentation, MOIGNET (1973) explique que certains verbes, notamment ceux de perception, combinent sémantiquement deux incidences à l'effectio, l'une « des êtres » (52), l'autre « des comportements » (53) :

- (52) J'entends Pierre.
- (53) J'entends parler.
- (54) J'entends Pierre parler.

Dans la deuxième option, l'infinitif est alors présenté comme un objet quasi-nominal : « *parler* s'assimile à de *l'entendu* » (p. 127). Cette conception averbale de l'infinitif explique pourquoi la construction infinitive de (54) est perçue comme l'assemblage syntaxique des deux expansions du « résultatif » : « cela n'implique nullement que la première expansion *Pierre* soit posée [comme] point de départ de la seconde *parler* » (p. 128). S'il souligne que l'explication précédente vaut également pour *laisser*, MOIGNET (1973) analyse différemment la construction infinitive introduite par *faire*, où le verbe causateur est interprété comme l'auxiliaire d'une périphrase verbale et défini comme un « élément formel d'un verbe de discours » (p. 128). Par conséquent, le bloc verbal constitue « sémantiquement un entier de signification » (p. 128) et non pas l'addition de deux entiers de signification comme avec *laisser* ou les verbes de perception.

Pour confirmer la présence de deux régimes après les verbes de perception et après *laisser* d'une part, la présence d'un seul régime après *faire* d'autre part, MOIGNET (1973 : 129) s'appuie entre autres sur l'accord du participe passé :

- (55) Sa soeur, je l'ai vue/laissée arriver.
 (56) (*)Sa sœur, je l'ai fait(e) parler.

3.3.2. Un actant sémantique subdivisé en deux actants syntaxiques

MEL'ČUK (2003) distingue entre trois types d'actants et oppose les actants aux positions actanciennes qu'ils occupent : « three types of actants are distinguished and defined : semantic, deep-syntactic, and surface-syntactic actants ; the actant as such is opposed to the actant slot in the lexicographic description of the lexical unit under consideration » (p. 1). En tant que tel, un actant se définit essentiellement par son inscription dans un schéma lexical, ce qui le distingue d'un circonstant : « an actant of a lexical unit [= LU] L is specified in the lexicographic description [= lexical entry] of L, and a circumstantial of L is not » (p. 2). L'ensemble des actants d'une unité lexicale en constitue alors la valence active : « the set of all actants of L, specified in L's lexical entry, corresponds to the *active valence* of L » (p. 2). Au niveau logique, les actants sémantiques sont les arguments du prédicat : « [SemAs(L)] correspond to the *arguments* of the predicate 'L' » (p. 3). Souvent, un actant occupe dans la phrase une position qui n'est pas celle programmée par le schéma lexical, comme cela est notamment le cas pour le sujet syntaxique d'une forme passive : « the *passive valence* of L can be only syntactic : it is the set of all word classes on which L can depend syntactically, perhaps under specific conditions » (p. 2). Cette possibilité de disposer les actants, au niveau syntaxique, dans un ordre différent de celui prévu par le schéma lexical justifie par conséquent de distinguer entre actants et positions actanciennes : « *actant slots* [= A-slots] in the lexical entry of an LU, or 'openings to be filled with particular elements', are opposed to *actants* in the sentence – that is, these particular elements which fill A-slots » (p. 2).

Dans le cadre de la théorie Sens-Texte (Meaning-Text linguistic theory), MEL'ČUK (2003) formule l'hypothèse que les deux positions d'actants syntaxiques profonds ne correspondent qu'à une seule position d'actant sémantique : « two DSyntA-slots(L) correspond to one SemA-slot(L) » (p. 12). Dans ce cas de figure, « a DSyntA(L) shows no one-to-one correspondence to a SemA-slot(L) » (p. 12), ce qui n'est pas prototypique : « in the prototypical case, a SemA-slot(L) corresponds to a DSyntA-slot(L), which, in turn, corresponds to a SSyntA-slot(L) – and *vice versa* : a SSyntA(L) corresponds to a DSyntA(L), which corresponds to a SemA(L) » (p. 11). Soit l'exemple :

- (57) Mary saw John approach the tree. (MEL'ČUK 2003)

L'interface entre le niveau sémantique et le niveau syntaxique profond engage ainsi la (sub)division de la position de l'actant sémantique : « strictly speaking, it is the SemA of SEE that is split, resulting in two DSyntAs » (p. 12).

Dans l'exemple (57), MEL'ČUK (2003 : 12) considère *John* comme un actant profond de type II et *approach the tree* comme un actant profond de type III. L'infinitif est donc perçu comme un actant à part entière de V_0 , *i.e.* non syntaxiquement solidaire de celui déjà constitué par l'élément nominal de la complémentation. Le paradoxe de cette hypothèse est qu'elle implique une complémentation à deux objets directs. Par conséquent, puisque le complément nominal remplit déjà la position actancielle non prépositionnelle de la complémentation de V_0 : « DSyntA II corresponds to what is on the surface a Direct Object (and all its transformations) :

LOVE_V-II→JOHN ([Someone] loves John), LOVE_N-II→JOHN ([Mary's] love for John) » (p. 8), l'infinitif est finalement considéré comme installé, contre toute logique, dans une position actancielle prépositionnelle : « DSyntA III corresponds to what is on the surface an Indirect/Oblique Object (in case there is a DirO as well) : SEND-III→JOHN ([Someone] sends [a letter] to John ~ ... sends John [a letter]) » (p. 9).

3.3.3. L'hypothèse de l'accroissement actanciel

MULLER (2000), qui s'intéresse à la façon dont les prédicats à l'infinitif intègrent la complémentation du verbe recteur au niveau syntagmatique, part de l'idée que « l'entrée en position d'actant d'un infinitif n'équivaut pas à l'entrée dans cette même position d'un verbe à temps fini » (p. 393), puisque les prédicats à l'infinitif « ont souvent la particularité de ne pas respecter le schéma valenciel associé au verbe principal » (p. 393), comme cela semble être le cas des constructions infinitives régies par un verbe de perception. L'auteur défend principalement une double hypothèse : (i) la « structure syntagmatique est, somme toute, à peu près ce qu'elle semble être en surface » (p. 396) ; (ii) « l'entrée d'un infinitif dans une position d'actant produit, non un terme comme le fait le temps fini [...], mais une interaction qui conduit à une réorganisation de la séquence V0 V1_{inf}, donc de la structure prédicative initiale » (p. 395). Cette réorganisation de la structure d'accueil est liée au fait que l'infinitif entre dans une position actancielle unique, alors qu'il ne peut pas (en français) constituer un terme unique au niveau syntagmatique : l'infinitif représente, « par rapport aux constructions à temps fini, un niveau plus déstructuré de la proposition » (p. 394), dû à la double absence de conjonction qui la délimiterait et de sujet grammatical, ce qui « ne permet pas de faire de la proposition sémantique dont il est le centre une proposition syntaxique » (p. 395).

MULLER (2000) propose par conséquent d'analyser les constructions infinitives régies par un verbe de perception comme des cas d'accroissement actanciel : « la position actancielle dans laquelle entre le prédicat V_{inf} est dédoublée, et V_{inf} (et ses compléments) d'une part, le premier actant de V_{inf} de l'autre, entrent dans la nouvelle séquence d'actants. L'entrée dans la même position d'un verbe à temps fini aboutit à un complément de moins » (pp. 397, 398). Ainsi, « les constituants de l'infinitif entrent [...] comme deux termes dans la complémentation de V0 : le sujet prédicatif, et ce qu'il reste du nexus infinitif » (p. 402). L'accroissement actanciel représente donc un cas très particulier de double complémentation, puisqu'elle est directe et n'existe pas indépendamment de l'infinitif :

(58) *Je vois Marie qu'elle tond le gazon. (MULLER 2000 : 403)

Enfin, l'auteur souligne que la duplication de la position actancielle dans laquelle entre le prédicat à l'infinitif est probablement liée au phénomène de la perception : « on peut supposer que l'accroissement actanciel, dans le cas des verbes de perception, provient du possible dédoublement du « but » du verbe de perception. Il est assez naturel de passer de la perception d'une action à la description de la perception simultanée, et de l'action et de l'agent » (p. 403).

Conclusion

Les auteurs qui réfutent l'analyse de la séquence SN2 V_{inf} comme proposition infinitive en syntaxe s'appuient principalement sur quatre arguments : l'infinitif n'est pas toujours analysable comme la réduction d'une complétive (3.1.1.) ; le critère distinctif du sujet propre conviendrait à d'autres constructions infinitives que celles régies par un verbe de perception (3.1.2.) ; le groupe SN2 V_{inf} est manifestement disjoint (3.1.3.) ; enfin, l'infinitif ne peut pas marquer l'accord avec son sujet prédicatif (3.1.4.).

Partant de là, les auteurs analysent l'infinitif indépendamment de SN2 et proposent le plus souvent de le considérer – en syntaxe – comme le deuxième complément (d'objet) direct de V (3.3.). Cette solution, qui n'est pas prévue par le schéma actanciel de V, va à l'encontre du type de transitivité normalement réalisé par les verbes de perception, puisqu'il faut alors compter deux compléments dans la complémentation d'un verbe monocomplétif.

II.

LES INFINITIVES DE COMPTE RENDU DE PERCEPTION :

VERS UNE ANALYSE SYNTAXIQUE EN TERMES DE *SCISSION ACTANCIELLE*

Dans la deuxième partie de notre travail, nous adoptons une démarche essentiellement comparative, puisque nous tâchons de cerner au mieux les spécificités sémantiques, cognitives et syntaxiques des structures SN1 V_{perception} SN2 Vinf en les confrontant successivement aux relatives prédicatives (4.), à la complétive *que* P (5.) et aux prédicats de l'objet complétifs et amalgamés (6.).

Notre objectif principal, d'ordre syntaxique, est de démontrer que la discontinuité formelle de la séquence SN2 Vinf n'affecte pas sa constituance et qu'elle est simplement liée à la façon dont le verbe recteur sous-catégorise l'infinitive. Cela devrait ainsi nous permettre de valider notre hypothèse de départ, qui était que les constructions infinitives régies par un verbe de perception constituent *in extenso* le complément du verbe transitif direct qui les régit. Dans ce but, nous tâcherons de prouver principalement que les termes SN2 et Vinf entretiennent (en plus du lien sémantique de prédication) une forte cohésion syntaxique malgré leur disjonction apparente.

4. Analyse sémantico-logique et cognitive des ICP

Nous appellerons désormais Infinitives de Compte rendu de Perception (ICP) les constructions infinitives qui constituent notre objet d'étude, l'ICP n'y désignant que la séquence entre crochets : *J'entends [les oiseaux chanter]*. Parallèlement, la phrase complète sera désignée par l'étiquette CRPD : « nous appellerons compte rendu de perception directe (CRPD) une phrase dont le verbe principal est un verbe de perception et qui rapporte la perception directe, non médiée par une activité cognitive, d'un thème. Dans les CRPD, ce thème est, plus précisément, un stimulus, qui provoque la perception. Deux types ontologiques sont susceptibles d'être stimulus dans un CRPD, à savoir les entités et les procès » (MILLER & LOWREY 2003 : 140). Nous proposons la dénomination ICP en écho à KLEIBER (1988), qui utilisait celle de RCP (Relatives de Compte rendu de Perception) pour désigner les relatives du type *Je le vois qui arrive*. sans avoir à se prononcer sur leur statut fonctionnel : prédicatives, déictiques, pseudo-relatives ?

Nous allons à présent mettre à l'épreuve une analyse sémantico-logique des ICP s'inscrivant dans le cadre théorique de la sémantique des événements d'HIGGINBOTHAM (1984)²³⁴, qui constitue en quelque sorte une version remaniée de la sémantique des situations de BARWISE (1981). À la suite de HATCHER (1944) et de KLEIBER (1988), nous considérons le(s) référent(s) de SN2 comme le véritable objet de perception de V dans le cadre de la RCP : « *A voit B qui...* always presents B as seen *in the midst of activity* (or state) ; it describes a visual impression in which B is the focal point, the center of an irradiating activity » (HATCHER 1944 : 279). La question qui guidera notre réflexion est de savoir si l'ICP engage cognitivement le même type de perception que la RCP. L'hypothèse que nous défendrons à la suite d'HIGGINBOTHAM (1984) est que l'ICP révèle la perception d'un événement (et par là même celle de ses protagonistes) : « [...] ce que l'on perçoit c'est à la fois l'entité désignée par l'objet

²³⁴ « L'approche qui sera développée ici, que j'appellerai « analyse des comptes rendus de perception en termes d'événements individuels », implique que les compléments de phrases comme [*John saw Mary cry. John a vu Mary pleurer.*], qui sont probablement phrastiques du point de vue de leur syntaxe superficielle, se comportent en fait sémantiquement comme des syntagmes nominaux (NP), et, plus spécifiquement, comme des descriptions indéfinies d'événements individuels » (pp. 149, 150). À ce sujet, cf. également LABELLE (1996) qui, à la suite de ROCHETTE (1988), distingue entre les ICP de catégorie sémantique ÉVÉNEMENT : « la catégorie sémantique ÉVÉNEMENT, dont la réalisation canonique est I – que l'on pourrait traduire par T, si l'on admet une multiplicité de catégories fonctionnelles, correspond à une Action dont la réalisation est indépendante de l'événement décrit par le verbe principal. Il s'agit d'une description définie d'une action ou d'un état de fait qui n'a pas de valeur de vérité propre. Le complément phrastique correspondant est un IP à l'infinitif ou un C' au subjonctif » (p. 2) et les ICP de catégorie sémantique ACTION : « la catégorie sémantique ACTION, dont la réalisation canonique est V, correspond à un événement réduit qui n'a pas d'existence indépendante de l'événement dénoté par le verbe principal (*Pierre veut partir*). Le complément phrastique correspondant est un VP ; les compléments verbaux dans les constructions dites à restructuration sont de ce type » (pp. 1, 2).

direct du verbe de perception [...] et le procès dans lequel cette entité est impliquée [...] » (MILLER & LOWREY 2003 : 159).

Pour ce faire, nous envisagerons trois approches : d'abord, nous montrerons que l'ICP constitue une unité, un bloc logique (4.1.) ; ensuite, que les restrictions sélectionnelles ne permettent pas de postuler que V sélectionne sémantiquement SN2 (4.2.) ; enfin, que le(s) référent(s) de SN2 ne constitue(nt) pas cognitivement l'objet de perception de V (4.3.).

4.1. Les ICP constituent une unité logique

Un premier moyen de montrer que l'ICP engage la perception de l'événement dénoté par l'infinitif est, selon nous, de démontrer le caractère monobloc de ces structures au niveau logique de l'analyse.

Pour cela, nous utiliserons six tests syntaxiques qui devront révéler l'adjacence, la cohésion de l'ICP (4.1.2.) ; mais avant cela, il nous a paru intéressant de constituer une liste des différentes observations qui nous ont conduit à interpréter l'ICP comme la dénotation d'un événement (4.1.1.).

4.1.1. Intuition sémantique d'un prédicat à deux arguments

L'intuition sémantique que nous avons d'un prédicat (de perception) à deux arguments – l'ICP étant l'argument final – provient de l'observation de phénomènes hétéroclites, que nous livrons ici dans l'ordre dans lequel ils nous sont apparus et uniquement comme indices d'une intuition linguistique.

Constat 1

Soit l'exemple [13] :

- [13] J'observais son comportement quand elle avait affaire à un célibataire [...]. Dans mon lexique intérieur, j'avais appelé ça « la parade nuptiale de mademoiselle Mori ». Il y avait quelque chose de comique à regarder mon bourreau se livrer à ces singeries qui diminuaient tant sa beauté que sa classe.

Si le lecteur se pose la question de savoir à quoi est dû le comique de la situation dans [13], il répondra plus probablement par [13a] que par [13b] qui apparaît sémantique tronquée :

- [13a] Ce qu'il y avait de comique, c'était (le fait) de regarder mon bourreau se livrer à ces singeries qui diminuaient tant sa beauté que sa classe.
[13b] ???Ce qu'il y avait de comique, c'était (le fait) de regarder mon bourreau.

Même observation si l'on annule l'extraposition de l'ICP :

- [13c] (Le fait de) Regarder mon bourreau se livrer à ces singeries qui diminuaient tant sa beauté que sa classe avait quelque chose de comique.
[13d] ???(Le fait de) Regarder mon bourreau avait quelque chose de comique.

Or, le succès de [13a, c] et l'échec de [13b, d] indiquent bien que le regard de la narratrice n'est pas verrouillé sur mademoiselle Mori mais sur la parade nuptiale qu'elle est en train d'exécuter. Et intuitivement, nous comprenons que ce qui est comique à regarder, ce n'est pas le bourreau en lui-même mais ce qu'il fait au moment où on le regarde, à savoir des singeries : « l'une des

propriétés sémantiques centrales qui unifie l'ensemble des constructions de type CRPD [...] est que le stimulus de la perception est le procès dénoté par la séquence SN + SV qui suit le verbe de perception » (MILLER & LOWREY 2003 : 158).

Constat 2

Soit l'exemple [34] :

[34] Les trois chats me regardaient avec consternation vider leur pitance dans mon ventre.

Si l'on applique à [34] la glose de CHEBIL (2004), on acceptera intuitivement [34a], difficilement [34b] et pas du tout [34c] :

[34a] Il y avait les trois chats, il y avait moi en train de vider leur pitance dans mon ventre et le procès de REGARDER AVEC CONSTERNATION dont les trois chats étaient l'agent et moi (en train de vider leur pitance dans mon ventre) l'objet de perception.

[34b] ???Il y avait les trois chats, il y avait moi et le procès de REGARDER AVEC CONSTERNATION dont les trois chats étaient l'agent et moi l'objet de perception.²³⁵

[34c] *Il y avait les trois chats, il y avait moi et le procès de REGARDER AVEC CONSTERNATION VIDER LEUR PITANCE DANS MON VENTRE dont les trois chats étaient l'agent et moi l'objet de perception.

Or, dans le cadre théorique de CHEBIL (2004), le succès de [34a] et l'échec de [34c] tendent à prouver que le complément argumental de V n'est pas SN2 mais l'ICP.

Constat 3

Soit l'exemple [1] :

[1] Plusieurs heures après, la délégation s'en alla. La voix tonitruante de l'énorme monsieur Omochi cria : – Saito-san ! Je vis monsieur Saito se lever d'un bond, devenir livide et courir dans l'antre du vice-président.

Si l'on transpose la narration en dialogue et si l'interlocuteur intervient en posant une question sur le CRPD, celle-ci portera plus naturellement sur l'ICP [1a, aa] que sur SN2 [1b, 1ba] :

[1a] Que s'est-il passé ?

[1aa] Pourquoi s'est-il précipité ainsi ?

[1b] ???Est-ce qu'il portait une cravate ou un nœud papillon ?

[1ba] ???De quelle couleur il a les yeux ?

Constat 4

En allemand, quand un verbe monocomplétif direct est employé à un temps composé du passé, son participe passé est placé après le complément d'objet direct – contrairement à ce qui se passe en français :

(1) Ich sehe Peter. / Je vois Pierre.

(1a) Ich habe Peter gesehen. / *J'ai Pierre vu.

²³⁵ On perd de l'information en chemin, à savoir : "vider leur pitance dans mon ventre". [34b] serait une bonne glose pour *Les trois chats me regardaient avec consternation*.

- (1b) *Ich habe gesehen Peter. / J'ai vu Pierre.

Dans ce contexte-là, il nous paraît significatif que le participe passé soit nécessairement placé après l'infinitif dans le cadre d'une l'ICP :

- (2) Ich habe Peter laufen (ge)sehen. / *J'ai Pierre courir vu.
(2a) *Ich habe Peter gesehen laufen. / *J'ai Pierre vu courir.
(2b) *Ich habe gesehen Peter laufen. / J'ai vu Pierre courir.

Du reste, le succès de (2) et l'échec de (2a) sont d'autant plus révélateurs quand on observe ce qui se passe dans le cadre d'une RCP, où le participe passé précède nécessairement la relative :

- (3) Ich habe Peter gesehen, wie er über die Strasse ging. / *J'ai Pierre vu qui traversait la route.
(3a) ?Ich habe Peter, wie er über die Strasse ging, gesehen. / *J'ai Pierre qui traversait la route vu.
(3b) *Ich habe gesehen Peter, wie er über die Strasse ging. / J'ai vu Pierre qui traversait la route.

Constat 5

Depuis ROSENBAUM (1967), les générativistes considèrent que l'exemple (4) repose sur un prédicat trivalent et l'exemple (5) sur un prédicat bivalent :

- (4) I persuaded John to come.²³⁶ (ROSENBAUM 1967 : 95)
(5) John expected Mary to open the door.²³⁷ (MILLER & LOWREY 2003 : 159)

Or, dans ce contraste, seule la construction infinitive de (5) constitue une unité au niveau sémantico-logique de l'analyse. À la suite de MILLER & LOWREY (2003), nous considérerons que les ICP (6) sont à analyser comme (5) et non comme (4) :

- (6) John saw Mary open the door. (MILLER & LOWREY 2003 : 159)
(6a) TO SEE (x, y) : 'x (someone) sees y (something)' ; x = *John*, y = *Mary opens the door*.
(6b) *TO SEE (x, y, z) : 'x (someone) sees y (someone else) do z (something)' ; x = *John*, y = *Mary*, z = *Mary opens the door*.

Notons que cette hypothèse, qui fait du procès à l'infinitif l'argument final du prédicat de perception, signifie par conséquent « que le SN qui suit le verbe de perception n'est pas sémantiquement un argument de celui-ci, mais est uniquement l'argument sujet du verbe qui suit. En termes transformationnels classiques, ceci signifie que les verbes de perception sont des verbes à montée du sujet en position objet et non des verbes à contrôle par l'objet » (MILLER & LOWREY 2003 : 158).

4.1.2. Cohésion de l'ICP

Les cinq constats précédents sont pour nous autant d'indices révélateurs de l'unicité sémantico-logique de l'ICP et nous orientent indirectement vers la lecture d'un CRPD à prédicat bivalent, dont l'ICP serait l'argument final.

²³⁶ TO PERSUADE (x, y, z) : 'x (someone) persuades y (someone else) to do z (something)' ; x = *I*, y = *John*, z = *John comes*.

²³⁷ TO EXPECT (x, y) : 'x (someone) expects y (something)' ; x = *John*, y = *Mary opens the door*.

Pour défendre cette hypothèse, nous souhaitons maintenant avancer quelques arguments linguistiques – syntaxiques et sémantiques.

4.1.2.1. Commutation

Soit les exemples [67] et [91] :

[67] Mon père était marin-pêcheur, ma mère institutrice. J'aime vivre au bord de la mer. J'aime voir les bateaux arriver au port. Cela me donne l'impression de connaître le monde.

[91] Et de me voir lire ceux que je tournais en dérision devant mes étudiants, vous trouvez ça intelligent ?

À la suite de MILLER & LOWREY (2003), on constatera que l'ICP est en distribution avec des structures typiquement syntagmatiques, telles que SN [67a] et *que* P [91a] :

[67a] J'aime voir l'arrivée des bateaux au port.

[91a] Et de voir que je lis ceux que je tournais en dérision devant mes étudiants, vous trouvez ça intelligent ?

Or, le fait que SN2 ne puisse pas subsister quand une ICP est remplacée par SN ou par *que* P prouve bien que la commutation n'englobe pas que l'infinitif :

[67b] *J'aime voir les bateaux leur arrivée au port.

[67c] *J'aime les voir leur arrivée au port.

[91b] *Et de me voir que je lis ceux que je tournais en dérision devant mes étudiants, vous trouvez ça intelligent ?

4.1.2.2. Questionnement

Soit l'exemple [81] :

[81] – Pendant les dix années que nous avons passées ensemble, je ne l'ai presque jamais vue sourire. Elle allait parfois s'asseoir au bord de la mer. Elle regardait l'horizon pendant des heures.

Dans le dialogue en cours, l'interlocuteur pourrait intervenir après le CRPD (*i.e.* après *sourire*) en posant la question *Qu'est-ce que SN1 V ?* :

[81a] Qu'est-ce que tu n'as presque jamais vu pendant les dix années que vous avez passées ensemble ?

RADFORD (1975) souligne que cette question porte bien sur l'ICP complète, comme le montre le rapprochement de [81a] avec [81b], où la question ne porte plus que sur SN2, ce qu'indique notamment le maintien de l'infinitif :

[81b] Qui est-ce que tu n'as presque jamais vu sourire pendant les dix années que vous avez passées ensemble ?

Le succès de [81a] est alors significatif, puisque seuls les V monocomplétifs directs permettent d'ordinaire la question *Qu'est-ce que SNI V ?* : « There is evidence that structures such as [*I saw John leave.*] have a noun clause underlying structure in which the surface matrix object appears uniquely as the subordinate clause subject. How else could we account for the fact that the whole accusative and infinitive structure apparently functions as an underlying S-constituent, and can thus be questioned by an appropriate pro-S form : *What did you see ?* » (RADFORD 1975 : 58)

4.1.2.3. Pronominalisation du COD de l'infinitif

Soit l'exemple [87] :

[87] – Que vous prépariez-vous donc à dire à ma pupille ? – Vous le savez bien. – Je veux vous l'entendre dire.

Malgré les apparences, le proclitique *l'* est le COD pronominalisé de *dire* et non d'*entendre*, ce que montrent le test du questionnement [87a], le repositionnement de *l'* sur l'infinitif [87b] et l'impossibilité de cumuler *l'* et *le* [87c] :

[87a] – Qu'est-ce que vous voulez m'entendre dire ? – Ce que vous vous prépariez à dire à ma pupille.

[87b] Ce que vous vous prépariez à dire à ma pupille, je veux vous entendre le dire.

[87c] *Ce que vous vous prépariez à dire à ma pupille, je veux vous l'entendre le dire.

Or, le fait que le COD de l'infinitif puisse remonter jusqu'à V prouve selon nous – bien qu'indirectement – l'adjacence de l'ICP. Nous en prenons pour preuve la comparaison avec ce qui se produit quand V régit deux actants complétifs :

(7) Je vous somme/conjure/supplie de me dire ce que vous vous prépariez à dire à ma pupille.

(7a) Je vous somme/conjure/supplie de me le dire.

(7b) *Je vous le somme/conjure/supplie de (me) dire.

4.1.2.4. Négation

Soit l'exemple [144] :

[144] La tension augmente et les pressions sont exercées de toutes parts. Gene Hinkel, le chef jaugeur est venu nous signaler que quelqu'un nous avait vus ne pas embarquer la porte qui devait l'être. À quoi nous avons répondu que nous en avions une autre. Et ce soir il est revenu à la charge ayant découvert qu'il nous manquait une ficelle inutile mais indispensable sur le mât.

À la suite de LABELLE (1996), nous considérons la présence de la négation NE PAS dans l'ICP comme une preuve du caractère intrinsèquement phrastique de cette structure. En effet, si l'on admet :

(i) que NE PAS est une négation phrastique ou propositionnelle, contrairement à NON PAS qui est une négation de constituant :

- (8) Paul a acheté du vin non pas français mais californien.
 (8a) *Paul a acheté du vin ne pas français mais californien.
 (9) Je me souhaite de ne pas me tromper en affirmant cela !
 (9a) *Je me souhaite de non pas me tromper en affirmant cela !
- (ii) que l'ICP ne relève pas du contrôle chomskyen, *i.e.* que l'infinitif n'est pas le résultat de la réduction EQUI de *que* P par coréférence de SN3 avec SN2 :
- [144a] *Gene Hinkel, le chef jaugeur est venu nous signaler que quelqu'un nous avait vus que nous n'embarquions pas la porte qui devait l'être.
- (iii) que l'ICP relève toutefois d'un contrôle de type lexicaliste, *i.e.* que la matrice lexicale de V inclut SN2 comme contrôleur de l'infinitif mais exclut notamment SN1 :
- (10) J'ai cru voir Pierre ne pas s'arrêter au feu rouge : un de ces jours, il/*elle/*je n'aura(i) plus aucun point sur son/mon permis !²³⁸

alors, le succès de [144] (plus précisément celui de la présence de la négation NE PAS dans l'ICP) constitue une preuve tangible du caractère intrinsèquement phrastique de l'ICP et de son adjacence : « si l'on admet que *ne* est un indice de la présence de I (au moins de T), la possibilité de trouver la négation de phrase dans cette construction, précédée d'un NP sujet, indique qu'il s'agit au moins d'un IP (c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas d'un VP nu) » (LABELLE 1996 : 10).

4.1.2.5. Phénomène de portée

Soit l'exemple (11) :

- (11) J'ai vu un douanier contrôler chaque voiture.

L'interprétation la plus immédiate est qu'un seul et même douanier contrôle plusieurs voitures :

- (11a) J'ai vu un douanier contrôler chaque voiture : il y a passé des heures !

Mais BURZIO (1986) souligne qu'une seconde interprétation est possible, où *chaque* porte rétroactivement sur *un* pour en modifier quantitativement la référence :

- (11b) J'ai vu un douanier contrôler chaque voiture : ils y ont passé des heures !

Cela est d'autant plus significatif, selon nous, que la portée de *chaque* sur *un* est manifestement bloquée quand V régit deux actants complétifs :

- (12) J'ai forcé/obligé un douanier à contrôler chaque voiture.
 (12a) J'ai forcé/obligé un douanier à contrôler chaque voiture : il a fait du bon boulot !
 (12b) *J'ai forcé/obligé un douanier à contrôler chaque voiture : ils ont fait du bon boulot !

Pour expliquer le succès de (11b) et l'échec de (12b), nous avançons l'hypothèse que *chaque* peut porter sur *un* quand ils appartiennent au même domaine local ou propositionnel (11c, d) mais pas dans le cas contraire (12c, d), ce qui expliquerait pourquoi la RCP bloque ce type de portée rétroactive (11e, 11f) :

²³⁸ Exemple construit à partir de celui de LABELLE (1996 : 10) : *J'ai cru voir Pierre ne pas s'arrêter au feu rouge.*

- (11c) *J'ai vu un douanier qu'il contrôlait chaque voiture.
 (11d) J'ai vu qu'un douanier contrôlait chaque voiture.
- (12c) J'ai forcé/obligé un douanier à ce qu'il contrôle chaque voiture.
 (12d) *J'ai forcé/obligé qu'un douanier contrôle chaque voiture.
- (11e) J'ai vu un douanier qui contrôlait chaque voiture. (LABELLE 1996 : 23)
 (11f) *J'ai vu un douanier qui contrôlait chaque voiture : ils étaient au moins cinq collègues.

4.1.2.6. Intercalation d'un complément locatif entre SN2 et Vinf

Soit l'exemple (13) :

- (13) J'ai vu ton frère qui empilait des boîtes.

Comme l'a montré LABELLE (1996), on peut manifestement intercaler un complément locatif entre SN2 et la RCP (13a), le complément locatif étant alors nécessairement un complément de V puisque la RCP lui est sémantiquement subordonnée (13b, c) :

- (13a) J'ai vu ton frère à l'atelier qui empilait des boîtes.

- (13b)
 – Que faisait-il là ?
 – Il empilait des boîtes.

- (13c)
 – Que faisait-il ?
 – *Il empilait des boîtes à l'atelier.

Notons que l'observation de LABELLE (1996) vaut également, selon nous, pour un complément temporel :

- (13d) J'ai vu ton frère hier qui empilait des boîtes.
 (13e) – Que faisait-il quand tu l'as vu ? – Il empilait des boîtes.
 (13f) – Que faisait-il ? – *Il empilait des boîtes hier.

Soit maintenant l'exemple (14) :

- (14) J'ai vu ton frère empiler des boîtes.

Manifestement, dans le cadre d'une ICP, il est difficile d'intercaler un complément locatif ou temporel entre SN2 et Vinf :

- (14a) *J'ai vu ton frère à l'atelier empiler des boîtes.
 (14b) *J'ai vu ton frère hier empiler des boîtes.

La même contrainte semble d'ailleurs active dans la construction inversée, où l'infinitif précède son sujet de prédication :

- [37] Nous avons entendu passer les gardiens du cimetière qui hâtaient les retardataires.

- [37a] *Nous avons entendu passer de notre cachette les gardiens du cimetière qui hâtaient les retardataires.
- [37b] *Nous avons entendu passer hier les gardiens du cimetière qui hâtaient les retardataires.

Toutefois, dans ce dernier cas de figure, si le complément intercalé est clairement rattaché à l'infinitif et non à V ou à P, la phrase gagne son acceptabilité :

- [26] Tout cela se déroula très vite et j'eus à peine le temps de me retourner pour voir foncer sur moi la masse du vice-président.
- [42] Ainsi, on voyait marcher dans la rue une jeune femme enjouée, tenant par la main une microscopique créature parée comme ne l'eussent pas osé les princesses des *Mille et Une Nuits*.
- [62] Il profitait de cette journée douce et grise quand il avait vu venir en sens inverse, sur le trottoir, une apparition : une jeune fille d'une splendeur sidérante, vêtue comme pour un bal costumé.

Enfin, la pronominalisation du sujet de prédication de l'infinitif ne modifie guère les constats précédents, comme le montre l'exemple [116] :

- [116] Le film puise son âpre sève dans les frottements entre une modernité insolente et un écheveau de traditions ancestrales. La beauté étrange de l'ensemble doit beaucoup aux interventions du musicien Rodolphe Burger. Ce dernier signe la bande sonore du film. ??On le voit aussi à l'écran chanter guitare dans les mains. Retenu par une série de concerts, il a répondu à nos questions par téléphone.

Ainsi, à la suite de LABELLE (1996), nous constatons que la RCP, contrairement à l'ICP, permet une localisation spatiale ou temporelle de (la perception de) SN2 au stade de la principale (13a, d). Comparativement, l'échec de (14a, b) ne semble alors pouvoir s'expliquer que si l'on considère l'ICP comme une unité sémantico-logique et donc comme un tout de perception : en cassant l'adjacence de l'infinitif avec son sujet de prédication, le complément intercalé fait du sujet de prédication de l'infinitif l'objet de perception de V (ce qui est perçu, ce n'est plus le frère empilant/en train d'empiler des boîtes, mais uniquement le frère, indépendamment de ce qu'il est en train de faire au moment où il est perçu) ; or, la perception étant scellée, l'infinitif ne bénéficie plus de l'ancrage spatio-temporel de V, coordonnées dont il a pourtant besoin pour son actualisation (lui-même en étant dépourvu) : c'est pourquoi, en toute logique, seule la RCP, dont le verbe est tensé, peut être utilisée pour poursuivre...

Conclusion

Les constats que nous avons faits et les tests que nous avons utilisés sous (4.1.) établissent, selon nous, l'adjacence, la cohésion ou encore l'unicité sémantico-logique de l'ICP, ce qui tend par là même à prouver que l'ICP constitue l'argument final du prédicat bivalent V.

4.2. V ne sélectionne pas SN2

Un deuxième moyen de montrer que l'ICP engage la perception de l'événement dénoté par l'infinitif est selon nous de démontrer que V n'y sélectionne pas SN2 – comme le demanderait pourtant le principe sémantique des restrictions sélectionnelles si les ICP engageaient la perception de SN2 comme le fait la RCP.

Pour cela, nous nous intéresserons d'abord à l'impossibilité pour le verbe de perception *apercevoir* (entre autres) de régir une ICP comme objet (4.2.1.) ; ensuite, nous verrons que l'inversion de l'ordre des arguments du prédicat symétrique d'une ICP ne porte pas à conséquence sur la structure logique du CRPD (4.2.2.).

4.2.1. Sous-catégorisation

Soit l'exemple [166] :

- [166] Clando, un grand mec roux à la stature de Viking, s'est approché de moi. [...]. Et il m'a envoyé son poing en pleine gueule. J'ai valsé en arrière et j'ai titubé, sonné, comme un clown sur un trottoir roulant. Je l'ai aperçu qui venait sur moi, derrière un voile rougeoyant, fantôme à la chevelure orange et aux yeux d'insecte.

Nous savons – les dictionnaires en témoignent – que le verbe de perception *apercevoir* ne peut sous-catégoriser qu'un complément de type nominal [166a, b], ce qui explique d'ores et déjà le rejet de *que* P [166c] et l'acceptation de la RCP [166, 166d] :

- [166a] Je l'ai aperçu, derrière un voile rougeoyant, fantôme à la chevelure orange et aux yeux d'insecte.
[166b] J'ai aperçu Clando/mon agresseur, derrière un voile rougeoyant, fantôme à la chevelure orange et aux yeux d'insecte.
[166c] *J'ai aperçu que Clando/mon agresseur/il venait sur moi, derrière un voile rougeoyant, fantôme à la chevelure orange et aux yeux d'insecte.
[166] Je l'ai aperçu qui venait sur moi, derrière un voile rougeoyant, fantôme à la chevelure orange et aux yeux d'insecte.
[166d] J'ai aperçu Clando/mon agresseur qui venait sur moi, derrière un voile rougeoyant, fantôme à la chevelure orange et aux yeux d'insecte.

Or, dans ce contexte-là, comme l'a montré SCHWARZE (1974), l'échec de l'ICP [166e, f] semble significatif :

- [166e] *Je l'ai aperçu venir sur moi, derrière un voile rougeoyant, fantôme à la chevelure orange et aux yeux d'insecte.
[166f] *J'ai aperçu Clando/mon agresseur venir sur moi, derrière un voile rougeoyant, fantôme à la chevelure orange et aux yeux d'insecte.

Si, en effet, V y sélectionnait SN2, comme cela est le cas dans le cadre d'une RCP, l'échec de [166e, f] ne s'expliquerait pas, SN2 y étant par définition de type nominal (pronom personnel : *l'*, nom propre : *Clando* et syntagme nominal : *mon agresseur*) ; si, en revanche, on retient l'hypothèse que V sélectionne l'ICP et non pas seulement SN2, alors l'échec s'explique : l'ICP est de catégorie phrastique ou propositionnelle, type catégoriel qu'*apercevoir* ne peut précisément pas sous-catégoriser !

4.2.2. Prédicats symétriques (et prédicats passivés)

Soit l'exemple [145] :

[145] Après deux jours de marche, près de la ville de Sichar en Samarie, Jésus, fatigué par la route, s'est assis au bord d'un puits. Il est environ midi ; ses compagnons sont allés en ville acheter à manger. Une femme du pays vient chercher de l'eau. [...]. La femme lui dit : "Celui qu'on appelle le Libérateur, le Christ, doit venir bientôt. Quand il viendra, il nous expliquera tout." – "C'est moi" répond Jésus. Les compagnons de Jésus reviennent à ce moment là. Ils sont surpris de le voir parler avec cette femme. Aucun pourtant n'ose lui demander ce qu'il lui a dit. La femme laisse là sa cruche, et court jusqu'à la ville.

À partir du CRPD de [145], nous fabriquons [145a], que nous obtenons en dépronominalisant *ils* et *le* et en faisant du verbe de perception le pivot du CRPD, et [145b], que nous obtenons en inversant l'ordre des arguments du prédicat symétrique :

[145a] Les compagnons de Jésus voient Jésus parler avec cette femme.

[145b] Les compagnons de Jésus voient cette femme parler avec Jésus.

L'idée que nous voulons défendre, à la suite de RADFORD (1975), est que les propositions [145a] et [145b] sont équivalentes d'un point de vue logique : « Symmetrical predicates are those predicates for which truth-functional equivalence is preserved if the order of their arguments is reversed » (p. 55)²³⁹. Soit :

P1 = les compagnons de Jésus voient Jésus parler avec cette femme

P1A = Jésus parle avec cette femme

P1B = les compagnons de Jésus voient Jésus

P1C = les compagnons de Jésus voient cette femme

À partir des quatre propositions précédentes, il semble que nous puissions considérer que :

(i) Si P1A est fausse, P1 est fausse :

Si *Jésus parle avec cette femme* est fausse, alors *les compagnons de Jésus voient Jésus parler avec cette femme* est fausse.

(ii) Si P1B est fausse, P1 est fausse :

Si *les compagnons de Jésus voient Jésus* est fausse, alors *les compagnons de Jésus voient Jésus parler avec cette femme* est fausse.

(iii) Si P1C est fausse, P1 est fausse :

Si *les compagnons de Jésus voient cette femme* est fausse, alors *les compagnons de Jésus voient Jésus parler avec cette femme* est fausse.

Ainsi, en admettant la vérité de (i), (ii) et de (iii), nous posons P1A, P1B et P1C comme les/des conditions de vérité de P1 : pour que P1 soit vraie, il faut que P1A, P1B et P1C soient vraies.

Soit maintenant la proposition P2 :

P2 = les compagnons de Jésus voient cette femme parler avec Jésus

²³⁹ RADFORD (1975) informe le lecteur qu'il reprend le test 'synonymy with symmetrical predicates' de COMRIE (1971 : 295, 296), ouvrage non publié et auquel nous n'avons personnellement pas eu accès. Les générativistes de l'époque utilisaient ce test – entre autres – pour mettre en évidence la différence fondamentale opposant un prédicat comme *to expect* et un prédicat comme *to persuade* qui, malgré leur syntaxe rigoureusement identique ne sont pas de même valence et ne relèvent pas de la même opération transformationnelle, le premier étant de type RAISING, le second de type EQUI : « The 'synonymy with symmetrical predicates' test predicts that if *expect* is a Subject Raising predicate, sentence-pairs such as the following will be truth-functionally equivalent : *I expected John to be speaking with Mary. I expected Mary to be speaking with John.* » (RADFORD 1975 : 55).

En réinvestissant P1A, P1B et P1C, il semble que nous puissions également considérer que :

(i) Si P1A est fausse, P2 est fausse :

Si Jésus parle avec cette femme est fausse, alors les compagnons de Jésus voient cette femme parler avec Jésus est fausse.

(ii) Si P1B est fausse, P2 est fausse :

Si les compagnons de Jésus voient Jésus est fausse, alors les compagnons de Jésus voient cette femme parler avec Jésus est fausse.

(iii) Si P1C est fausse, P2 est fausse :

Si les compagnons de Jésus voient cette femme est fausse, alors les compagnons de Jésus voient cette femme parler avec Jésus est fausse.

Nous venons ainsi de montrer que P1 et P2 ont les mêmes conditions de vérité, ce qui implique que $P1 \equiv P2$ et par là même que V ne sélectionne pas SN2 dans un CRPD. En effet, si V sélectionnait SN2, changer SN2 entraînerait normalement la modification des conditions de vérité du CRPD, ce qu'attestent indirectement les exemples (15, 16), où l'inversion des arguments de l'infinitif symétrique n'est pas sans conséquences après un V régissant deux actants complétifs (15a, 16a) :

(15) Pierre a persuadé/convaincu Louis de parler avec Martine.

(16) Pierre a persuadé/convaincu Martine de parler avec Louis.

(15a) Pierre a persuadé/convaincu Louis de parler avec Martine.

=> Pierre a persuadé/convaincu Louis.

=> *Pierre a persuadé/convaincu Martine.

(16a) Pierre a persuadé/convaincu Martine de parler avec Louis.

=> Pierre a persuadé/convaincu Martine.

=> *Pierre a persuadé/convaincu Louis.

Notons d'ailleurs que ce constat a déjà été fait par RADFORD (1975), mais à propos de l'inversion des arguments du prédicat symétrique d'une RCP : « However, if we extend this test to pseudo-relatives, it seems – at first sight – to give rather disconcerting results. Thus, sentence-pairs such as [J'ai vu Marie qui parlait avec Pierre. I saw Marie (who was) talking with Pierre. J'ai vu Pierre qui parlait avec Marie. I saw Pierre (who was) talking with Marie.] are clearly not truth-functionally equivalent in all situations. Thus consider a situation in which the speaker can see *Pierre*, can see that he is making a phone call, can hear *Marie's* voice on the phone, and therefore knows that *Pierre* is having a conversation with *Marie*, in spite of the fact that he can't see *Marie*. In such a case, [J'ai vu Pierre qui parlait avec Marie. I saw Pierre (who was) talking with Marie.] would be a true description of this state of affairs, whereas [J'ai vu Marie qui parlait avec Pierre. I saw Marie (who was) talking with Pierre.] would not. In other words, it seems that a necessary part of the meaning of [J'ai vu Marie qui parlait avec Pierre. I saw Marie (who was) talking with Pierre.] - but *not* of [J'ai vu Pierre qui parlait avec Marie. I saw Pierre (who was) talking with Marie.] - is the proposition : *J'ai vu Marie. I saw Marie*. Thus, using the pseudo-relative construction implies direct perception of the raised Noun Phrase in a way that the corresponding noun clause construction does not » (p. 55).

Remarque

Ce qui vient d'être dit sous (4.2.2.), à savoir que l'inversion des arguments du prédicat symétrique d'une ICP ne change pas les conditions de vérité du CRPD, nous paraît également valable quand le prédicat d'une ICP est mis à la forme passive (en *se faire*) :

- (17) Hier, j'ai vu une voiture écraser/renverser un chat.
(18) Hier, j'ai vu un chat se faire écraser/renverser par une voiture.

Dans les deux cas, en effet, la vérité des trois propositions (A) une voiture a écrasé un chat, (B) j'ai vu une voiture et (C) j'ai vu un chat nous semble intuitivement indispensable à la vérité de P, ce qui tend à prouver que (17) $\equiv$ (18). L'idée est que le passage à la forme passive de l'ICP, quand il est possible, ne modifie pas le sens strictement référentiel de la phrase : dans les deux cas de figure (17, 18), en effet, il semble que l'expérient perçoive un événement de type "écraser" – dont le nombre des protagonistes (en l'occurrence deux) et le rôle spécifique qu'ils jouent (la voiture qui écrase, le chat qui est écrasé) sont préservés quel que soit le profil – actif ou passif – par lequel l'ICP est présentée.²⁴⁰ CHOMSKY (1965 : 22) a déjà fait ce constat à propos des exemples : *I expected a specialist to examine John. I expected John to be examined by a specialist.*, et RADFORD (1975 : 54) après lui : « A putative semantic property of SUBJECT RAISING predicates [...] is that they apparently preserve synonymy under passivization ». MILLER & LOWREY (2003 : 161) reprennent ce constat à partir des exemples *John expects Mary to examine Peter.* et *John expects Peter to be examined by Mary.* : « il n'y a aucune relation sémantique directe entre *expect* et le SN qui le suit : *expect* a un seul argument phrastique, dont la dénotation est identique qu'il soit actif ou passif ». Or, cela ne peut être que si le SN complétif n'entretient pas de rapport sémantique privilégié avec V ; d'ailleurs, comme précédemment pour les prédicats symétriques, la synonymie (relative) et l'équivalence logique de la paire d'exemples (17, 18) ressortent d'autant mieux quand on la compare à la paire (19, 20), où V est un prédicat à trois arguments :

- (19) J'ai persuadé un spécialiste d'examiner John.
(20) J'ai persuadé John de se faire examiner par un spécialiste.

Dans les deux cas, en effet, « le sujet du verbe enchâssé est également interprété comme détenant le rôle patient de l'objet de *persuade*. Par conséquent, le patient de la persuasion n'est pas le même dans les deux cas, et les conditions de vérité sont différentes » (MILLER & LOWREY 2003 : 161).

Conclusion

Le fait que l'ICP ne puisse pas être régie par le verbe de perception *apercevoir* qui ne peut sous-catégoriser qu'un complément nominal (4.2.1.) et que l'inversion des arguments de l'infinitif symétrique ne modifie pas les conditions de vérité du CRPD (4.2.2.) tend à prouver selon nous que V ne sélectionne pas SN2 mais plutôt l'ICP dans sa totalité (*i.e.* SN2 Vinf).

²⁴⁰ Mais cela ne signifie pas pour autant que l'inversion des termes de l'ICP ne révèle pas quelque différence pragmatique ou discursive. D'un point de vue discursif, en effet, le passage d'une forme à l'autre de l'ICP implique un changement du thème de l'énoncé : dans (17), on parle d'une voiture... pour en dire qu'elle a écrasé un chat ; dans (18), on parle d'un chat... pour en dire qu'il a été écrasé par une voiture. D'un point de vue pragmatique, maintenant, il semble que les circonstances de l'événement puissent contraindre l'ordre des termes de l'ICP : en effet, si l'expérient était en train de regarder le chat traverser la route au moment où une voiture a surgi et l'a écrasé, (18) nous semble plus opportun, la voiture entrant plus tardivement dans le champ perceptif de l'expérient et l'attention de l'expérient étant initialement focalisée sur le chat ; et inversement.

4.3. SN2 n'est pas l'objet de perception de V

D'un point de vue cognitif, diverses observations nous conduisent à penser que le véritable objet de perception de V n'est pas SN2 dans une ICP. C'est ce que nous voulons voir maintenant sous (4.3.).

Pour ce faire, nous montrerons respectivement que la perception de SN2 ne relève parfois que d'une inférence pragmatique (4.3.1.), que SN2 est souvent sémantiquement incompatible avec V (4.3.2.), qu'il arrive que l'ordre des termes de l'ICP soit manifestement contre iconique (4.3.3.), que le coordonnant *et* et le déterminant quantifieur de SN2 peuvent d'ordinaire porter sémantiquement sur Vinf pour dupliquer l'événement qu'il dénote (4.3.4.) et, enfin, que l'ICP peut décrire un événement prenant place dans un monde possible et se soumet à la pluralité d'occurrences de l'événement (4.3.5.).

4.3.1. La perception de SN2 n'est pas systématique

Soit les exemples (21, 22) :

- (21) We heard the farmer slaughter(ing) the pig. (KIRSNER & THOMPSON 1976 : 210)
(22) J'ai entendu Pierre jouer du piano/de la guitare.²⁴¹

Intuitivement, il paraît faux de soutenir que (21, 22) impliquent respectivement (21a, 22a) :

- (21a) Nous avons entendu le fermier.
(22a) J'ai entendu Pierre.

En effet, on imagine aisément que l'on entend plutôt les cris du cochon d'une part (21)²⁴², et le son du piano ou de la guitare d'autre part (22). Alors, dans ce contexte-là, comment expliquer que l'on puisse dire, par exemple, que l'on a entendu le fermier tuer le cochon quand on n'a pas entendu le fermier ?

À la suite de GEEST (1973), KIRSNER & THOMPSON (1976) et MILLER & LOWREY (2003), nous proposons d'expliquer la viabilité d'exemples comme (21, 22) par le jeu des inférences pragmatiques : à partir de (6) : *John saw Mary open the door.*, « l'élément de sens 'John saw Mary' qui semble être véhiculé [...] ne fait en réalité pas partie du sens propre de ces phrases (ce que K&T appellent le 'meaning'), c'est-à-dire que cet élément de sens ne relève pas de la sémantique au sens strict de ce terme. Il s'agit au contraire d'une implicature au sens de Grice (1975), c'est-à-dire une inférence pragmatique (ce que K&T appellent le 'message') construite à partir du sens propre. Cette inférence est immédiate dans la plupart des phrases du type [(6)], puisque dans l'immense majorité des cas où un expérient perçoit un procès dont le référent X est le sujet, cet expérient perçoit en même temps X » (MILLER & LOWREY 2003 : 162). Il suffit alors, pour chaque phrase, de trouver au moins un concours de circonstances possible :

²⁴¹ Nous remercions Georges Kleiber pour cet exemple.

²⁴² Il est vrai qu'il semble inapproprié de soutenir ici que le CRPD implique la perception (en l'occurrence auditive) du fermier. Il y a fort à parier, au contraire, que ce qui est perçu ne consiste en réalité que dans les cris du cochon se faisant égorger ! Et quand bien même le fermier parlerait ou crierait également, les hurlements du cochon couvriraient sans aucun doute sa modeste production sonore. Cela dit, si le locuteur dit avoir entendu le fermier (et non quelqu'un d'autre) tuer le cochon, c'est bien que quelque chose (dans les circonstances du déroulement de la scène) fait qu'il accède à cette certitude : c'est précisément ici que la pragmatique entre en jeu.

(21b)

Si (i) le locuteur habite près d'une ferme, (ii) qu'il sait (pour l'avoir vu faire ou pour l'avoir entendu dire) que dans cette ferme le fermier tue le cochon et qu'il le tue traditionnellement (*i.e.* en l'égorgeant), (iii) qu'il a déjà entendu au moins une fois le cri caractéristique du cochon qu'on égorge, alors il suffit qu'il ait entendu ce cri-là près de chez lui et qu'il en ait localisé la provenance du côté de la ferme pour en déduire que c'est le fermier qu'il a entendu tuer le cochon.

Conclusion

À partir des CRPD (21, 22), il apparaît clairement que la perception du procès dénoté par l'infinitif n'en implique pas systématiquement celle du ou des protagoniste(s) dans le cadre d'une ICP. Or, « si la perception du sujet faisait partie du sens propre lié à la construction, de telles phrases [(21, 22)] devraient être senties comme déviantes puisque leur sens effectif irait à l'encontre du sens propre. Toutefois si la perception du sujet est une pure inférence pragmatique, il est normal que cette inférence ne se fasse pas si le sens propre ne la rend pas plausible » (MILLER & LOWREY 2003 : 162).

4.3.2. Zones Actives

Soit l'exemple [66] :

[66] – Mademoiselle, je vais vous laisser seule avec ma pupille pour que vous puissiez faire sa connaissance. N'ayez crainte, elle est inoffensive. Vous me rejoindrez au fumoir quand vous aurez fini. Le Capitaine quitta la pièce. On entendit l'escalier grincer sous ses pieds.

À partir de [66], nous construisons [66a] en supprimant l'infinitif de l'ICP :

[66a] On entendit l'escalier.

Pour LANGACKER (1987, 1991a, b)²⁴³, dans une phrase comme [66a], le prédicat et son Landmark (*i.e.* son argument final) sont sémantiquement incompatibles, puisque le premier demande le trait de signification minimal [+ sonore] que le dernier ne possède pas. Pour justifier la viabilité d'exemples comme [66a], R. W. Langacker postule alors qu'une zone particulière de l'objet de perception est activée au niveau sémantique, en l'occurrence le grincement que produit l'escalier sous les pieds du Capitaine, ce que nous tentons de retranscrire par [66b] :

[66b] On entendit [ZA = grincement de l'escalier] l'escalier.²⁴⁴

Soit maintenant l'exemple [66c] :

[66c] On entendit le grincement de l'escalier.

Cette fois-ci, le Landmark possède bien le trait minimal de signification [+ sonore] que demande à son argument final un prédicat comme *entendre*. Pour des exemples comme [66c], recourir aux

²⁴³ Pour une synthèse concise et très éclairante de la théorie des Zones Actives de Langacker, nous renvoyons tout particulièrement à KLEIBER (1998).

²⁴⁴ Notons que c'est le rapport de contiguïté entretenu par le son perçu et la source de ce son qui fait que l'on parvient à désigner le premier par le second dans [66a]. On remplace ainsi la production sonore par le producteur du son comme on remplace souvent le contenu par le contenant : *Ce soir-là, on a bu quelques verres...*

zones actives n'est donc plus nécessaire, et d'autant moins que c'est précisément pour R. W. Langacker la zone active de [66a] qui a été profilée en Landmark dans [66c]²⁴⁵. Le test qui suit pourrait, d'après nous, être utilisé pour justifier ce postulat :

[66d] On entendit l'escalier à cause de son grincement.

[66e] *On entendit le grincement de l'escalier à cause de son grincement.

Si l'on admet en effet que l'expression *à cause de son grincement* est en quelque sorte le duplicata morphosyntaxique de la zone active sous-jacente dans [66d], à savoir l'élément sonore par lequel la perception de l'escalier est rendue possible malgré l'incompatibilité sémantique entretenue par le prédicat *entendre* et son Landmark *l'escalier*, alors l'échec de [66e] s'explique simplement : le duplicata n'est viable que s'il duplique une zone effectivement active, ce qui n'est pas le cas dans [66e], où la zone active n'est plus active puisqu'elle a été profilée en Landmark.

En nous inscrivant fidèlement dans le cadre théorique des Zones Actives, nous souhaitons maintenant formuler l'hypothèse qu'une zone active comme celle de [66a] peut tout aussi bien être profilée en Landmark par le biais de l'infinitif [66f, g], ce que le test du duplicata morphosyntaxique semble confirmer [66h, i] :

[66f] On entendit grincer l'escalier.

[66g] On entendit l'escalier grincer.

[66h] *On entendit grincer l'escalier à cause de son grincement.

[66i] *On entendit l'escalier grincer à cause de son grincement.

Nous proposons cette même analyse pour les exemples [148, 160] :

[148] On me déshabilla, on me revêtit d'une chemise, on me cloua entre quatre planches, et j'assistai à mes propres funérailles. Quand ils me descendirent dans la fosse, le désespoir s'empara de mon âme : tout était perdu ! C'est alors que tu m'éveillais, Ludwig ; et je crois encore entendre la terre crouler sur mon cercueil.

[160] Lorsque nous rentrions des grandes vacances, tout le pays déjà sentait l'automne. [...]. Il me semblait entendre chaque arbre s'effeuiller dans un chuchotement et, si la pluie tombait, j'éprouvais une immense douceur à l'écouter frapper les persiennes de la chambre.

Conclusion

Si l'on considère que (i) SN2 n'est que la source du son effectivement perçu et que (ii) l'infinitif est l'expression morphosyntaxique de ce son, alors force est d'admettre que c'est la perception du processus dénoté par l'infinitif qui permet *in fine* d'en percevoir la source. C'est pourquoi la théorie des Zones Actives de R. W. Langacker nous paraît constituer une nouvelle preuve – cognitive – que l'objet de perception de V est l'ICP et non pas seulement SN2.

²⁴⁵ On remarquera que le Landmark de [66c] est composé de la zone active profilée (le son perçu) et de la source du son perçu (l'escalier), le premier servant de tête au syntagme nominal et le second se rattachant au premier sous la forme d'un complément du nom.

4.3.3. Contre iconicité

Soit l'exemple [4] :

- [4] Je fus convoquée dans le bureau de monsieur Omochi : je m'y rendis sans la moindre appréhension, ignorant ce qu'il me voulait. Quand je pénétrai dans l'ancre du vice-président, je vis monsieur Tenshi assis sur une chaise. [...]. Mais vint un moment où l'obèse lui dit : – Vous n'avez jamais eu d'autre but que de saboter la compagnie ! [...]. Je me jetai sous le flot grondant des cris du vice-président : – [...]. Je suis l'unique responsable. J'eus juste le temps de voir le regard effaré de mon compagnon d'infortune se tourner vers moi. Dans ses yeux, je lus : « Taisez-vous, par pitié ! » - hélas, trop tard.

Si l'on soutient que SN2 constitue l'objet de perception de V dans le cadre d'une ICP, cela implique concrètement pour l'exemple [4] que la narratrice a vu le regard effaré de son compagnon d'infortune avant qu'il se tourne vers elle. Or, attendu que (i) il n'est jamais fait mention dans l'œuvre de l'éventuelle présence de miroirs dans le bureau de monsieur Omochi, que (ii) *se tourner vers moi* implique que le regard de monsieur Tenshi n'était pas jusque-là dirigé vers la narratrice, que (iii) *voir le regard de quelqu'un* implique de voir – d'une façon ou d'une autre – les yeux de cette personne et que (iv) l'absence d'indications scéniques ne permet pas de situer spatialement la narratrice par rapport à messieurs Omochi et Tenshi : comment – dans notre réalité – la narratrice aurait-elle pu voir le regard effaré de son compagnon d'infortune avant qu'il se tourne vers elle ?

Conclusion

Cognitivement parlant, la perception de SN2 ne peut être que le résultat de la perception du procès "le regard effaré de mon compagnon d'infortune se tourner vers moi" : la narratrice voit monsieur Tenshi se tourner vers elle et par là même (découvre) son regard effaré ! En ce sens, l'ordre des termes de l'ICP de l'exemple [4] est contre iconique, puisqu'il rend compte des perceptions dans l'ordre inverse où elles se produisent dans la réalité. C'est pourquoi, d'après nous, le renversement de l'ICP – plus iconique – aurait donné un meilleur résultat :

- [4a] J'eus juste le temps de voir se tourner vers moi le regard effaré de mon compagnon d'infortune.

4.3.4. Phénomènes de portée

Les portées du coordonnant *et* et du déterminant quantifieur de SN2 sur l'infinitif dans une ICP nous paraissent constituer un nouvel argument en faveur de l'hypothèse ÉVÉNEMENT. Les deux types étant étroitement similaires, tant dans leur fonctionnement que dans les conséquences qu'ils entraînent, nous choisissons de les étudier ensemble.

Soit l'exemple (23) :

- (23) J'ai vu Pierre et Danièle faire du vélo.

Deux interprétations semblent possibles :

- (23a) J'ai vu Pierre et Danièle faire du vélo main dans la main/côte à côte.
(23b) J'ai vu Pierre et Danièle faire du vélo, l'un ce matin, l'autre cette après-midi.

Pour expliquer (23b), nous dirons à la suite de HIGGINBOTHAM (1984) que *et* y est utilisé non pas comme coordonnant de termes – c’est le cas dans (23a) – mais comme coordonnant phrastique ou propositionnel, puisqu’il porte sémantiquement sur l’infinitif pour dupliquer le procès qu’il dénote : quantitativement, il y a dans (23b) deux procès *faire du vélo*, respectivement pris en charge par Pierre et par Danièle. Mêmes remarques pour (24), où la duplication du procès dénoté par l’infinitif est engendrée par la portée du déterminant quantifieur *deux* :

- (24) J’ai vu deux jeunes voler un scooter.
- (24a) J’ai vu deux jeunes voler un scooter : l’un forçait le cadenas, l’autre faisait le guet.
- (24b) J’ai vu deux jeunes voler un scooter, l’un ce matin, l’autre cet après-midi.

Or, selon nous, cette portée de *et* ou de *deux* qui duplique le procès dénoté par l’infinitif ne peut s’expliquer que si l’on admet que l’objet de perception de V n’est pas SN2 dans une ICP, ce dont témoigne indirectement l’échec systématique de la RCP dans les mêmes conditions (25b, 26b) :

- (25) J’ai vu Pierre et Danièle qui faisaient du vélo.
- (25a) J’ai vu Pierre et Danièle qui faisaient du vélo main dans la main/côte à côte.
- (25b) *J’ai vu Pierre et Danièle qui faisaient du vélo, l’un ce matin, l’autre cet après-midi.
- (26) J’ai vu deux jeunes qui volaient un scooter.
- (26a) J’ai vu deux jeunes qui volaient un scooter : l’un forçait le cadenas, l’autre faisait le guet.
- (26b) *J’ai vu deux jeunes qui volaient un scooter, l’un ce matin, l’autre cet après-midi.

4.3.5. Factualité et pluralité

Les deux derniers arguments que nous avancerons contre l’hypothèse que SN2 serait l’objet de perception de V dans le cadre d’une ICP sont respectivement la contrainte sur les mondes possibles (4.3.5.1.) et celle sur le nombre d’occurrences (4.3.5.2.) de KLEIBER (1988).

4.3.5.1. Contrainte sur les mondes possibles

KLEIBER (1988 : 90-93) a montré que l’ICP peut décrire un événement prenant place dans un monde possible (27-33), soit potentiel ou contrefactuel, alors que la perception et l’événement perçu dénoté par la RCP ne peuvent prendre place que dans le monde réel, factuel, contingent (27a-33a) :

- (27) Tu le verras pleurer.
- (28) Paul ne l’a pas vu pleurer.
- (29) Est-ce que Paul l’a vu pleurer ?
- (30) Paul doit/peut/veut/croît le voir pleurer.
- (31) Si Paul voit Pierre pleurer, ...
- (32) Si je l’avais vu pleurer, je l’aurais consolé.
- (33) Je regrette de la voir pleurer.
- (27a) *Tu le verras qui pleurera/qui pleure.
- (28a) *Paul ne l’a pas vu qui pleurait.
- (29a) *Est-ce que Paul l’a vu qui pleurait ?
- (30a) *Paul doit/peut/veut/croît le voir qui pleure.

- (31a) *Si Paul voit Pierre qui pleure, ...
 (32a) *Si je l'avais vu qui pleurait, je l'aurais consolé.²⁴⁶
 (33a) *Je regrette de la voir qui part.²⁴⁷

Cette opposition fondamentale entre ICP et RCP trouve au moins deux explications complémentaires : d'abord, en tant que forme verbale non tensée, l'infinitif exprime un événement détaché de ses coordonnées temporelles – donc déplaçable dans un monde possible (27-33), ce qui n'est pas le cas de la RCP qui, par son verbe conjugué, ancre nécessairement l'événement dans la temporalité²⁴⁸ ; ensuite, étant intrinsèquement limitée à décrire un objet de perception au moment où il est perçu, la RCP ne peut pas permettre le report de la perception de cet objet à un monde possible, ce qui explique respectivement l'échec du futur (27a), de la négation (28a), de l'interrogation (29a), des auxiliaires modaux (30a) et de la tournure hypothétique (31a).

4.3.5.2. Contrainte sur le nombre d'occurrences

KLEIBER (1988 : 96-98) a également montré que l'ICP est compatible avec la pluralité d'occurrences de l'événement, soit l'itération (34a), la fréquence (34b) ou l'habitualité (34c), alors que la RCP se limite à l'expression d'une seule occurrence de perception (35-35c) :

- (34) Je l'ai vu aller au cinéma.
 (34a) Je l'ai trois fois/plusieurs fois vu aller au cinéma.
 (34b) Je l'ai fréquemment/régulièrement/souvent/quelquefois vu aller au cinéma.
 (34c) Tous les jours/Le lundi/Généralement/Habituellement, je le vois prendre le bus.
 (35) Je l'ai vu qui allait au cinéma.²⁴⁹
 (35a) *Je l'ai trois fois/plusieurs fois vu qui allait au cinéma.
 (35b) *Je l'ai fréquemment/régulièrement/souvent/quelquefois vu qui allait au cinéma.
 (35c) *Tous les jours/Le lundi/Généralement/Habituellement, je le vois qui prend le bus.²⁵⁰

Pour expliquer cette autre différence entre l'ICP et la RCP, G. Kleiber s'appuie, notamment à la suite de HOEPELMAN & ROHRER (1980), sur l'hypothèse de l'imparfait comme opérateur temporel massif, ayant pour caractéristique la double condition de 'vrai pour tout intervalle et à tout moment de cet intervalle' : « l'imparfait désigne une entité temporelle à la manière des massifs. Quel que soit l'intervalle qui sert de point de référence à une situation temporelle à l'imparfait, celle-ci vaut pour tout cet intervalle et pour toutes les parties de cet intervalle. C'est

²⁴⁶ « Il faut bien souligner que ce n'est pas seulement l'événement dénoté par la relative qui doit être « réel », mais également la perception. Un énoncé tel que [(32a)] ne saurait être naturel même dans l'hypothèse où il est acquis que le référent antécédent a réellement pleuré » (KLEIBER 1988 : 91, 92).

²⁴⁷ « [...] une tournure comme [(33)], tout en présupposant la vérité du compte rendu de perception (de *Je la vois pleurer.*), en évoque en même temps la fausseté dans un autre monde possible. De là, l'impossibilité d'avoir, malgré la « réalité » de la perception, un énoncé comme [(33a)] » (KLEIBER 1988 : 92, 93).

²⁴⁸ « But what is even more important than word-order (for this same order could obtain with the Infinitive) is the presence in the predicate, not of an "infinite" but of a finite form : the Relative Clause gives reality and substance to the activity of B ; the verb is capable of inflection [...] » (HATCHER 1944 : 279, 280).

²⁴⁹ « Fait non signalé, la RCP ne peut fonctionner dans une phrase impliquant une pluralité d'occurrences, soit simple itération, fréquence, ou encore habitualité [...]. À la différence des propositions infinitive et participiale, elle se limite à l'expression d'une seule occurrence de perception. À la contrainte de factuelité, s'ajoute donc celle d'unicité des occurrences » (KLEIBER 1988 : 96).

²⁵⁰ « La contrainte sur la « spécificité » exclut par elle-même déjà l'expression de l'habitualité avec une RCP, tout simplement parce que la fréquence exprimée par une phrase habituelle est une fréquence générique [...], c'est-à-dire une fréquence qui concerne aussi les occurrences d'événements potentielles et contrefactuelles, donc des entités non compatibles avec la RCP » (KLEIBER 1988 : 97, 98).

dire qu'une phrase à l'imparfait est vraie à la fois pour tout l'intervalle de référence et à tout moment de cet intervalle [...]. L'effet d'imperfectivité associé à l'imparfait n'est ainsi que la conséquence directe de cette double exigence : une situation achevée ne peut en effet être vraie à la fois pour un intervalle et à tout moment de cet intervalle » (KLEIBER 1988 : 103, 104). L'échec de (35a-c) est alors expliqué, puisqu'il faudrait que le contenu de la RCP soit vrai chaque fois que SN1 perçoit SN2 (trois fois, régulièrement, habituellement, ...) mais aussi entre-temps (*i.e.* même quand SN1 ne perçoit plus SN2), d'où l'aberration : « une RCP ne peut figurer dans les situations itératives et fréquentatives, parce que ces situations de perception n'offrent pas l'intervalle de référence exigé par le temps imparfait. [...] On comprend alors pourquoi une RCP ne peut figurer dans de tels sites : elle ne peut être dite vraie pour toute la durée et tous les moments de telles situations de perception [...], parce que cela reviendrait à dire qu'entre chacune des occurrences effectives de perception la relative est vraie, ce qui va à l'encontre même du compte rendu de perception » (KLEIBER 1988 : 107, 108).

Conclusion

Les trois axes que nous avons développés sous (4.) – à savoir que les ICP constituent une unité logique (4.1.), que V n'y sélectionne pas SN2 (4.2.) et que SN2 n'y est pas l'objet de perception de V (4.3.) – concourent, selon nous, à prouver que les CRPD contenant une ICP engagent la perception d'un événement, celui dénoté par l'infinitif, ce qui n'empêche pas d'en percevoir également les protagonistes si les circonstances le permettent (*i.e.* la plupart du temps). Dans cette approche théorique, l'ICP se distingue donc fondamentalement de la RCP, les CRPD contenant une RCP engageant plutôt une perception d'abord focalisée sur le référent de SN2, que la relative replace immédiatement au sein de son action. Cette vision des choses semble d'ailleurs en adéquation avec celle de HATCHER (1944), qui exprime la complémentarité ICP – RCP²⁵¹ comme suit : « with the Infinitive, we see activity as something in itself ; something with a shape of its own which is capable of seizing our attention so forcefully that it is sensed, for one second, as an entity apart from the person (the nominal form serves to name *activity*). The Relative Clause, on the other hand (with its original emphasis on the shift *from* person *to* activity) presents activity as something emanating from the person, something which can be grasped only as a result of a consideration of the person » (p. 296).

5. Spécificités cognitives, sémantiques et syntaxiques de la structure *que* P par rapport à l'ICP

Dans le chapitre précédent, nous avons tenté de dégager l'unité des ICP en montrant que (i) la séquence SN2 V_{inf} constitue un tout sémantico-logique, (ii) V ne sélectionne pas SN2 mais l'ICP et (iii) l'objet de perception de V n'est pas SN2 mais l'événement dénoté par l'infinitif, perception globale qui comprend le plus souvent celle des protagonistes : « [...] infinitive constructions [...] which occur in object position are considered as referring to individuals that are involved in the state of affairs described by the particular sentences in the role of an *object* » (SCHEPPING 1985 : 138). Ces trois axes d'étude nous ont ainsi permis de conclure que les ICP constituent bien l'argument final *y* du prédicat bivalent V_{perception}(*x*, *y*).

Or, la structure *accusativus cum infinitivo* des ICP ne reflète manifestement pas cette unité. D'abord, en effet, sa discontinuité est mise en évidence par la pronominalisation de SN2 [76, 76a], par sa relativisation [76b] et par son extraction [76c], qui désolidarisent nettement les termes de l'ICP :

²⁵¹ « Today we have an exquisitely organized system in which the two constructions are played one against the other to the end of reproducing the various aspects of visual impression » (HATCHER 1944 : 278).

- [76] – [...]. Orpheline aisée, Mlle Langlais était une jeune personne très courtisée. Je n'avais aucune chance. Et puis, il y a eu cet accident providentiel. Un député était de passage en Guadeloupe et un bal avait été organisé en son honneur. Le tout-Pointe-à-Pitre y était convié [...]. Je la regardais danser, hébété et désespéré. Qui, mieux que le vieillard amoureux, connaît la torture d'avoir sous les yeux l'inaccessible absolu ?
- [76a] Je la regardais danser, Mlle Langlais, hébété et désespéré.
- [76b] Mlle Langlais, que je regardais danser, hébété et désespéré, était particulièrement en beauté ce soir-là !
- [76c] Ce soir-là, c'est Mlle Langlais que je regardais danser, hébété et désespéré.

Ensuite, force est de constater la non-correspondance syntaxe – sémantique, puisque le complément d'objet direct de V, *i.e.* SN2 [76d-ea], ne correspond en réalité qu'à une partie de l'argument final ou de l'objet de perception de V, *i.e.* au protagoniste *Mlle Langlais* de l'événement *danser* dénoté par l'infinitif :

- [76d] Qui est-ce que je regardais danser, hébété et désespéré ? Mlle Langlais.
- [76da] Qu'est-ce que je regardais, hébété et désespéré ? *Mlle Langlais danser.
- [76e] Celle que je regardais danser, hébété et désespéré, c'est/c'était Mlle Langlais.
- [76ea] ??Ce que je regardais, hébété et désespéré, c'est/c'était Mlle Langlais danser.

Paradoxalement, on observe que la structure *que* P régie par un verbe de perception, alors qu'elle possède une cohésion morphosyntaxique [45a-c] et occupe *in extenso* la fonction de complément d'objet direct de V [45d-f], ne peut manifestement pas remplacer l'ICP dans l'expression d'un CRPD [56, 56a] :

- [45] Elle voulait que chaque jour, chaque année, lui apporte le maximum. Maintenant, elle voyait que Fabien n'était pas à la hauteur. C'était un garçon normal. Il avait joué au mariage et, à présent, il jouait à l'homme marié. Il n'avait rien d'un prince charmant.
- [45a] Maintenant, elle voyait qu'il n'était pas à la hauteur.
- [45b] *Maintenant, elle le voyait que n'était pas à la hauteur.
- [45c] Maintenant, elle le voyait bien, que Fabien n'était pas à la hauteur.
- [45d] - Qu'est-ce qu'elle voyait, maintenant ? - Que Fabien n'était pas à la hauteur.
- [45e] Maintenant, ce qu'elle voyait, c'est/c'était que Fabien n'était pas à la hauteur.
- [45f] *Fabien, qu'elle voyait que n'était pas à la hauteur.
- [56] – On se réunit dans le garage de mes parents pour créer la musique qu'on voudrait entendre. Plectrude faillit s'évanouir d'admiration. Elle était trop amoureuse pour avoir de la présence d'esprit et ne dit donc pas ce qu'elle eût voulu dire : – J'aimerais bien vous entendre jouer, ton groupe et toi.
- [56a] – J'aimerais bien entendre que vous joue(re)z, ton groupe et toi.

Une différence de sens fondamentale oppose en effet les exemples [56] et [56a]. Dans le premier cas de figure, la perception de l'événement JOUER(x) – avec *x* = vous, ton groupe et toi – par SN1 est déplacée dans un monde possible, en l'occurrence le futur, par le sens optatif de *j'aimerais bien* : autrement dit, SN1 confie qu'il aimerait bien être dans la situation où il entendrait le groupe jouer. Dans le deuxième cas de figure, en revanche, SN1 semble plutôt confier qu'il aimerait bien être dans la situation où il entendrait quelqu'un lui dire/confirmer/promettre que le groupe joue(ra) :

- [56b] – J’aimerais bien entendre quelqu’un me dire/confirmer/promettre que vous joue(re)z, ton groupe et toi.

Or, ce qui précède appelle selon nous une question importante : pourquoi la structure *que P*, qui – morphosyntaxiquement – reflète bien mieux que la structure *accusativus cum infinitivo* l’unité (cognitivo-sémantico-logique) des infinitives de compte rendu de perception, est-elle perçue comme déviante dans le site d’un CRPD ?

Le cadre théorique dans lequel nous nous inscrivons pour répondre à cette question est celui de SCHEPPING (1985), pour qui la structure *que P* est syntaxiquement et sémantiquement formatée pour exprimer un Compte Rendu de Perception Indirecte (désormais CRPI). Nous exposerons brièvement cette hypothèse sous (5.1.) avant de la défendre sous (5.2.) et d’en expliquer la cause probable sous (5.3.). Pour mener à bien ce travail, nous adopterons une démarche comparative : les propriétés sémantiques et syntaxiques qui caractérisent la structure *que P* seront systématiquement relevées et étudiées par rapport à celles de l’ICP dans les mêmes conditions d’emploi. Notre objectif est ainsi de montrer que l’ICP et *que P* sont deux constructions non pas équivalentes mais complémentaires, et que c’est en réalité la façon dont $V_{\text{perception}}$ les sous-catégorise qui les dote respectivement de propriétés caractéristiques et les oppose tant sémantiquement que syntaxiquement.

5.1. Perception indirecte ou épistémique

Une des plus importantes propriétés de l’ICP est certainement le mode de perception qui la caractérise. Soit un temps T et un espace E, où un événement se produit dans la réalité. Dans un premier cas de figure, l’existence de l’événement stimule sensoriellement un individu qui perçoit alors l’événement par le ou les sens sollicité(s), le percevant étant ainsi engagé comme malgré lui dans un processus spontané et incontrôlé de perception d’une image ou d’une sensation : « an *experiencer* is an individual that perceives something with his eyes in an uncontrolled and spontaneous process and that gives an interpretation to the image perceived » (SCHEPPING 1985 : 137) ; tel est le cas pour les verbes *voir* [5], *entendre* [57] et *sentir* [53] :

- [5] Je vis mon bienfaiteur fermer les yeux et je compris que je venais de prononcer l’irréparable. – Vous osez prétendre que mes paroles sont fausses ? Vous êtes d’une grossièreté qui dépasse l’imagination !
- [57] Plectrude y mettait du sien : elle semblait avoir opté pour le suicide scolaire. [...]. Le reste de la classe l’entendait proférer des monstruosité géographiques (« le Nil prend sa source dans la mer Méditerranée et ne se jette nulle part »), géométriques (« l’angle droit bout à quatre-vingt-dix degrés »), orthographiques (« le participe passé s’accorde avec les femmes sauf quand il y a un homme dans le groupe »), [...].
- [53] Plectrude sentit la colère monter en elle. Elle dut se retenir pour ne pas hurler : - Taisez-vous ! Cette cicatrice est splendide ! Je n’ai jamais vu un garçon aussi sublime !

Dans un deuxième cas de figure, la perception n’est pas subie mais engagée par le percevant : « an *agent* is an individual that uses his eyes in a controlled manner and that can be called responsible for this action » (SCHEPPING 1985 : 137) ; tel est le cas pour les verbes *regarder* [48] et *écouter* [84] :

- [48] Et les leçons de danse avaient sur l’école maternelle une supériorité indéniable : la maman avait le droit d’y assister. Elle regardait virevolter l’enfant avec une fierté

extatique : « Elle a un don, cette gosse ! » En comparaison, les autres petites filles semblaient des canettones.

- [84] – Je sens que la chambre de Hazel va devenir le salon des précieuses. Vous me parliez de votre temps de vie. Sachez qu'il dépend en grande partie du degré d'intérêt de vos dialogues avec la petite. Si je dois passer des mois à vous écouter commenter saint François de Sales, je me lasserai.

Quoi qu'il en soit, que le sujet de perception soit un *expérient* ou un *agent* dans la terminologie de SCHEPPING (1985), il apparaît clairement que l'ICP (1) et la RCP (2) ne peuvent rendre compte que d'une perception directe (1a, b, 2a, b)²⁵², *i.e.* non médiée par une activité cognitive²⁵³ :

- (1) J'ai vu Marie se disputer avec son fils.
(1a) *J'ai vu, à son air, Marie se disputer avec son fils. (LABELLE 1996 : 3)
(1b) *À son air, j'ai vu Marie se disputer avec son fils.

(2) J'ai vu Marie qui se disputait avec son fils.
(2a) *J'ai vu, à son air, Marie qui se disputait avec son fils.
(2b) *À son air, j'ai vu Marie qui se disputait avec son fils.

Parallèlement, beaucoup d'auteurs (entre autres SCHWARZE 1974, AKMAJIAN 1977, GEE 1977, SCHEPPING 1985, BURZIO 1986, GUASTI 1993, LABELLE 1996) estiment que, contrairement à l'ICP et à la RCP qui impliquent généralement la perception directe de Φ , « le type *X a vu [Φ que P]* n'implique pas qu'il y a eu perception directe de Φ et suggère plutôt au contraire qu'il n'y a pas eu de perception directe » (LABELLE 1996 : 2). Soit les exemples suivants, de SCHEPPING 1985 (p. 139) :

- (3) Fritz sieht die berühmte sowjetische Primaballerina tanzen.
(4) Fritz sieht, dass die berühmte sowjetische Primaballerina tanzt.

Pour que la proposition (3) soit vraie, il faut que les propositions décrivant les événements *e1* (tel que *e1* = Tanzen(*x*), avec *x* = die berühmte sowjetische Primaballerina) et *e2* (tel que *e2* = Sehen(*x*, *y*), avec *x* = Fritz et *y* = *e1*) soient également vraies et que *e1* et *e2* se produisent simultanément, *i.e.* au même temps *T* : « for the sentence to be true, Fritz has to attend the dancing performance of the ballerina » (SCHEPPING 1985 : 139). En effet :

- (3a) ???Fritz sieht die berühmte sowjetische Primaballerina tanzen, obwohl sie nicht tanzt.
(3b) *Heute sieht Fritz die berühmte sowjetische Primaballerina gestern tanzen.

La proposition (4), en revanche, « is also true in the case that Fritz sees a poster announcing the performance » (SCHEPPING 1985 : 139) :

²⁵² Nous n'envisageons volontairement ici que les cas de figure où l'objet de perception est un événement, parce que l'ICP et (d'une certaine façon) la RCP engagent intrinsèquement la perception de ce type d'objet (cf. Chapitre 4.). Cela dit, après un verbe de perception quel qu'il soit, l'objet de perception peut très bien n'être qu'une entité : « an *object* is an individual in the strict sense that has visible properties and is directly seen by an experiencer or agent, or it is an individual in the larger sense, that is a state of affairs in which individuals in the strict sense are involved that have properties just mentioned » (SCHEPPING 1985 : 137).

²⁵³ « La qualification « non médiée par une activité cognitive » est à prendre de façon nuancée, car comme l'ont bien montré les psychologues cognitivistes, toute perception est dépendante de notre connaissance du monde. Celle-ci influe considérablement sur ce que l'on perçoit 'directement'. Il nous semble cependant possible de distinguer les effets 'top-down' quasi automatiques liés à la perception directe des processus inférentiels impliqués dans ce que nous appelons ici la perception indirecte » (MILLER & LOWREY 2003 : 140, note 8).

- (4a) Obwohl er sie nicht tanzen sieht, sieht Fritz, dass die berühmte sowjetische Primaballerina tanzt.
 (4b) Fritz sieht, dass die berühmte sowjetische Primaballerina morgen tanzt.²⁵⁴

Même remarque chez RIZZI (1992) à partir des exemples *Ho visto che Gianni ha lavato la macchina.* = *I saw that Gianni washed the car.* et *Ho visto [Gianni lavare la macchina].* = *I saw Gianni wash the car.* : « the latter expresses direct perception, in the sense that it would be false if I didn't actually see Gianni involved in a car-washing event. There is no such implication in [the former], for instance [it] could be true if I didn't witness any car-washing event, nor see Gianni, but realized in a more indirect way that Gianni washed the car (for instance, I inferred it from the fact that the floor of his garage is wet) » (p. 40). Il apparaît ainsi que la structure *que P* n'exprime pas un contenu de perception directe mais un fait déduit à partir d'un indice qui lui est effectivement perçu : « the interpretation can consist [...] in the awareness of a state of affairs not directly seen but deduced from something the experiencer has seen » (SCHEPPING 1985 : 137) ; « that is with *that*-clauses you affirm the existence of a state of affairs, a conclusion based upon a direct perception of something that is not necessarily the state of affairs itself » (SCHEPPING 1985 : 139). En somme, dans (4), l'objet de perception n'est pas l'événement *e1* – comme cela est le cas dans (3) – mais un élément de la réalité qui indique au percevant l'existence d'un état de choses : « a *conclusion-indicator* is an *object* the perception of which enables an experiencer to come to the conclusion that a certain state of affairs exists » (SCHEPPING 1985 : 137). Enfin, puisqu'un raisonnement inférentiel ou déductif est nécessaire à la connaissance par SN1 de l'existence de l'état de choses dénoté par *que P*, nous considérons, à la suite de SCHEPPING (1985), que ce type de perception médiée par une activité cognitive très avancée est de nature *épistémique* ou *indirecte*, contrairement à celle engagée par l'ICP et la RCP : « an *epistemic object* is a state of affairs that the experiencer knows to be true by virtue of his visual perception. This knowledge [...] can be characterized as a conclusion drawn from a direct perception of an individual that serves as a *conclusion-indicator* » (SCHEPPING 1985 : 138).

Notons, pour finir, la remarque de SCHWARZE (1974) sur le fait que n'importe quelle conclusion ne peut cependant pas être tirée de n'importe quel indice perçu, intuition qu'atteste l'échec de (5) et que renforce le succès de (6) :

- (5) *Je vois à ta mine que Panini était un grammairien. (SCHWARZE 1974 : 23)
 (6) J'ai vu à son air que Marie s'est disputée avec son fils. (LABELLE 1996 : 2)

À ce propos, « nos connaissances empiriques et nos opinions rendent légitimes certaines conclusions et elles en rejettent d'autres. Ainsi notre expérience admet d'utiliser l'expression d'un visage comme indice d'un état d'âme, cf. [(6)] ; elle interdit cependant de déduire des faits historiques lointains du même phénomène observable ; cf. [(5)] » (SCHWARZE 1974 : 23). Cette observation limite ainsi la puissance des *conclusion-indicator* de SCHEPPING (1985) en précisant que la conclusion de l'existence d'un état de choses ne peut être tirée que de la perception sensible d'un indice entretenant avec l'état de choses en question un rapport d'inférence prédictible : il est vrai que la teneur en sel de la mer morte ne devrait pas, *a priori*, permettre de tirer la conclusion que Pierre a réussi son baccalauréat ! Cela dit, il nous semble que la remarque de SCHWARZE (1974) doive elle-même être nuancée. En effet, nous constatons qu'il suffit de placer (5) dans un contexte favorable pour en annuler la fausseté. Soit le contexte suivant : (i) Aude et Fabrice jouent au Trivial Pursuit ; (ii) Fabrice tombe sur une question *Langue & Littérature* ; (iii) Aude lit la question à Fabrice : « Panini était-il grammairien ou géomètre ? » ; (iv) Ne sachant pas la réponse, Fabrice répond au hasard que Panini était géomètre, ce qui est faux. Eh bien, dans ce cas de figure précis, il nous semble que Fabrice peut

²⁵⁴ Autre exemple : *Peter sieht, dass Paul seine Koffer schon gepackt hat.* (SCHEPPING 1985 : 138).

très bien constater à la réaction d'Aude qu'il s'est trompé et dire (5), qui s'en trouverait ainsi justifié.

5.2. Arguments en faveur de l'hypothèse CRPI

Maintenant, il nous semble opportun de vérifier l'hypothèse de SCHEPPING (1985). Pour cela, nous allons avancer six arguments, qui devront prouver que la structure *que* P engage une perception fondamentalement différente de celle engagée par l'ICP, à savoir une perception nécessairement médiée par un raisonnement logique de type inférentiel ou déductif. Chemin faisant, nous tâcherons de montrer notamment que le verbe de perception régissant la structure *que* P équivaut sémantiquement à un verbe d'activité intellectuelle (5.2.2.) et que le sujet de perception est pleinement conscient de ce qu'il perçoit (5.2.3.).

5.2.1. Les *conclusion-indicator*

Au moins pour le français et l'allemand, l'existence des *conclusion-indicator* de SCHEPPING (1985) est vérifiée :

- (7) Der Arzt sieht an den Narben, dass der Häftling gefoltert worden ist. (SCHEPPING 1985 : 139)²⁵⁵
(8) Je vois à ta mine que tu es fâché. (SCHWARZE 1974 : 23)

Le groupe prépositionnel exprimant l'indice à partir duquel la conclusion de l'existence d'un état de choses est tirée par SN1 appelle quelques remarques. D'abord, ces SP sont le plus souvent déplaçables en début de phrase :

- (7a) An den Narben des Häftlings sieht der Arzt, dass er gefoltert worden ist.
(8a) À ta mine, je vois que tu es fâché.

Ensuite, leur noyau n'est pas nécessairement nominal :

- (8b)
- Je vois à ton sourire (= noyau nominal) que tu es content d'avoir réussi.
- Et moi je vois au tien (= noyau pronominal) que tu es contente pour moi !²⁵⁶
(8c) À ce que tu as répondu (= noyau propositionnel), j'ai tout de suite vu que tu étais fâché.²⁵⁷
(8d) Je vois, à t'écouter (= noyau verbal), que tu es fâché.²⁵⁸

Enfin, *à* commute assez facilement avec *d'après*, *à en juger par* ou *grâce à* en français (8ba, ca), sauf quand le noyau du SP est un verbe (8da) :

- (8ba)
- Je vois d'après/à en juger par/grâce à ton sourire que tu es content d'avoir réussi.
- Et moi je vois d'après le/à en juger par le/grâce au tien que tu es contente pour moi !

²⁵⁵ « In German as in French the directly perceived object from which a certain conclusion is drawn can be specified by a noun phrase introduced by the preposition *an* or *à* » (SCHEPPING 1985 : 139).

²⁵⁶ En allemand : *Und an deinem sehe ich, dass du dich für mich freust !*

²⁵⁷ En allemand : *An dem, was du geantwortet hast, habe ich sofort gesehen, dass du böse bist.*

²⁵⁸ Les Allemands et les germanophones que nous avons consultés nous ont indiqué que cette structure avec l'infinitif n'existe pas en allemand.

- (8ca) D'après/²⁵⁹À en juger par/Grâce à ce que tu as répondu, j'ai tout de suite vu que tu étais fâché.
- (8da) *Je vois d'après/à en juger par/grâce à t'écouter que tu es fâché.

5.2.2. Verbe de perception ou d'activité intellectuelle ?

Soit l'exemple [32], où l'ironie de la réponse de son interlocuteur indique au locuteur qu'il n'est pas pris au sérieux. Cet indice de perception sensible est exprimé par le groupe prépositionnel de [32a] :

- [32] – Ce n'est que le premier mort qui compte. C'est l'un des problèmes de la culpabilité en cas d'assassinat : elle n'est pas additionnelle. Il n'est pas considéré comme plus grave d'avoir tué cent personnes que d'en avoir tué une seule. Du coup, quand on en a tué une, on ne voit pas pourquoi on se priverait d'en tuer cent. – C'est vrai. Pourquoi limiter ces petits plaisirs de l'existence ? – Je vois que vous ne me prenez pas au sérieux. Vous vous moquez.
- [32a] – Je vois à votre réponse/intonation/question/intervention/réaction/ironie que vous ne me prenez pas au sérieux.²⁶⁰

Parallèlement, nous constatons que le verbe de perception est facilement commutable avec un verbe exprimant une activité intellectuelle sans que cela change véritablement le sens de la phrase :

- [32b] – Je réalise/remarque/constate/me rends compte/comprends/prends conscience à votre intonation/question/intervention/réaction/ironie que vous ne me prenez pas au sérieux.
- [32c] – J'en déduis/conclus, de votre intonation/question/intervention/réaction/ironie, que vous ne me prenez pas au sérieux.²⁶¹

Du reste, si la commutation du verbe de perception avec un verbe d'activité intellectuelle constitue déjà en soi une preuve du caractère épistémique de la perception engagée par la structure *que* P, cette preuve nous semble d'autant plus probante qu'une telle substitution n'est jamais possible dans le cadre de l'ICP [52, 52a] ou de la RCP [9, 9a] :

- [52] Je me suis donnée à la neige dans le jardin, je me suis couchée sous elle et elle a élevé une cathédrale autour de moi, je l'ai vue construire lentement les murs, puis les voûtes, j'étais le gisant avec la cathédrale pour moi seul, ensuite les portes se sont refermées et la mort est venue me chercher, elle était d'abord blanche et douce, puis noire et violente, elle allait s'emparer de moi quand mon ange gardien est venu me sauver, à la dernière seconde.
- [52a] *Je me suis donnée à la neige dans le jardin, je me suis couchée sous elle et elle a élevé une cathédrale autour de moi, j'ai réalisé/remarqué/constaté/compris la neige construire lentement les murs, puis [...].

²⁵⁹ En allemand, il semble que *an* puisse commuter avec *nach*, les deux prépositions demandant le datif : *Nach dem, was du geantwortet hast, habe ich sofort gesehen, dass du böse bist.*

²⁶⁰ En allemand : *Ich sehe an Ihrer Antwort/Betonung/Frage, dass Sie mich nicht ernst nehmen.*

²⁶¹ Même constat pour l'allemand : *Ich sehe ein (me rends compte)/bemerke (remarque)/stelle fest (constate)/werde mir bewusst (prends conscience)/verstehe (comprends)/schliesse daraus (en conclus/déduis) an Ihrer Antwort/Betonung/Frage, dass Sie mich nicht ernst nehmen.*

- [9] La porte du bureau de l'énorme Omochi s'ouvrit et j'entendis la voix de l'infâme qui me hurlait : – Qu'est-ce que vous fichez là ? On ne vous paie pas pour traîner dans les couloirs !
- [9a] *La porte du bureau de l'énorme Omochi s'ouvrit et je réalisai/constatai/compris la voix de l'infâme qui me hurlait : – Qu'est-ce que vous fichez là ? On ne vous paie pas pour traîner dans les couloirs !

5.2.3. Le sujet de perception réalise ce qui se passe

Le troisième argument pour appuyer l'hypothèse que la structure *que P* exprime un CRPI après un verbe de perception est directement lié au précédent. Étant donné que le verbe de perception qui régit *que P* équivaut sémantiquement à des verbes d'activité intellectuelle comme *réaliser, constater, remarquer, se rendre compte, comprendre, prendre conscience, déduire, inférer, conclure*, alors il paraît normal que le sujet de perception SN1 soit sémantiquement engagé comme le sens de ces verbes l'implique, *i.e.* en ayant conscience de ce qui se passe et en l'assumant, ce que montre BAYER (1986) à partir des exemples (9) et (10) :

- (9) The mother heard her baby cry (but she didn't realize that it was HER baby). (p. 10)
- (10) The mother heard that her baby cried (*but she didn't realize that it was HER baby). (p. 10)

Ainsi, la réussite de (9) prouve que l'expression référentielle *her baby* est prise en charge par le locuteur (qui en assume le contenu et nous en informe) mais pas par le sujet de perception, qui, lui, n'en identifie pas le référent avec suffisamment de précision : « the infinitival perception report does not involve any commitment for the mother to realize what is actually going on » (BAYER 1986 : 10). Dans ce cas de figure, la mère a perçu des cris qu'elle n'a pas identifiés plus avant que comme étant ceux d'un bébé : autrement dit, elle a entendu UN bébé crier ! L'échec de (10), parallèlement, semble indiquer que, dans le cadre de la structure *que P*, le sujet de perception identifie le référent de SN2 jusqu'au bout, ce qui révèle un traitement cognitif beaucoup plus avancé (de la part de SN1) donc une perception épistémique : autrement dit, la mère n'a pas simplement entendu qu'un bébé criait, elle a entendu qu'un bébé dont elle a compris/réalisé qu'il s'agissait du sien criait ! Dans cette logique, l'exemple (10) dénote une situation qui ne peut exister qu'après celle décrite par (9) : « first there is the "naive" perception, then comes the epistemic transformation of the analysed sense-data » (BAYER 1986 : 10). Notons toutefois que la vérité de (10) pourrait être établie dans l'hypothèse d'un dédoublement de personnalité de la mère : « the mother would need to be schizophrenic, *i.e.* in order to make the sentence true one had to imagine that the crying of the baby is perceived by a double mind » (BAYER 1986 : 10). Pour finir, nous nous permettons de compléter le constat de BAYER (1986) par celui que la RCP fonctionne encore comme l'ICP sur ce point, ce qui renforce d'une part l'homogénéité des CRPD (ICP et RCP) et d'autre part l'opposition perception directe – perception indirecte :

- (11) The mother heard her baby crying (but she didn't realize that it was HER baby).

5.2.4. De la perceptibilité de l'état de choses exprimé par *que P*

Le quatrième argument que nous voyons pour justifier l'hypothèse de SCHEPPING (1985) sur le caractère épistémique de la perception engagée par *que P* est que, très souvent, il est matériellement impossible que l'état de choses dénoté par *que P* puisse ou ait pu être directement perçu par le sujet de perception. Pour illustrer cette impossibilité, nous dégagerons

deux principaux cas de figure : le sujet de perception est lui-même un protagoniste du procès dénoté par le verbe de *que* P (5.2.4.1.) ; le temps de *que* P n'est pas aligné sur celui de V (5.2.4.2.).

5.2.4.1. Le sujet de perception est lui-même un protagoniste du procès dénoté par le verbe de *que* P

Soit l'exemple [27], où une préposée au ménage (en l'occurrence la narratrice) se trouve dans les toilettes des dames quand le vice-président de l'entreprise vient la chercher brutalement pour lui montrer qu'elle n'a pas bien fait son travail dans celles des messieurs :

[27] Il m'attrapa comme King Kong s'empare de la blondinette et m'entraîna à l'extérieur. J'étais un jouet entre ses bras. Ma peur atteignit son comble quand je vis qu'il m'emportait aux toilettes des messieurs. Me revinrent à l'esprit les menaces de Fubuki : « Vous ne savez pas ce qui pourrait vous arriver. » Elle n'avait pas bluffé. J'allais payer pour mes péchés. Mon cœur cessa de battre. Mon cerveau écrivit son testament.

Selon nous, l'intérêt de cet exemple est grand, puisque le fait que la narratrice soit à la fois l'expérient de la perception et l'un des protagonistes de l'action évoquée dans *que* P implique *de facto* (sauf circonstances spéciales à définir) que la perception engagée n'est pas directe mais indirecte (SN1 perçoit un/des indice(s) dont l'interprétation lui indique l'existence d'un état de choses qu'il connaît alors), ce que semblent confirmer conjointement la difficulté d'interprétation de [27a, aa] et le succès de [27b, ba], où *que* P est systématiquement remplacée par l'ICP correspondante :

[27a] ???Ma peur atteignit son comble quand je le vis m'/nous emporter aux toilettes des messieurs.

[27aa] ???Ma peur atteignit son comble quand je le vis qui m'/nous emportait aux toilettes des messieurs.

[27b] Ma peur atteignit son comble quand je le vis t'/l'/vous/les emporter aux toilettes des messieurs.

[27ba] Ma peur atteignit son comble quand je le vis qui t'/l'/vous/les emportait aux toilettes des messieurs.

Il est vrai que la difficulté de [27a, aa] s'explique facilement, puisque le sens de ces phrases implique que le référent de SN1 se trouve en même temps à deux endroits différents : dans l'espace du percevant (E1) et dans celui de l'événement perçu (E2), E1 et E2 ne pouvant normalement pas se recouper si l'on admet l'idée qu'une perception donnée présuppose un point de vue extérieur à l'objet de perception !²⁶²

Maintenant, si l'exemple [27] – contrairement à [27a, aa] – est valide, c'est bien que la structure *que* P n'engage pas le même type de perception que l'ICP. Et si l'on admet l'hypothèse de SCHEPPING (1985), nous pouvons en effet postuler que, sur le chemin qui sépare les toilettes des dames de celles des messieurs, la narratrice perçoit quelque indice (une pancarte indicative, la configuration du couloir, le mobilier, la couleur de la moquette, etc.) lui permettant de comprendre que l'endroit où le vice-président la transporte n'est autre que les toilettes des messieurs, ce qui l'effraie. Du reste, puisque l'état de choses dénoté par *que* P n'est pas directement perçu par SN1 mais que la connaissance de son existence n'est que le résultat d'une inférence, alors, en toute logique, la contrainte précédente sur le non-recouvrement des espaces

²⁶² Dans un monde (possible) où le don d'ubiquité serait avéré, ce problème ne se poserait évidemment pas !

E1 et E2 n'est pas active dans [27], ce qui en justifie précisément le succès selon nous. Dans le cadre de *que* P, ainsi, SN1 peut être à la fois l'expérient de la perception d'indices et l'un des protagonistes de l'événement dont l'existence est déduite de l'analyse des indices perçus :

- (12) Christopher est content, il a vu qu'il réussit ses créneaux du premier coup !
- (13) *Christopher est content, il s'est vu réussir ses créneaux du premier coup !

5.2.4.2. Le temps de *que* P n'est pas aligné sur celui de V

Les auteurs qui ont travaillé sur la structure *que* P régie par un verbe de perception ont tous observé que le temps de *que* P – contrairement à celui de l'ICP ou de la RCP – n'est pas nécessairement calé sur celui de V : « les relatives complétives [*i.e.* les RCP] ainsi que les propositions infinitives [*i.e.* les ICP] doivent être dans un rapport de simultanéité avec leurs principales, restriction qui n'est pas valable pour les complétives introduites par *que* » (SCHWARZE 1974 : 22). Et cette indépendance temporelle de *que* P est telle, d'ailleurs, qu'elle permet l'inférence de l'existence d'un état de choses antérieur (14), simultané (15) ou postérieur (16) à l'acte de perception :

- (14) Je vois qu'il est parti. (SCHWARZE 1974 : 22)²⁶³
- (15) Je vois qu'elle fait la vaisselle.
- (16) Pierre voit que son cheval fétiche ne courra pas demain.

De là, étant donné la concomitance de *que* P et de V, l'exemple (15) est transposable en CRPD, ICP (15a) ou RCP (15b), la contrainte de simultanéité temporelle étant l'une des contraintes majeures de la perception directe :

- (15a) Je la vois faire la vaisselle.
- (15b) Je la vois qui fait la vaisselle (*fera/*ferait/*avait fait). (RADFORD 1975 : 39)²⁶⁴

Mais naturellement, le décalage temporel qui existe entre *que* P et V rend cet exercice impossible dans les exemples (14, 16) :

- (14a) *Je le vois être parti.²⁶⁵
- (14b) *Je le vois qui est parti. (SCHWARZE 1974 : 22)²⁶⁶
- (16a) *Pierre voit son cheval fétiche ne pas courir demain.

²⁶³ Pour la comparaison ICP – *que* P, voir aussi LABELLE (1996 : 3) : *Je vois que Jules a parlé à Pierre hier. *Je vois Jules parler à Pierre hier.*

²⁶⁴ Autre exemple, avec V au passé : *Je la voyais qui faisait la vaisselle (*fait/*fera/*aurait fait).* (RADFORD 1975 : 39). À partir de cette observation, RADFORD (1975) émet deux hypothèses pour expliquer la non-autonomie du temps du verbe de la RCP : « it appears to be the case that the verb of the pseudo-relative clause either directly takes on the tense of the main-clause verb, or else assumes an unmarked tense-form which is *imperfect* in 'past' contexts, and *present* in 'non-past' contexts. In either case, the tense of the subordinate clause is predictable, such that pseudo-relative clauses can be regarded as unmarked for tense » (p. 39).

²⁶⁵ « These sentences show that the difference in meaning between an infinitive and a *that*-clause is also manifest in the temporal structure of the sentences. While infinitive-clauses with verbs of perception always indicate the simultaneity of both states of affairs, this constraint doesn't hold for *that*-clauses. The sentence **Der Arzt sieht den Häftling gefoltert worden sein.* is a bad one » (SCHEPPING 1985 : 139, note 6).

²⁶⁶ « On peut généraliser cette observation en disant que les complétives relatives exigent comme contenu des états ou des processus directement perceptibles, tandis que les complétives introduites par *que* expriment plutôt une conclusion tirée à partir d'une perception sensible. Cette différence résume et explique toutes les restrictions sémantiques existant pour les relatives complétives par rapport aux complétives introduites par *que* » (SCHWARZE 1974 : 22).

(16b) *Pierre voit son cheval fétiche qui ne courra pas demain.

Ainsi, pour les exemples (14) et (16), la non-concomitance de *que* P et de V est déjà une preuve en elle-même que nous ne sommes pas dans le cadre d'un CRPD : sinon, cela reviendrait en effet à dire que SN1 perçoit directement un événement qui n'existe déjà plus ou pas encore au moment où il est censé le percevoir, aberration cognitive dont témoigne l'échec de (14a, b) et de (16a, b) ! Par conséquent, la validité des exemples (14) et (16) ne peut s'expliquer que par l'hypothèse d'une perception indirecte, un indice sensiblement perçu à un temps T pouvant parfaitement indiquer l'existence d'un état de chose à un temps T_{-1} ou T_{+1} .

5.2.4.3. Et quand le temps de *que* P est aligné sur celui de V ?

Pour l'exemple (15), en revanche, nous ne sommes pas en mesure de démontrer positivement qu'une interprétation comme CRPD est impossible, la contrainte de concomitance (entre autres) y étant précisément respectée, d'où le succès de (15a, b). Dans ce cas de figure, d'ailleurs, la plupart des auteurs que nous avons consultés font remarquer (du bout des lèvres) que la complétive introduite par *que* peut parfois jouer le rôle de l'ICP ou de la RCP et servir ainsi à exprimer le contenu d'une perception directe, sans toutefois expliquer pourquoi et en ne donnant que des exemples construits et hors contexte. Mais, le plus souvent, cette hypothèse est immédiatement nuancée par les auteurs eux-mêmes. SCHWARZE (1974), par exemple, enchaîne par une double remarque : d'abord, « si nous disons que la complétive introduite par *que* est l'une des constructions qui servent à exprimer le contenu d'une perception directe, il est extrêmement difficile d'expliquer pourquoi des verbes comme *regarder* et *écouter*, qui sont pourtant des verbes de perception typiques, n'admettent pas cette sorte de complétive » (p. 28) ; ensuite, considérer que la structure *que* P ne peut exprimer qu'un contenu de perception indirecte n'est pas non plus une solution sans inconvénient, puisque cela « revient à prétendre que le contenu de certaines complétives introduites par *que* comme par exemple dans (37) est le résultat d'une opération de conclusion et non pas d'une perception directe : (37) *Je vois que Jean est assis.* » (p. 29). Et la conclusion de ne pas se faire attendre : « j'ai l'impression qu'on ne peut résoudre ce dilemme que par une décision arbitraire » (p. 29).

Pour dissiper le paradoxe soulevé par SCHWARZE (1974), nous aimerions maintenant montrer que même dans ces cas de figure nous pouvons toujours trouver au moins une situation possible où, malgré la concomitance de *que* P et de V, l'exemple relève nécessairement d'une perception indirecte (ou du moins d'un constat intellectuel). Pour ce faire, nous formulons une nouvelle hypothèse : le *conclusion-indicator* permettant à un expérimenté donné d'en conclure qu'un certain état de choses existe peut être la perception de l'événement concerné elle-même. Soit, en effet :

(17) Tu vois que la voiture démarre !

Soit les circonstances suivantes : (i) Pierre et Danièle ont un fils, Joé ; (ii) Joé veut emprunter la voiture de ses parents ; (iii) Pierre refuse en prétextant qu'elle ne démarre plus ; (iv) à un moment donné, Pierre et Danièle se rendent au garage ; (v) au garage, Danièle dit (17) à Pierre. Ainsi, à partir de (17), il nous semble que deux reconstitutions (au moins) sont possibles. Premièrement, en arrivant dans le garage, Pierre et Danièle constatent que la voiture n'y est plus : l'absence de la voiture (cumulée au fait que Joé avait demandé à ses parents s'il pouvait la leur emprunter) est prise comme un indice que, contrairement à l'affirmation de Pierre, la voiture démarre. Mais cette interprétation ne résout pas le paradoxe précédent. Deuxièmement, en arrivant dans le garage, Pierre et Danièle voient un événement, tel que Joé, qui est au volant de la voiture, la fait démarrer et s'enfuit avec : or, dans cet autre cas de figure, il apparaît clairement

selon nous que c'est cette fois-ci la perception de l'événement qui est prise comme un indice que, contrairement à l'affirmation de Pierre, la voiture démarre. En somme, dans cette interprétation, nous posons que c'est parce que Pierre a vu la voiture démarrer (avec Joé au volant) qu'il a vu/doit admettre que la voiture démarre, ce que confirme le fait que l'événement dénoté par l'ICP peut être exprimé comme *conclusion-indicator* :

(18) À la voir démarrer, Pierre voit bien que sa voiture démarre !

Pour conclure, nous dirons donc que la complétive introduite par *que* après un verbe de perception exprime toujours un CRPI, même si *que* P et V sont concomitants.

5.2.5. Saillance perceptive (in)suffisante

Le cinquième et dernier argument que nous voyons pour justifier l'hypothèse de SCHEPPING (1985) sur le caractère épistémique de la perception engagée par *que* P est que cette construction permet l'expression d'états de choses sans (ou avec très peu de) saillance perceptive (19-21) :

(19) I saw that he resembled his father.

(20) J'ai vu qu'il connaissait la réponse. (LABELLE 1996 : 8)

(21) I saw that the lamp stood in the corner.

Nous entendons par *saillance perceptive* le fait que l'objet de perception émerge/se détache suffisamment de son milieu pour accrocher les sens et permettre ainsi une perception directe. D'un point de vue plus imagé, si nous considérons la réalité comme une ambiance qui nous entoure, un procès perceptivement saillant est un procès dont la réalisation modifie ponctuellement les propriétés de cette ambiance, que ce soit au plan visuel, auditif ou tactile. Dans cette hypothèse, nous pouvons *grosso modo* considérer que les procès dynamiques²⁶⁷ sont saillants, alors que les statifs ne le sont pas.

Nous savons qu'un CRPD nécessite que l'objet de perception possède une certaine saillance perceptive, que ce soit dans le cadre d'une perception involontaire (22, 24) ou volontaire (23) :

(22) Je l'ai vue/entendue ronfler/*s'imaginer au bord de l'eau.

(23) Je l'ai regardée/écoutée ronfler/*s'imaginer au bord de l'eau.

(24) Je l'ai vue/entendue qui ronflait/*qui s'imaginait au bord de l'eau.²⁶⁸

Partant de là, le succès de *que* P (19-21) dans l'expression de procès statifs nous paraît très significatif : en effet, si la saillance perceptive est effectivement une condition nécessaire à la

²⁶⁷ En fait, nous considérons que c'est précisément le caractère événementiel d'un procès dynamique qui lui fournit sa saillance perceptive : « typical, unproblematic BIs after perception verbs denote events in the narrow sense – as this term is used in Mourelatos (1978) and Lyons (1977) – subsuming Vendler's accomplishments, defined as processes that culminate in an end-point like 'crossing a street', and achievements, which are supposed to be instantaneous like 'reaching the finishing-line' and (with some idealization) 'slamming the door' » (MITTWOCH 1990 : 105).

²⁶⁸ « A fifth peculiarity of pseudo-relatives [...] concerns the types of verbs which may occur in pseudo-relatives. Other relative clauses may freely contain either *stative* verbs or *activity* verbs : (26) *Je ne connais pas le garçon qui a les cheveux longs/ouvre la fenêtre*. I don't know the boy who has got long hair/is opening the window. But pseudo-relatives may contain only activity verbs, not statives : (27) *Je l'ai vu qui *avait les cheveux longs/ouvrait la fenêtre*. I saw him *who had long hair/(who was) opening the window » (RADFORD 1975 : 40).

perception directe, ce que nous croyons²⁶⁹, alors la possibilité pour *que P* d'exprimer des procès non-saillants perceptivement prouve au moins selon nous que cette structure n'engage pas une perception directe. D'ailleurs, si tel n'était pas le cas, comment expliquerions-nous l'échec systématique de l'ICP (25-27) et de la RCP (28-30) à la place de *que P* ? :

- (25) *I saw him resemble his father. (DECLERCK 1981, cité par MITTWOCH 1990 : 105)
- (26) *Je l'ai vu connaître la réponse. (LABELLE 1996 : 8)
- (27) *I saw the lamp stand in the corner. (MITTWOCH 1990 : 105)

- (28) *I saw him resembling his father.
- (29) *Je l'ai vu qui connaissait la réponse.
- (30) *I saw the lamp standing in the corner.

5.3. Proposition finie (PF) ou proposition non finie (PNF) : une question de sous-catégorisation

Nous avons vu jusqu'à présent que la structure *que P*, contrairement à l'ICP et à la RCP, engage une perception indirecte (5.1.) : la connaissance de l'existence d'un état de choses est inférée de la perception sensible d'indices, hypothèse de SCHEPPING (1985) que nous avons nous-même appuyée par différents arguments (5.2.). Dans cette perspective, l'ICP et *que P* ne sont pas interchangeables, mais complémentaires.

Notre objectif, désormais, est de montrer que les propriétés sémantiques qui établissent la complémentarité de l'ICP et de *que P* sont dues à une différence de sous-catégorisation : nous défendrons en effet l'hypothèse que la structure *que P* appartient à la catégorie des PF, alors que l'ICP appartient à celle des PNF.

Pour vérifier la validité de cette hypothèse, nous procéderons en deux temps : d'abord, nous exposerons brièvement ce qui nous conduit à défendre l'hypothèse de la sous-catégorisation de *que P* comme PF tout en montrant que cela ne s'applique manifestement pas aux ICP (5.3.1.) ; ensuite, nous tâcherons de relever et d'étudier les principaux indices syntaxiques qui confirment cette différence de sous-catégorisation (5.3.2.), indices qui devront prouver que la structure *que P* constitue un CP complet, alors que l'ICP ne constitue qu'un CP inachevé.

5.3.1. L'indépendance propositionnelle de *que P*

Nous savons que l'une des caractéristiques fondamentales de la PF est son autonomie sémantique et morphosyntaxique. Ce que nous voulons montrer ici, c'est précisément que la complétive introduite par *que* bénéficie pleinement de cette autonomie, alors que l'ICP en est complètement privée. Nous traiterons de l'indépendance morphosyntaxique de *que P* sous (5.3.2.), ce qui nous permet de nous focaliser ici sur son indépendance sémantique.

²⁶⁹ MITTWOCH (1990) fournit une excellente preuve que la saillance perceptive est une condition nécessaire à la perception directe en montrant qu'une ICP décrivant une situation à strictement parler statique peut tout de même réussir si l'on parvient à en dégager une interprétation – perception dynamique : « now consider these examples after a perception verb : (27) I saw the valley narrow to a narrow gorge. (28) I saw the road widen to a dual carriage-way. I think that (27) and (28) are good on condition that they describe a situation in which the viewer was him/herself in motion, so that the situation denoted by the complement was perceived as dynamic and therefore as an event, as in the following modified and contextualized version of (27), suggested by Nigel Vincent : (27') As you drive along, you'll be surprised at the way you can see the valley narrow to a precipitous gorge. They seem to me inappropriate if used to represent a stationary viewer looking down on the scene from some commanding height » (p. 106).

Les deux premiers arguments que nous voyons pour démontrer l'indépendance sémantique de *que P* sont l'autonomie quant au temps²⁷⁰ et au type de procès²⁷¹ qui la caractérisent, propriétés que nous avons déjà respectivement traitées sous (5.2.4.) et (5.2.5.). L'argument que nous avançons maintenant touche aux valeurs de vérité. Le fait que le complément *que P* n'exprime pas le contenu d'une perception mais l'existence d'un état de choses déduit à partir d'une perception sensible implique que cet état de choses « a une valeur de vérité indépendante de celle du verbe principal, ce qui est une caractéristique du type sémantique Proposition » (LABELLE 1996 : 3). Et nous en prenons pour preuve le fait qu'avec la PF le locuteur se prononce sur la vérité de la situation perçue :

(31) John a vu que personne n'est parti.

(31a) If John saw that nobody left, then nobody left. Si John a vu que personne n'est parti, alors personne n'est parti. (HIGGINBOTHAM 1983, 1984 : 154)

Notons que le verbe de *que P* est le point de départ²⁷² de ce qui précède : étant conjugué, il ancre spatio-temporellement le procès qu'il dénote dans la réalité et lui fournit par là même une valeur de vérité indépendante. Dans (31), donc, l'information livrée par le locuteur n'est pas que personne n'est parti – cela est présupposé²⁷³ – mais que John a vu/constaté cela. Et la présupposition de *que P* vaut systématiquement, y compris quand le verbe principal est à la forme négative ou interrogative :

(32) Pierre n'a pas vu que François est parti. : implique que François est parti. (LABELLE 1996 : 5)

(33) Pierre a-t-il vu que François est parti ? $\Rightarrow$ François est parti.

D'ailleurs, ceci explique certainement la difficulté que nous avons à accepter (34), où l'implication de *que P* (une soucoupe volante a atterri dans son jardin) entre immédiatement en conflit avec la connaissance que nous avons de notre monde (où les soucoupes volantes n'existent pas) :

(34) ???Pierre a vu qu'une soucoupe volante avait atterri dans son jardin.²⁷⁴

Mais le meilleur moyen de vérifier que la vérité de *que P* est systématiquement impliquée est encore de montrer qu'il est impossible de la contredire :

(31b) ???John a vu que personne n'est parti, mais/pourtant quelqu'un est parti !

(31c) ???John a vu que personne n'est parti, bien/quoi que quelqu'un soit parti !

(31d) ???Certes/Il est vrai que John a vu que personne n'est parti, mais quelqu'un est parti !

L'intérêt, maintenant, est précisément de voir ce qui se passe dans le cadre de l'ICP : en effet, si nous parvenons à démontrer que le contenu de perception n'est pas présupposé et que la vérité de l'ICP n'est pas indépendante de celle de la principale, cela constituera une preuve que

²⁷⁰ « L'indépendance de temps par rapport à la principale caractérise les compléments de type Proposition » (LABELLE 1996 : 4).

²⁷¹ « Dans *X a vu [_Φ que P]*, il ne semble pas y avoir de restriction sémantique sur Φ , cette absence de contraintes pouvant être prise comme un signe de l'indépendance de la proposition. Dans *X a vu [_Φ VP_{inf}]*, il y a des restrictions sur le type de verbe possible dans la subordonnée ; en particulier, il y a de fortes contraintes sur la présence de verbes statifs » (LABELLE 1996 : 7, 8).

²⁷² « Toute la différence est qu'ici le complément est fini » (HIGGINBOTHAM 1983, 1984 : 154).

²⁷³ « Autrement dit, dans *X a vu [_Φ que P]*, Φ est présupposé : sa vérité est assumée par le locuteur et probablement par X » (LABELLE 1996 : 5).

²⁷⁴ LABELLE (1996 : 5) propose cet exemple sans point(s) d'interrogation, ce qui ne peut se justifier selon nous que si l'on inscrit la phrase dans un monde possible, où les soucoupes volantes existent effectivement.

l'ICP, contrairement à *que* P, n'est pas sous-catégorisée comme PF. Pour cela, nous procéderons en deux étapes : d'abord (5.3.1.1.), nous exposerons brièvement le Principe de Véridicité de BARWISE (1981) et la retouche qu'en fait HIGGINBOTHAM (1983, 1984) ; ensuite (5.3.1.2.), nous tâcherons de montrer pourquoi ce principe doit être remis en cause.

5.3.1.1. Les ICP et le Principe de Véridicité

BARWISE (1981) propose une analyse sémantique des ICP en fonction des Principes de Véridicité (35), de Substitution (36) et d'Exportabilité des quantifieurs (37) :

(35)

Principle of Veridicality : For simple NI sentences $\emptyset$,
(A) If a sees $\emptyset$, then $\emptyset$. (p. 376)

(36)

Principle of Substitution :
(B) If a sees $\emptyset(t_1)$ and $t_1 = t_2$ then a sees $\emptyset(t_2)$. (p. 377)

(37)

(C) a sees some x such that $\emptyset(x)$
└ There is an x such that a sees $\emptyset(x)$. (p. 377)

Le Principe de Véridicité (35) prédit que la vérité d'un CRPD dont l'ICP ne contient pas de quantifieur implique celle de l'ICP :

(38) Aude a vu Marianne baigner Coralie dans la salle de bain.

(38a) Si Aude a vu Marianne baigner Coralie dans la salle de bain, alors Marianne a baigné/baignait Coralie dans la salle de bain.²⁷⁵

Le Principe de Substitution (36) prédit que « we can substitute different descriptions of the same individual within such contexts without affecting the truth value of the sentences as a whole » (BARWISE 1981 : 376), ce que confirme la validité de (39a) :

(39)

Russel saw G. E. Moore get shaved in Cambridge.

G. E. Moore was (already) the author of *Principia Ethica*.

└ Russel saw the author of *Principia Ethica* get shaved in Cambridge. (BARWISE 1981 : 377)

(39a) If Russel saw G. E. Moore get shaved in Cambridge, then Russel saw the author of *Principia Ethica* get shaved in Cambridge.

Enfin, le Principe d'Exportabilité des quantifieurs prédit que « les quantifieurs existentiels qui ont portée large dans la phrase sans support complètent d'un verbe de perception sont exportables », ce qui signifie que « toutes les conditionnelles du type (I) sont vraies : (I) Si John voit quelqu'un partir, alors il existe quelqu'un que John voit partir. » (HIGGINBOTHAM 1983, 1984 : 154) :

(40)

Ralph saw someone hide a letter under the rock.

²⁷⁵ « (I) Si la phrase sans support S ne contient pas de quantifieur, et si S' est la phrase finie au présent qui correspond à S, alors (I) est vraie : (I) Si John voit S, alors S' » (HIGGINBOTHAM 1983, 1984 : 154).

⊢ There was a particular person whom Ralph saw hide a letter under the rock. (BARWISE 1981 : 377)²⁷⁶

Quelques années plus tard, HIGGINBOTHAM (1983, 1984) reprend les Principes de Véridicité et d'Exportabilité des quantificateurs de BARWISE (1981) pour en élargir le champ d'application. Ainsi, à partir des implications de (41) et de (42), données comme ayant une vérité évidente, l'auteur avance respectivement (i) que le Principe de Véridicité s'applique non seulement aux phrases simples (*i.e.* sans quantifieur) mais aussi à certains compléments quantifiés et (ii) que le Principe d'Exportabilité des quantificateurs s'applique à d'autres quantificateurs que le quantifieur existentiel, notamment à *nobody* (personne) :

- (41) If John saw somebody leave, then somebody left. Si John a vu partir quelqu'un, alors quelqu'un est parti. (HIGGINBOTHAM 1983, 1984 : 154)²⁷⁷
- (42) If John saw nobody leave, then there was nobody whom John saw leave. Si John n'a vu partir personne, alors il n'y a personne que John ait vu partir. (HIGGINBOTHAM 1983, 1984 : 155)

En mélangeant les données de BARWISE (1981) et d'HIGGINBOTHAM (1983, 1984) sur le Principe de Véridicité, nous obtenons donc l'hypothèse que la vérité d'un CRPD (dont le verbe principal n'est pas à la forme négative) implique celle de l'ICP, y compris quand SN2 est un quantifieur comme *quelqu'un*. Dans cette optique, l'ICP a – comme *que P* – une valeur de vérité indépendamment de celle de la principale.

5.3.1.2. Du rôle de la santé mentale du percevant dans un CRPD

Cela dit, comme le souligne BAYER (1986) à la suite de GREWENDORF (1984), « there is nothing wrong with perception reports which are followed by a statement that the perception must have been a hallucination » (p. 37) :

- (43) John heard someone play the piano, but there was nobody around. (BAYER 1986 : 37)

Même remarque chez LABELLE (1996), pour qui l'inférence de l'ICP à SN2 quantifié (*Si Jean a vu quelqu'un partir, alors quelqu'un est parti.*) n'est pas valide²⁷⁸ :

- (44) Pierre commence à perdre la tête : hier, il a vu une soucoupe volante atterrir dans son jardin ! (p. 5)

Ainsi, à la suite de LABELLE (1996), nous préférons considérer que « dans $X a vu [\Phi NP V_{inf}]$, Φ n'est pas présupposé ; il est posé comme complément de perception de X. Sa vérité est assumée par X, mais pas nécessairement par le locuteur. En ce sens, sa valeur de vérité n'est pas indépendante de celle de la principale » (p. 5), ce que confirment les exemples suivants :

- (45) Pierre a vu une soucoupe volante atterrir dans son jardin.²⁷⁹ (LABELLE 1996 : 5)

²⁷⁶ L'auteur ajoute que le quantifieur peut être exporté, le cas échéant, de la position objet de l'infinitif : *There is a particular letter that Ralph saw someone hide under the rock.* (p. 377).

²⁷⁷ L'auteur précise bien que tous les quantificateurs ne sont pas concernés par cet élargissement du champ d'application du Principe de Véridicité, en reconnaissant notamment la « fausseté possible » (p. 154) de : *If John saw nobody leave, then nobody left. Si John n'a vu partir personne, alors personne n'est parti.*

²⁷⁸ « Sachant que Jean a vu quelqu'un partir, je suis toujours en mesure de me demander s'il y a vraiment quelqu'un qui est parti, si Jean n'a pas mal interprété ce qu'il voyait » (p. 5).

(46) Pierre n'a pas vu François partir : pourtant, il est bien parti !

Conclusion

Nous dirons d'abord que ce qui tend à prouver que la structure *que* P appartient sémantiquement à la catégorie des PF est avant tout son autonomie, qui se lit dans trois de ses propriétés : son temps n'est pas nécessairement concomitant avec celui de V (5.2.4.), le procès qu'elle dénote peut être aussi bien statif que dynamique (5.2.5.) et sa valeur de vérité n'est pas liée à celle de la principale (5.3.1.). Ensuite, le fait que l'ICP ne possède pas ces trois propriétés d'indépendance caractéristiques prouve qu'elle ne constitue pas une proposition aussi aboutie que la complétive : « le fait que la valeur de vérité du complément à l'infinitif lorsqu'il décrit un contenu de perception directe n'est pas indépendante de celle du verbe de perception et que son temps n'est pas distinct de celui du verbe de la principale appuie l'hypothèse que ce complément est sémantiquement un Événement ou une Action, mais pas une Proposition » (LABELLE 1996 : 8).

5.3.2. Indices syntaxiques de l'appartenance de *que* P à la catégorie des PF

Nous venons de prendre l'indépendance de la valeur de vérité de *que* P pour preuve que cette structure – contrairement à l'ICP – est sous-catégorisée comme PF (5.3.1.). Si cette hypothèse que l'ICP et *que* P ne sont pas sous-catégorisées de la même façon est fondée, nous devrions normalement trouver des preuves de cette différence sémantique au niveau syntaxique.

Ces preuves syntaxiques – nous en avons recensé quatre – devront alors converger pour montrer que, architecturalement parlant, la structure *que* P constitue une proposition achevée, alors que l'ICP ne constitue qu'une structure propositionnelle embryonnaire : à cet effet, nous verrons que l'ICP n'a pas de complémenteur (5.3.2.1.), que le sujet de *que* P doit toujours être exprimé (5.3.2.2.) et que SN2 est gouverné par V dans le cadre d'une ICP (5.3.2.3.).

5.3.2.1. Une structure à complémenteur

Le premier argument syntaxique que nous avançons pour appuyer l'hypothèse que la structure *que* P est sous-catégorisée comme une PF est qu'elle est introduite par un complémenteur, en l'occurrence *que*. Soit l'exemple [54] :

[54] Plectrude était désespérée. Ses yeux cherchèrent le visage de Mathieu Saladin : elle vit qu'il riait de bon cœur, avec attendrissement.

Dans le cadre de la théorie X-barre, par exemple, où « the structure of the clause is seen as a successive embedding of structural layers, each one being the projection of a head » (RIZZI 1992 : 40), la structure enchâssée *que* P de [54] est considérée comme la projection du complémenteur *que*, le niveau structural ainsi créé étant un CP.²⁸⁰ Plus précisément, le complémenteur *que* constitue la tête du complément *il riait de bon cœur*, et c'est l'association de

²⁷⁹ Si la vérité de l'ICP était présupposée ou impliquée, cet exemple entrerait nécessairement en conflit avec notre connaissance du monde, où nous savons que les soucoupes volantes n'existent pas et donc ne peuvent pas atterrir dans les jardins. La raison qui fait que (45) est acceptable est certainement que le contenu de perception est uniquement livré en tant que tel, *i.e.* sans que le locuteur en assume la vérité.

²⁸⁰ Dans cette perspective, la phrase constitue l'ultime projection d'une succession de projections antérieures : « for instance, the embedded clause in a sentence like *I think that John has left* will be analysed as a projection of the complementizer *that*, the CP, which takes as a complement the projection of the inflection (realized here as an auxiliary) the IP, which in turn takes the subject NP as its specifier and the verbal projection, the VP as its complement » (RIZZI 1992 : 40).

ces deux éléments qui se voit projetée comme un seul élément dans un niveau structural supérieur. Nous pouvons d'ailleurs prendre pour preuve du rôle de projecteur que joue le complément l'échec de [54a] :

[54a] Plectrude était désespérée. Ses yeux cherchèrent le visage de Mathieu Saladin : *elle vit il riait de bon cœur, avec attendrissement.

Ici, en effet, étant donné que le verbe *rire* est conjugué et que son sujet est au Cas Nominatif, ce qui constitue deux des plus importantes caractéristiques d'une proposition en syntaxe, seule l'absence de complément peut expliquer l'échec de la phrase dans le cadre de la théorie X-barre. C'est pourquoi nous considérons la présence d'un complément comme le principal indice de la catégorie PF (en cas de dépendance). Notons, à ce sujet, que le rôle de complément est souvent tenu par un mot interrogatif²⁸¹, que celui-ci amorce une interrogation indirecte totale [141] ou partielle [141a] :

[141] Le papier iodo-amidonné permet de voir si l'acide hypochloreux est en excès. Ce papier renferme des ions iodure I⁻ et de l'amidon. L'acide hypochloreux HClO oxyde les ions iodure I⁻ en diiode I₂ ce qui colore en violet-brun le papier.

[141a] Le papier iodo-amidonné permet de voir où/quand/pourquoi l'acide hypochloreux est en excès.

Enfin et par conséquent, nous estimons, comparativement, que l'impossibilité d'un complément dans le cadre de l'ICP, qu'il s'agisse de *que* [54c, f] ou d'un mot interrogatif [54d, g], doit être interprétée comme une première preuve que l'ICP ne constitue pas une proposition achevée :

[54b] Ses yeux cherchèrent le visage de Mathieu Saladin : elle le vit rire de bon cœur, avec attendrissement.

[54c] *Ses yeux cherchèrent le visage de Mathieu Saladin : elle le vit que rire de bon cœur, avec attendrissement.

[54d] *Ses yeux cherchèrent le visage de Mathieu Saladin : elle le vit si/où/quand/pourquoi rire de bon cœur, avec attendrissement.

[54e] Ses yeux cherchèrent son visage : elle vit Mathieu Saladin rire de bon cœur, avec attendrissement.

[54f] *Ses yeux cherchèrent son visage : elle vit que Mathieu Saladin rire de bon cœur, avec attendrissement.

[54g] *Ses yeux cherchèrent son visage : elle vit si/où/quand/pourquoi Mathieu Saladin rire de bon cœur, avec attendrissement.

²⁸¹ ROCHETTE (1988) et LABELLE (1996) estiment que toutes les structures *que* P ne constituent pas des CP complets, notamment celles régies par un verbe émotif, qui ne constitueraient qu'un C', étape structurale intermédiaire due à la non-projection de SpecCP. Dans ce cadre, la commutation par une question indirecte est proposée comme le test permettant de distinguer entre les véritables et les presque propositions : « selon Rochette, les verbes émotifs sélectionnent sémantiquement un Événement. Lorsqu'un verbe émotif se construit avec un complément à temps conjugué, ce complément est au subjonctif (*Je souhaite que tu partes*) et ce ne peut pas être une question indirecte (**Je souhaite où tu partes/partiras*). Rochette suggère que le complément au subjonctif est un C', c'est-à-dire que SpecCP n'est pas projeté. Ceci rend compte de l'exclusion des questions indirectes, puisqu'il n'y a pas de site d'atterrissage possible pour le WH. Les verbes propositionnels se distinguent des verbes émotifs en ce que leur complément, à l'indicatif, est un CP 'complet', qui peut être une question indirecte (*Il n'a pas dit si elle venait ou non*). Puisque le complément à temps conjugué d'un verbe comme *voir* est à l'indicatif et qu'il peut s'agir d'une question indirecte, on en déduit qu'il s'agit bien d'un CP 'complet' » (LABELLE 1996 : 6, 7).

5.3.2.2. Suppression de SN2

Partant du postulat qu'une proposition syntaxique ne permet pas d'ordinaire l'effacement de son sujet (14a, 15a), nous tenons l'échec de [39a, 84a] pour une preuve supplémentaire que la structure *que* P régie par un verbe de perception constitue bien une PF :

- (14) As-tu remarqué combien il avait grandi ?
- (14a) *As-tu remarqué combien avait grandi ?
- (15) N'oubliez pas de le féliciter avant qu'il s'en aille.
- (15a) *N'oubliez pas de le féliciter avant que s'en aille.

- [39] Elle aurait pu voir que je l'aimais, quand même !
- [39a] *Elle aurait pu voir que l'aimais, quand même !

- [84] – Je sens que la chambre de Hazel va devenir le salon des précieuses. Vous me parliez de votre temps de vie. Sachez qu'il dépend en grande partie du degré d'intérêt de vos dialogues avec la petite. Si je dois passer des mois à vous écouter commenter saint François de Sales, je me lasserai.
- [84a] – *Je sens que va devenir le salon des précieuses.

Et, par conséquent, nous tenons inversement le succès de [96, 98], où SN2 n'est pas exprimé, pour une preuve supplémentaire que l'ICP ne constitue pas une proposition aboutie :

- [96] Je n'ai jamais vu blanchir sa conscience avec autant de sérénité.
- [98] Pourtant, aucun d'entre eux n'avait jamais entendu parler de Victor Hugo.

ZUBIZARRETA (1987 : 108, 109) rattache ces phrases aux causatives et postule que le sujet générique est présent lexicalement mais pas syntaxiquement, ce qui conduirait à une analyse de ces exemples comme de simples VP. Pourtant, comme le souligne LABELLE (1996), « la présence d'un complément de manière portant sur le sujet dans l'exemple suivant suggère que le sujet générique est bien présent syntaxiquement » (pp. 11, 12) :

- (16) On n'a jamais vu [*pro*_{arb} perdre sa cause avec autant d'entrain]. (LABELLE 1996 : 12)

À quoi l'on ajoutera que le déterminant relationnel *sa* du complément d'objet direct de l'infinitif constitue une preuve supplémentaire, dans la mesure où il renvoie audit sujet.

C'est pourquoi, pour conclure, nous postulons, notamment à la suite de RIZZI (1992) et de LABELLE (1996), que l'ICP est syntaxiquement une structure propositionnelle embryonnaire, à mi-chemin entre le syntagme verbal (VP) et la PF.

5.3.2.3. Gouvernement de SN2

Le dernier argument syntaxique que nous avançons pour appuyer l'hypothèse que la structure *que* P est sous-catégorisée comme PF et que l'ICP est sous-catégorisée comme PNF est que SN2 est gouverné par V dans un cas (celui de l'ICP) mais pas dans l'autre. Deux observations semblent en effet valider cette hypothèse : le Cas et la cliticisation de SN2 d'une part, le positionnement de *ne* quand SN2 est négatif d'autre part. Soit les exemples (17, 18) et leur représentation structurale respective (17c, 18c), de RIZZI (1992) :

- (17) Vedo che Gianni lava la macchina. (p. 41)

- (17a) I see that Gianni washes the car. (p. 41)
 (17b) Je vois que Gianni lave la voiture.
 (17c) Vedo [che [Gianni lava la macchina]]. (p. 42)

- (18) Vedo Gianni lavare la macchina. (p. 42)
 (18a) I see Gianni wash the car. (p. 42)
 (18b) Je vois Gianni laver la voiture.
 (18c) Vedo [Gianni lavare la macchina]. (p. 42)

Dans ces trois langues, la pronominalisation de SN2 montre qu'il porte le Cas Nominatif dans le cadre de *que* P et le Cas Accusatif dans celui de l'ICP :

- (17d) Vedo che (il) lava la macchina.
 (17e) I see that he washes the car.
 (17f) Je vois qu'il lave la voiture.

 (18d) Lo vedo lavare la macchina.
 (18e) I see him wash the car.
 (18f) Je le vois laver la voiture.

Concernant (17d-f), puisque SN2 reçoit le Cas Nominatif du verbe tensé de *que* P, nous considérons que SN2 est gouverné par ce verbe. Concernant (18d-f), en revanche, puisque SN2 reçoit le Cas Accusatif du verbe de perception, nous considérons que SN2 est gouverné par ce verbe. Du reste, le gouvernement de SN2 par le verbe tensé dans le cadre de *que* P est sans surprise : le complémenteur et sa projection en CP constituent une barrière structurale qui empêche le verbe de perception d'assigner un Cas à SN2.²⁸² Partant de là, le gouvernement de SN2 par le verbe de perception dans le cadre de l'ICP s'explique par l'absence de barrière structurale, *i.e.* du complémenteur et de sa projection (le CP layer). C'est en ce sens que le Cas Accusatif de SN2 dans le cadre de l'ICP constitue une preuve que « the complements of perception verbs tend to be reduced structures, formally more impoverished than ordinary clausal complements » (RIZZI 1992 : 40)²⁸³ : « direct perception tends to require reduced clausal complements, in which (at least) the CP level is missing. Due to the lack of the intervening CP layer, the perception verb can directly govern the subject of the embedded clause, and determine its accusative case, for instance » (RIZZI 1992 : 41).

Un autre moyen de prouver que le gouverneur de SN2 n'est pas le même dans le cadre de *que* P et dans celui de l'ICP est la zone d'apparition du *ne* de négation quand SN2 est négatif. À partir des exemples (19, 20), LABELLE (1996) souligne en effet « qu'un sujet négatif devant le verbe infinitif déclenche l'apparition du *ne* de négation sur le verbe principal » (p. 9) :

- (19) Nous n'avons vu [personne partir]. (p. 9)²⁸⁴

²⁸² « The perception verb is too far away to govern anything in the argument structure of the embedded clause ; in particular, the intervening CP layer blocks government of the subject » (RIZZI 1992 : 42) : « we may think of government as a local relation between a head and a phrase in its immediate environment. The locality may be thought of as determined by a minimality principle, which blocks government across a potential governor [...]. So, the perception verb does not govern the embedded subject in [(17d)] due to the intervention of the potential governor *che*. There is no such intervening element in [(18d)], hence the verb governs *Gianni* in these cases » (RIZZI 1992 : 42, note 3).

²⁸³ On retrouve cette idée notamment chez HIGGINBOTHAM (1983), ROBERTS (1988), CLARK (1988), LABELLE (1996) : « puisque le sujet du verbe infinitif reçoit un Cas du verbe de perception et qu'il est cliticisable sur lui, il est naturel de considérer qu'il est gouverné par ce verbe dont il reçoit le Cas de manière exceptionnelle, et donc que la proposition infinitive ne projette pas jusqu'à CP » (LABELLE 1996 : 9).

²⁸⁴ LABELLE (1996 : 10) fait également remarquer que si le sujet négatif est *rien*, il sort de l'ICP et apparaît devant le participe passé : *Nous n'avons rien vu passer !*

(20) *Nous avons vu [personne ne partir]. (p. 9)

Parallèlement, ROCHETTE (1988 : 286) montre que *ne* peut apparaître sur le verbe principal, si le sens le permet, même quand le mot négatif n'est pas le sujet mais l'objet de l'infinitif (22) :

(21) Nous avons vu les policiers n'arrêter personne.
= Nous avons vu qu'il n'y a personne que les policiers aient arrêté.

(22) Nous n'avons vu les policiers arrêter personne.
= Il n'y a personne tel que nous ayons vu les policiers l'arrêter.

Or, dans le cadre de *que* P, c'est l'inverse qui se produit, comme en témoignent l'échec de (23, 25) et le succès de (24) :

(23) *Nous n'avons vu [que personne est parti].

(24) Nous avons vu [que personne n'est parti].

(25) *Nous n'avons vu que les policiers arrêtaient personne.

Ainsi, à la suite de LABELLE (1996), nous considérons que le gouvernement rend compte de cette différence : en toute logique, la particule *ne* apparaît sur le verbe qui assigne son Cas à SN2.

Conclusion

La syntaxe appuie nettement l'hypothèse que la structure *que* P est sous-catégorisée comme PF : *que* P montre en effet toutes les propriétés morphosyntaxiques d'un CP complet. Parallèlement, la syntaxe illustre très bien le caractère propositionnellement inachevé de l'ICP, que l'absence de complémenteur empêche d'évoluer en CP. Cela nous permet ainsi de confirmer l'hypothèse que l'ICP rend compte d'un événement dont la perception n'est pas médiée par un raisonnement déductif ou inférentiel. Ce à quoi nous ajoutons maintenant que c'est précisément la forme défective de l'ICP (son caractère propositionnel inachevé) qui lui fournit ce potentiel cognitif unique d'une perception naïve ou non filtrée. La forme défective de l'ICP est ainsi une caractéristique iconique, puisqu'elle traduit le caractère direct de la relation perceptive en liant morphosyntaxiquement SN2 à V.

6. Vers une solution en syntaxe

Étant donné l'hypothèse que nous venons de défendre concernant la représentation syntaxique des ICP (5.3.2.) – selon laquelle il n'y a pas de complémenteur qui enchâsse l'objet direct et le prédicat – et la fonction de complément d'objet direct de V qu'occupe SN2 (indépendamment de l'infinitif), une question s'impose : quelle analyse syntaxique proposer pour l'infinitif ?

Beaucoup d'auteurs considèrent l'infinitif comme le deuxième complément (ou actant complétif) de V, notamment MOIGNET (1973), BRESNAN (1982), GARDES-TAMINE (1988), LE GOFFIC (1994), POPIN (1995) et MEL'ČUK (2003). Pour ces auteurs, dont les cadres théoriques respectifs défendent des analyses syntaxiques de surface, la structure syntaxique de l'ICP est ainsi représentée de façon bipartite [14a] :

[14] Par malheur, il faisait très chaud. Le Hollandais avait tombé la veste et sa chemise arborait aux aisselles de vastes auréoles de sueur. Je vis Fubuki changer de figure. Elle s'efforça de parler normalement, comme si elle ne s'était aperçue de rien.

[14a] Je vis [_{NP}Fubuki] [_{VP}changer de figure].

D'autres, notamment GUIMIER (1999), analysent l'infinitif comme un prédicat de l'objet et mettent ainsi en relation d'équivalence syntaxique les ICP [55] et les attributs du complément d'objet direct (1) :

[55] « Si seulement il pouvait me voir danser ! » pensait-elle.

(1) Si seulement il pouvait me trouver belle !

Pour tous, l'infinitif des ICP partage les deux grands types de propriétés syntaxiques caractérisant les compléments attributifs prédicatifs : « ces constituants manifestent une indépendance certaine vis-à-vis de l'objet direct. Ils ont, par contre, peu d'autonomie vis-à-vis du verbe qui les régit » (GUIMIER 1999 : 175). Pour établir la solidité du lien qui unit le groupe prédicatif au verbe recteur (*i.e.* leur cohésion), BLANCHE-BENVENISTE (1991) se fonde sur le fait qu'ils « entrent [...] en coalescence » (p. 88). Enfin, la ressemblance des schémas syntaxiques est également prise en compte, puisque, dans le cadre des ICP comme dans celui des AO, « le verbe est suivi d'un groupe nominal et d'un complément prédiqué de ce groupe nominal » (GUIMIER 1999 : 175).

L'hypothèse que nous allons défendre à notre tour est que l'infinitif des ICP, malgré sa relative indépendance morphosyntaxique par rapport à SN2, ne doit pas être analysé comme le deuxième complément (ou actant complétif) de V (6.1.) ou comme le prédicat du complément d'objet direct SN2 (6.2.), mais comme faisant partie intégrante de l'unique objet syntaxique du verbe de perception monocomplétif direct. Pour cela, nous montrerons que les éléments d'un même actant complétif direct peuvent, voire doivent, dans certaines conditions, être disjoints, mais que cette discontinuité morphosyntaxique ne porte pas atteinte à la constituance de l'actant (6.3.6.).

6.1. L'hypothèse de la double complémentation

Pour réfuter l'hypothèse que l'infinitif des ICP constitue le tiers actant du verbe de perception, nous procéderons en deux étapes : d'abord (6.1.1.), nous montrerons pourquoi, à notre avis, les tests généralement utilisés pour mettre en évidence le statut d'actant complétif de l'infinitif ne sont pas exploitables ; ensuite (6.1.2.), nous proposerons d'autres manipulations syntaxiques pour démontrer que l'infinitif n'a pas le statut d'un actant complétif et, partant, remettre en cause l'hypothèse de la double complémentation.

6.1.1. Les arguments en faveur de la double complémentation

GUIMIER (1999 : 182-185) établit la liste des tests syntaxiques le plus souvent utilisés dans la littérature en faveur de l'hypothèse de la double complémentation. Or, aucun d'entre eux ne nous semble démontrer positivement que l'infinitif constitue effectivement le second actant complétif de V. Deux types de manipulations sont en effet recensés. Les premières, qui mettent en évidence la fonction COD du sujet de prédication de l'infinitif, sont respectivement la cliticisation [12, 12a], la relativisation [19, 19a] et l'interrogation [59, 59a, b] de SN2, la passivation de P (2, 2a), la cliticisation par *en* de la tête de SN2 quand il est déterminé par un numéral [97, 97a], la relativisation par *dont* de la tête de SN2 quand il est introduit par un indéfini (3, 3a), l'antéposition de l'adjectif *seul* devant SN2 [88, 88a] et la possibilité pour SN2 de servir de sujet dans une construction *facile* (4, 4a) :

- [12] Pour le cas très improbable où tu ferais un mariage d'amour, tu serais encore plus malheureuse, car tu verrais ton mari souffrir.
- [12a] Pour le cas très improbable où tu ferais un mariage d'amour, tu serais encore plus malheureuse, car tu le verrais souffrir.
- [19] Et moi, futée, j'étais allée la regarder sangloter dans sa retraite.
- [19a] Et elle, que moi, futée, j'étais allée regarder sangloter dans sa retraite.
- [59] Cette perplexité semblait partagée par beaucoup d'élèves. Aucune n'en parlait et, cependant, on sentait le découragement se répandre parmi les enfants.
- [59a] Que sentait-on se répandre parmi les enfants ?
- [59b] Qu'est-ce qu'on sentait se répandre parmi les enfants ?
- (2) On a vu arriver Paul.
- (2a) Paul a été vu arriver. (GUIMIER 1999 : 183)

« La passivation des constructions prédicatives des verbes de perception est plus ou moins naturelle. Elle est cependant possible dans certains cas, ce qui ne laisse aucun doute sur la fonction du groupe post-verbal » (GUIMIER 1999 : 183). Intuitivement, et en tant que locuteur natif du français, nous avons personnellement beaucoup de difficulté à admettre la passivation d'un CRPD à ICP. Nous préférons considérer ce test comme non valide.

- [97] Je suis en tort, je ne cherche pas à me défendre. Mais je viens de voir trois personnes se faire massacrer dans la rue, et ça me suffit pour aujourd'hui.
- [97a] Mais je viens d'en voir trois se faire massacrer dans la rue, et ça me suffit pour aujourd'hui.

Ce type de cliticisation partielle est en effet réservé aux compléments d'objet directs : *Paul a demandé à cinq comédiens d'interpréter le rôle de Quasimodo*. **Paul en a demandé à cinq d'interpréter le rôle de Quasimodo*.

- (3) Paul a entendu beaucoup de musiciens jouer cette œuvre. (GUIMIER 1999 : 183)
- (3a) *Les musiciens, dont Paul a entendu beaucoup jouer cette œuvre, ... (GUIMIER 1999 : 183)

Ce type de relativisation est en effet réservé aux sujets : *Paul, dont on parlait juste avant, a entendu beaucoup de musiciens jouer cette œuvre*.

- [88] [Mlle Chavaigne] prit [Hazel] par la main et l'entraîna dehors. [...]. [Loncours] sortit donc sur le pas de la porte du manoir et les observa de loin. [...]. – Pas seulement. J'aimerais vivre ici avec vous. – Ce serait le plus beau cadeau d'anniversaire que vous pourriez m'offrir. Au loin, Loncours vit la pupille esquisser des gestes d'enthousiasme. « Tout est perdu. Elle sait, maintenant », pensa-t-il.
- [88a] *Au loin, Loncours vit seule la pupille esquisser des gestes d'enthousiasme.

Même remarque que précédemment pour l'antéposition de *seul* : *Au loin, seul Loncours vit la pupille esquisser des gestes d'enthousiasme*.

- (4) Il est difficile d'entendre jouer ce musicien.
- (4a) Ce musicien est difficile à entendre jouer. (GUIMIER 1999 : 184)

Les autres manipulations syntaxiques, qui révèlent quant à elles le caractère non propositionnel de la séquence SN2 Vinf, sont respectivement la cliticisation [101, 101a], le clivage [25, 25a], le pseudo-clivage [41, 41a] et le questionnement (5) de l'ICP :

- [101] Ethel devait jouer le rôle principal, celui d'un jeune taureau fou qui s'éprenait du matador et le lui exprimait en lui transperçant le ventre avec ses cornes. [...] J'attendais le moment où je verrais la belle foncer, cornes en avant, vers celui que j'aurais voulu être et l'embrocher, le soulever de terre, le porter au-dessus de sa tête en galopant.
- [101a] *J'attendais le moment où je le verrais, la belle foncer, cornes en avant, vers celui que j'aurais voulu être et l'embrocher, le soulever de terre, le porter au-dessus de sa tête en galopant.

Le fait que ce test de dislocation par *le* ne fonctionne pas non plus dans le cadre de *que* P nous fait nous interroger sur sa validité : **J'attendais le moment où je le verrais, que la belle fonce, cornes en avant, vers celui que j'aurais voulu être et l'embrocher, le soulever de terre, le porter au-dessus de sa tête en galopant.*

- [25] J'étais en plein exercice de défenestration quand un nouveau drame éclata. J'entendis la porte s'ouvrir derrière moi. Ce ne pouvait être que Fubuki ; pourtant, ce n'était pas le bruit net et rapide de ma tortionnaire poussant l'huis.
- [25a] *C'est la porte s'ouvrir derrière moi que j'entendis.
- [41] À un moment, elle a dit quelque chose de drôle, et j'ai ri. J'ai ri à gorge déployée. Et là, je l'ai vue changer de figure.
- [41a] *Et là, ce que j'ai vu, c'est elle changer de figure.

(5) Qu'est-ce que tu as entendu ? (GUIMIER 1999 : 184)

« Le questionnement de [l'ICP], s'il est un peu moins mauvais, reste difficile » (GUIMIER 1999 : 184). Personnellement, nous estimons que ce type de question interrogeant l'ICP est parfaitement valable. C'est plutôt la réponse par une ICP qui ne le serait pas : **Pierre chanter.*

GUIMIER (1999) tire de ce qui précède la conclusion que « l'hypothèse phrastique pour la représentation des constructions prédicatives des verbes de perception ne se fonde sur aucun argument syntaxique » (pp. 184, 185) et adopte par conséquent pour les infinitives « l'analyse avec double complémentation » (p. 185). Nous pensons, au contraire, que la prise en compte des tests précédents ne permet que deux conclusions en syntaxe : la première, que SN2 occupe la fonction de complément d'objet direct de V indépendamment de l'infinitif ; la seconde, que l'ICP n'a pas la cohésion syntaxique d'une proposition à verbe tensé. Mais le cumul des tests précédents n'implique pas, selon nous, que l'infinitif est le tiers actant de V.

6.1.2. Arguments contre le statut d'actant complétif de l'infinitif

En observant l'ensemble des tests syntaxiques le plus souvent utilisés pour mettre en évidence le statut de tiers actant de l'infinitif (6.1.1.), nous pouvons nous rendre compte que les uns sont centrés sur SN2 et que les autres sont centrés sur l'ICP. En somme, aucun des tests exploités n'est centré sur l'infinitif, alors que c'est précisément l'élément dont on cherche à prouver le statut d'actant complétif. C'est donc ce dernier type de manipulations syntaxiques que nous allons exploiter maintenant pour prouver que l'infinitif n'a pas le statut qu'on lui prête dans la complémentation de V.

Nous partons d'un CRPD à ICP [28], dans lequel nous ne faisons que commuter le verbe de perception avec un verbe comme *obliger*, *pousser*, *forcer* ou *contraindre* :

- [28] Je filai sans demander mon reste jusqu'au débarras dont je possédais la clef et revins en courant de mes jambes flageolantes, les bras chargés de rouleaux. Monsieur Omochi me regarda les placer, me hurla quelque chose qui ne devait pas être un compliment, me jeta dehors et s'isola dans le cabinet ainsi pourvu.
- [28a] Monsieur Omochi m'obligea/poussa/força/contrainit à les placer, me hurla quelque chose qui ne devait pas être un compliment, me jeta dehors et s'isola dans le cabinet ainsi pourvu.

À partir de [28a], nous constatons que l'infinitif s'installe positivement dans les quatre dispositifs syntaxiques caractéristiques de la fonction d'actant complétif second, soit la pronominalisation généralisée [28b], la commutation de l'infinitif par une complétive coréférentielle à SN2 [28c], le questionnement de l'infinitif [28d] et son semi-clivage [28e] :

- [28b] Monsieur Omochi m'y obligea, me hurla quelque chose qui ne devait pas être un compliment, me jeta dehors et s'isola dans le cabinet ainsi pourvu.
- [28c] ?Monsieur Omochi me poussa à ce que je place les rouleaux, me hurla quelque chose qui ne devait pas être un compliment, me jeta dehors et s'isola dans le cabinet ainsi pourvu.
- [28d] À quoi Monsieur Omochi te força-t-il ? – À placer les rouleaux.
- [28e] Ce à quoi Monsieur Omochi me contrainit, c'est à placer les rouleaux.

Enfin, quand l'infinitif et V le permettent, un dernier dispositif syntaxique est envisageable, où l'infinitif commute avec le SN exprimant l'idée du procès qu'il dénote :

- (6) Sa femme l'a contraint à acheter un nouveau costume.
- (6a) Sa femme l'a contraint à l'achat d'un nouveau costume.

Dans ces conditions, nous admettons que l'infinitif *placer* constitue (avec sa complémentation) le tiers actant de V, la plupart des tests précédents étant précisément ceux que l'on utilise pour mettre en évidence la fonction de complément d'objet second d'un SN :

- (7) Muriel et Éric ont acheté sa première voiture à Christopher.
- (7a) Muriel et Éric la lui ont achetée.
- (7b) À qui Muriel et Éric ont-ils acheté sa première voiture ? – À Christopher.
- (7c) C'est à Christopher que Muriel et Éric ont acheté sa première voiture.
- (7d) Celui à qui Muriel et Éric ont acheté sa première voiture, c'est Christopher.

Cependant, et ce sera notre conclusion, force est de reconnaître qu'aucun des tests couramment utilisés pour mettre en évidence la fonction d'objet direct n'est applicable à l'infinitif des ICP [90a-90e] :

- [90] Et en deux mois, Daniel, vous avez pu me regarder vivre. M'avez-vous vu lire Faterniss ?
- [90a] *Et en deux mois, Daniel, vous avez pu me le regarder. *Me l'avez-vous vu ?
- [90b] *Et en deux mois, Daniel, vous avez pu me regarder que je vivais. *M'avez-vous vu que je lisais Faterniss ?
- [90c] *Et en deux mois, Daniel, qu'avez-vous pu me regarder ? *Que m'avez-vous vu ?
- [90d] *Et en deux mois, Daniel, ce que vous avez pu me regarder, c'est vivre. *Ce que vous m'avez vu, est-ce lire Faterniss ?

- [90e] *Et en deux mois, Daniel, c'est vivre que vous avez pu me regarder. *Est-ce lire Faterniss que vous m'avez vu ?

Par conséquent, nous considérons que l'infinitif des ICP n'est pas un deuxième complément (d'objet) direct de V, ce qui invalide, selon nous, l'hypothèse de la double complémentation pour les verbes de perception.

6.2. L'hypothèse *prédicat de l'objet*

Nous venons de montrer pourquoi l'infinitif des ICP ne constitue pas, selon nous, le tiers actant de V (6.1.2.). Or, nous avons vu précédemment que les ICP n'ont pas de complémenteur qui unirait l'objet direct et le prédicat et que le Cas Accusatif est assigné à SN2 indépendamment de l'infinitif (5.3.2.). Parallèlement, à la suite de TELLIER (1995), nous considérons l'échec des tests d'insertion de « et cela » et de « et X en faire autant » devant l'infinitif comme la preuve qu'il fait partie de la complémentation du verbe de perception [94a, b], ce que confirme l'impossibilité d'antéposer l'infinitif en début de phrase [50a] ou de simplement le détacher [50b] :

- [94] Parce que c'est vrai aussi. Mais quand c'est la guerre, quand on crève de faim et de froid, quand on voit les gens mourir comme des mouches autour de soi, on commence à se dire qu'être petit-bourgeois, ce n'est pas si mal.
- [94a] *Mais quand c'est la guerre, quand on crève de faim et de froid, quand on voit les gens et cela mourir comme des mouches autour de soi, on commence à se dire qu'être petit-bourgeois, ce n'est pas si mal.
- [94b] *Mais quand c'est la guerre, quand on crève de faim et de froid, quand on voit les gens et Paul en fait autant mourir comme des mouches autour de soi, on commence à se dire qu'être petit-bourgeois, ce n'est pas si mal.
- [50] C'était la première fois qu'on l'entendait dire cela.
- [50a] *Dire cela, c'était la première fois qu'on l'entendait.
- [50b] *C'était la première fois qu'on l'entendait, dire cela.

À ce stade de la réflexion, nous devons donc considérer que, paradoxalement, l'infinitif fait partie de la complémentation de V bien qu'il n'en soit pas le deuxième complément (ou actant complétif). Aussi pouvons-nous suggérer, pour le moment, que le schéma le plus approprié pour représenter l'architecture des ICP est celui de [61c] :

- [61] Maman, cesse de me regarder comme ça ! Tu n'as jamais vu quelqu'un manger ?
- [61a] Tu n'as jamais [vu [_Squelqu'un manger]] ?
- [61b] Tu n'as jamais [vu [_{NP}quelqu'un] [_{VP}manger]] ?
- [61c] Tu n'as jamais [vu [_{NP}quelqu'un] manger] ?

Or, à première vue, l'encodage du syntagme verbal de [61c] (SV → SN + X) n'est pas sans rappeler celui des prédicats de l'objet, qu'il s'agisse des attributs de l'objet complétifs²⁸⁵ (8) ou amalgamés²⁸⁶ (9) :

²⁸⁵ Les AO complétifs sont appelés ainsi par les grammaires transformationnelles, qui les analysent comme des complétives attributives réduites (effacement de *que* et de la copule) avec montée du sujet subordonné en position d'objet de V : *Je trouve (que) la viande (est) trop tendre. Le jury a déclaré (que) l'accusé (était/est) non coupable.* Pour une étude détaillée des aspects syntaxiques, interprétatifs et formels de ces constructions, nous renvoyons notamment à GUIMIER (1999 : 1-167).

- (8) On le dit près de ses sous. (RIEGEL 1996 : 193)
 (9) Jean a bu son café trop chaud. (RIEGEL 1996 : 193)

Une nouvelle question s'impose alors : faut-il analyser l'infinitif des ICP comme un attribut ou un prédicat de l'objet ?

Parmi les auteurs qui répondent favorablement à cette hypothèse, il y a notamment GUIMIER (1999), pour qui « les infinitives et les relatives prédicatives des verbes de perception sont une variété particulière d'attributs de l'objet » (p. 175). L'auteur analyse l'infinitif comme un prédicat de l'objet parce qu'il possède les trois grandes propriétés syntaxiques des structures à AO : l'infinitif manifeste une autonomie certaine vis-à-vis de SN2, entre en coalescence avec le verbe de perception et suit un groupe nominal dont il prédique quelque chose. Notons que ces arguments sont les mêmes qui ont été généralement avancés pour défendre l'hypothèse que l'infinitif est le deuxième complément (ou actant complétif) du verbe de perception.

Nous défendrons, quant à nous, l'hypothèse inverse : malgré des faits syntaxiques et distributionnels favorables, l'infinitif des ICP ne doit pas être analysé comme un prédicat de l'objet. Pour défendre notre point de vue, nous montrerons qu'il y a plus de propriétés des prédicats de l'objet que l'infinitif des ICP ne possède pas que de propriétés qu'il possède. En ce sens, nous inscrivons notre réflexion dans un cadre théorique où une même architecture syntaxique peut accueillir des configurations sémantiques (très) éloignées.²⁸⁷ Nous procéderons en deux temps : après avoir récapitulé brièvement les propriétés syntaxiques que l'infinitif des ICP possède en commun avec les prédicats de l'objet complétifs et amalgamés (6.2.1.), nous relèverons et étudierons les caractéristiques syntaxiques et sémantiques fondamentales qu'il ne partage pas (6.2.2.), avec l'un des deux types de prédicats de l'objet ou les deux.

6.2.1. ICP et constructions à prédicat de l'objet : propriétés syntaxiques communes

Nous voyons six propriétés que l'infinitif des ICP a en commun avec les AO complétifs et amalgamés, toutes d'ordre syntaxique. Les quatre premières montrent l'autonomie de X par rapport à SN2. Il s'agit des tests classiques de constituance, que nous avons déjà mis à contribution mais que nous réutilisons dans une optique comparative afin que la similitude des résultats obtenus pour les prédicats de l'objet et pour l'infinitif des ICP soit bien nette : cliticisation (6.2.1.1.), relativisation (6.2.1.2.), questionnement (6.2.1.3.) et clivage (6.2.1.4.) de SN2.

6.2.1.1. Cliticisation de SN2

Le complément d'objet direct de V (SN2) se cliticise indépendamment de X, comme le prouve le test de la dislocation à gauche, dont l'élément pronominal cataphorique peut annoncer SN2 (10a, 11a) [129a] mais pas la séquence SN2 X (10b, 11b) [129b] :

²⁸⁶ Nous empruntons le terme à RIEGEL (1996 : 193, note 6), qui appelle *amalgamés* les AO formant l'élargissement attributif d'une construction de départ. Pour une étude détaillée des aspects morphosyntaxiques et sémantiques de ces constructions, nous renvoyons en particulier à RIEGEL (1996, 2002).

²⁸⁷ À ce sujet, cf. notamment RIEGEL (2001). Cette idée est particulièrement chère à l'auteur, dont la théorie des constructions à élargissement attributif de l'objet repose sur les différences sémantiques et pragmatiques qui opposent les prédicats de l'objet amalgamés aux complétifs, les deux types d'attributs occupant la même position X dans la complémentation de V et montrant le même comportement morphosyntaxique. Cf. également CHEBIL (2004), qui établit une classification raisonnée des différentes configurations sémantiques pouvant être accueillies par l'architecture syntaxique SN1 V SN2.

- (10) Je trouve toutes vos remarques justifiées.
 (11) Jean a planté ses thuyas trop serrés. (RIEGEL 1996 : 189)
 [129] M. Dossa ne tarit pas d'éloges sur la nouvelle génération de chefs d'entreprise. "Au Brésil, après la dictature militaire (1964-1985), des jeunes qui n'ont pas froid aux yeux ont pris le pouvoir au sein des sociétés, note-t-il. Depuis quinze ans, nous voyons apparaître des multinationales brésiliennes, comme Embraer, Petrobras ou Votorantim, situées de plain-pied dans la mondialisation."
- (10a) Je les trouve justifiées, toutes vos remarques.
 (11a) Jean les a plantés trop serrés, ses thuyas.
 [129a] Depuis quinze ans, nous en voyons apparaître, des multinationales brésiliennes, comme Embraer, Petrobras ou Votorantim, situées de plain-pied dans la mondialisation.
- (10b) *Je le trouve, toutes vos remarques justifiées.
 (11b) *Jean l'a planté, ses thuyas trop serrés.
 [129b] *Depuis quinze ans, nous le voyons, apparaître des multinationales brésiliennes, comme Embraer, Petrobras ou Votorantim, situées de plain-pied dans la mondialisation.

Même constat pour la RCP :

- (12) Une infirmière a aperçu Marianne qui courait dans le couloir.
 (12a) Une infirmière l'a aperçue qui courait dans le couloir.
 (12b) *Une infirmière l'a aperçu, Marianne qui courait dans le couloir.

6.2.1.2. Relativisation de SN2

Comme sa cliticisation, la relativisation de SN2 se fait, le cas échéant, indépendamment de X (13a, 14a) [89a] :

- (13) J'ai senti les invités gênés par la fumée.
 (14) Ton costume, il te l'a taillé trop large. (RIEGEL 1996 : 193)
 [89] Comprenez-moi, Professeur : je vous connais depuis des années et je ne vous ai jamais entendu dire que du mal de Blatek.
- (13a) Les invités, que j'ai sentis gênés par la fumée, m'ont semblé intéressés par le produit.
 (14a) Ton costume, qu'il t'a taillé trop large, est bon à jeter.
 [89a] Comprenez-moi, Professeur : vous, que je connais depuis des années et que je n'ai jamais entendu dire que du mal de Blatek, je vous entends aujourd'hui le porter aux nues !

Et on expliquera l'impossibilité de relativiser l'ensemble de la séquence SN2 X par le fait que l'essence pronominale du relatif l'empêche de reprendre un élément de nature autre que nominale, comme par exemple une structure prédicative :

- (13b) *Les invités gênés par la fumée, que j'ai sentis, m'ont semblé intéressés par le produit.
 (14b) *Ton costume trop large, qu'il t'a taillé, est bon à jeter.
 [89b] *Comprenez-moi, Professeur : vous dire que du mal de Blatek, que je connais depuis des années et que je n'ai jamais entendu, je vous entends aujourd'hui le porter aux nues !

6.2.1.3. Questionnement de SN2

Comme sa cliticisation et sa relativisation, le questionnement du complément d'objet direct de V laisse X en position post-verbale (15a, 16a) [85a] :

- (15) On a déclaré le vainqueur du tour de France positif aux hormones de croissance.
- (16) Jean a bu son café trop chaud. (RIEGEL 1996 : 193)
- [85] J'ai de l'amitié pour vous, je ne pouvais plus supporter de vous voir vivre un tel enfer.

- (15a) Qui a-t-on déclaré positif aux hormones de croissance ?
- (16a) Qu'est-ce qu'il a bu trop chaud, Jean ?
- [85a] Qui est-ce que vous ne pouviez plus supporter de voir vivre un tel enfer ?

Nous l'avons déjà mentionné (4.1.2.2.), dans le cadre d'un CRPD, le questionnement de l'ICP par *Qu'est-ce que SN1 V ?* est envisageable [85b], même si répondre par une ICP ne l'est pas :

- [85b] Qu'est-ce que vous ne pouviez plus supporter de voir ? – *Vous vivre un tel enfer.

6.2.1.4. Clivage de SN2

Comme les manipulations précédentes, le clivage du complément d'objet direct de V laisse l'élément X en position post-verbale :

- (17) Son je-m'en-foutisme me rendra fou !
- (18) Je voyais / J'imaginai Luc plus grand. (RIEGEL 1996 : 193)
- [111] Le reste du temps, il dormait du sommeil du mufle : on l'entendait ronfler dans la salle entière. Ethel semblait en être attristée.

- (17a) C'est moi que son je-m'en-foutisme rendra fou !
- (18a) C'est Luc que je voyais / j'imaginai plus grand.
- [111a] Le reste du temps, il dormait du sommeil du mufle : c'est/était lui qu'on entendait ronfler dans la salle entière.

Et quel que soit le cas de figure, prédicat de l'objet complétif (17b), amalgamé (18b) ou ICP [111b], le clivage de la séquence SN2 X est impossible :

- (17b) *C'est moi fou que son je-m'en-foutisme rendra !
- (18b) *C'est Luc plus grand que je voyais / j'imaginai.
- [111b] Le reste du temps, il dormait du sommeil du mufle : *c'est/était lui ronfler dans la salle entière qu'on entendait.

6.2.1.5. Clivage de X

Les quatre propriétés syntaxiques que nous venons de parcourir (cliticisation, relativisation, questionnement et clivage de SN2) et qui sont communes aux ICP et aux AO (complétifs et amalgamés) révèlent l'autonomie de l'élément X (quel qu'il soit) vis-à-vis de SN2 dans ces constructions à complémentation complexe. Une cinquième propriété syntaxique commune aux ICP et aux AO révèle cette fois-ci le lien privilégié qui s'établit entre V et l'élément prédicatif X, connexion dont la solidité transparaît notamment dans l'impossibilité d'extraire X (19a, 20a) [112a] :

- (19) Je vois Paul assis. (GUIMIER 1999 : 175)
 (20) Certains l'aiment chaud / le préfèrent chaud. (RIEGEL 1996 : 193)
 [112] L'espace d'un instant, je me sentis bouillir de joie.
- (19a) *C'est assis que je vois Paul. (GUIMIER 1999 : 176)
 (20a) *C'est chaud que certains l'aiment / le préfèrent.
 [112a] *L'espace d'un instant, c'est bouillir de joie que je me sentis.

Même constat pour la RCP, à la suite de GUIMIER (1999) :

- (21) *C'est qui arrive que je vois Paul. (p. 176)

Notons, cependant, que, contrairement à celle de l'élément X, l'extraction de ses compléments est envisageable quand X est un AO complétif (22a, b) ou dans le cadre d'une ICP [73a, b] :

- (22) Le jury l'avait cru satisfait de sa prestation.
 (22a) De quoi le jury l'avait-il cru satisfait ?
 (22b) Sa prestation, dont le jury l'avait cru satisfait, ne lui convenait pourtant pas.
- [73] Pendant que la jeune fille avait le thermomètre en bouche, l'infirmière songea à lui poser des questions. Hélas, elle supposa qu'un des sbires de Loncours le remplaçait à son poste d'écoute. Il fallait d'ailleurs espérer qu'on ne l'avait pas vue sortir du fumoir.
 [73a] D'où fallait-il d'ailleurs espérer qu'on ne l'avait pas vue sortir ?
 [73b] Le fumoir, d'où il fallait d'ailleurs espérer qu'on ne l'avait pas vue sortir, ...

Contrairement au clivage de l'élément X, l'extraction de ses compléments laisse la tête de X en position post-verbale, ce qui laisse intact le lien de coalescence établi entre V et X et justifie par là même la validité de (22a, b) [73a, b].

Conclusion

Nous venons de voir les propriétés syntaxiques que l'infinitif des ICP a en commun avec les prédicats de l'objet complétifs et amalgamés. D'une part, la cliticisation (6.2.1.1.), la relativisation (6.2.1.2.), le questionnement (6.2.1.3.) et le clivage (6.2.1.4.) de SN2 laissent l'élément X en position post-verbale, ce qui indique son autonomie vis-à-vis de SN2. D'autre part, le clivage de l'élément X est impossible (6.2.1.5.), alors que l'extraction de ses compléments est envisageable, ce qui tendrait à prouver que V et X sont en rapport de coalescence. Ainsi, à ne tenir compte que des propriétés syntaxiques précédentes, l'infinitif des ICP semble effectivement se comporter syntaxiquement comme un prédicat de l'objet direct du verbe de perception.

Nous pensons cependant que cette hypothèse est une fausse piste. En effet, le modèle qu'elle façonne est exclusivement syntaxique et ne tient donc pas compte des données que les analyses sémantique et cognitive de l'ICP fournissent. Deux informations convergentes sont ainsi éludées : dans le cadre d'un CRPD à ICP, V ne sélectionne pas SN2 mais SN2 Vinf (donnée sémantique) ; l'objet de perception de V n'est pas SN2 mais l'événement dénoté par l'infinitif, auquel participe SN2 (donnée cognitive). L'importance de ces données, à nos yeux, est qu'elles révèlent le caractère paradoxal de l'hypothèse de l'infinitif prédicat de l'objet : en syntaxe, l'infinitif est décrit comme le prédicat d'un objet dont il fait pourtant lui-même partie aux niveaux sémantico-logique et perceptif de l'analyse ! Par conséquent, nous préférons réserver la fonction de prédicat de l'objet aux prédicats d'un objet syntaxique correspondant

strictement à un objet sémantico-logique, comme c'est le cas dans la construction à élargissement prédicatif de l'objet (23), où ce que Paul a coupé est bien le bois et non pas le bois trop fin :

(23) Paul a coupé le bois trop fin.

6.2.2. ICP et constructions à prédicat de l'objet : propriétés syntaxiques et sémantiques distinctes

Nous venons de rappeler brièvement les propriétés syntaxiques communes à l'élément X des ICP et des AO complétifs et amalgamés (6.2.1.), les unes révélant l'indépendance de X vis-à-vis de SN₂, les autres le lien de coalescence existant entre X et V. Malgré cela, nous proposons de ne pas analyser l'infinitif des ICP comme un prédicat de l'objet. Pour justifier notre point de vue, nous allons maintenant montrer qu'il y a plusieurs propriétés (syntaxiques et sémantiques) que l'infinitif des ICP ne partage pas avec les prédicats de l'objet classiques, et dont quelques-unes nous semblent pourtant fondamentales.

Chemin faisant, nous distinguons deux cas de figure : (i) l'ICP ne partage une propriété donnée avec aucun des deux types d'AO, ce qui signifie que les AO partagent cette propriété ; (ii) l'ICP ne partage pas une propriété donnée avec seulement un des deux types d'AO, ce qui signifie que les AO n'ont pas non plus cette propriété en commun. Là encore, les tests mis à contribution seront presque systématiquement appliqués aux RCP.

L'intérêt de cette démarche comparative est double selon nous : d'une part, elle permettra de montrer en quoi l'infinitif des ICP se distingue précisément des AO aux plans syntaxique et sémantique et, par conséquent, pourquoi il serait mieux de ne pas le compter parmi les prédicats de l'objet ; d'autre part, elle permettra d'affiner la distinction entre les prédicats de l'objet complétifs et les amalgamés.

6.2.2.1. Questionnement de X

L'interrogation partielle en *comment* portant sur l'élément X, qui caractérise les prédicats de l'objet amalgamés (24), est impossible dans le cadre d'une ICP [120a] :

- (24) Comment Jean a-t-il planté ses thuyas ? – Trop serrés. (RIEGEL 1996 : 190)
- [120] Nizar B., 20 ans, cité de la Berthe, à la Seyne-sur-Mer (Var), six mois ferme. Sans casier judiciaire, inscrit en BTS, des frères et soeurs étudiants, Nizar n'avait jamais été placé en garde à vue avant les émeutes. Des policiers l'ont vu jeter des projectiles dans un quartier de La Seyne-sur-Mer. Sur la foi de leurs témoignages, qu'il conteste, il a été condamné par le tribunal correctionnel de Toulon.
- [120a] Comment les policiers ont-ils vu Nizar ? – *Jeter des projectiles dans un quartier de La Seyne-sur-Mer.

L'échec de [120a] s'explique par le fait que l'interrogatif questionne soit sur le moyen utilisé par les policiers pour voir Nizar (jumelles, vidéo, etc.), soit sur la manière dont ils l'ont vu (distinctement, de près, de loin, etc.), mais pas sur l'activité ou l'état de Nizar au moment de la perception.

Même constat et même explication pour la RCP :

- [130] Un ressortissant chinois a été tué à coups de couteau dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 mai à Moscou, a annoncé l'agence Interfax citant la police. Des témoins ont

aperçu des jeunes ressemblant à des skinheads qui attaquaient Li Shi Veng, 33 ans. Les agressions visant des personnes originaires du Caucase et des ex-républiques soviétiques d'Asie centrale, mais aussi des Asiatiques et des Africains, se sont multipliées depuis des mois en Russie.

[130a] Comment les témoins ont-ils aperçu les jeunes ressemblant à des skinheads ? – *Qui attaquaient Li Shi Veng, 33 ans.

Notons également, à la suite de GUIMIER (1999), que « la seule façon d'interroger sur l'infinitif est de faire appel au pro-verbe *faire* » (p. 177), ce qui ne constitue pas « un procédé d'interrogation standard, l'extraction de l'infinitif n'ayant pas eu lieu » (p. 177) :

(25) *Qu'est-ce que tu vois Paul ? (GUIMIER 1999 : 176)

(26) Qu'est-ce que tu vois Paul faire ? (GUIMIER 1999 : 177)

Les prédicats de l'objet complétifs, quant à eux, se distinguent des amalgamés et de l'infinitif des ICP en ce qu'ils permettent cette interrogation partielle de X en fonction du sens lexical de V :

(27) Comment as-tu trouvé mes collègues ? – Plutôt sympathiques.

(28) Comment l'as-tu crue/estimée ? – *Sincère.

6.2.2.2. Attachement des clitiques compléments de X

Si les clitiques compléments des prédicats de l'objet complétifs s'attachent à V (29a, b), ceux de l'infinitif, en revanche, se satellisent sur l'infinitif [156a, b] :

(29) Et moi qui vous croyais fier de vos origines !

[156] Vous avez déjà vu des poissons remonter des rapides, ce n'est pas facile : c'est ce que la francophonie, qui a quitté la France il y a trois ou quatre siècles, a dû faire. Il a fallu tout le temps aller contre le courant...

(29a) Et moi qui vous en croyais fier, de vos origines !

[156a] *Vous en avez déjà vu des poissons remonter, des rapides, ce n'est pas facile : c'est ce que la francophonie, qui a quitté la France il y a trois ou quatre siècles, a dû faire.

(29b) *Et moi qui vous croyais en fier, de vos origines !

[156b] Vous avez déjà vu des poissons en remonter, des rapides, ce n'est pas facile : c'est ce que la francophonie, qui a quitté la France il y a trois ou quatre siècles, a dû faire.

Même constat pour la RCP :

(30) Je l'ai vue qui achetait un vélo à son fils.

(30a) Je l'ai vue qui lui achetait un vélo, à son fils.

(30b) *Je la lui ai vue qui achetait un vélo, à son fils.

6.2.2.3. Absence, effacement de SN2

On trouve souvent des infinitifs sans sujet de prédication qui complètent un verbe de perception [72, 96], lorsqu'un SN2 générique est normalement restituable [72a, 96a] :

- [72] L'infirmière brûlait de demander à la jeune fille si elle avait entendu parler de la précédente maîtresse de Loncours.
- [96] Je n'ai jamais vu blanchir sa conscience avec autant de sérénité.
- [72a] L'infirmière brûlait de demander à la jeune fille si elle avait entendu quelqu'un parler de la précédente maîtresse de Loncours.
- [96a] Je n'ai jamais vu personne blanchir sa conscience avec autant de sérénité.²⁸⁸

Dans le cadre d'un prédicat de l'objet, en revanche, SN2 est toujours indispensable (son effacement entraînant l'agrammaticalité de la phrase) aux complétifs (31a) [20a], ce qui n'est pas toujours le cas avec les amalgamés (32a-34a) :

- (31) Pourquoi l'a-t-on prétendu coupable ?
- [20] Il y a quelque temps, je vous en ai voulu, c'est exact, et cependant, quand je vous ai vue si basement humiliée, il n'y a plus eu de place en moi que pour la compassion primitive.
- (32) Tu as encore acheté les fruits trop mûrs !
- (33) Elle achète toujours ses meubles d'occasion.
- (34) Il a repeint la cuisine trop jaune, je trouve.
- (31a) *Pourquoi a-t-on prétendu coupable ?
- [20a] *Il y a quelque temps, je vous en ai voulu, c'est exact, et cependant, quand j'ai vue si basement humiliée, il n'y a plus eu de place en moi que pour la compassion primitive.
- (32a) *Tu as encore acheté trop mûrs !
- (33a) Elle achète toujours d'occasion.
- (34a) Il a repeint trop jaune, je trouve.

Enfin, comme les prédicats de l'objet complétifs, la RCP ne permet pas l'effacement de SN2, ce qui peut s'expliquer par le fait que l'absence de SN2 empêche le pronom relatif de jouer son rôle d'anaphorique :

- [159] Ma mère me surveillait de sa fenêtre et frappait sur les vitres quand je m'oubliais trop longtemps à contempler le cocher qui pensait ses chevaux.
- [159a] *Ma mère me surveillait de sa fenêtre et frappait sur les vitres quand je m'oubliais trop longtemps à contempler qui pensait ses chevaux.

6.2.2.4. Absence, effacement de X

L'effacement de l'élément X d'une ICP est couramment possible, quel que soit le verbe de perception [63a, 103a, 160a, 113a] :

- [63] Il s'était arrêté pour la regarder passer. Elle ne l'avait pas vu.
- [63a] Il s'était arrêté pour la regarder.
- [103] Je mets mon oreille d'aurochs près de ta bouche et je guette ton dernier soupir. Je l'entends s'exhaler, c'est plus délicat qu'une musique de chambre – et au même instant, toi et moi, nous mourons de plaisir.

²⁸⁸ Quand le verbe à l'infinitif est transitif direct, SN2 peut parfois être restitué sous la forme d'un complément d'agent : *Je n'ai jamais vu blanchir sa conscience par personne/quelqu'un avec autant de sérénité.*

[103a] Je mets mon oreille d'aurochs près de ta bouche et je guette ton dernier soupir. Je l'entends, c'est plus délicat qu'une musique de chambre – et au même instant, toi et moi, nous mourons de plaisir.

[160] Lorsque nous rentrions des grandes vacances, tout le pays déjà sentait l'automne. [...]. Il me semblait entendre chaque arbre s'effeuiller dans un chuchotement et, si la pluie tombait, j'éprouvais une immense douceur à l'écouter frapper les persiennes de la chambre.

[160a] Il me semblait entendre chaque arbre s'effeuiller dans un chuchotement et, si la pluie tombait, j'éprouvais une immense douceur à l'écouter.

[113] Elle ferma les yeux pour ne pas voir ma bouche baiser la sienne.

[113a] Elle ferma les yeux pour ne pas voir ma bouche.

Quand la suppression de X n'est pas possible, c'est souvent parce que SN2 ne possède pas les traits sémantiques distinctifs appelés par V dans le cadre des restrictions sélectionnelles :

(35) J'ai vu la timidité envahir le visage de Marie. (GUIMIER 1999 : 180)

(35a) *J'ai vu la timidité. (GUIMIER 1999 : 180)

Toutefois, même dans ce cas de figure, l'effacement de X peut être réalisé si l'activation d'une zone active est envisageable :

(36) J'entends le feu crépiter. (GUIMIER 1999 : 180)

(36a) ?J'entends le feu. (GUIMIER 1999 : 180)

Inversement, quand un verbe de perception régit un SN2 non prédiqué [38, 71, 104], il est presque toujours possible de restituer un infinitif [38a, 71a, 104a] :

[38] Je lui ai dit qu'elle pouvait crier, que ça ne servirait à rien : personne ne l'entendrait.

[71] Je ne vous comprends pas. Il n'y a personne sur cette île. Si nous nous promenions, personne ne pourrait vous voir. Vous n'avez rien à craindre.

[104] J'entends à longueur de temps de la part de filles plutôt disgraciées : « Il ne suffit pas d'être belle ! »

[38a] Je lui ai dit qu'elle pouvait crier, que ça ne servirait à rien : personne ne l'entendrait crier/le faire.

[71a] Si nous nous promenions, personne ne pourrait vous voir vous promener/le faire.

[104a] J'entends dire à longueur de temps de la part de filles plutôt disgraciées : « Il ne suffit pas d'être belle ! »

Dans les exemples précédents, que nous ayons effacé l'infinitif ou que nous l'ayons restitué, il ne semble pas que cela ait grandement modifié le sens perceptif de V en tant que tel. Le sens de la phrase s'en trouve bien entendu modifié ("entendre quelqu'un chanter" véhicule une information plus précise, à tout le moins plus dense, qu'"entendre quelqu'un"), mais le verbe de perception reste lexicalement le même : l'action cognitive du percevant qui regarde quelqu'un danser nous paraît très proche de celle du percevant qui regarde quelqu'un.

Sur ce point précis, si l'infinitif des ICP se rapproche des prédicats de l'objet amalgamés (37a) et des RCP (38a), il s'éloigne en revanche nettement des prédicats de l'objet complétifs (39a, 40a) :

- (37) Ce client a mangé son steak bleu.
- (38) Je les ai vues sur le perron qui papotaient...
- (39) Ce candidat, les membres du jury l'ont senti un peu trop timide.
- (40) Dans ce restaurant, je trouve les desserts à mon goût.

- (37a) Ce client a mangé son steak.
- (38a) Je les ai vues sur le perron...
- (39a) ???Ce candidat, les membres du jury l'ont senti.
- (40a) ???Dans ce restaurant, je trouve les desserts.

En effet, il apparaît que, dans le cadre des prédicats de l'objet complétifs, l'effacement de X entraîne un changement de verbe principal : dans les exemples (39) et (40), les verbes *sentir* et *trouver* ont respectivement le sens d'*avoir le sentiment que* et d'*apprécier par le goût* ; dans (39a) et (40a), en revanche, les mêmes verbes ont cette fois-ci respectivement le sens olfactif de *percevoir par le nez* et celui de *découvrir après avoir cherché*.

6.2.2.5. Implication de SN1 V SN2

Nous avons déjà vu que les CRPD contenant une ICP n'impliquent pas systématiquement la perception de SN2 (4.3.1.), ce que nous rappelons brièvement ici à partir des exemples (41) et (42) :

- (41) J'ai vu la forêt brûler.
⇒ J'ai vu la forêt.²⁸⁹
- (42) J'entends le professeur se faire chahuter. (MULLER 1995)
≠> J'entends le professeur.²⁹⁰

L'implication de la perception de SN2 dans (41) et sa non-implication dans (42) se déduisent d'une part de l'échec de (41a-c) et d'autre part du succès de (42a-c), formulations dont les dispositifs syntaxiques expriment sémantiquement la vérité du CRPD par opposition à la non-perception de SN2 :

- (41a) ???J'ai vu la forêt brûler quoique/bien que je n'aie pas vu la forêt.
- (41b) ???Je n'ai pas vu la forêt, certes, mais je l'ai vue brûler.
- (41c) ???Même si je n'ai pas vu la forêt, je l'ai tout de même vue brûler.
- (42a) J'entends le professeur se faire chahuter quoique/bien que je ne l'entende pas lui directement.
- (42b) Je n'entends pas le professeur directement, certes, mais je l'entends se faire chahuter.
- (42c) Même si je n'entends pas le professeur directement, je l'entends tout de même se faire chahuter.

Même constat pour la RCP :

- (43) J'ai vu la forêt qui brûlait.
- (43a) ???J'ai vu la forêt qui brûlait quoique/bien que je n'aie pas vu la forêt.

²⁸⁹ Même remarque pour la RCP : *J'ai vu la forêt qui brûlait. ⇒ J'ai vu la forêt.*

²⁹⁰ À la suite de MULLER (1995), nous considérons en effet que, quand on entend un professeur se faire chahuter, ce sont en principe les cris des élèves qui sont perçus et pas le professeur lui-même. Même remarque pour la RCP : *J'entends le professeur qui se fait chahuter. (MULLER 1995) ≠> J'entends le professeur.*

- (43b) ???Je n'ai pas vu la forêt, certes, mais je l'ai vue qui brûlait.
 (43c) ???Même si je n'ai pas vu la forêt, je l'ai tout de même vue qui brûlait.
- (44) J'entends le professeur qui se fait chahuter. (MULLER 1995)
 (44a) J'entends le professeur qui se fait chahuter quoique/bien que je ne l'entende pas lui directement.
 (44b) Je n'entends pas le professeur directement, certes, mais je l'entends qui se fait chahuter.
 (44c) Même si je n'entends pas le professeur directement, je l'entends tout de même qui se fait chahuter.

Le fait que les CRPD contenant une ICP tantôt impliquent, tantôt n'impliquent pas la perception de SN2 constitue une particularité qui oppose cette fois-ci l'infinitif des ICP à la fois aux prédicats de l'objet complétifs et aux amalgamés. En effet, si la structure des premiers n'implique jamais SN1 V SN2 (45), celle des seconds l'implique en revanche toujours (46) :

- (45) Robert estime/trouve/croit/juge/dit cet auteur inintéressant.
 ≠> Robert estime/trouve/croit/juge/*dit cet auteur.
- (46) Dominique a acheté/repeint/commandé son crosscar en jaune.
 => Dominique a acheté/repeint/commandé son crosscar.

6.2.2.6. Restrictions sélectionnelles

Nous avons déjà vu que le verbe de perception d'un CRPD ne sélectionne pas SN2 mais l'ICP *in extenso* (4.2.), ce que confirme notamment « le fait que le sujet d'expressions figées puisse fonctionner comme objet direct des verbes de perception en construction prédicative » (GUIMIER 1999 : 181) :

- (47) Soudain, Paul a senti la moutarde monter au nez de Marie.

Même remarque pour la RCP :

- (48) Soudain, Paul a senti la moutarde qui montait au nez de Marie.

Autre confirmation, le fait que SN2 – nous l'avons déjà vu – peut ne pas posséder les traits sémantiques distinctifs appelés par V :

- [161] Ce n'est que plus tard que le déclin de l'année s'annoncera, par quelques signes rapides et pénétrants. Soudain, dans les premières heures brumeuses d'une matinée, dans la manière frissonnante dont une journée de pluie se termine, l'on se découvre face à face avec l'automne, et, le cœur mi-navré, mi-attendri, l'on voit se creuser devant soi, comme un entonnoir où tournoient des vents et des nuées sombres, le raccourci de l'année qui va droit sur Noël.

Une phrase comme (47) signifie de façon imagée que Paul a senti que Marie s'énervait. Or, cette image ne peut tenir que si l'on convient que le SN *la moutarde* n'est pas sélectionné par V mais seulement par l'infinitif. Dans le cas contraire, en effet, (47) prendrait un sens indéfendable : Paul sentirait de façon olfactive l'odeur de la moutarde (en tant que substance réelle) au moment précis où elle monterait concrètement (effectuant un trajet de bas en haut) au nez de Marie. En d'autres termes, si SN2 était sélectionné par V, *la moutarde* constituerait une expression référentielle désignant une occurrence particulière du monde vérifiant les caractéristiques du

concept *moutarde*, ce qui empêcherait l'expression *la moutarde monter au nez de Marie* de se figer, *i.e.* de perdre son sens référentiel au profit d'un sens métaphorique. Ainsi, nous dirons qu'« en construction prédicative, le verbe de perception ne sélectionne pas son objet » (GUIMIER 1999 : 180). Rappelons, à ce sujet, que les théories transformationnelles analysent les ICP comme des constructions à montée de l'objet : le SN *la moutarde* se trouve accidentellement promu (cf. les ECM de Noam CHOMSKY) au rang de complément d'objet direct de V, verbe qui ne le sélectionne pas comme objet sémantique même s'il lui assigne syntaxiquement le Cas Accusatif.

En toute logique, les ICP partagent cette particularité avec les structures à prédicat de l'objet complétif qui, comme leur nom l'indique, sont analysées comme le résultat de la réduction d'une complétive attributive. Et la meilleure preuve de la non-sélection de SN2 par V est certainement le fait que la suppression de X entraîne, nous l'avons déjà vu, un changement de verbe recteur :

- (49) J'ai trouvé votre article enrichissant.
- (49a) ???J'ai cherché longtemps mais j'ai fini par trouver votre article enrichissant.
- (49b) J'ai lu votre article entièrement et je l'ai trouvé enrichissant.
- (50) J'ai trouvé votre article.
- (50a) J'ai cherché longtemps mais j'ai fini par trouver votre article.
- (50b) ???J'ai lu votre article entièrement et je l'ai trouvé.

Dans le cas des prédicats de l'objet amalgamés, en revanche, où l'élément attributif est greffé sur une phrase de départ sous forme d'élargissement prédicatif (51, 52, 53), SN2 est bien sélectionné par V, ce que tendent respectivement à prouver le fait que ces constructions n'admettent pas comme phrase de départ une expression figée (51a, b, 52a, b) et le fait que SN2 doit impérativement posséder les traits sémantiques distinctifs requis par V (53a) :

- (51) J'ai bu mon thé (froid).
- (51a) J'ai bu ses paroles.
- (51b) *J'ai bu ses paroles froides.
- (52) Il m'a taillé un costume (trop court).
- (52a) Il m'a taillé un short.
- (52b) *Il m'a taillé un short trop court.
- (53) J'ai bu mon soda (tiède).
- (53a) *J'ai bu mon steak tiède.²⁹¹

6.2.2.7. Passivation de SN1 V SN2 X

Malgré les exemples que nous avons trouvés dans la presse (54) ou sur Internet [171], nous ressentons intuitivement les ICP à la forme passive comme déviantes, quel que soit le verbe de perception :

- (54) Romeo di Tomaso, le seul majeur, 18 ans, a été vu par la police et l'un de ses jeunes complices jeter un cocktail incendiaire sur les forces de l'ordre. Deux de ses camarades, âgés de 16 et 17, sont aussi en prison. (*DNA* du 23 octobre 2002)

²⁹¹ Comparer avec : *J'entends le silence se faire. Avec les nouvelles technologies, on voit apparaître l'invisible.*

[171] D'ailleurs, au cours de notre passage sur le terrain, nous avons pu observer et capturer quelques individus de *Mantella betsileo*, dont la moitié est formée par des individus juvéniles. Nous apportons une remarque à propos des cris : aucun animal n'a été entendu crier mais nous avons pu les capturer en fouillant et en déplaçant des cailloux au bord du fleuve.

On serait tenté, *a priori*, d'expliquer la (relative) déviance des ICP à la forme passive en invoquant le fait que le complément d'objet direct du verbe de perception (SN2) ne correspond pas à son objet sémantique (y) : SN1 V SN2 Vinf / F(x, y). Dans cette logique, seul le complément d'objet direct correspondant strictement à l'objet sémantique pourrait, le cas échéant, être passivé, ce que tendent à montrer le succès de (55a) et l'échec de (56a) :

(55) Le chat a mangé une souris.

(55a) Une souris a été mangée par le chat.

(56) On a planté le jardin de carottes.²⁹²

(56a) *Le jardin a été planté de carottes.

Mais cette hypothèse ne peut pas expliquer pourquoi certaines constructions à prédicat de l'objet complétif sont passivables bien que SN2 n'y corresponde pas non plus à l'argument final de V :

(57) Le jury a déclaré le candidat docteur en médecine.

(57a) Le candidat a été déclaré docteur en médecine par le jury.

Selon nous, c'est en tant que compte rendu de perception directe que la forme passive échoue. En effet, en faisant de SN2 le sujet du verbe de perception, la forme passive modifie le contenu de perception posé par le CRPD à la forme active : l'objet de perception n'est plus l'événement dans lequel SN2 est engagé mais seulement SN2. Nous en voulons pour preuve le fait que les dispositifs permettant de continuer à présenter SN2 dans la dynamique de l'événement auquel il participe, soit *en train de* et le participe présent, améliorent nettement l'acceptabilité de la forme passive [169a, 170a] :

[169] Basilic. Lézard assez grand, qui, comme son cousin "Plumifrons", a été vu courir sur l'eau ! Il est brun, avec des bandes fonçées sur le dos, attirant côté couleurs plus que le Plumifrons.

[169a] Lézard assez grand, qui, comme son cousin "Plumifrons", a été vu en train de courir sur l'eau !

[170] L'écrivain Harold Wilkins écrivit en 1954 dans son livre *Les Soucoupes volantes attaquent* [Flying saucers On The Attack] à propos du crash de Mantell : "Le jour du crash, à environ 17h00, un compte rendu d'un terrain d'aviation de Columbus, en Ohio, fut transmis, selon lequel un disque brillant [glowing] a été vu voler à toute allure dans le ciel à une vitesse estimée de 900 km à l'heure. Il était blanc et orange et dégageait cinq fois plus de gaz [d'échappements] que sa longueur [= la traînée de fumée était cinq fois plus longue que l'engin].

[170a] "Le jour du crash, à environ 17h00, un compte rendu d'un terrain d'aviation de Columbus, en Ohio, fut transmis, selon lequel un disque brillant [glowing] a été vu volant à toute allure dans le ciel à une vitesse estimée de 900 km à l'heure.

²⁹² Exemple tiré d'un cours d'Injoo Choi-Jonin (Strasbourg 2, 1997-1998).

Comparativement, les ICP se distinguent ainsi des prédicats de l'objet amalgamés, qui tolèrent plutôt bien la passivation, soit à la forme canonique (58a), soit à la forme pronominale (59a) :

- (58) La police a retrouvé ma voiture abandonnée dans un champ.
(58a) Ma voiture a été retrouvée abandonnée dans un champ (par la police).
(59) On boit le vin d'Alsace frais, mais non glacé.
(59a) Le vin d'Alsace se boit frais, mais non glacé. (RIEGEL 1996 : 193, note 7)

Conclusion

Nous venons de relever sept propriétés que l'infinitif des ICP ne partage pas avec les prédicats de l'objet complétifs et/ou amalgamés, les unes d'ordre syntaxique, les autres d'ordre sémantique : le questionnement partiel de l'infinitif est impossible, sinon en faisant appel au pro-verbe *faire* (6.2.2.1.) ; les clitiques compléments de l'infinitif s'attachent à l'infinitif (6.2.2.2.) ; un infinitif sans sujet de prédication peut compléter un verbe de perception (6.2.2.3.) ; l'effacement de l'infinitif des ICP est couramment possible, quel que soit le verbe de perception (6.2.2.4.) ; la vérité d'un CRPD à ICP n'implique pas systématiquement la vérité de la perception de SN2 (6.2.2.5.) ; du point de vue des restrictions sélectionnelles, V ne sélectionne pas SN2 mais l'ICP, *i.e.* la séquence globale SN2 Vinf (6.2.2.6.) ; enfin, un CRPD à ICP ne semble pas pouvoir être passivé (6.2.2.7.).

À nos yeux, ces propriétés sont suffisamment nombreuses et importantes pour que nous préférions ne pas analyser l'infinitif des ICP comme un prédicat de l'objet. Deux observations supplémentaires pourraient d'ailleurs conforter ce refus. La première est que l'infinitif des ICP ne peut être coordonné ni aux adjectifs prédiqués d'un SN2 régi par un verbe de perception (60) ni aux RCP (61) :

- (60) *Je l'ai vue/sentie inquiète et pleurer.
(61) *Je l'ai vue/sentie qui s'inquiétait et pleurer.

La seconde, que nous avons trouvée chez BAYER (1986), est que l'infinitif des ICP ne peut jamais être prédiqué de SN1 (62), contrairement à certains adjectifs occupant la même position après un verbe de perception (63) :

- (62) Elle₁ l'_{2a} vu *_{1/2}partir.
(63) Elle₁ l'_{2a} vu(e) _{1/2}nu(e).

À ce stade de la réflexion, nous considérons donc que l'infinitif des ICP ne peut/doit être analysé en syntaxe ni comme le tiers actant de V (6.1.2.) ni comme un prédicat de l'objet direct SN2 de V (6.2.2.). Mais nous avons aussi vu que les tests de TELLIER (1995) font clairement apparaître que l'infinitif est sélectionné par V, ce qui implique qu'il fait partie de la complémentation du verbe de perception qui le régit. La solution que nous allons proposer pour une nouvelle analyse des ICP en syntaxe (6.3.6.) devra donc tenir compte de ces trois paramètres.

6.3. Les ICP : (syn)thèse

Inscrite dans l'interface syntaxe – sémantique, la solution que nous allons proposer articule les données obtenues à partir des trois approches (sémantique, cognitive et syntaxique) que nous avons envisagées, et dont les principaux résultats sont respectivement que l'ICP constitue une unité sémantico-logique de type PNF, que l'objet de perception de V est

(prioritairement) l'événement dénoté par l'infinitif et que l'ICP est une structure syntaxiquement cohésive malgré la disjonction apparente de SN2 et de l'infinitif.

Le point de départ de notre hypothèse sera précisément le décalage entre disjonction superficielle et cohésion structurale profonde. Partant de ce paradoxe formel, notre objectif sera de montrer que la disjonction morphosyntaxique des termes de l'ICP n'engage pas la constituance de la structure, ce qui permettra d'établir que l'ICP ne constitue qu'un seul et même actant complétif.

Pour ce faire, nous procéderons en deux étapes : avant de proposer une solution pour une nouvelle analyse syntaxique des ICP en termes de *scission actancielle* (6.3.6.), nous rappellerons, en les ordonnant, les différents résultats auxquels nous sommes parvenu au cours de ce travail de recherche, aux plans terminologique (6.3.1.), logique (6.3.2.), sémantique (6.3.3.) et cognitif (6.3.4.).

6.3.1. Une option terminologique

Nous avons décidé de désigner les séquences SN2 V_{inf} des compte rendus de perception directe (CRPD) par le sigle ICP, pour : infinitives de compte rendu de perception. Nous conservons cette nouvelle étiquette pour trois raisons principales : d'abord, cette dénomination n'engage pas de prise de position linguistique quant au statut catégoriel ou fonctionnel de la suite SN2 V_{inf}, ce qui constitue à nos yeux un réel atout dans la désignation d'une structure hybride, à mi-chemin entre le syntagme verbal et la proposition finie ; ensuite, elle rappelle que ces structures servent spécifiquement à rendre compte d'une perception et que leur noyau verbal est un infinitif ; enfin, nous estimons que cette étiquette n'est pas inutilement chargée : le sigle ICPD (infinitives de compte rendu de perception directe), par exemple, n'apporterait rien de plus, puisque ces infinitives ne peuvent jamais exprimer qu'une perception directe dans le cadre d'un compte rendu de perception.

Nous conservons également le sigle CRPI (compte rendu de perception indirecte) pour désigner les structures SN1 V_{perception} *que* P, où le complément propositionnel dénote un état de choses dont l'existence est déduite à partir de la perception d'indices sensibles par SN1.

6.3.2. Approche logique

Au niveau logique, nous considérons les CRPD comme des formes propositionnelles binaires, réductibles au schéma $F(x, y)$. À ce stade de l'analyse, des verbes comme *tuer* ou *manger* possèdent la même forme logique que les verbes de perception. Les ICP sont elles-mêmes considérées comme des formes logiques de quatre sortes différentes : $F(0)$, $F(x)$, $F(x, y)$ ou $F(x, y, z)$. Par conséquent, nous considérons que l'encodage logique de tout CRPD correspond nécessairement à l'une de ces quatre possibilités :

- (64) $F(x, y), y = G(0)$, soit $F(x, G(0))$
- (65) $F(x, y), y = G(x)$, soit $F(x, G(x))$
- (66) $F(x, y), y = G(x, y)$, soit $F(x, G(x, y))$
- (67) $F(x, y), y = G(x, y, z)$, soit $F(x, G(x, y, z))$

Pour prendre un exemple, la forme de (66) correspondrait ainsi à l'encodage logique d'une phrase comme (66a) :

- (66a) J'ai vu Louis manger un hamburger !

6.3.3. Approche sémantique

Au niveau sémantique, la forme logique binaire $F(x, y)$ des CRPD équivaut à l'instanciation d'une prédication bivalente, *i.e.* à deux arguments :

(68) Voir/Entendre/Regarder/Écouter/Sentir(x, y)

Dans le cadre des ICP, l'argument final y constitue alors lui-même une prédication à valence variable : $G(0/x/x, y/x, y, z)$. Nous pouvons prendre pour exemple la phrase (69), dont l'encodage sémantique serait (69a) :

(69) J'ai vu Louis envoyer la balle à son coéquipier.

(69a) Voir($je, Envoyer(Louis, la balle, son coéquipier)$).

L'hypothèse que nous avons défendue au niveau sémantique de l'analyse des ICP est que la séquence SN2 V_{inf} n'est pas sous-catégorisée comme PF par V, mais comme PNF. L'idée qui a été développée est plus précisément que l'ICP ne constitue qu'une pseudo-proposition : en tant que prédication, elle forme une base propositionnelle logique mais qui ne possède pas la plupart des propriétés caractéristiques de la catégorie des PF. Pour appuyer cette hypothèse, nous avons montré que l'ICP n'a pas l'autonomie sémantique (5.3.1.) et morphosyntaxique (5.3.2.) qui caractérise la proposition canonique. Sémantiquement, trois arguments prouvent la dépendance de l'ICP : le temps de l'infinitif est nécessairement aligné sur celui de V (5.2.4.2.), il y a de fortes contraintes sémantiques sur la présence de verbes non-dynamiques dans l'ICP (5.2.5.) et la valeur de vérité de l'ICP n'est pas indépendante de celle de la principale (5.3.1.). En rapport avec cette dernière contrainte, nous avons également vu que l'information véhiculée dans un CRPD contenant une ICP est double, le destinataire étant simultanément informé de l'existence d'un événement et de la perception (visuelle, auditive ou sensitive) qu'en a eu un percevant donné, ce qui explique pourquoi l'on peut exporter les quantificateurs existentiels d'une ICP (70a, b) mais pas de *que* P (71a, b) :

(70) Ralph a vu quelqu'un cacher une lettre sous le rocher.

(70a) There is a particular person whom Ralph saw hide a letter under the rock. (BARWISE 1981 : 377)

(70b) There is a particular letter that Ralph saw someone hide under the rock. (BARWISE 1981 : 377)

(71) Ralph a vu que quelqu'un avait caché une lettre sous le rocher.

(71a) *Il y a une personne particulière, telle que Ralph l'a vue cacher une lettre sous le rocher.

(71b) *Il y a une lettre particulière, telle que Ralph a vu une personne particulière la cacher sous le rocher.

6.3.4. Approche cognitive

Du point de vue de l'analyse cognitive des ICP, deux principales questions ont été traitées : quel est l'objet de perception de V et quel type de perception l'ICP engage-t-elle ?

Comme réponse à la première question, nous avons développé l'hypothèse que l'objet de perception de V n'est pas SN2 mais l'événement dénoté par l'infinitif et auquel participe SN2 (4.3.). Plusieurs arguments ont été avancés dans ce sens : la perception de SN2 ne fait pas partie du sens propre lié à la construction des CRPD mais relève d'une inférence pragmatique (4.3.1.) ; souvent, SN2 ne constitue en réalité que la source du processus sonore dénoté par l'infinitif et effectivement perçu par SN1 (4.3.2.) ; parfois, la réalité implique que la perception de SN2 est

nécessairement consécutive (donc postérieure) à celle du procès qui l'engage (4.3.3.) ; le déterminant quantifieur et le coordonnant *et* de SN2 peuvent porter sémantiquement sur l'infinitif pour dupliquer le procès qu'il dénote (4.3.4.) ; enfin, l'ICP peut décrire un événement prenant place dans un monde possible (4.3.5.1.) et peut exprimer la pluralité d'occurrences de l'événement (4.3.5.2.).

Comme réponse à la deuxième question, nous avons développé l'hypothèse que l'ICP engage une perception directe ou naïve, *i.e.* non épistémique, non médiée par un raisonnement déductif (5.1.). Quelques arguments ont été développés dans ce sens : l'ICP dénote un événement mais n'exprime pas un état de choses dont la vérité peut être déduite ou inférée de la perception sensible d'un indice (5.2.1.) ; les CRPD contenant une ICP ne permettent pas la commutation de $V_{\text{perception}}$ avec un verbe dénotant un raisonnement déductif ou inférentiel (5.2.2.) ; le sujet de perception ne réalise pas toujours complètement le contenu de sa perception (5.2.3.) ; sauf dédoublement de personnalité, le sujet de perception ne peut pas compter parmi les protagonistes du procès dénoté par l'infinitif (5.2.4.1.) ; l'infinitif ne peut exprimer un procès que concomitant avec celui de V (5.2.4.2.) ; enfin, l'infinitif doit dénoter un procès dont la saillance perceptive est suffisante pour agir comme un stimulus qui en déclenche la perception par SN1 (5.2.5.).

6.3.5. Approche syntaxique

Du point de vue de l'analyse syntaxique des ICP, plusieurs indices ont été étudiés qui montrent que l'ICP ne possède pas les propriétés caractéristiques de la proposition canonique, comme s'il s'agissait d'une proposition inachevée, bloquée au stade de la prédication. Et ces carences morphosyntaxiques d'expliquer le manque d'autonomie de l'ICP vis-à-vis de V. Plusieurs arguments ont été développés dans ce sens : l'infinitif est une forme verbale défective, qui ne marque pas la personne (3.1.2.), ce qui explique la discontinuité morphosyntaxique de la séquence SN2 V_{inf} (3.1.3.) ; l'ICP n'a pas de complémenteur (5.3.2.1.) ; SN2 peut ne pas être exprimé (5.3.2.2.) et porte nécessairement le Cas Accusatif (5.3.2.3.) ; enfin, un SN2 négatif déclenche l'apparition du *ne* de négation sur le verbe principal (5.3.2.4.).

Toutes ces observations convergent pour montrer que l'ICP ne constitue pas une unité syntagmatique, propriété pourtant caractéristique de la proposition en syntaxe. De ce constat semble partir l'idée force qui est à la base des différentes théories syntaxiques que nous avons parcourues : puisqu'il y a manifestement plus d'un syntagme, c'est qu'il y a plus d'un complément (ou actant complétif). Au moins quatre grandes théories syntaxiques se distinguent ainsi uniquement par le statut actanciel et fonctionnel qu'elles accordent à l'infinitif, qui est analysé respectivement comme le second complément (d'objet) direct de V (6.1.1.), comme un prédicat du complément d'objet direct de V (6.2.1.), comme une apposition à ce même complément (3.2.2.) ou comme le résultat fonctionnellement inexploitable de la réduction d'une complétive (2.5.1.). Ainsi, quel que soit le cadre théorique choisi, il semble que ce même postulat revienne systématiquement : l'argument final d'un prédicat bivalent peut, le cas échéant, donner lieu à deux actants syntaxiques.

6.3.6. Pour une analyse syntaxique des ICP en termes de *scission actancielle*

Il est temps pour nous de formuler notre propre (hypo)thèse sur l'analyse syntaxique des ICP. Pour ce faire, nous nous inscrivons dans un cadre théorique de correspondance syntaxe – sémantique, ce qui exclut la possibilité que le nombre d'actants d'un V en syntaxe soit différent du nombre d'arguments du prédicat correspondant au niveau sémantico-logique.

Notre postulat de départ est le suivant : l'éventuelle discontinuité morphosyntaxique d'une séquence donnée en syntaxe n'en engage pas nécessairement la constituance. Autrement dit, un même actant syntaxique peut être littéralement scindé ou fragmenté en deux éléments

morphosyntaxiquement (plus ou moins) autonomes. Ce postulat est consécutif à l'observation de compléments quantifiés de verbes monocomplétifs directs, comme dans :

(72) Pierre s'est acheté deux costumes.

Pour l'exemple (72), il n'existe pas – à notre connaissance – de théorie syntaxique qui ne postule pas que la séquence *deux costumes* est un seul et même actant complétif de V. Pourtant, si l'on en juge par le test de constituance le plus classique, la pronominalisation, cette séquence est manifestement discontinue :

(72a) *Deux costumes, Pierre se les est achetés.

(72b) Des costumes, Pierre s'en est acheté deux.

La même observation peut d'ailleurs être faite à partir du proverbe donné en (73), où la relative déterminative n'est manifestement pas directement rattachée à son antécédent, alors qu'elle l'est dans (74) :

(73) Tel est pris qui croyait prendre.

(74) Tel qui rit vendredi dimanche pleurera.²⁹³

Dans cette optique, l'ICP constitue selon nous le seul actant complétif du verbe de perception transitif direct qui la régit. Pour valider notre hypothèse, nous avons avancé des arguments (syntaxiques et sémantiques) mettant en évidence l'adjacence de l'ICP malgré sa discontinuité apparente. Les résultats ainsi obtenus en syntaxe sont en adéquation avec l'hypothèse que les ICP constituent l'argument final d'un prédicat bivalent, *i.e.* une seule et même unité sémantico-logique. Les arguments ont été développés selon quatre axes : d'abord, ceux qui mettent directement en évidence la cohésion des termes de l'ICP (4.1.2.) ; ensuite, ceux qui prouvent que V ne sélectionne pas SN2 mais l'ICP complète (4.2.) et ceux qui prouvent que l'infinitif n'est pas un deuxième complément (direct) de V (6.1.2.) ; enfin, ceux qui montrent que l'infinitif possède suffisamment de propriétés syntaxiques et sémantiques distinctes de celle des prédicats de l'objet (complétifs ou amalgamés) pour ne pas être analysé comme tel (6.2.2.).

Pour appuyer la première hypothèse, nous avons vu, dans l'ordre, que l'ICP commute (dans l'absolu) avec des structures typiquement syntagmatiques (4.1.2.1.) et accepte la question *Qu'est-ce que SN1 V?* (4.1.2.2.), que le clitique objet de l'infinitif se rattache parfois à V (4.1.2.3.), que l'ICP peut contenir la négation *ne pas* (4.1.2.4.), que le déterminant *chaque* du complément d'objet direct de l'infinitif peut porter rétroactivement sur le déterminant *un* de SN2 pour en modifier quantitativement la référence (4.1.2.5.) et, enfin, que l'insertion d'un complément locatif ou temporel de V entre SN2 et l'infinitif est impossible (4.1.2.6.).

Pour défendre la deuxième hypothèse, nous avons vu respectivement que l'ICP ne peut pas être régie comme objet par les verbes de perception qui ne peuvent sous-catégoriser qu'un complément de type nominal (4.2.1.) et que l'inversion de l'ordre des arguments d'un infinitif symétrique ou passivable ne modifie pas les conditions de vérité du CRPD (4.2.2.).

Pour valider la troisième hypothèse, nous avons procédé en deux étapes : avant d'exposer les faits qui prouvent directement que l'infinitif n'est pas un deuxième complément (direct) de V (6.1.2.), nous avons tenté de montrer l'inexploitabilité des arguments couramment avancés en faveur de l'hypothèse de la double complémentation (6.1.1.). Les manipulations syntaxiques que nous avons mises à contribution pour démontrer que l'infinitif n'est pas le tiers actant de V sont, respectivement, la pronominalisation généralisée, la commutation de l'infinitif avec une complétive coréférentielle à SN2, le questionnement de l'infinitif et son semi-clivage, les quatre tests ayant donné un résultat négatif. Quant à l'inexploitabilité des arguments en

²⁹³ Nous remercions Martin Riegel pour les exemples (73) et (74).

faveur de l'hypothèse de la double complémentation, elle est due, selon nous, à une fausse piste : en effet, si certains dispositifs (cliticisation, relativisation, questionnement de SN2, passivation de P, cliticisation par *en* de la tête de SN2 quand il est déterminé par un numéral, relativisation par *dont* de la tête de SN2 quand il est introduit par un indéfini, antéposition de l'adjectif *seul* devant SN2 et le fait que SN2 puisse servir de sujet dans une construction *facile*) mettent en évidence la fonction objet de SN2, les autres révèlent le caractère syntaxiquement disjoint de la séquence SN2 Vinf (cliticisation, (pseudo-)clivage et questionnement de l'ICP), ce qui signifie qu'aucun test n'est exploité qui démontrerait positivement que l'infinitif est le tiers actant de V.

Pour justifier la quatrième et dernière hypothèse, nous avons relevé et étudié les propriétés (syntaxiques et sémantiques) que l'infinitif des ICP ne partage pas avec les prédicats de l'objet (6.2.2.), chaque propriété pouvant ne pas être partagée avec l'un des deux types d'AO ou avec les deux. Les faits que nous avons observés sont les suivants : l'interrogation partielle de l'infinitif par *comment* est impossible (6.2.2.1.) ; les clitiques compléments de l'infinitif ne se rattachent pas à V (6.2.2.2.) ; un infinitif sans sujet de prédication apparent peut compléter un verbe de perception (6.2.2.3.) ; l'effacement de l'infinitif est couramment possible, quel que soit le verbe de perception (6.2.2.4.) ; les CRPD contenant une ICP n'impliquent pas systématiquement la perception de SN2 (6.2.2.5.) ; SN2 n'est pas sélectionné par V, puisque l'ICP peut être une expression figée (6.2.2.6.) ; enfin, les CRPD à ICP ne sont pas vraiment passivables (6.2.2.7.).

Un point reste cependant à expliquer. Si l'ICP constitue, comme nous le prétendons, le seul actant complétif du verbe de perception, pourquoi le Cas Accusatif est-il assigné à SN2 ? Pour répondre à cette question, nous admettons avant tout le postulat qu'un Cas ne peut être assigné par le verbe qui le gouverne qu'à un élément de nature nominale ou adjectivale. Ainsi, l'absence de Cas de *que* P semble déjà expliquée : la constitution propositionnelle canonique de cette structure l'empêche de marquer le Cas Accusatif qu'elle devrait pourtant recevoir du verbe de perception, la tête en étant le complémenteur *que*, de morphologie invariable. Reste à expliquer le cas de figure de l'ICP. Si l'on admet (i) que l'ICP est le véritable actant complétif direct de V, (ii) que V doit assigner le Cas Accusatif à son complément d'objet direct si la morphologie de celui-ci le permet et (iii) que l'ICP n'a pas de complémenteur susceptible de faire barrière à l'assignation du Cas par V, alors nous pouvons considérer que la discontinuité superficielle de l'ICP expose accidentellement SN2 à l'assignation du Cas Accusatif par V, assignation de Cas qui est précisément rendue possible par le fait que SN2 est de nature nominale (donc morphologiquement apte à marquer un Cas) et constitue en quelque sorte la tête de la prédication SN2 Vinf.

Conclusion

Pour conclure, nous dirons donc que les ICP sont des cas de *scission actancielle* : un actant syntaxique est formellement scindé/fragmenté en deux éléments, sans que cela engage sa constituance. Autrement dit, nous considérons la séquence SN2 Vinf comme un même actant complétif discontinu, ce qui explique, selon nous, pourquoi l'infinitif ne se laisse pas analyser indépendamment de SN2 en syntaxe, ni comme deuxième complément (direct) de V, ni comme prédicat de son complément d'objet direct. À nos yeux, le principal intérêt de cette solution est qu'elle annule (ou réduit grandement) le clivage syntaxe – sémantique dans l'analyse des constructions infinitives régies par un verbe de perception.

Conclusion

Le point de départ de notre travail sur les phrases complexes SN1 V_{perception} SN2 Vinf était le paradoxe qui émerge de leur analyse. D'une part, si SN2 se comporte syntaxiquement comme l'objet direct de V indépendamment de l'infinitif, les deux éléments devraient représenter deux constituants morphosyntaxiquement autonomes dans la complémentation de V. Dans cette perspective strictement syntaxique, la séquence SN2 Vinf ne présente pas *a priori* l'unité morphosyntaxique caractéristique d'une proposition. C'est sur ce constat que se fondent les trois analyses syntaxiques qui font de l'infinitif une apposition à SN2 (3.2.2.), le deuxième complément direct du verbe de perception (3.3., 3.3.2., 6.1.1.) ou l'attribut du complément de son objet direct (6.2.1.). Or, l'analyse sémantico-logique de la construction et son approche cognitive révèlent respectivement que la séquence SN2 Vinf constitue bel et bien une prédication (2.) et qu'elle représente le véritable objet de perception de V (4.3.). Dans cette deuxième perspective, la séquence SN2 Vinf forme bien une unité sémantico-logique et cognitive et constitue donc l'argument final du prédicat bivalent qu'est le verbe de perception.

Face à un tel décalage dans la correspondance syntaxe – sémantique, notre objectif était de faire en sorte que l'analyse syntaxique de ces constructions infinitives puisse s'articuler avec leurs propriétés sémantico-logiques et cognitives telles qu'elles ont été mises en évidence dans les différents cadres théoriques que nous avons exploités. Pour cela, il fallait trouver des preuves qu'au niveau syntaxique la discontinuité de la séquence SN2 Vinf n'affecte pas sa constituance, impliquée par son statut sémantico-logique de proposition. Si tel était le cas, rien ne s'opposerait alors à ce qu'un même actant puisse être fragmenté formellement sans que cela implique son éclatement en deux nouveaux actants. Les arguments syntaxiques et sémantiques que nous avons avancés dans ce sens ont été développés principalement selon trois axes. Les premiers mettent en évidence la cohésion morphosyntaxique de la séquence SN2 Vinf (4.1.2.) ; les suivants prouvent que V ne sélectionne pas SN2 mais la séquence SN2 Vinf en tant que telle (4.2.) ; les derniers montrent que l'infinitif n'a pas les caractéristiques attendues d'un deuxième actant complétif de V (6.1.2.).

Fort de ces premiers résultats, nous proposons donc de considérer qu'au niveau syntaxique de l'analyse, la séquence SN2 Vinf constitue dans son entier l'actant complétif du verbe de perception qui la régit, ce qui classe ce type de verbes dans la catégorie des monocomplétifs non prépositionnels. Quant à la construction directe de SN2 et à ses propriétés de complément d'objet direct de V, nous considérons qu'elles sont consécutives à l'absence de marqueur de subordination devant la séquence à l'infinitif et au fait que SN2, en tant qu'élément nominal initial de la séquence SN2 Vinf, est le candidat idéal pour porter les marques formelles (notamment la marque casuelle de l'accusatif) de la fonction d'objet direct qu'un verbe de perception assigne nécessairement à l'ensemble de la séquence infinitive qui est son complément. Cela revient à dire que SN2 est en quelque sorte accidentellement titulaire de la fonction en fait dévolue à la séquence SN2 Vinf, que son niveau de déstructuration consécutif à l'absence de complémenteur rend inapte à un tel marquage.

Chemin faisant, nous avons confronté les propriétés cognitives de l'ICP avec celles de la RCP (4.) et de *que* P (5.). De cette comparaison, nous retenons essentiellement que : (i) les ICP engagent la perception de l'événement dénoté par l'infinitif, tandis que les RCP engagent prioritairement la perception du référent de SN2 saisi dans son action ; (ii) les ICP et les RCP sont employées pour rendre compte d'une perception directe ou naïve, alors que la structure *que*

P régié par un verbe de perception exprime un état de choses dont l'existence est déduite à partir de la perception sensible d'indices dans la réalité.

Pour mettre le point final à cette étude, nous allons exposer brièvement quelques-unes des perspectives de recherche que nous envisageons :

Premièrement, il nous semble qu'une étude comparative montrerait assez facilement que les constructions dites à attribut complétif de l'objet sont des candidates idéales pour une analyse syntaxique en termes de scission actancielle. Dans ces constructions, en effet, le SN2 régi par V ne correspond pas non plus à son objet argumental : "trouver un livre intéressant" ne signifie pas "trouver un livre dont on dit qu'il est intéressant", mais "estimer/penser/juger/être d'avis que ce livre est intéressant". Par conséquent, SN2 se voit attribuer terminologiquement une fonction qui n'est jamais la sienne. Et analyser l'élément adjectival comme l'attribut du complément d'objet direct SN2 en syntaxe revient à le poser comme le prédicat d'un élément qui en fait n'est pas le complément argumental de V, étant donné que c'est la proposition attributive réduite qui a cette fonction. Il semble que nous retrouvions ici le paradoxe lié à l'analyse des structures SN1 V_{perception} SN2 Vinf. La même étude comparative pourra d'ailleurs être faite avec les constructions SN1 *laisser* SN2 Vinf.

Deuxièmement, d'un point de vue strictement orthographique, nous pensons qu'il convient de s'interroger sur l'accord du participe passé du verbe de perception avec SN2, mais uniquement quand ce dernier est considéré comme le sujet interprétatif de l'infinitif. En effet, si nous admettons que SN2 occupe accidentellement la fonction de complément d'objet direct de V et que le véritable actant complétif est la séquence SN2 Vinf complète, il nous paraît opportun de proposer de ne plus accorder le participe passé, puisque le véritable objet de V l'encadre de manière discontinue :

[51] La petite découvrit à cette occasion, que quand on voulait rencontrer quelqu'un, on l'invitait à dîner. Cela lui parut inquiétant et absurde : connaissait-on mieux les gens quand on les avait vu(s) manger ?²⁹⁴

Même remarque pour les constructions à attribut complétif de l'objet : *Lui/Elle(s)/Eux, je l'/les ai TROUVÉ intéressant(e)(s)*. L'intérêt que nous voyons à uniformiser ainsi l'accord du participe passé des structures où le complément d'objet direct et l'objet sémantique ne correspondent pas est que cela distinguerait plus nettement les constructions que nous avons étudiées de celles où SN2 est le véritable objet (direct) de V : *Les enfants, je les ai ENVOYÉS acheter du pain. Les vestes, je les ai COUPÉES trop courtes*. Cette question très secondaire n'est bien entendu envisagée qu'à titre de retombée collatérale.

Troisièmement, d'un point de vue sémantico-cognitif, l'étude de structures où un verbe de perception régissant une séquence SN2 Vinf occupe la fonction de sujet de V nous paraît importante :

[64] Il faut préciser qu'elle mange à peine. La voir vomir alors qu'elle est si frêle m'inquiète beaucoup. À près de vingt-trois ans, sa physiologie demeure celle d'une adolescente.

En effet, la séquence SN2 Vinf, qui a manifestement l'aspect d'une ICP, ne rend pourtant pas compte de la perception directe d'un événement, et l'ensemble qu'elle constitue avec le verbe de perception est posé comme un fait dont on prédique quelque chose : *Le fait de la voir vomir*

²⁹⁴ Bien entendu, les cas où SN2 est le complément d'objet direct de l'infinitif ne doivent pas être pris en compte, puisque la question de l'accord du participe passé du verbe de perception ne s'y pose pas : *Cette brioche, je l'ai VU préparer par le boulanger*. ≡ *Cette brioche, j'ai vu le boulanger la préparer*.

alors qu'elle est si frêle m'inquiète beaucoup. La voir vomir alors qu'elle est si frêle, cela m'inquiète beaucoup. Or, cette possibilité est exclue pour les ICP : **Paul entend le fait des oiseaux chanter. *Paul entend cela, les oiseaux chanter.*

Enfin, nous aimerions poursuivre notre travail sur les constructions infinitives régies par un verbe de perception en nous intéressant cette fois-ci à leurs emplois étendus (ou dérivés), tels que :

[134] Être leader, ça ne s'improvise pas. Je ne me vois pas demander à mes coéquipiers d'aller me chercher des bidons. Je préférerais que le directeur sportif le fasse à ma place.

Ici, la structure de CRPD ne rend pas compte d'une perception directe. Le verbe *voir* n'a pas son sens de perception visuelle et la phrase exprime la représentation mentale que se fait SN1 d'une scène dans un monde imaginaire : *Je ne m' imagine pas demander à mes coéquipiers d'aller me chercher des bidons.* Il en va de même pour les ICP à sujet non-animé comme :

[109] Passer d'une année à l'autre m'avait toujours paru un drame. Cette fois-ci, ce serait encore pire : 1996 avait été l'année essentielle de ma laide existence, qui m'avait vu tomber amoureux fou et, accessoirement, devenir célèbre.

où SN1 n'est pas susceptible de percevoir mais représente plutôt le cadre temporel où s'est produit l'événement dénoté par la séquence à l'infinitif.

BIBLIOGRAPHIE

- AKMAJIAN Adrian (1977), « The Complement structure of perception verbs in an autonomous syntax framework », *Formal syntax*, pp. 427-460, New York Academic Press
- AOUN Y. & D. SPORTICHE (1983), « On the Formal Theory of Government », *The Linguistic Review*, 2, 211-236
- ARRIVÉ Michel & Jean-Claude CHEVALIER (1970), *La grammaire*, Paris, Klincksieck, coll. Initiation à la linguistique – Série A : Lectures
- ARRIVÉ Michel, Françoise GADET & Michel GALMICHE (1989), *La Grammaire d'aujourd'hui : guide alphabétique de linguistique française*, Paris, Flammarion, [1986]
- ASLANIDES Sophie (2001), *Grammaire du français*, Paris, Honoré Champion, coll. Unichamp-Essentiel
- BALLY Charles (1950), *Linguistique générale et linguistique française*, 3^e éd.
- BARWISE Jon (1981), « Scenes and Other Situations », *The Journal of Philosophy*, LXXVIII, 7, pp. 369-397
- BASCHUNG Karine (1991), *Grammaires d'unification à traits et contrôle des infinitives en français*, Clermont-Ferrand, ADOSA
- BAT-ZEEV SHYLDKROT Hava (1984), « La concurrence entre la proposition conjonctive et voir + la proposition infinitive », *The French Review*, LVIII-2, pp. 202-214
- BAYER Josef (1986), « The Role of Event Expression in Grammar », *Studies in Language*, 10-1, pp. 1-52
- BAYLON Christian & Paul FABRE (1995), *Grammaire systématique de la langue française*, 3^e éd., Paris, Nathan Université, coll. *fac linguistique*, [1973]
- BENTOLILA Alain dir. (2001), *Grammaire alphabétique*, Paris, Le Robert & Nathan, coll. Les Guides
- BESCHERELLE, *La Grammaire pour tous*, Paris, Hatier, 2002
- BONNARD Henri (1993), *Code du français courant*, Paris, Magnard, [1981]
- BONNARD Henri (2001), *Les trois logiques de la grammaire française*, Bruxelles, Duculot, coll. Champs linguistiques – Manuels
- BORILLO Andrée, Joëlle TAMINE & Françoise SOUBLIN (1981), *Exercices de syntaxe transformationnelle du français*, Paris, Armand Colin, coll. Linguistique
- BOUCHARD D. (1984), *On the content of Empty Categories*, Dordrecht, Foris (« Studies in Generative Grammar », 14)
- BRESNAN Joan (1982), « Control and Complementation », in *Linguistic Inquiry*, 13, pp. 343-434
- BROUSSEAU Anne-Marie & Yves ROBERGE (2000), *Syntaxe et sémantique du français*, Fides, coll. Champs linguistiques
- BURZIO Luigi (1986), *Italian syntax. A Government-Binding approach*, Dordrecht, Reidel
- CALAS Frédéric & Nathalie ROSSI (2001), *Questions de grammaire pour les concours*, Paris, Ellipses
- CHEBIL (2004), *Les syntagmes nominaux directement régis par le verbe en français contemporain : architectures syntaxiques et configurations sémantiques*, Thèse de doctorat, Université Marc Bloch, Strasbourg 2
- CHERVEL A. (1977), *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la grammaire scolaire*, Paris, Payot
- CHEVALIER Jean-Claude, Claire BLANCHE-BENVENISTE, Michel ARRIVÉ & Jean PEYTARD (2002), *Grammaire du français contemporain*, Paris, Larousse
- CHOCHEYRAS J. (1968), « Un nouvel outil grammatical en français moderne : le verbe voir », *Le français moderne*, XXXVI, pp. 219-225, Paris

- CHOI-JONIN Injoo & DELHAY Corinne (2002), *Introduction à la méthodologie en linguistique*, Strasbourg, PUS, [1998]
- CHOMSKY Noam (1969), *Structures syntaxiques*, traduit de l'anglais par Michel BRAUDEAU, Paris, Seuil, coll. Points, [1957]
- CHOMSKY Noam (1971), *Aspects de la théorie syntaxique*, Paris, Seuil, [1965]
- CHOMSKY Noam (1987), *La nouvelle syntaxe. Concepts et conséquences de la théorie du gouvernement et du liage*, traduit de l'anglais par Lélia PICABIA, Paris, Seuil, coll. Travaux linguistiques, [1982]
- CHOMSKY Noam (1991), *Théorie du gouvernement et du liage : les conférences de Pise*, Paris, Seuil, [1981 : *Lectures on government and binding*, Dordrecht, Foris]
- CHOMSKY (1995), *The Minimalist Program*, MIT Press, Cambridge
- COMRIE B. (1971), *Aspects of sentence complementation in Russian*, unpublished PhD dissertation, Cambridge University
- CURAT Hervé (1991), *Morphologie verbale et référence temporelle en français moderne : essai de sémantique grammaticale*, Genève, Droz
- DAMOURETTE Jaques & Édouard PICHON (1911-1933), *Des mots à la pensée. Essai de Grammaire de la Langue Française*, t. III, Paris
- DECLERCK (1981), « On the role of progressive aspect in nonfinite perception verb complements », *Glossa*, 15, pp. 83-114
- DELAVEAU A. & F. KERLEROUX (1985), *Classement des verbes construits avec un infinitif*
- DELAVEAU Annie (2001), *Syntaxe. La phrase et la subordination*, Paris, Armand Colin, coll. CAMPUS Linguistique, Michèle PERRET dir.
- DENIS Delphine & Anne SANCIER-CHÂTEAU (2003), *Grammaire du français*, Paris, 6^e éd., Le Livre de Poche, n°16 005
- DENIS Delphine, Anne SANCIER-CHÂTEAU & Mireille HUCHON (1997), *Encyclopédie de la grammaire et de l'orthographe*, Paris, Le Livre de Poche, coll. Encyclopédies d'aujourd'hui
- Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, coll. Trésors du français, 1994, [→ DLSL]
- DUBOIS Jean & Françoise DUBOIS-CHARLIER (1970), *Analyse distributionnelle et structurale*, Didier-Larousse, Paris
- DUBOIS Jean & René LAGANE (1993), *La Nouvelle Grammaire du français*, Tours, Larousse, [1973]
- DUBOIS Jean (1966, 1967), *Grammaire structurale du français*, vol. I et II, Paris, Larousse
- DUBOIS Jean (1970), *Éléments de linguistique française : syntaxe*, coll. Langue et langage, 12, Larousse, Paris
- ELUERD Roland (2002), *Grammaire descriptive de la langue française*, Nathan Université, coll. *fac linguistique*
- FEUILLARD Colette (1996-1997), « Le cumul des fonctions comme manifestation de l'économie syntaxique », *Cahiers de l'Institut de linguistique de Louvain, Actes du XX^e colloque de linguistique fonctionnelle*, pp. 179-185
- FURUKAWA Naoyo (1996), *Grammaire de la prédication seconde*, Louvain-la-Neuve, Duculot
- GALICHET Georges (1967), *Grammaire structurale du français moderne*, Paris, Charles-Lavauzelle
- GALIZOT Roger dir., Jean-Pierre DUMAS & Bernard CAPET (1970), *Précis de grammaire fonctionnelle de la langue française*, Paris, Fernand Nathan
- GARDES-TAMINE Joëlle (1988), *La Grammaire*, 2, Paris, Armand Colin, coll. Cours
- GARY-PRIEUR Marie-Noëlle (1985), *De la grammaire à la linguistique. L'étude de la phrase*, Paris, Armand Colin, coll. Linguistique
- GEE James Paul (1977), « Comments on the Paper by Akmajian », *Formal syntax*, pp. 461-493, New York Academic Press

- GEEST (1973), *Complementaire Constructies bij Verba Sentiendi in het Nederlands*, Utrecht : H & S
- GLEDHILL Christopher (2003), *Fundamentals of French Syntax*, Lincom Coursebooks in Linguistics, 11, Munich, LINCOM Europa
- GOEMANS L., LAROCLETTE P. & V. SONDERVORST (1937), *Précis de grammaire française à l'usage des Flamands*, Gand, Rombout – Fechey, 8^e éd.
- Grammaire alphabétique* (2001), Paris, Le Robert & Nathan, coll. Les Guides, Alain BENTOLILA dir.
- GREVISSE Maurice (1961), *Le Bon Usage*, 7^e éd., 3^e tirage, Paris, Duculot - Gembloux
- GREVISSE Maurice (1993), *Le Bon Usage*, 13^e éd., revue et refondue par André GOOSSE, Paris Duculot, [→ GOOSSE (1993)]
- GREWENDORF (1984), « In Support of Small Clauses : Zur Satzwertigkeit des A.c.I. im Deutschen », unpublished paper, Universität Frankfurt
- GROSS Maurice (1968), *Grammaire transformationnelle du français. Syntaxe du verbe*, 2^e éd., coll. Langue et langage, Paris, Larousse
- GROSS Maurice (1975), *Méthodes en syntaxe. Régime des constructions complétives*, Paris, Hermann
- GUASTI Maria Teresa (1989), « Romance infinitive complements of perception verbs », in *Working Papers in Linguistics*, 1, 11, 31-45, MIT
- GUASTI Maria Teresa (1993), *Causative and Perception Verbs. A comparative Study*, Rosenberg & Sellier, Torino
- GUIMIER Émilie (1999), *Les constructions à prédicat de l'objet. Aspects syntaxiques, interprétatifs et formels*, Thèse de doctorat, Paris VII
- HADERMANN Pascale (2003), *La phrase complexe dans la grammaire scolaire de langue française (langue étrangère) : analyse de quelques manuels publiés en Belgique entre 1920 et 1940*, in *La syntaxe raisonnée*, Pascale HADERMANN, Ann VAN SLIJCKE & Michel BERRÉ eds., Mélanges de linguistique générale et française offerts à Annie BOONE à l'occasion de son 60^e anniversaire, Bruxelles, De Boeck & Duculot, coll. Champs linguistiques – Recueils
- HARRIS Zellig S. (1964), *Elementary Transformations*, T.A.D.P., 54, University of Pennsylvania, Philadelphie
- HARRIS Zellig S. (1976), *Notes du cours de syntaxe*, traduit de l'anglais par Maurice GROSS, Paris, Seuil, coll. Travaux linguistiques
- HATCHER Anna Granville (1944), « *Je le vois sourire. ; Je le vois qui sourit. ; Je le vois souriant.* », *Modern Language Quarterly*, V, 3 : 275-301 ; V, 4 : 387-405
- HIGGINBOTHAM James (1984), « La logique des comptes rendus de perception : une alternative extensionnelle à la sémantique des situations », *Communications*, 40, pp. 149-180
- HOEPELMAN & ROHRER, « On the Mass-Count Distinction and the French Imparfait and Passé Simple », in ROHRER C., *Time, Tense and Quantifiers*, Tübingen, Niemeyer, pp. 85-112
- HUOT Hélène (1981), *Constructions infinitives du français, le subordonnant DE*, Genève, Droz
- JÄGER G. & CLARK R. (2000), « A Categorical Syntax for Verbs of Perception », in *Penn Working Papers in Linguistics*, 6.3, pp. 15-33
- KAYNE R. (1981), « On certain Differences between French and English », in *Linguistic Inquiry*, 12, pp. 349-372
- KAYNE Richard S. (1977), *Syntaxe du français. Le cycle transformationnel*, traduit de l'américain par Pierre ATTAL, Paris, Seuil, coll. Travaux linguistiques, [1975]
- KEENAN E. & B. COMRIE (1977), « Noun phrase accessibility and universal grammar », *Linguistic Inquiry*, 8, 1, 63-99

- KIRSNER Robert S. & THOMPSON Sandra A. (1976), « The Role of Pragmatic Inference in Semantics : a Study of sensory Verb Complements in English », *Glossa*, 10, 2, pp. 200-240
- KOSTER & MAY (1982), « On the Constituency of Infinitives », *Language*, 58, pp. 116-143
- KLEIBER Georges (1990), *La sémantique du prototype*, Paris, PUF
- KLEIBER Georges (1988), « Sur les relatives du type *Je le vois qui arrive.* », *Travaux de linguistique*, 17, pp. 89-115
- KLEIBER (1998), « Prédication, cognition et zones actives : à propos de *commercer* », *Modèles linguistiques*, vol. 37, XIX, 1, pp. 159-181
- KLIMA Edward (1964), « Negation in English », in FODOR J. & KATZ J. (éds.), *The structure of language : readings in the philosophy of language*, Englewood Cliffs, NJ : Prentice Hall
- LABELLE Marie (1996), « Remarques sur les verbes de perception et la sous-catégorisation », *Recherches linguistiques de Vincennes*, 25, 83-106
- LAENZLINGER Christopher (2003), *Initiation à la Syntaxe formelle du français. Le modèle Principes et Paramètres de la Grammaire Générative Transformationnelle*, Peter Lang, coll. Sciences pour la communication, 70
- LANGACKER (1969), « On Pronominalization and the Chain of Command », D. REIBEL & S. SCHANE eds., *Modern Studies in English*, Prentice Hall, N.J.
- LANGACKER R. W. (1987), *Foundations of Cognitive Grammar*, I, Stanford University Press, USA
- LANGACKER R. W. (1991)
- (a) *Concept, Image, and Symbol : the cognitive basis of grammar*, coll. Cognitive Linguistics Research, 1, DE GRUYTER, Berlin – New York
 - (b) *Foundations of Cognitive Grammar*, II, Stanford University Press, USA
- LANGACKER R. W. (2000), *Grammar and Conceptualization*, coll. Cognitive Linguistics Research, 14, Mouton de Gruyter, Berlin – New York
- LE BIDOIS Georges & Robert (1967), *Syntaxe du français moderne*, t. II, 2^e éd. revue et complétée, ouvrage couronné par l'Académie française, Paris, Éditions Auguste Picard
- LEES R. B. (1960), *The Grammar of English Nominalizations*, Bloomington, Indiana : Indiana University Press
- LEES Robert & Edward KLIMA (1963), « Rules for English pronominalization », *Language*, 39-1 : pp. 17-28
- LE GOFFIC Pierre & Nicole COMBE McBRIDE (1975), *Les constructions fondamentales du français*, coll. Le Français dans le Monde – B.E.L.C., Paris, Hachette/Larousse
- LE GOFFIC Pierre (1994), *Grammaire de la phrase française*, 2^e éd., Paris, Hachette Supérieur, coll. HU
- LE QUERLER Nicole (1994), *Précis de syntaxe française*, Caen, Presses Universitaires de Caen
- LEEMAN-BOUIX Danielle (1994), *Grammaire du verbe français : des formes au sens*, Tours, Nathan Université, coll. Fac
- LEES Robert & Edward KLIMA (1963), « Rules for English pronominalization », in *Language* 39-1 : 17-28
- LORIAN Alain (1962), « La proposition infinitive en français moderne », in *Vox romanica*, pp. 285-294
- MAINGUENEAU Dominique (1994), *Syntaxe du français*, Paris, Hachette Supérieur, coll. Les Fondamentaux, 29
- MAINGUENEAU Dominique (1999), *Précis de grammaire pour les concours*, 3^e éd., Paris, Dunod
- MARSAC F. (2006), « Perturbation dans le contrôle de l'infinitif de certaines structures Vinf V SN2 », *Les formes non finies du verbe*, 1, coll. Travaux linguistiques du Cerlico, 19, pp. 183-202, PUR
- MARTINET André (1969), *Langue et fonction*, Paris

- MEL'ČUK Igor (2003), « Actants », Paris, 16-18 juin
- MERCIER-LECA Florence (1998), *Trente questions de grammaire française*, Paris, Nathan Université, coll. 128, Claude THOMASSET dir.
- MEUNIER André & Joëlle PAUL dir. (2003), *Grammaire 3^e*, Bordas
- MILLER Philip & Brian LOWREY (2003), « La complémentation des verbes de perception en français et en anglais », *Essais sur la grammaire comparée du français et de l'anglais*, coll. Sciences du Langage, Saint-Denis, PUV
- MITTWOCH Anita (1990), « On the distribution of bare infinitive complements in English », *Linguistics*, 26, pp. 103-131
- MOESCHLER Jacques & Antoine AUCLIN (2000), *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, Armand Colin, coll. CURSUS Lettres, 2^e éd., [1997]
- MOIGNET Gérard (1973), « Existe-t-il en français une proposition infinitive ? », in *Grammaire générative transformationnelle et psychomécanique du langage*, Centre Interdisciplinaire de Recherches en Linguistique [André JOLY dir.], Presses Universitaires de Lille
- MOLINIÉ Georges dir. (1999), *Grammaire & communication 3^e*, Paris, Magnard
- MONNERET Philippe & René RIOUL (1999), *Questions de syntaxe française*, Paris, PUF, coll. Linguistique nouvelle
- MULLER Claude (2000), « Transitivity, predications incomplete and infinitive complementation in French », in *La Transitivity*, Septentrion
- MULLER Claude (1995), « Les relatives de perception : *J'entends le garçon qui bégaye qui bégaye* », in H. Bat-Zeev Shyldkrot et Lucien Kupferman eds. *Tendances récentes en linguistique française et générale*, volume dédié à David Gaatone, Benjamins, 311-322
- MULLER Claude (2002), *Les bases de la syntaxe*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux, coll. Linguistica
- NEALE S. (1988), « Events and 'Logical Form' », *Linguistics and Philosophy*, 11, pp. 303-321
- NEVEU Franck (2000), *Lexique des notions linguistiques*, Paris, Nathan Université, coll. 128, Claude THOMASSET dir.
- « Nomenclature grammaticale pour l'enseignement du français dans le second degré », circulaire n°75-250 du 22 juillet 1975, in *Bulletin officiel de l'éducation nationale* n°30, 38, 47, CNDP
- OZOUF Corinne (2004), *Caractère différentiel et relation d'équivalence entre voir et regarder*, Cahiers du CRISCO, 16, CRISCO
- PICABIA Lélia & Anne ZRIBI-HERTZ (1981), *Découvrir la grammaire française. Une introduction active à la linguistique française et générale*, Paris, CEDIC, coll. Textes et non textes
- PICABIA Lélia (1975), *Éléments de grammaire générative*, Paris, Armand Colin
- PICOCHÉ Jacqueline (1969), « Réflexions sur la "Proposition infinitive" », in *Français moderne*, 4, pp. 289-300
- POLLOCK Jean-Yves (1998), *Langage et cognition. Introduction au programme minimaliste de la grammaire générative*, 2^e éd. corrigée, Paris, PUF, coll. Psychologie et sciences de la pensée, [1997]
- POPIN Jacques (1995), *Précis de grammaire fonctionnelle du français*, vol. 1, Paris, Nathan Université, coll. 128, 23, Claude THOMASSET dir.
- POSTAL Paul (1971), *Cross Over Phenomena*, New York, Holt, Rinehart & Winston
- POTELET Hélène dir. (2003), *Français Livre unique 3^e*, Paris, Hatier
- POUGEOISE Michel (1998), *Dictionnaire de grammaire et des difficultés grammaticales*, Paris, Armand Colin, coll. Coursus
- RADFORD Andrew (1975), « Pseudo-Relatives and the Unity of Subject Raising », *Archivum Linguisticum*, VI, pp. 32-64, The Scholar Press, Ilkley
- REINHART Tanya (1976), *The syntactic domain of anaphora*, Thèse de Ph.D., MIT
- REINHART Tanya (1983), *Anaphora and semantic interpretation*, Londres, Croom Helm

- RÉMI-GIRAUD Sylvianne (1993), « La proposition infinitive : morphosyntaxe ou "cryptosyntaxe" ? », in *Travaux de linguistique*, 27, Duculot
- RÉMI-GIRAUD Sylvianne & Michel LE GUERN dir. (1986), *Sur le verbe*, coll. Linguistique et sémiologie, PUL
- RÉMI-GIRAUD Sylvianne dir. (1988), *L'infinitif. Une approche comparative*, coll. Linguistique et sémiologie, PUL
- RIEGEL Martin (1996), « Les constructions à élargissement attributif : double prédication et prédicats complexes ? », in *Dépendance et intégration syntaxique*, édité par Claude MULLER, coll. LA, Niemeyer
- RIEGEL Martin (2001), « Quelques remarques sur les constructions à attribut de l'objet issues d'une complétive attributive », *Langage et référence*, Uppsal., Acta Universitatis Upsaliensis, pp. 543-553
- RIEGEL Martin (2002), « Les constructions attributives à topicalisation de l'objet. Architecture syntaxique et configurations interprétatives », *Traits d'union*, Caen, PUC, pp. 50-60
- RIEGEL Martin, Jean-Christophe PELLAT & René RIOUL (2004), *Grammaire méthodique du français*, Paris, PUF, 3^e éd. « Quadrige », coll. Quadrige Manuels
- RIZZI Luigi (1992), « Direct Perception, Government And Thematic Sharing », *GenGenP*, 0, 0, pp. 39-52
- ROCHETTE Anne (1988), *Semantic and syntactic aspects of Romance sentential complementation*, Thèse de doctorat, MIT
- ROSENBAUM P. S. (1967), *The Grammar of English Predicate Complement Constructions*, Cambridge, MA, MIT Press
- ROUVERET A. & J. R. VERGNAUD (1980), « Specifying Reference to the Subject : French Causatives and Conditions on Representations », in *Linguistic Inquiry*, 11, 97-202
- RUWET Nicolas (1970), *Introduction à la grammaire générative*, Paris, Plon, 2^{ème} éd. corrigée et augmenté, [1968]
- RUWET Nicolas (1972), *Théorie syntaxique et syntaxe du français*, Paris, Seuil, coll. Travaux linguistiques
- SANFELD Kr. (1936), *Syntaxe du français contemporain*, t. II : Les propositions subordonnées, Copenhague-Paris, Droz
- SANFELD Kr. (1943), *Syntaxe du français contemporain*, t. III : L'infinitif, Copenhague-Paris, Droz
- SCHEPPING Marie-Theres (1985), « The Structure of a Semantic Field : Verbs of visual Perception in German and French », *Meaning and the Lexicon*, Foris Publications
- SCHWARZE Christoph (1974), « Les constructions du type *Je le vois qui arrive.* », *Linguistische Arbeiten*, 13, Max Niemeyer, pp. 18-30
- SCULFORT Marie-France dir. (1999), *Grammaire et expression 3^e*, avec la collaboration de Jean-Christophe PELLAT, Paris, Nathan
- SERBAT Guy (1981), *Cas et fonctions. Étude des principales doctrines casuelles du Moyen Âge à nos jours*, coll. Linguistique nouvelle, PUF
- SLOCK L. (1925), *Grammaire française d'aujourd'hui exposée aux Flamands, à l'usage de l'enseignement normal et moyen*, Anvers, De Sikkel
- TELLIER Christine (1995), *Éléments de syntaxe du français. Méthodes d'analyse en grammaire générative*, Québec, PUM
- Terminologie grammaticale*, CNDP, Ministère de l'éducation nationale, Direction de l'enseignement scolaire – Inspection générale des lettres, coll. Horaires/Objectifs/Programmes/instructions, 2000, réimpression de la 2^e éd. (1998)
- TESNIÈRE Lucien (1953), *Esquisse d'une syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck
- TESNIÈRE Lucien (1965), *Éléments de syntaxe structurale*, 2^e éd. revue et corrigée, Paris, Klincksieck, [1959]
- TOMASSONE Roberte (1998), *Pour enseigner le grammaire*, Delagrave

- VARGAS Claude (1995), *Grammaire pour enseigner*, vol. 2, Paris, Armand Colin, coll. Professeurs des écoles et collèges – Formation des enseignants
- VLACH Frank (1983), « On Situation Semantics for Perception », in *Synthese*, 54, 1, 129-152
- WAGNER Robert Léon & Jacqueline PINCHON (1962), *Grammaire du français classique et moderne*, Paris, Librairie Hachette
- WAGNER Robert Léon (1965), *Introduction à la linguistique française*, coll. Publications romanes et françaises, 27, Genève, Droz
- WARTBURG Walther Von & Paul ZUMTHOR (1947), *Précis de syntaxe du français contemporain*, Paris, PUF
- WILMET Marc (1998), *Grammaire critique du français*, 2^e éd., Paris-Bruxelles, Duculot & Hachette Supérieur, coll. HU
- ZRIBI-HERTZ Anne (1996), *L'anaphore et les pronoms. Une introduction à la syntaxe générative*, Paris, Presses Universitaire du Septentrion, coll. Acquisition et Transmission des savoirs
- ZUBIZARRETA Maria-Luisa (1987), *Levels of representation in the lexicon and in the syntax*, Dordrecht, Foris

CORPUS

NOTHOMB Amélie (1999), *Stupeur et tremblements*, Le Livre de Poche, 15 071

- [1] Plusieurs heures après, la délégation s'en alla. La voix tonitruante de l'énorme monsieur Omochi cria : – Saito-san ! Je vis monsieur Saito se lever d'un bond, devenir livide et courir dans l'antre du vice-président. (p. 19)
- [2] J'étais désolée de voir s'interrompre si vite une carrière prometteuse. (p. 30)
- [3] Le plus insupportable, c'était de voir mon bienfaiteur humilié par ma faute. (p. 45)
- [4] Je fus convoquée dans le bureau de monsieur Omochi : je m'y rendis sans la moindre appréhension, ignorant ce qu'il me voulait. Quand je pénétrai dans l'antre du vice-président, je vis monsieur Tenshi assis sur une chaise. [...]. Mais vint un moment où l'obèse lui dit : - Vous n'avez jamais eu d'autre but que de saboter la compagnie ! [...]. Je me jetai sous le flot grondant des cris du vice-président : - [...]. Je suis l'unique responsable. J'eus juste le temps de voir le regard effaré de mon compagnon d'infortune se tourner vers moi. Dans ses yeux, je lus : « Taisez-vous, par pitié ! » - hélas, trop tard. (pp. 43-46)
- [5] Je vis mon bienfaiteur fermer les yeux et je compris que je venais de prononcer l'irréparable. (p. 46)
- [6] Quelques minutes plus tard, je l'entendis s'exclamer !
– Je n'y crois pas ! Je n'y crois pas ! (p. 61)
- [7] Du haut de ma tour de Babel, je regarde vers le parc d'Ueno et je vois des arbres enneigés : des cerisiers en fleur – oui, ce doit être Pâques. (p. 84)
- [8] Certes, personne ne m'avait vue parcourir les bureaux toute nue, en marchant sur les mains, ni rouler un patin à un honnête ordinateur. Mais on m'avait quand même retrouvée endormie sous le contenu de la poubelle. Dans d'autres pays, on m'eût peut-être mise à la porte pour ce genre de comportement. (p. 89)
- [9] La porte du bureau de l'énorme Omochi s'ouvrit et j'entendis la voix de l'infâme qui me hurlait : – Qu'est-ce que vous fichez là ? On ne vous paie pas pour traîner dans les couloirs ! (p. 92)
- [10] Par exemple, même quand tu seras isolée aux toilettes pour l'humble besoin de soulager ta vessie, tu auras l'obligation de veiller à ce que personne ne puisse entendre la chansonnette de ton ruisseau : tu devras donc tirer la chasse sans trêve. (pp. 95, 96)
- [11] Mange à peine, car tu dois rester mince, non pas pour le plaisir de voir les gens se retourner sur ta silhouette dans la rue – ils ne le feront pas –, mais parce qu'il est honteux d'avoir des rondeurs. (p. 96)
- [12] Pour le cas très improbable où tu ferais un mariage d'amour, tu serais encore plus malheureuse, car tu verrais ton mari souffrir. (p. 98)
- [13] J'observais son comportement quand elle avait affaire à un célibataire [...]. Dans mon lexique intérieur, j'avais appelé ça « la parade nuptiale de mademoiselle Mori ». Il y avait quelque chose de comique à regarder mon bourreau se livrer à ces singeries qui diminuaient tant sa beauté que sa classe. (p. 106)
- [14] Par malheur, il faisait très chaud. Le Hollandais avait tombé la veste et sa chemise arborait aux aisselles de vastes auréoles de sueur. Je vis Fubuki changer de figure. Elle s'efforça de parler normalement, comme si elle ne s'était aperçue de rien. (p. 110)
- [15] Cette explication était tellement juste que je vis ployer le corps de ma supérieure. (p. 122)
- [16] Ce qui prouvait, s'il en était encore besoin, la nature hormonale de la scène : semblable au jouisseur qui voit ses forces ressourcées ou décuplées par le spectacle de sa propre

rage sexuelle, le vice-président devenait de plus en plus brutal, ses hurlements dégageaient de plus en plus d'énergie dont l'impact physique terrassait de plus en plus la malheureuse. (p. 122)

[17] Fus-je la seule à entendre s'élever une frêle voix, une voix de fillette de huit ans, qui gémit par deux fois : - Okoruna. Okoruna. (p. 123)

[18] Mon sang ne fit qu'un tour : il fallait que j'aille la réconforter. [...]. Je courus aux toilettes. Elle était en train de pleurer devant un lavabo. Je pense qu'elle ne me vit pas entrer. [...]. Déjà je m'approchais d'elle, lui tendant un bras vibrant de réconfort – quand je vis se tourner vers moi son regard éberlué de colère. (pp. 124, 125)

[19] Et moi, futée, j'étais allée la regarder sangloter dans sa retraite. (pp. 126, 127)

[20] Il y a quelque temps, je vous en ai voulu, c'est exact, et cependant, quand je vous ai vue si basement humiliée, il n'y a plus eu de place en moi que pour la compassion primitive. (p. 128)

[21] Le clou fut atteint quand la belle créature empoigna délicatement la brosse à chiottes pour m'expliquer, avec beaucoup de sérieux, quel en était le mode d'emploi – supposait-elle que je l'ignorais ? Déjà, je n'aurais jamais pu imaginer qu'il me serait donné de voir cette déesse tenir un tel instrument. (p. 130)

[22] L'espace d'un instant, je me demandais en quoi il était plus gênant, pour un cadre, de voir une cuvette souillée par un membre extérieur à sa compagnie que par un collègue. (p. 131)

[23] Il cessa de sourire quand il me vit retirer le rouleau de tissu qui n'était plus ni sec ni propre et le remplacer par un nouveau. (p. 139)

[24] Les toilettes pour dames de la compagnie étaient merveilleuses car elles étaient éclairées d'une baie vitrée. Cette dernière avait pris dans mon univers une place colossale : je passais des heures debout, le front collé au verre, à jouer à me jeter dans le vide. Je voyais mon corps tomber, je me pénétrais de cette chute jusqu'au vertige. (p. 150)

[25] J'étais en plein exercice de défenestration quand un nouveau drame éclata. J'entendis la porte s'ouvrir derrière moi. Ce ne pouvait être que Fubuki ; pourtant, ce n'était pas le bruit net et rapide de ma tortionnaire poussant l'huis. (p. 150)

[26] Tout cela se déroula très vite et j'eus à peine le temps de me retourner pour voir foncer sur moi la masse du vice-président. (p. 151)

[27] Il m'attrapa comme King Kong s'empare de la blondinette et m'entraîna à l'extérieur. J'étais un jouet entre ses bras. Ma peur atteignit son comble quand je vis qu'il m'emportait aux toilettes des messieurs. Me revinrent à l'esprit les menaces de Fubuki : « Vous ne savez pas ce qui pourrait vous arriver. » Elle n'avait pas bluffé. J'allais payer pour mes péchés. Mon cœur cessa de battre. Mon cerveau écrivit son testament. (p. 151)

[28] Je filai sans demander mon reste jusqu'au débarras dont je possédais la clef et revins en courant de mes jambes flageolantes, les bras chargés de rouleaux. Monsieur Omochi me regarda les placer, me hurla quelque chose qui ne devait pas être un compliment, me jeta dehors et s'isola dans le cabinet ainsi pourvu. (pp. 152, 153)

[29] L'âme en lambeaux, j'allai me réfugier dans les toilettes des dames. Je m'accroupis dans un coin et me mis à pleurer des larmes analphabètes. Comme par hasard, ce fut le moment que choisit Fubuki pour venir se brosser les dents. Dans le miroir, je la vis qui, la bouche mousseuse de dentifrice, me regardait sangloter. Ses yeux jubilaient. (p. 153)

[30] Il ne fallait donc pas laisser entendre qu'un Nippon de l'entreprise s'était mal conduit envers moi. (p. 165)

[31] Vers dix-huit heures, après m'être lavé les mains, j'allai serrer celles de quelques individus qui, à des titres divers, m'avaient laissé entendre qu'ils me considéraient comme un être humain. (p. 185)

NOTHOMB Amélie (2001), *Cosmétique de l'ennemi*, Le Livre de Poche, 15 503

- [32] – Ce n'est que le premier mort qui compte. C'est l'un des problèmes de la culpabilité en cas d'assassinat : elle n'est pas additionnelle. Il n'est pas considéré comme plus grave d'avoir tué cent personnes que d'en avoir tué une seule. Du coup, quand on en a tué une, on ne voit pas pourquoi on se priverait d'en tuer cent. – C'est vrai. Pourquoi limiter ces petits plaisirs de l'existence ? – Je vois que vous ne me prenez pas au sérieux. Vous vous moquez. (p. 22)
- [33] Effaré de ce que je me voyais faire, je me mis à bouffer, à bouffer, poignée après poignée, cette glu poissonneuse. (p. 25)
- [34] Les trois chats me regardaient avec consternation vider leur pitance dans mon ventre. (p. 25)
- [35] Moi qui ne suis pas croyant, je ne vois pas en quoi aimer la bouffe pour chats est une raison suffisante pour douter de l'existence de Dieu. (p. 26)
- [36] C'est un demeuré, pensa la victime. Il parle même quand il sait que je ne peux pas l'entendre. (pp. 32, 33)
- [37] – Nous avons entendu passer les gardiens du cimetière qui hâtaient les retardataires. Bientôt il n'y a plus eu que le bruit de la respiration des morts. Alors j'ai retiré ma main de la bouche de la jeune fille. (p. 47)
- [38] Je lui ai dit qu'elle pouvait crier, que ça ne servirait à rien : personne ne l'entendrait. (p. 48)
- [39] Elle aurait pu voir que je l'aimais, quand même ! (p. 50)
- [40] Elle m'écoutait avec une politesse charmante. (p. 60)
- [41] À un moment, elle a dit quelque chose de drôle, et j'ai ri. J'ai ri à gorge déployée. Et là, je l'ai vue changer de figure. (p. 63)
- [42] Je suis content de vous voir revenir à de meilleurs sentiments. (p. 89)
- [43] Si les gens avaient de la mémoire, ils s'entendraient parler de sujets auxquels ils croyaient ne rien connaître. (p. 105)

NOTHOMB Amélie (2004), *Robert des noms propres*, Le Livre de Poche, 30 144

- [44] L'idée de jouer au mariage avait amusé ce garçon de son âge et la famille, perplexe et émue, avait vu ces deux enfants mettre leurs habits de noces. (p. 7)
- [45] Elle voulait que chaque jour, chaque année, lui apporte le maximum. Maintenant, elle voyait que Fabien n'était pas à la hauteur. C'était un garçon normal. Il avait joué au mariage et, à présent, il jouait à l'homme marié. Il n'avait rien d'un prince charmant. (pp. 8, 9)
- [46] Ainsi, on voyait marcher dans la rue une jeune femme enjouée, tenant par la main une microscopique créature parée comme ne l'eussent pas osé les princesses des *Mille et Une Nuits*. (p. 39)
- [47] Dans *Le Misanthrope* de Molière, la jeune, jolie et coquette Célimène se voit tancer par la vieille et amère Arsinoé qui, verte de jalousie, vient lui signifier qu'elle ne devrait pas tant jouir de sa beauté. (p. 41)
- [48] Et les leçons de danse avaient sur l'école maternelle une supériorité indéniable : la maman avait le droit d'y assister. Elle regardait virevolter l'enfant avec une fierté extatique : « Elle a un don, cette gosse ! » En comparaison, les autres petites filles semblaient des canetonnes. (pp. 45, 46)
- [49] La maman ouvrit des yeux admiratifs : elle n'avait jamais entendu parler d'un enfant qui redoublait son cours préparatoire. (p. 55)
- [50] C'était la première fois qu'on l'entendait dire cela. (p. 65)

- [51] La petite découvrit à cette occasion, que quand on voulait rencontrer quelqu'un, on l'invitait à dîner. Cela lui parut inquiétant et absurde : connaissait-on mieux les gens quand on les avait vus manger ? (p. 66)
- [52] Je me suis donnée à la neige dans le jardin, je me suis couchée sous elle et elle a élevé une cathédrale autour de moi, je l'ai vue construire lentement les murs, puis les voûtes, j'étais le gisant avec la cathédrale pour moi seul, ensuite les portes se sont refermées et la mort est venue me chercher, elle était d'abord blanche et douce, puis noire et violente, elle allait s'emparer de moi quand mon ange gardien est venu me sauver, à la dernière seconde. (p. 91)
- [53] Plectrude sentit la colère monter en elle. (p. 99)
- [54] Plectrude était désespérée. Ses yeux cherchèrent le visage de Mathieu Saladin : elle vit qu'il riait de bon cœur, avec attendrissement. (p. 105)
- [55] « Si seulement il pouvait me voir danser ! » pensait-elle. (p. 106)
- [56] – On se réunit dans le garage de mes parents pour créer la musique qu'on voudrait entendre. Plectrude faillit s'évanouir d'admiration. Elle était trop amoureuse pour avoir de la présence d'esprit et ne dit donc pas ce qu'elle eût voulu dire : – J'aimerais bien vous entendre jouer, ton groupe et toi. (p. 107)
- [57] Le reste de la classe l'entendait proférer des monstruosité géographiques (« le Nil prend sa source dans la mer Méditerranée et ne se jette nulle part »), [...]. (p. 110)
- [58] En effet, ce n'était pas sans un étonnement extatique qu'elle s'entendait dire de telles bourdes : elle n'en revenait pas de contenir tant de perles surréalistes et prenait conscience de l'infini qui était en elle. (pp. 110, 111)
- [59] Cette perplexité semblait partagée par beaucoup d'élèves. Aucune n'en parlait et, cependant, on sentait le découragement se répandre parmi les enfants. (p. 123)
- [60] On était déjà frappé quand on voyait entrer cette jeune fille aux yeux superbes et à la démarche de danseuse. (p. 165)
- [61] Maman, cesse de me regarder comme ça ! Tu n'as jamais vu quelqu'un manger ? (p. 168)
- [62] Il profitait de cette journée douce et grise quand il avait vu venir en sens inverse, sur le trottoir, une apparition : une jeune fille d'une splendeur sidérante, vêtue comme pour un bal costumé. (p. 181)
- [63] Il s'était arrêté pour la regarder passer. Elle ne l'avait pas vu. (p. 181)

NOTHOMB Amélie (1998), *Mercure*, Le Livre de Poche, 14 911

- [64] Il faut préciser qu'elle mange à peine. La voir vomir alors qu'elle est si frêle m'inquiète beaucoup. A près de vingt-trois ans, sa physiologie demeure celle d'une adolescente. (p. 14)
- [65] La nouvelle venue pensa que la malade devait en effet être filiforme, car sa présence sous la couette était insoupçonnable. Il y avait quelque chose d'étrange à voir ce vieillard adresser la parole à un lit qui semblait inoccupé. (p. 15)
- [66] – Mademoiselle, je vais vous laisser seule avec ma pupille pour que vous puissiez faire sa connaissance. N'ayez crainte, elle est inoffensive. Vous me rejoindrez au fumoir quand vous aurez fini. Le Capitaine quitta la pièce. On entendit l'escalier grincer sous ses pieds. (pp. 15, 16)
- [67] Mon père était marin-pêcheur, ma mère institutrice. J'aime vivre au bord de la mer. J'aime voir les bateaux arriver au port. Cela me donne l'impression de connaître le monde. (p. 25)
- [68] Avez-vous déjà entendu parler d'un cas pareil, dans votre métier ? D'un être si horrible à regarder qu'il fallait le protéger de son propre reflet ? (p. 31)

- [69] L'infirmière s'y isola [dans la salle de bains]. La pupille entendit couler de l'eau. Puis Françoise revint et commença à masser la jeune fille. (p. 36)
- [70] L'autre nom du noisetier est le coudrier. Les baguettes de coudrier servaient à détecter les sources : comme si ce bois tressaillait dès qu'il sentait la force et la pureté d'une eau sur le point de jaillir. (p. 60)
- [71] Je ne vous comprends pas. Il n'y a personne sur cette île. Si nous nous promenions, personne ne pourrait vous voir. Vous n'avez rien à craindre. (p. 62)
- [72] L'infirmière brûlait de demander à la jeune fille si elle avait entendu parler de la précédente maîtresse de Loncours. (p. 62)
- [73] Pendant que la jeune fille avait le thermomètre en bouche, l'infirmière songea à lui poser des questions. Hélas, elle supposa qu'un des sbires de Loncours le remplaçait à son poste d'écoute. Il fallait d'ailleurs espérer qu'on ne l'avait pas vue sortir du fumoir. (p. 67)
- [74] Je n'ai jamais entendu parler d'un homme qui ait réservé à sa bien-aimée un sort pareil. (p. 77)
- [75] Il ferma la porte à clef et s'en alla. L'infirmière entendit crier les marches de l'escalier. (p. 85)
- [76] – [...]. Orpheline aisée, Mlle Langlais était une jeune personne très courtisée. Je n'avais aucune chance. Et puis, il y a eu cet accident providentiel. Un député était de passage en Guadeloupe et un bal avait été organisé en son honneur. Le tout-Pointe-à-Pitre y était convié [...]. Je la regardais danser, hébété et désespéré. Qui, mieux que le vieillard amoureux, connaît la torture d'avoir sous les yeux l'inaccessible absolu ? (pp. 109, 110)
- [77] Dans la panique générale, personne ne me vit fuir en emportant une créature au visage caché. (p. 111)
- [78] Je suis soulagée de vous entendre dire qu'il s'agit d'une ignominie. (p. 115)
- [79] Et à Nœud, personne ne vous a vu l'embarquer sur le rafiote ? (p. 118)
- [80] Ainsi procèdent les fins connaisseurs, tandis que les imbéciles ne pensent qu'à partager leurs merveilles avec la multitude, ce qui est le plus sûr moyen de perdre son butin, et surtout de le voir se muer en une chose vulgaire. (p. 119)
- [81] – Pendant les dix années que nous avons passées ensemble, je ne l'ai presque jamais vue sourire. Elle allait parfois s'asseoir au bord de la mer. Elle regardait l'horizon pendant des heures. (p. 123)
- [82] Je ne l'ai jamais vue s'asseoir au bord de la mer et regarder l'horizon. (p. 124)
- [83] À partir de *Carmilla*, vous auriez pu avoir des conversations délectables avec ma pupille. Tandis qu'avec cette dernière livraison, je ne vois rien d'intéressant se profiler à l'horizon : *L'Astrée* – ma parole, Hazel est sans doute la dernière personne qui lit encore Honoré d'Urfé ! (p. 131)
- [84] – Je sens que la chambre de Hazel va devenir le salon des précieuses. Vous me parliez de votre temps de vie. Sachez qu'il dépend en grande partie du degré d'intérêt de vos dialogues avec la petite. Si je dois passer des mois à vous écouter commenter saint François de Sales, je me lasserai. (pp. 131, 132)
- [85] J'ai de l'amitié pour vous, je ne pouvais plus supporter de vous voir vivre un tel enfer. (p. 141)
- [86] Les deux amies montèrent sur le rafiote. La cadette, livide, contemplait l'île qui s'éloignait. L'aînée, radieuse, regardait la côte qui s'approchait. (p. 167)
- [87] – Que vous prépariez-vous donc à dire à ma pupille ? – Vous le savez bien. – Je veux vous l'entendre dire. (p. 173)
- [88] [Mlle Chavaigne] prit [Hazel] par la main et l'entraîna dehors. [...]. [Loncours] sortit donc sur le pas de la porte du manoir et les observa de loin. [...]. – Pas seulement. J'aimerais vivre ici avec vous. – Ce serait le plus beau cadeau d'anniversaire que vous pourriez m'offrir. Au loin, Loncours vit la pupille esquisser des gestes d'enthousiasme. « Tout est perdu. Elle sait, maintenant », pensa-t-il. (pp. 178, 180)

NOTHOMB Amélie (2004), *Les Combustibles*, Le Livre de Poche, 13 946

- [89] Comprenez-moi, Professeur : je vous connais depuis des années et je ne vous ai jamais entendu dire que du mal de Blatek. (p.8)
- [90] Et en deux mois, Daniel, vous avez pu me regarder vivre. M'avez-vous vu lire Faterniss ? (p. 9)
- [91] Et de me voir lire ceux que je tournais en dérision devant mes étudiants, vous trouvez ça intelligent ? (p. 10)
- [92] Je vous vois venir. Je veux que vous vous sentiez mieux, mais si je brûle tous les livres trop vite, avec quoi ferons-nous du feu demain ? (p. 48)
- [93] En fait, votre attitude, depuis le début de cet hiver, est le contraire de tout ce que je vous ai entendu dire depuis douze ans. (p. 65)
- [94] Parce que c'est vrai aussi. Mais quand c'est la guerre, quand on crève de faim et de froid, quand on voit les gens mourir comme des mouches autour de soi, on commence à se dire qu'être petit-bourgeois, ce n'est pas si mal. (p. 70)
- [95] Vous me faites bien rigoler ! Je vous vois déjà devant les étudiants, dire : « Je m'étais trompé : ce livre n'est pas bourgeois. C'est une magnifique histoire d'amour entre deux adolescents. » (p. 71)
- [96] Je n'ai jamais vu blanchir sa conscience avec autant de sérénité. (p. 75)
- [97] Je suis en tort, je ne cherche pas à me défendre. Mais je viens de voir trois personnes se faire massacrer dans la rue, et ça me suffit pour aujourd'hui. (p. 80)

NOTHOMB Amélie (2002), *Attentat*, Le Livre de Poche, 14 688

- [98] Pourtant, aucun d'entre eux n'avait jamais entendu parler de Victor Hugo. (p. 9)
- [99] Je la voyais jouer à son insu le plus grand de ses rôles : elle était celle qui inspire l'amour de toute éternité. (p. 21)
- [100] Pendant deux heures, je n'ai guère entendu que le mot « coupez » ! (p. 22)
- [101] Ethel devait jouer le rôle principal, celui d'un jeune taureau fou qui s'éprenait du matador et le lui exprimait en lui transperçant le ventre avec ses cornes. [...] J'attendais le moment où je verrais la belle foncer, cornes en avant, vers celui que j'aurais voulu être et l'embrocher, le soulever de terre, le porter au-dessus de sa tête en galopant. (p. 23)
- [102] Je pensai que la foule allait le lapider. En quoi je me trompais : son attitude odieuse lui valait le respect le plus sincère. « Quel artiste ! » entendis-je murmurer. (p. 24)
- [103] Je mets mon oreille d'aurochs près de ta bouche et je guette ton dernier soupir. Je l'entends s'exhaler, c'est plus délicat qu'une musique de chambre – et au même instant, toi et moi, nous mourons de plaisir. (pp. 32, 33)
- [104] J'entends à longueur de temps de la part de filles plutôt disgraciées : « Il ne suffit pas d'être belle ! » (p. 37)
- [105] On vint prendre ses mesures avec un mètre-ruban. Je bouillais de colère de la voir touchée par ces gens. (p. 48)
- [106] Chaque passion a son siège dans le corps humain : l'amour étreint le cœur, le désir tord les tripes, la colère décuple la force des bras. La méchanceté pure, elle, s'en prend aux mâchoires : je sentis les miennes se gonfler sous la pression du mal. (p. 67)
- [107] J'aurais voulu attraper le bélétre par les revers de son veston, le secouer et lui crier : « À genoux ! À genoux quand la madone te parle ! » Dégoûté, je le vis prendre son carnet d'adresses et noter les coordonnées de l'ange. (p. 84)
- [108] L'entendre débiter de telles fadaïses me mit hors de moi. Je lui souhaitai beaucoup de bonheur et raccrochai le plus vite possible. (p. 87)

- [109] Passer d'une année à l'autre m'avait toujours paru un drame. Cette fois-ci, ce serait encore pire : 1996 avait été l'année essentielle de ma laide existence, qui m'avait vu tomber amoureux fou et, accessoirement, devenir célèbre. (p. 88)
- [110] Ses sanglots, qui avaient séché, reprirent de plus belle. Voir pleurer la femme que l'on aime – la voir pleurer pour un autre ! – était au-dessus de mes forces. (p. 95)
- [111] Le reste du temps, il dormait du sommeil du mufler : on l'entendait ronfler dans la salle entière. Ethel semblait en être attristée. (p. 104)
- [112] L'espace d'un instant, je me sentis bouillir de joie. (p. 111)
- [113] Elle ferma les yeux pour ne pas voir ma bouche baiser la sienne. (p. 152)
- [114] Elle ne vit pas non plus mes mains s'emparer du diadème de taureau et lui enfoncer les cornes dans les reins. Elle poussa un cri. (p. 152)

Exemples tirés d'Internet

- [115] Quant à Plantu, on ne peut pas dire qu'il ménage particulièrement Nicolas Sarkozy. Dans ses dessins, celui-ci est souvent armé d'un poignard, quand il n'est pas représenté par un moustique porteur du chikungunya. On a vu, pendant quelque temps, des mouches tourbillonner autour du visage de l'intéressé (qui a protesté)... D'où vient cette illusion que le journal ferait campagne pour le chef de l'UMP ? (Robert Solé, « Notre ami Nicolas », *Le Monde*, article paru dans l'édition du 20.05.06 : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-774092,0.html>)
- [116] Le film puise son âpre sève dans les frottements entre une modernité insolente et un écheveau de traditions ancestrales. La beauté étrange de l'ensemble doit beaucoup aux interventions du musicien Rodolphe Burger. Ce dernier signe la bande sonore du film. On le voit aussi à l'écran chanter guitare dans les mains. Retenu par une série de concerts, il a répondu à nos questions par téléphone. (Isabelle Regnier, « J'ai pris ma guitare et j'ai écrit la musique du film sans m'en apercevoir », *Le Monde*, article paru dans l'édition du 21.05.06 : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-774125,0.html>)
- [117] Les devoirs avant les droits. Tout chômeur s'inscrivant aux Assedic se verra rappeler la nécessité d'une « recherche active et répétée d'emploi » avant de se voir notifier ses droits. (Rémi Barroux, « Les chômeurs rappelés à leurs devoirs », *Le Monde*, article paru dans l'édition du 19.05.06 : http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=945401)
- [118] Belkacem N., 20 ans, cité des Bosquets à Montfermeil (Seine-Saint-Denis), condamné à deux mois de prison ferme. Le jeune homme a l'habitude de voir les passants changer de trottoir ou détourner le regard quand ils le croisent. (Luc Bronner, « Les émeutes, la prison... et maintenant ? », *Le Monde* du 23.05.06 : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-774485,0.html>)
- [119] Messaoud M., 20 ans, Clichy-sous-Bois (Seine-Saint-Denis), condamné à deux mois de prison ferme. Il a été interpellé et jugé en même temps que Belkacem pour des motifs identiques. Lui n'a pas eu les moyens de payer un avocat et s'est contenté de celui commis d'office. Ses parents ignorent qu'il a été condamné. *"Mon dossier est sali. Quand je vais chercher du travail, ce sera plus comme avant"*, se désole-t-il au sortir de sa première expérience carcérale. Il voit notamment se fermer les portes de l'emploi à l'aéroport de Roissy, souvent perçu comme un eldorado par les jeunes de la Seine-Saint-Denis. (Ibidem)
- [120] Nizar B., 20 ans, cité de la Berthe, à la Seyne-sur-Mer (Var), six mois ferme. Sans casier judiciaire, inscrit en BTS, des frères et sœurs étudiants, Nizar n'avait jamais été placé en garde à vue avant les émeutes. Des policiers l'ont vu jeter des projectiles dans

un quartier de La Seyne-sur-Mer. Sur la foi de leurs témoignages, qu'il conteste, il a été condamné par le tribunal correctionnel de Toulon. (Ibidem)

- [121] M. Bush a cité en exemple la France, qui tire du nucléaire environ 80 % de son électricité. Il a aussi évoqué les efforts de la Chine et de l'Inde pour développer leur parc. Le président américain entend réduire de 75 % d'ici à 2025 la dépendance des Etats-Unis au pétrole du Proche-Orient. L'augmentation constante du prix de l'essence est devenue un enjeu majeur des élections parlementaires de mi-novembre. (avec AFP, « Bush invite à relancer la construction de centrales nucléaires », *Le Monde*, édition du 25.05.06 : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-775690,0.html>)
- [122] L'ambition de M6 d'être « la grande chaîne généraliste des moins de 50 ans » dérange les télévisions rivales. Cet agacement trouve son illustration à l'occasion du « mercato » des animateurs et des présentateurs, qui voit s'opérer, depuis quelques semaines, des transferts d'une chaîne à l'autre. (Guy Dutheil, « La bataille M6-TF1 s'intensifie », *Le Monde*, édition du 20 Mai 2006 : http://www.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/acheter.cgi?offre=ARCHIVES&type_item=ART_ARCH_30J&objet_id=945597)
- [123] Après s'être vu opposer une fin de non-recevoir à leur demande de charte sociale (*Le Monde* du 23 mars), les syndicats ont obtenu de "*revenir à un processus de négociations*", selon un syndicaliste. Une journée d'action est cependant prévue mardi 30 mai, à la veille de la clôture des offres. (Pascale Santi, « Emap France attend des offres fermes de rachat avant le 31 mai », édition du 25.05.06 : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-775436,0.html>)
- [124] Sévères dans leurs attendus, les juges ont prononcé des peines considérées comme légères. MM. Van der Hoeven et Meurs ont été condamnés à 9 mois de détention avec sursis et 225 000 euros d'amende. M. Andreae s'est vu condamner à 4 mois avec sursis et 120 000 euros d'amende. M. Fahlin a été acquitté. Le tribunal a tenu compte du fait que les ex-dirigeants ne s'étaient pas enrichis personnellement. (Jean-Pierre Stroobants, « Trois anciens dirigeants d'Ahold condamnés pour fraude comptable », 23.05.06 : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-774941,0.html>)
- [125] Rare joueur à avoir brisé l'omerta, l'ancien milieu de terrain de l'Olympique de Marseille Jean-Jacques Eydelie expliquait à la sortie de son livre *Je ne joue plus* (L'Archipel), en février, avoir vu des "*injections de sang*" lors de son passage en Suisse dans le club de Sion. En 1976, dans un entretien accordé au magazine *Stern*, Franz Beckenbauer, patron de la Coupe du monde 2006 et capitaine de l'équipe d'Allemagne championne du monde en 1974, expliquait avoir eu "*une méthode particulière pour demeurer au top niveau : l'injection de (son) propre sang*". (Stéphane Mandard, « Dopage dans le football - Le trompe-l'oeil des chiffres », édition du 25.05.06 : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-775449,0.html>)
- [126] Entre les deux clubs, la saison 2006-2007 promet déjà. Si Sandra Le Dréan quitte l'USVO pour Prague, le club - qui s'est déjà solidement reconstruit à l'orée de la saison 2005-2006 - a recruté Elodie Godin, venue de Bourges. Le Bourges Basket voit, lui, partir six joueuses, dont notamment l'Espagnole Laia Palaui. (Bénédicte Mathieu, « Les joueuses de Bourges deviennent championnes de France », édition du 23.05.06 : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-774551,0.html>)
- [127] On accourt aussi et surtout de Paris cette année. Après avoir célébré la créativité de Marseille en 2003, Barcelone en 2004 et Manchester en 2005, la traditionnelle "Carte blanche" à une ville est offerte cette fois-ci à la scène parisienne. L'initiative tombe fort à propos à un moment où la ville qui a vu naître la French touch, à la fin des années 1990, attire de nouveau tous les regards. (Odile de Plas, « Le succès des Nuits sonores de Lyon », édition du 25.05.06 : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-775475,0.html>)

- [128] En voyage dans l'ex-empire du Milieu, le PDG du groupe français a annoncé, lundi 22 mai, qu'il était prêt à se lancer dans la construction de centrales nucléaires avec un partenaire chinois. Pierre Gadonneix souhaite voir EDF *"jouer un rôle dans le développement du nucléaire dans le monde"* - un des deux axes majeurs de sa politique avec le renforcement de ses positions européennes, qui passe par une entrée en Espagne et en Belgique. (Jean-Michel Bezat, « EDF souhaite construire et exploiter des centrales nucléaires en Chine », édition du 24.05.06 : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-774942,0.html>)
- [129] M. Dossa ne tarit pas d'éloges sur la nouvelle génération de chefs d'entreprise. "Au Brésil, après la dictature militaire (1964-1985), des jeunes qui n'ont pas froid aux yeux ont pris le pouvoir au sein des sociétés, note-t-il. Depuis quinze ans, nous voyons apparaître des multinationales brésiliennes, comme Embraer, Petrobras ou Votorantim, situées de plain-pied dans la mondialisation." (Paulo A. Paranagua, « Le Brésil affiche des finances assainies mais une faible croissance », édition du 25.05.06 : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-775416,0.html>)
- [130] Un ressortissant chinois a été tué à coups de couteau dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 mai à Moscou, a annoncé l'agence Interfax citant la police. Des témoins ont aperçu des jeunes ressemblant à des skinheads qui attaquaient Li Shi Veng, 33 ans. Les agressions visant des personnes originaires du Caucase et des ex-républiques soviétiques d'Asie centrale, mais aussi des Asiatiques et des Africains, se sont multipliées depuis des mois en Russie. (AFP, « Un soldat américain tué lors d'une opération anti-taliban », édition du 21.05.06 : http://www.lemonde.fr/web/recherche_breve/1,13-0,37-945711,0.html)
- [131] Les Palestiniens, pour leur part, entendent faire de Jérusalem-est leur capitale dans la perspective d'un règlement du conflit israélo-palestinien qui verrait la création d'un Etat palestinien. (AFP, « Appel arabe à la mobilisation sur l'esplanade des Mosquées à Jérusalem », édition du 25.05.06 : <http://www.lemonde.fr/web/depeches/0,14-0,39-27374385@7-37,0.html>)
- [132] Le président et propriétaire de Severstal, Alexey Mordashov, "apportera à Arcelor la totalité de ses intérêts économiques dans les activités sidérurgiques de Severstal (y compris Severstal North America), ainsi que Severstal-Resource (mines de fer et de charbon) et sa participation dans le sidérurgiste italien Lucchini", plus 1,25 milliard d'euros en cash, selon le communiqué. En contrepartie, M. Mordashov se verra attribuer une part de 32 % environ du nouveau groupe fusionné, et le poste de président non exécutif du conseil d'administration d'Arcelor, dont Guy Dollé resterait le PDG. (AFP et Reuters, « Arcelor annonce sa fusion avec le russe Severstal pour contrer l'OPA de Mittal », édition du 26.05.06 : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-776219,0.html>)
- [133] Interrogé vendredi matin sur France Inter, Guy Drut s'est dit "soulagé" en évoquant la "très agréable surprise" d'être amnistié par Jacques Chirac. "Cela fait six ans que cette affaire dure et cela m'a causé beaucoup de soucis par rapport au Comité international olympique et à ma vie politique", a-t-il expliqué. L'ancien ministre "voit mal le CIO prendre une décision autre" que sa réintégration. (PARIS (Reuters), « L'opposition dénonce l'amnistie accordée à Guy Drut », édition du 26 mai 2006 : <http://fr.news.yahoo.com/26052006/290/l-opposition-denonce-l-amnistie-accordee-a-guy-drut.html>)
- [134] Etre leader, ça ne s'improvise pas. Je ne me vois pas demander à mes coéquipiers d'aller me chercher des bidons. Je préférerais que le directeur sportif le fasse à ma place. (Cyclismag, « Johann Tschopp : "J'apprends à devenir plus confiant" », ven 26 mai 2006 : <http://fr.sports.yahoo.com/25052006/45/johann-tschopp-j-apprends-devenir-plus-confiant.html>)

- [135] Quelques décennies plus tard, le Times a rendu hommage à "L'Odyssée lunaire" d'Apollo 11, le 21 juillet 1969, qui a vu pour la première fois un homme fouler le sol de la Lune sur la photo d'un astronaute américain. (Djallal MALTI, LONDRES (AFP), « Une exposition à Londres retrace 100 ans de l'usage de la presse britannique », vendredi 26 mai 2006 : <http://fr.news.yahoo.com/26052006/202/une-exposition-londres-retrace-100-ans-de-l-usage-de-la.html>)
- [136] Le travail mené par l'Institut national américain de la Santé a concerné 285 enfants de 2 à 3 ans. Tous présentaient une respiration sifflante, caractéristique de la maladie asthmatique. Pendant deux ans, une partie des enfants s'est vue administrer quotidiennement des corticoïdes inhalés, les autres recevant un placebo. Tous ont été suivis pendant un an. (New England Journal of Medicine, mai 2006, « Pour prévenir l'asthme, point de corticoïdes ! », vendredi 26 mai 2006 : <http://fr.news.yahoo.com/26052006/185/pour-prevenir-l-asthme-point-de-corticoides.html>)
- [137] Le Petit Chaperon rouge se déshabille, et va se mettre dans le lit, où elle fut bien étonnée de voir comment sa Mère-grand était faite en son déshabillé. Elle lui dit : « Ma mère-grand, que vous avez de grands bras ? (D'après Charles Perrault, *Le Petit Chaperon rouge* : <http://www2b.ac-lille.fr/weblettres/tice/magicien/s8/chaper.doc>).
- [138] Le meilleur moyen d'apprendre à parler en public est de s'entraîner, seul et en groupe. Entraînez-vous devant un miroir. Faites attention à votre gestuelle, à votre débit et à votre élocution. Entraînez-vous devant vos proches et amis. Demandez-leur de faire des commentaires. Si vous en avez la possibilité, faites filmer votre conférence. Puis regardez la vidéo pour voir comment vous vous exprimez et bougez, afin de corriger vos défauts. (« Vous voulez faire une conférence sur les mines antipersonnelles ? », septembre 2001 : <http://www.icbl.org/youth/resources/B4French.doc>).
- [139] Tout comme le Poste de travail, l'Explorateur permet de voir l'emplacement de chaque dossier ou fichier de ton ordinateur. [...]. Cette zone permet de voir comment les dossiers sont organisés sur l'ordinateur. Pour voir le contenu d'un dossier, clique sur son nom. (« L'explorateur de Windows [1] » : http://www.enseignement.be/prof/dossiers/tice/passeport/outils/module1/fiches1/1_2_th_explorateur1.doc)
- [140] Dans chaque paquet se trouvaient une casquette et une paire de bottes en caoutchouc. Jack essaie la casquette et les bottes pour voir si elles sont à sa taille. (Asbjorn Lonvig, « L'histoire de Jack le fermier », traduit de l'anglais par Céline Maeder : <http://www.lonvig.dk/fr-a4-jack.doc>)
- [141] Le papier iodo-amidonné permet de voir si l'acide hypochloreux est en excès. Ce papier renferme des ions iodure I^- et de l'amidon. L'acide hypochloreux $HClO$ oxyde les ions iodure I^- en diiode I_2 ce qui colore en violet-brun le papier. (« Réaliser une synthèse au laboratoire » : http://eduscol.education.fr/D1030/partie_ii_tp4.doc)
- [142] *La quatrième icône* permet d'afficher l'agenda de parution des articles et de voir si des messages ont été envoyés ou reçus. Affichage possible par Jour / Semaine / Mois. (<http://www.electroniciens.aquitaine-limousin.cnrs.fr/IMG/doc/SPIP-DR15.doc>)
- [143] Quoi qu'il en soit, la femme est traitée de manière telle que le spectateur prend nécessairement plaisir à la voir se faire molester par le héros, qui se contente finalement d'assouvir notre propre désir de la châtier pour sa bêtise et sa médiocrité. (Thibault Isabel, « LA FIGURE DU MECHANT MEGALOMANE DANS LES FILMS DE DIVERTISSEMENT » : http://www.thibaultisabel.com/la_figure_du_mechant_megalomane_dans_les_films_par-33.doc)
- [144] La tension augmente et les pressions sont exercées de toutes parts. Gene Hinkel, le chef jaugeur est venu nous signaler que quelqu'un nous avait vus ne pas embarquer la porte qui devait l'être. A quoi nous avons répondu que nous en avions une autre. Et ce soir il

est revenu à la charge ayant découvert qu'il nous manquait une ficelle inutile mais indispensable sur le mât.
(<http://www.swissparalympic.ch/paralympics/sydney2000f/news/news8.doc>)

- [145] Après deux jours de marche, près de la ville de Sichar en Samarie, Jésus, fatigué par la route, s'est assis au bord d'un puits. Il est environ midi; ses compagnons sont allés en ville acheter à manger. Une femme du pays vient chercher de l'eau. [...]. La femme lui dit: "Celui qu'on appelle le Libérateur, le Christ, doit venir bientôt. Quand il viendra, il nous expliquera tout." - "C'est moi" répond Jésus. Les compagnons de Jésus reviennent à ce moment là. Ils sont surpris de le voir parler avec cette femme. Aucun pourtant n'ose lui demander ce qu'il lui a dit. La femme laisse là sa cruche, et court jusqu'à la ville. (Philippe LESTANG, mai 2002, « Le royaume de l'amour. Une adaptation des Évangiles » : <http://www.jesus-amour.org/royaume.doc>)
- [146] A Lyon, un jeune couple à la recherche d'un toit pour moins de 1 200 euros par mois, s'est vu proposer quinze appartements de plus de 100 m², dans le centre-ville, et a pu se décider dans la journée... (Isabelle Rey-Lefebvre, « Les locataires sous la loi du marché », édition du 28.05.06 : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-776786,0.html>)
- [147] A la veille du premier anniversaire du référendum du 29 mai sur la Constitution européenne, qui a vu la France voter contre, les ministres européens des affaires étrangères se réunissent, samedi 27 et dimanche 28 mai, à l'abbaye de Klosterneuburg, près de Vienne en Autriche, pour réfléchir à huis clos aux moyens de sortir l'Europe de sa crise. (Henri de Bresson et Thomas Ferenczi à Bruxelles, « Un an après le non français, l'Europe enlisée », édition du 28.05.06 : <http://www.lemonde.fr/web/article/0,1-0,36-776749,0.html>)
- [148] On me déshabilla, on me revêtit d'une chemise, on me cloua entre quatre planches, et j'assistai à mes propres funérailles. Quand ils me descendirent dans la fosse, le désespoir s'empara de mon âme : tout était perdu ! C'est alors que tu m'éveillais, Ludwig ; et je crois encore entendre la terre crouler sur mon cercueil. (D'après Erckmann-Chatrian, *Le Bourgmestre en bouteille*)
- [149] Un long silence s'installa entre nous. Mais j'arrivais à entendre mes tempes battre comme une vieille locomotive. Des questions défilaient dans ma tête. (D'après KARIM NASSERI, *JOSEPH*)
- [150] Au fond de la cage ouverte, je découvris votre cœur palpitant. Sans attendre, j'osais une première caresse pour vous apprivoiser. Ce velouté sous mes doigts ! Ma peau avant moi sut reconnaître et me dire que votre cœur était doux comme les fesses d'un ange. Je bénissais, pour une fois, l'isolement de la pièce à l'abri des regards et à l'abri de l'air. Cet espace clos donnait du sacré à notre intimité. Nous étions seuls pour entendre votre cœur cru me dire alors combien il était fou d'amour... Je sortis l'oiseau de la cage avec mille précautions. Puis je vérifiais régulièrement vos messages sur l'écran. (D'après Valérie Duplaix 2005, « A mains nues » : <http://www.avoir-alire.com/concours/vampires/amainsnues.doc>)
- [151] Mais oui, un jeu sortant au mois de juin 1997 sous Windows 95 et directx s'offre le luxe d'être en basse résolution. Et ça se voit. Ambiance, disions-nous. « Au secours ! un elfe nous attaque ! ». Mais comment se montrer impressionné par cette bouillie de pixels verts ressemblant effectivement, très vaguement, sous un jour hautement favorable et compréhensif, à un elfe ? Ambiance. On peut gifler les monstres et les entendre hurler. Mais qui a envie d'entendre crier un pixel ? (« L'idée d'incarner le gardien d'un donjon diabolique et d'étriper les héros qui tentent de vous voler vos trésors est une excellente idée, mais... » : http://www.affairerozange.free.fr/rozange_pcjeux_images/francis_rozange_Test_pcjeux_3P_dungeon_keeper.doc)

- [152] Il y a très longtemps de cela, je vis une soucoupe volante se poser sur une tour de la ville. Curieux de nature, je suis allé voir de plus près. Soudain quatre extra-terrestres apparurent et rentrèrent dans la soucoupe. Deux heures plus tard, les observant toujours, je les vis ressortir et se diriger vers le centre ville. J'essayai de les suivre, mais avec la fatigue accumulée, je m'endormis. Et ce matin, je me retrouve ici. (Grégoire PAYET et Sébastien SOLE, *LES QUATRES EXTRA-TERRESTRES* : <http://www.ac-reunion.fr/pedagogie/colBretagne/roman/roman06.doc>)
- [153] Même la force de Duncan était mise à l'épreuve par les efforts désespérés que faisait la femme pour se libérer afin de rosser le Highlander. – Mais je t'ai vu mourir ! cria-t-elle, confuse et frustrée. – Une lame de farces et attrapes, répliqua Connor. – Il y avait du sang partout ! – Du faux. Il n'était même pas de la bonne couleur. [...]. Nous faisons partie d'une troupe de théâtre, comme mon cousin qui est ici. Personne n'est mort en fait. (D'après Meredith Lynne, *Last call*, traduit de l'anglais par Frédéric George : <http://www.fanfictions.net/textes/lastcall-fr.doc>)
- [154] Le marché de l'emploi de notre époque nous a familiarisés avec certaines exigences des employeurs : ceux-ci demandent un *curriculum vitae* (ils précisent souvent « manuscrit »), des certificats, des références et, de plus en plus souvent, nous voyons apparaître cette mention : « joindre photo récente ». (p. 20 : d'après Albert DOPPAGNE, *Ethnie française* (Bruxelles, mars 1984))
- [155] La photo est un document muet que l'on souhaite voir compléter par le reflet sonore de la personnalité. Sans vouloir jouer au prophète, il y a gros à parier que, d'ici peu, se répandra l'habitude de demander, en annexe au curriculum, non plus seulement une photo, mais aussi un enregistrement sonore de la voix, un échantillon du langage du candidat. (p. 20 : d'après Albert DOPPAGNE, *Ethnie française* (Bruxelles, mars 1984))
- [156] Vous avez déjà vu des poissons remonter des rapides, ce n'est pas facile : c'est ce que la francophonie, qui a quitté la France il y a trois ou quatre siècles, a dû faire. Il a fallu tout le temps aller contre le courant... (p. 26 : d'après Antonine MAILLET, *Vie Richelieu* (Ottawa), printemps-été 1996)
- [157] Quand paraîtra cette livraison de la *Revue générale*, l'évènement qui nous frappe aujourd'hui, l'assassinat d'Itzhak Rabin, sera déjà vieux de quelques semaines, et la paix de Noël, au contraire, toute proche... [...]. « Comme Moïse, il ne verra pas la paix... », a dit le président du Comité de coordination des organisations juives en Belgique. Croyez-vous ? Je pense, moi, qu'il l'a vue, comme jamais encore, se profiler enfin à l'horizon. (p. 27 : d'après France BASTIA, *Revue générale* (Bruxelles), décembre 1995)
- [158] Si Pierre, qui était doux et bon, laissait couler des larmes en silence à cause de la peine qu'il avait de voir et d'entendre des personnes qu'il aimait devenir ainsi mauvaises les unes pour les autres – un jour, il ne l'oubliera jamais, sa tante avait refusé au grand-père de lui donner un bol de lait –, si Pierre laissait couler des larmes qui rendaient son pain amer, on le grondait et on le giflait. (pp. 51, 52 : d'après Francis JAMMES)
- [159] Ma mère me surveillait de sa fenêtre et frappait sur les vitres quand je m'oubliais trop longtemps à contempler le cocher qui pensait ses chevaux. (p. 52 : d'après Anatole FRANCE, *Le livre de mon ami*)
- [160] Lorsque nous rentrions des grandes vacances, tout le pays déjà sentait l'automne. [...]. Il me semblait entendre chaque arbre s'effeuiller dans un chuchotement et, si la pluie tombait, j'éprouvais une immense douceur à l'écouter frapper les persiennes de la chambre. (p. 55 : d'après Francis CARCO)
- [161] Ce n'est que plus tard que le déclin de l'année s'annoncera, par quelques signes rapides et pénétrants. Soudain, dans les premières heures brumeuses d'une matinée, dans la manière frissonnante dont une journée de pluie se termine, l'on se découvre face à face avec l'automne, et, le cœur mi-navré, mi-attendri, l'on voit se creuser devant soi, comme un entonnoir où tournoient des vents et des nuées sombres, le raccourci de

- l'année qui va droit sur Noël. (p. 56 : d'après Jules ROMAINS, *Les hommes de bonne volonté*)
- [162] [Les fleurs de magnolia]. Quand l'été était chaud, on voyait ces fleurs se former et s'épanouir en une journée. Elles apparaissaient le matin, pareilles d'abord à des œufs éclatants de blancheur et [...]. (p. 57 : d'après Jacques de LACRETELLE, *Sabine*)
- [163] Le nid [de guêpes] s'est pris à flamber et nous regardions tomber les rayons, l'un après l'autre, sur le gazon de la pelouse. (p. 60 : d'après Georges DUHAMEL, *Manuel du protestataire*)
- [164] Monter en Caravelle à Rome vers la fin de l'après-midi, une demi-heure après envelopper d'un coup d'œil la Corse comme une lourde corbeille assombrie sur la frissonnante nappe bleue de la plus belle mer du monde, puis reconnaître Nice, voir monter à l'horizon le mur farouche des Alpes, le franchir à l'heure rouge où les rayons rasants du couchant font flamber les rochers et les glaciers, puis redescendre par la Bourgogne invisible sur l'Île-de-France étoilée de feux, et se retrouver brusquement dans la nuit illuminée de Paris, cette prouesse aujourd'hui banale, je ne laisse pas de la sentir comme plaisante et merveilleuse, et songeant aux millions de morts qui sont poussière au-dessous de moi, mêlés à la terre qu'ils n'ont su que piétiner, je me réjouis d'être en plein ciel un demi-dieu vivant. (p. 61 : d'après Pierre-Henri SIMON, *Ce que je crois*)
- [165] Avant de la connaître, il m'arrivait souvent de me demander qui était et comment elle était cette Tante Martine... J'en étais réduit à l'imaginer... [...]. Il ne me manquait que la voix dans ce personnage inventé. Car telle que je l'avais faite elle convenait à mon goût. Mais j'aurais voulu l'entendre parler... (p. 65 : d'après Henri BOSCO, *Tante Martine*)
- [166] Clando, un grand mec roux à la stature de Viking, s'est approché de moi. [...]. Et il m'a envoyé son poing en pleine gueule. J'ai valsé en arrière et j'ai titubé, sonné, comme un clown sur un trottoir roulant. Je l'ai aperçu qui venait sur moi, derrière un voile rougeoyant, fantôme à la chevelure orange et aux yeux d'insecte. (Maurice DANTEC, *Là où tombent les anges* : http://www.les-ours.com/novel/dantec/ange_rtf.rtf.)
- [167] Il ne pouvait se fâcher sérieusement, ce soir-là. Il murmurait : « N'importe, si elle l'a vu, elle n'en est pas moins tombée sur le nez... Je veux tout de même vous conter ça, la Teuse. Vous savez, il pleuvait. Moi, j'étais sur la porte de l'école quand je l'ai aperçue qui descendait de l'église. Elle macérait toute droite, avec son air orgueilleux, malgré l'averse [...] » (Émile Zola, *La Faute de l'Abbé Mouret* : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/rtf/mouret.rtf>.)
- [168] – J'aimerais savoir si ce site est sérieux, car c'est la première fois que j'en entends parler. Merci d'avance, Oula oula. – Pour le moment les gens que j'ai vus donner leur avis avaient l'air très satisfaits de ce magasin, donc je pense que tu peux tenter le coup. (<http://forum.hardware.fr/hardwarefr/MiniPCPortablesPDA/VPC-discounteo-serieux-sujet-21684-1.htm>)
- [169] Basilic. Lézard assez grand, qui, comme son cousin "Plumifrons", a été vu courir sur l'eau ! Il est brun, avec des bandes fonçées sur le dos, attirant côté couleurs que le Plumifrons. (http://www.jungleshop.fr/rubrique.php3?id_rubrique=2)
- [170] L'écrivain Harold Wilkins écrivit en 1954 dans son livre *Les Soucoupes volantes* attaquent [Flying saucers On The Attack] à propos du crash de Mantell : "Le jour du crash, à environ 17h00, un compte rendu d'un terrain d'aviation de Columbus, en Ohio, fut transmis, selon lequel un disque brillant [glowing] a été vu voler à toute allure dans le ciel à une vitesse estimée de 900 km à l'heure. Il était blanc et orange et dégageait cinq fois plus de gaz [d'échappements] que sa longueur [= la traînée de fumée était cinq fois plus longue que l'engin]. (<http://membres.lycos.fr/haurrio/thetruth/chronol.htm>)
- [171] D'ailleurs, au cours de notre passage sur le terrain, nous avons pu observer et capturer quelques individus de *Mantella betsileo*, dont la moitié est formée d'individus juvéniles.

Nous apportons une remarque à propos des cris : aucun animal n'a été entendu crier mais nous avons pu les capturer en fouillant et en déplaçant des cailloux au bord du fleuve. (<http://www.cites.org/common/com/AC/22/EFS22-10-3-A3.pdf>.)

INDEX DES AUTEURS

A

AKMAJIAN, 171, 217
AOUN, 217
ARRIVÉ, 7, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 21, 27, 28, 32, 34, 51, 217
ASLANIDES, 9, 217
AUCHLIN, 52, 221

B

BALLY, 2, 42, 217
BARWISE, 149, 182, 183, 208, 217
BASCHUNG, 48, 53, 54, 55, 57, 59, 62, 64, 65, 66, 69, 70,
85, 86, 87, 88, 93, 217
BAT-ZEEV SHYLDKROT, 217
BAYER, 175, 183, 206, 217
BAYLON, 8, 51, 217
BENTOLILA, 9, 10, 11, 22, 41, 217, 219
BLANCHE-BENVENISTE, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 21, 28, 32,
34, 189, 217
BONNARD, 8, 28, 30, 31, 32, 34, 217
BORILLO, 217
BOUCHARD, 65, 217
BRESNAN, 1, 71, 72, 188, 217
BROUSSEAU, 217
BURZIO, 155, 171, 217

C

CALAS, 8, 11, 12, 21, 217
CAPET, 218
CHEBIL, 26, 151, 194, 217
CHERVEL, 217
CHEVALIER, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 21, 28, 32, 34, 217
CHOCHEYRAS, 217
CHOI-JONIN, 26, 58, 70, 82, 218
CHOMSKY, 48, 72, 80, 81, 84, 89, 93, 109, 161, 204, 218
CLARK, 187, 219
COMBE McBRIDE, 66, 94, 99, 101, 103, 105, 106, 110,
111, 112, 113, 115, 116, 119, 121, 122, 123, 124, 125,
126, 127, 129, 220
COMRIE, 137, 159, 218, 219
CURAT, 218

D

DAMOURETTE, 218
DECLERCK, 180, 218
DELAVEAU, 23, 218
DELHAY, 26, 58, 70, 82, 218
DENIS, 8, 9, 10, 28, 218
DUBOIS, 9, 51, 52, 55, 218
DUBOIS-CHARLIER, 218
DUMAS, 218

E

ELUERD, 8, 11, 21, 218

F

FABRE, 8, 51, 217
FEUILLARD, 41, 218
FURUKAWA, 137, 139, 218

G

GADET, 7, 8, 11, 27, 51, 217
GALICHET, 218
GALIZOT, 218
GALMICHE, 7, 8, 11, 27, 51, 217
GARDES-TAMINE, 134, 141
GARY-PRIEUR, 218
GEE, 171, 218
GEEST, 162, 219
GLEDHILL, 219
GOEMANS, 46, 219
GOOSSE, 10, 11, 15, 16, 17, 21, 35, 37, 219
GREVISSE, 10, 13, 15, 16, 29, 38, 40, 41, 42, 219
GREWENDORF, 183, 219
GROSS, 63, 66, 85, 86, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 102,
103, 106, 108, 109, 111, 112, 116, 118, 122, 123, 124,
125, 126, 128, 130, 219
GUASTI, 171, 219
GUIMIER, 2, 189, 190, 191, 193, 194, 197, 199, 201, 203,
204, 219

H

HADERMANN, 46, 48, 219
HARRIS, 94, 219
HATCHER, 149, 167, 168, 219
HIGGINBOTHAM, 149, 166, 181, 182, 183, 187, 219
HOEPELMAN, 167, 219
HUCHON, 218
HUOT, 219

J

JÄGER, 219

K

KAYNE, 65, 108, 109, 219
KEENAN, 137, 219
KERLEROUX, 23, 218
KIRSNER, 162, 220
KLEIBER, 25, 149, 163, 166, 167, 168, 220
KLIMA, 73, 80, 81, 220
KOSTER, 72, 220

L

LABELLE, 149, 154, 155, 156, 157, 171, 172, 177, 179,
180, 181, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 220
LAENZLINGER, 70, 71, 73, 79, 80, 84, 89, 90, 91, 92, 93,
220
LAGANE, 9, 51, 52, 55, 218
LANGACKER, 73, 163, 220
LAROCHETTE, 46, 219

LE BIDOIS, 220
LE GOFFIC, 1, 22, 66, 94, 99, 101, 103, 105, 106, 110,
111, 112, 113, 115, 116, 119, 121, 122, 124, 125, 126,
127, 129, 141, 188, 220
LE GUERN, 222
LE QUERLER, 30, 220
LEEMAN-BOUIX, 11, 13, 21, 22, 28, 34, 35, 41, 220
LEES, 50, 80, 81, 220
LORIAN, 35, 220
LOWREY, 149, 150, 151, 152, 153, 161, 162, 163, 171,
221

M

MAINGUENEAU, 52, 220
MARSAC, 72, 220
MARTINET, 21, 220
MAY, 72, 220
MEL'ČUK, 1, 143, 188, 221
MERCIER-LECA, 8, 9, 10, 11, 21, 22, 41, 221
MEUNIER, 221
MILLER, 149, 150, 151, 152, 153, 161, 162, 163, 171, 221
MITTWOCH, 179, 180, 221
MOESCHLER, 52, 221
MOIGNET, 1, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 141, 142, 188,
221
MOLINIÉ, 9, 10, 221
MONNERET, 9, 21, 28, 32, 221
MULLER, 1, 144, 202, 203, 221, 222

N

NEALE, 221
NEVEU, 48, 221

O

OZOUF, 221

P

PAUL, 221
PELLAT, 8, 9, 11, 23, 24, 26, 27, 28, 222
PEYTARD, 8, 9, 10, 11, 15, 16, 21, 28, 32, 34, 217
PICABIA, 218, 221
PICHON, 218
PICOCHÉ, 221
PINCHON, 2, 134, 141, 223
POLLOCK, 221
POPIN, 9, 22, 141, 188, 221
POSTAL, 77, 221
POTELET, 221
POUGEOISE, 8, 9, 10, 11, 221

R

RADFORD, 153, 154, 159, 160, 161, 177, 179, 221
REINHART, 73, 74, 75, 77, 79, 80, 221

RÉMI-GIRAUD, 7, 27, 28, 31, 35, 48, 52, 55, 72, 222
RIEGEL, 8, 9, 11, 23, 24, 26, 27, 28, 194, 195, 196, 197,
198, 206, 222
RIOUL, 8, 9, 11, 21, 23, 24, 26, 27, 28, 32, 221, 222
RIZZI, 172, 184, 186, 187, 222
ROBERGE, 217
ROCHETTE, 149, 185, 188, 222
ROHRER, 167, 219
ROSENBAUM, 152, 222
ROSSI, 8, 11, 12, 21, 217
ROUVERET, 65, 89, 91, 222
RUWET, 48, 49, 50, 51, 222

S

SANCIER-CHÂTEAU, 8, 9, 10, 28, 218
SANFELD, 222
SCHEPPING, 168, 170, 171, 172, 173, 175, 176, 177, 179,
180, 222
SCHWARZE, 158, 171, 172, 173, 177, 178, 222
SCULFORT, 9, 10, 11, 222
SERBAT, 222
SLOCK, 46, 48, 222
SONDERVORST, 46, 219
SOUBLIN, 217
SPORTICHE, 217

T

TAMINE, 12, 22, 27, 29, 31, 134, 141, 188, 217, 218
TELLIER, 58, 87, 193, 206, 222
TESNIÈRE, 2, 42, 43, 44, 45, 46, 130, 222
THOMPSON, 162, 220
TOMASSONE, 8, 9, 222

V

VARGAS, 9, 11, 223
VERGNAUD, 65, 89, 91, 222
VLACH, 223

W

WAGNER, 2, 134, 141, 223
WARTBURG, 22, 37, 223
WILMET, 2, 22, 138, 139, 140, 141, 223

Z

ZRIBI-HERTZ, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 84, 221,
223
ZUBIZARRETA, 186, 223
ZUMTHOR, 22, 37, 223

INDEX DES NOTIONS

A

Accroissement actanciel.....	144
Actant complétif.....	2, 26, 27, 34, 188, 189, 191, 192, 193, 194, 207, 209, 210, 211, 213, 214
Anaphore.....	73, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 223
Assignation de Cas	90, 91, 211
Autonomie.....	2, 18, 22, 26, 30, 32, 35, 37, 38, 39, 137, 177, 180, 181, 184, 189, 194, 196, 197, 208, 209

B

Barrière (Effet de).....	89, 90, 92, 93, 187, 211
--------------------------	--------------------------

C

C-commande	73, 74, 75, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 88
Cliticisation	186, 189, 190, 191, 194, 195, 196, 197, 211
Coalescence.....	48, 189, 194, 197, 198
Cohésion	27, 29, 30, 39, 44, 54, 81, 149, 150, 157, 169, 189, 191, 207, 210, 213
Complémentation.....	1, 2, 13, 18, 26, 32, 38, 39, 43, 44, 49, 53, 54, 59, 84, 106, 107, 110, 114, 116, 117, 119, 130, 138, 139, 141, 143, 144, 145, 189, 191, 192, 193, 194, 196, 206, 210, 213, 221
Complémenteur	2, 24, 38, 39, 52, 54, 56, 63, 65, 124, 184, 185, 187, 188, 193, 209, 211, 213
<i>Conclusion-indicator</i>	172, 173, 178, 179
Constituance	2, 140, 149, 189, 194, 207, 209, 210, 211, 213
Constructions infinitives.....	1, 2, 7, 8, 9, 33, 34, 50, 52, 67, 72, 79, 82, 93, 94, 123, 130, 138, 139, 141, 144, 149, 211, 213, 215
Contraintes	15, 18, 24, 28, 38, 51, 79, 80, 81, 84, 85, 87, 89, 94, 106, 134, 177, 181, 208
Contre iconicité	165
Contrôle	1, 24, 34, 61, 66, 70, 71, 72, 79, 83, 84, 86, 89, 93, 94, 98, 116, 118, 152, 155, 156, 217, 220
Contrôleur	61, 66, 70, 71, 72, 85, 86, 87, 88, 89, 94, 155
Coréférence	23, 24, 30, 67, 71, 72, 78, 79, 99, 122, 123, 155
CRPD (Compte Rendu de Perception Directe).....	149, 151, 152, 153, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 168, 169, 170, 175, 177, 178, 179, 182, 183, 190, 192, 196, 197, 202, 203, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 215
CRPI (Compte Rendu de Perception Indirecte).....	170, 173, 175, 179, 207

D

Dépendance.....	21, 27, 30, 35, 130, 185, 208, 232
Discontinuité	2, 18, 135, 149, 168, 189, 209, 210, 211, 213
Disjonction	135, 149, 207
Double complémentation	144, 211

E

Elargissement prédicatif.....	198, 204
Epistémique (Perception).....	170, 172, 174, 175, 179, 209
Etat de choses	172, 173, 175, 176, 177, 178, 180, 181, 207, 209, 214
Evénements (Sémantique des).....	149, 167, 171

F

Factualité.....	166
-----------------	-----

G

Gouvernement (Théorie du)	72, 89, 90, 92, 93, 126, 187, 188, 218
---------------------------------	--

I

ICP (Infinitive de Compte rendu de Perception).....	149, 150, 151, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 158, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185,
---	--

186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 196, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 213, 214, 215	
Indépendance	35, 177, 180, 181, 184, 189, 198
Infinitif	1, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 66, 67, 70, 71, 72, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 91, 92, 94, 95, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 114, 115, 116, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 126, 127, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 149, 150, 152, 153, 154, 155, 156, 157, 160, 161, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 173, 183, 184, 186, 187, 188, 189, 191, 192, 193, 194, 197, 198, 199, 200, 201, 203, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 213, 214, 215, 218, 220, 222

L

Liage (Théorie du)	72, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 88, 218
Localité (Contrainte de)	46, 47, 48, 80, 81, 82, 83, 90

M

M-commande	72, 73, 75, 76, 77, 78, 79, 88, 89, 90, 93
Mondes possibles (Contrainte sur les)	166
Monocomplétif	145, 151, 189

O

Objet de perception	149, 150, 151, 157, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 171, 172, 176, 179, 197, 205, 206, 208, 213
---------------------	---

P

Perception	1, 2, 7, 10, 11, 16, 18, 20, 22, 26, 27, 28, 31, 38, 43, 47, 53, 54, 55, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 95, 103, 106, 107, 109, 122, 130, 131, 132, 137, 138, 139, 141, 142, 144, 145, 149, 150, 151, 152, 157, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 186, 187, 188, 189, 190, 191, 192, 193, 194, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207, 208, 209, 210, 211, 213, 214, 215, 217, 218, 219, 220, 221
PF (Proposition Finie)	180, 181, 182, 184, 185, 186, 188, 208
Pluralité	162, 166, 167, 209
PNF (Proposition Non Finie)	180, 186, 206, 208
Portée (Phénomène de)	155, 165, 166, 182
Position actancielle	20, 143, 144
Précédence	73, 77
Prédicat	1, 9, 24, 25, 26, 27, 28, 31, 32, 34, 39, 51, 52, 53, 64, 65, 66, 67, 70, 71, 85, 86, 87, 141, 143, 144, 150, 152, 157, 158, 159, 160, 161, 163, 164, 168, 188, 189, 193, 194, 196, 197, 198, 200, 204, 205, 206, 209, 210, 211, 213, 214, 219
Prédicat de l'objet	194, 197
Prédication	9, 24, 26, 43, 72, 73, 82, 83, 93, 94, 137, 138, 139, 140, 149, 156, 157, 189, 199, 206, 208, 209, 211, 213, 218, 222
Prédication seconde	137, 138, 139
Prédicats symétriques	161
PRO (Grand)	71, 72, 74, 79, 81, 83, 84, 85, 88, 89, 91, 93, 94
Projection	90, 93, 129, 130, 184, 185, 187
Proposition	1, 2, 7, 8, 9, 12, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 59, 60, 80, 84, 85, 88, 89, 93, 130, 131, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 140, 141, 144, 159, 160, 171, 180, 181, 184, 185, 186, 187, 191, 207, 208, 209, 213, 214, 217, 220, 221, 222
Prototype	25, 28, 29, 30, 38, 55, 220

R

RCP (Relative de Compte rendu de Perception)	149, 152, 155, 156, 157, 158, 160, 166, 167, 168, 171, 172, 174, 175, 177, 178, 180, 195, 197, 198, 199, 200, 201, 202, 203, 206, 213
Restrictions sélectionnelles	150, 157, 201, 206

S

Saillance	25, 28, 30, 179, 180, 209
Schéma actanciel	1, 108, 141, 145
Scission actancielle	2, 207, 209, 211, 214

Site.....	59, 170, 185, 237
Sous-catégorisation.....	2, 87, 180, 220
Subordination	21, 24, 26, 27, 30, 35, 36, 37, 39, 49, 52, 213, 218
Sujet interprétatif.....	1, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 31, 33, 34, 35, 37, 38, 41, 47, 104, 132, 134, 135, 214

T

Thématicité.....	137
Thème	9, 25, 137, 138, 149, 161
Transitivité.....	14, 15, 32, 33, 145
Translation	42, 44, 45, 46

U

Unicité.....	21, 152, 157, 167
Unité	1, 21, 22, 25, 27, 39, 43, 52, 95, 143, 150, 152, 157, 168, 170, 206, 209, 210, 213

V

Verbes de perception.....	2, 57, 59, 60, 62, 143, 144, 152, 178, 203
Véridicité (Principe de).....	182, 183

Z

Zones actives	164, 220
---------------------	----------

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	1
---------------------	----------

I. LA PROPOSITION INFINITIVE : ÉTAT DE LA QUESTION

<i>1. Analyse de la grammaire traditionnelle -----</i>	<i>7</i>
1.1. Les étiquettes : les choix successifs de 1961 à nos jours	8
1.2. Les verbes introducteurs	10
1.3. Le sujet de l'infinitif	12
1.4. Forme et position des compléments d'objet cliticisés de l'infinitif	18
1.5. Nature et fonction de la proposition subordonnée infinitive	21
1.6. Quelques tests syntaxiques pour identifier une proposition subordonnée infinitive	21
1.7. La proposition subordonnée infinitive : un infinitif en emploi verbal	23
1.8. Bilan d'étape	24
<i>2. Élargissement du concept de proposition infinitive -----</i>	<i>27</i>
2.1. Variations de contraintes portant sur le sujet interprétatif de l'infinitif	28
2.1.1. Un sujet propre non réalisé	28
2.1.2. Un sujet propre avant tout	30
2.1.3. Un sujet propre ou coréférent, peu importe	35
2.2. Variations de contraintes portant sur l'infinitif	38
2.2.1. Résolution de l'infinitif en une forme personnelle	38
2.2.2. Translation d'un verbe tense en substantif	42
2.2.3. Le complément d'objet direct de l'infinitif et la contrainte de localité	46
2.2.4. La transformation EQUI	48
2.2.4.1. La transformation T _{QU}	49
2.2.4.2. La transformation T _{Infinitif}	50
2.2.5. La transformation RAISING-TO-OBJECT	53
2.2.5.1. V est un verbe de perception.....	53
2.2.5.2. V est un verbe causateur de mouvement	57
2.2.6. La transformation RAISING-TO-SUBJECT	64
2.2.6.1. Les mécanismes de la transformation RAISING-TO-SUBJECT	64
2.2.6.2. L'extraposition : un cas de RAISING-TO-SUBJECT ?.....	66
2.2.7. L'élément PRO et son contrôleur	72
2.2.7.1. La c/m-commande	73

2.2.7.2. Le <i>liage</i>	79
2.2.7.3. Vers la théorie du contrôle de PRO	83
2.2.8. L'héritage de la Grammaire Distributionnelle Transformationnelle (GDT)	94
2.2.8.1. Réduction des complétives prépositionnelles.....	95
2.2.8.2. Réduction des complétives non prépositionnelles	95
2.2.8.3. Infinitives non dérivées	99
2.2.8.4. Infinitives dérivées.....	121
3. <i>Mise en cause de la proposition infinitive</i> -----	130
3.1. La proposition infinitive n'est pas une proposition	130
3.1.1. La proposition infinitive n'est pas une complétive réduite	131
3.1.2. Le critère distinctif du sujet propre n'est pas viable	132
3.1.3. La disjonction du groupe infinitif	135
3.1.4. L'infinitif n'a pas d'incidence externe à la causation	136
3.2. La proposition infinitive est un type particulier de prédication seconde	137
3.2.1. Thème, thématique et prédication seconde	137
3.2.2. L'infinitif comme apposition	138
3.2.3. Remarques sur l'analyse en prédication seconde et en apposition	139
3.2.3.1. Les avantages.....	139
3.2.3.2. Les inconvénients	140
3.3. Les verbes de perception régissent deux compléments directs	141
3.3.1. Deux incidences à l'effection	142
3.3.2. Un actant sémantique subdivisé en deux actants syntaxiques	143
3.3.3. L'hypothèse de l'accroissement actanciel	144

II. LES INFINITIVES DE COMPTE RENDU DE PERCEPTION : VERS UNE ANALYSE SYNTAXIQUE EN TERMES DE *SCISSION ACTANCIELLE*

4. <i>Analyse sémantico-logique et cognitive des ICP</i> -----	149
4.1. Les ICP constituent une unité logique	150
4.1.1. Intuition sémantique d'un prédicat à deux arguments	150
4.1.2. Cohésion de l'ICP	152
4.1.2.1. Commutation	153
4.1.2.2. Questionnement	153
4.1.2.3. Pronominalisation du COD de l'infinitif.....	154
4.1.2.4. Négation	154
4.1.2.5. Phénomène de portée	155
4.1.2.6. Intercalation d'un complément locatif entre SN2 et Vinf.....	156

4.2.	V ne sélectionne pas SN2	157
4.2.1.	Sous-catégorisation	158
4.2.2.	Prédicats symétriques (et prédicats passivés)	158
4.3.	SN2 n'est pas l'objet de perception de V	162
4.3.1.	La perception de SN2 n'est pas systématique	162
4.3.2.	Zones Actives	163
4.3.3.	Contre iconicité	165
4.3.4.	Phénomènes de portée	165
4.3.5.	Factualité et pluralité	166
4.3.5.1.	Contrainte sur les mondes possibles.....	166
4.3.5.2.	Contrainte sur le nombre d'occurrences	167
5.	<i>Spécificités cognitives, sémantiques et syntaxiques de la structure que P par rapport à l'ICP</i> -----	168
5.1.	Perception <i>indirecte</i> ou <i>épistémique</i>	170
5.2.	Arguments en faveur de l'hypothèse CRPI	173
5.2.1.	Les <i>conclusion-indicator</i>	173
5.2.2.	Verbe de perception ou d'activité intellectuelle ?	174
5.2.3.	Le sujet de perception réalise ce qui se passe	175
5.2.4.	De la perceptibilité de l'état de choses exprimé par <i>que P</i>	175
5.2.4.1.	Le sujet de perception est lui-même un protagoniste du procès dénoté par le verbe de <i>que P</i>	176
5.2.4.2.	Le temps de <i>que P</i> n'est pas aligné sur celui de V	177
5.2.4.3.	Et quand le temps de <i>que P</i> est aligné sur celui de V ?	178
5.2.5.	Saillance perceptive (in)suffisante	179
5.3.	Proposition finie (PF) ou proposition non finie (PNF) : une question de sous-catégorisation	180
5.3.1.	L'indépendance propositionnelle de <i>que P</i>	180
5.3.1.1.	Les ICP et le Principe de Véridicité	182
5.3.1.2.	Du rôle de la santé mentale du percevant dans un CRPD	183
5.3.2.	Indices syntaxiques de l'appartenance de <i>que P</i> à la catégorie des PF	184
5.3.2.1.	Une structure à complémenteur	184
5.3.2.2.	Suppression de SN2.....	186
5.3.2.3.	Gouvernement de SN2.....	186
6.	<i>Vers une solution en syntaxe</i> -----	188
6.1.	L'hypothèse de la double complémentation	189

6.1.1. Les arguments en faveur de la double complémentation	189
6.1.2. Arguments contre le statut d'actant complétif de l'infinitif	191
6.2. L'hypothèse <i>prédicat de l'objet</i>	193
6.2.1. ICP et constructions à prédicat de l'objet : propriétés syntaxiques communes	194
6.2.1.1. Cliticisation de SN2	194
6.2.1.2. Relativisation de SN2.....	195
6.2.1.3. Questionnement de SN2.....	196
6.2.1.4. Clivage de SN2	196
6.2.1.5. Clivage de X	196
6.2.2. ICP et constructions à prédicat de l'objet : propriétés syntaxiques et sémantiques distinctes	198
6.2.2.1. Questionnement de X.....	198
6.2.2.2. Attachement des clitiques compléments de X.....	199
6.2.2.3. Absence, effacement de SN2.....	199
6.2.2.4. Absence, effacement de X.....	200
6.2.2.5. Implication de SN1 V SN2.....	202
6.2.2.6. Restrictions sélectionnelles	203
6.2.2.7. Passivation de SN1 V SN2 X	204
6.3. Les ICP : (syn)thèse	206
6.3.1. Une option terminologique	207
6.3.2. Approche logique	207
6.3.3. Approche sémantique	208
6.3.4. Approche cognitive	208
6.3.5. Approche syntaxique	209
6.3.6. Pour une analyse syntaxique des ICP en termes de <i>scission actancielle</i>	209
Conclusion	213
Bibliographie	217
Corpus	225
Index des auteurs	239
Index des notions	241

RÉSUMÉ

Ce travail porte sur les constructions infinitives du français régies par un verbe de perception et s'inscrit au carrefour des approches sémantico-logique, cognitive et syntaxique.

D'un côté, l'analyse syntaxique indique que le sujet interprétatif de l'infinitif fonctionne comme le complément d'objet direct du verbe recteur, l'infinitif occupant ainsi dans la complémentation de ce verbe une position non prévue par son schéma actanciel. D'un autre côté, l'analyse sémantico-logique montre que la construction infinitive forme une proposition constituant l'argument final du prédicat principal.

Face à ce décalage dans la correspondance syntaxe – sémantique, nous montrons que la discontinuité morphosyntaxique de la construction infinitive n'affecte pas sa constituance. Nous considérons en effet qu'un même actant peut être fragmenté formellement sans que cela implique sa (sub)division en deux nouveaux actants et nous proposons donc de considérer en syntaxe la construction infinitive dans son entier comme l'actant complément du verbe de perception.

SUMMARY

This study deals with infinitive constructions in French governed by a verb of perception and falls within crossroads of semantico-logical, cognitive and syntactic approaches.

On the one hand, syntactic analysis indicates that the interpretative subject of the infinitive acts as the direct object of the principal verb, the infinitive thus occupying, in the complementation of this verb, a non foreseen position by its actantial schema. On the other hand, the semantico-logical analysis reveals the fact that the infinitive construction constitutes a proposition constituting the final argument of the principal predicate.

Faced with this syntax – semantic discrepancy, it is shown that the morphosyntactic discontinuity of the infinitive construction does not affect its integrity. In fact, it is argued that the same agent can be formally split without implying its (sub)division into two new agents and therefore the idea is to consider, in syntax, the infinitive construction in its entirety as the complement agent of the perception verb.

ZUSAMMENFASSUNG

Unsere Forschung zur Doktorarbeit bezieht sich auf die durch Verben der sinnlichen Wahrnehmung regierten Infinitivsätze und ist im Schnittpunkt von semantisch-logischem, kognitivem und syntaktischem Ansatz anzusiedeln.

Einerseits deutet die syntaktische Analyse darauf hin, dass das interpretative Subjekt des Infinitives die Rolle eines Akkusativobjekts des regierenden Verbs spielt, wobei der Infinitiv an einer in seinem Aktantschema nicht vorgesehenen Stelle steht. Andererseits zeigt die semantisch-logische Analyse, dass der Infinitivsatz eine Proposition bildet, die den Endaktant des Hauptprädikats darstellt.

Angesichts dieser Diskrepanz im Zusammenhang Syntax-Semantik zeigen wir, dass die morphosyntaktische Diskontinuität des Infinitivsatzes auf dessen Struktur keineswegs einwirkt. Wir gehen nämlich davon aus, dass ein und derselbe Aktant formell aufgeteilt werden kann, ohne dass dies dessen Einteilung in zwei neue Aktanten mit einschliesst. Demzufolge schlagen wir vor, den Infinitivsatz - als Ganzes - für einen Aktant als Objekt des Verbs der sinnlichen Wahrnehmung zu halten.